

1971  
CAR

1



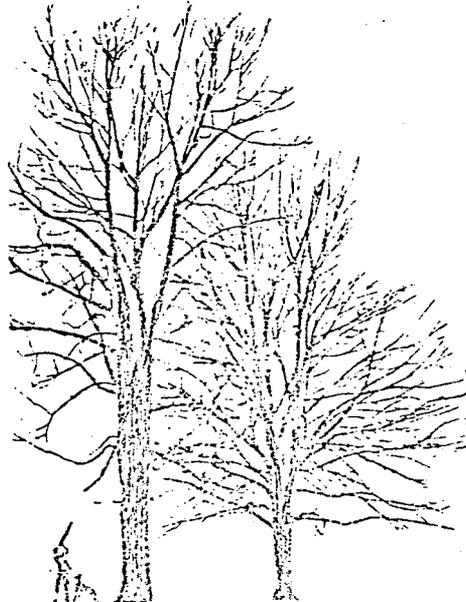
Université de Provence  
Thèse de troisième cycle  
soutenue par B. de Cornulier  
le 15 décembre 1973

1973  
COR

CONSIDERATIONS  
illustrées de quelques  
ARBRES  
et enrichies de plus de  
MILLE EXEMPLES  
sur  
LES INCISES EN FRANCAIS CONTEMPORAIN

1

Editions Tesseire  
Faculté des sciences de Luminy, 13283 Marseille cedex 2



5

K

Note pour les photocopies  
1979

Cette thèse est disponible notamment à la bibliothèque universitaire de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence et à celle de la faculté des sciences de Luminy . A l'occasion de la re-photocopie de quelques exemplaires en 1979, n'ayant pas l'intention de faire toutes les corrections qui s'imposaient, j'ai seulement fait un petit nombre de modifications de détail, ou d'adjonctions minimales, signalées par la lettre K en marge . Une foule de choses non corrigées ni supprimées mériteraient largement de l'être! Merci aux membres du jury, Maurice Gross, Georges Mounin, Andrès Raggio, et spécialement à Jean Stéfanini, directeur de cette recherche, pour leur aide et leurs critiques .

Quelques points de cette thèse ont été revus ou développés en publication, principalement: "La notion d'auto-interprétation" dans Etudes de linguistique appliquée n°19 (1975) pages 52-82; "Le détachement du sens", poly. Fac. de Luminy 1977, à par. dans Communications (version anglaise à par. chez Benjamins, coll. "Pragmatics & Beyond"); "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique" dans Syntaxe et sémantique du français (Cahier de linguistique n°8), Presses de l'Université du Québec 1978, pp.53-95 .

## Notations

1- Références: on ne précise qu'en cas de doute, en citant l'année, à quelle oeuvre d'un auteur cité il est fait allusion; sauf exceptions les références bibliographiques ne sont que dans la bibliographie finale.

2- Exemples: les expressions inacceptables ou douteuses dans le contexte de la discussion sont précédés de l'astérisque "\$" ou du point d'interrogation.

Un exemple noté " X ( Y + Z ) T " vaut les exemples " XYT" et " XZT ": le signe "+" marque la commutation dans la parenthèse; "E" note la séquence vide, en commutation; les parenthèses ne contenant pas le "+" isolent un élément commutant avec zéro, par simplification; " X (Y) Z " vaut donc " X ( Y + E ) Z ".

L'astérisque ou les "?" extérieurs à une parenthèse valent pour toutes les combinaisons; ainsi " \$ X (Y) " vaut " \$ XY " et " \$ X "; intérieurs, ils ne portent que sur les séquences comprenant l'expression en commutation qu'ils affectent; " X ( \$ Y) " vaut " X " et " \$ XY ".

Cette notation suit celle de Harris et Gross.

## OBJET DE L'ETUDE

L'objet de cette étude est d'apporter une contribution à la description de quelques propriétés des incises françaises du type "dit-il" ou "je pense"; on ne pourra le définir un peu mieux qu'au cours même de la description.

Pour décrire les incises je n'ai pas utilisé une méthode, au sens strict du mot; pourtant plusieurs semblaient se proposer, ayant toutes la même apparence de rigueur: utilisation systématique d'un "corpus"; "méthode d'argumentation", sinon de description, transformationnaliste à la Harris, à la Chomsky, à la Ross, à la Jackendoff, etc., au choix; distributionnaliste, etc. Ce travail prolonge plutôt ceux des grammairiens traditionnels, s'il faut vraiment appeler indistinctement ainsi ceux qui ne s'enferment pas d'emblée dans un cadre théorique défini et rigoureux, et ne s'imposent pas de décrire d'une manière univoque et formelle les phénomènes très complexes qu'ils ne perçoivent que confusément.

Aussi j'ai combiné plusieurs types d'approches, selon les besoins et pour introduire un peu de variété dans un sujet triste: recours indirect (et tacite) à des "corpus" (par l'intermédiaire par exemple d'exemples de Dessaintes et Le Bidois); formulation de quelques problèmes dans le style (approximativement) de la grammaire générative; utilisation de ma "compétence" reconnue de sujet parlant français; mais ces voies d'approche ne sont pas ici systématiques, ne serait-ce que parce que mon but n'est pas de décrire un "corpus" - jamais mieux décrit que par offset tout simplement, si on ne veut pas, d'un magique "hoc est corpus meum", prétendre qu'en fait partie l'interprétation qu'on en fait; ni de raffiner le "modèle" générativiste, dont la seule utilité incontestable est d'être l'espéranto com-

mun à un certain nombre de chercheurs; ni de faire connaître aux membres d'un jury les idiosyncrasies de mon français.

Il s'en faut de beaucoup que ce travail m'ait conduit à décrire les incisives d'une manière globale, comme cela se serait peut-être passé si je m'en étais tenu à une méthode rigoureuse; je n'ai même pas pu, comme je l'aurais d'abord voulu, montrer le rôle de l'inversion dans les incisives où elle se fait, et qu'elle n'est pas l'effet de quelque règle isolée dans la langue; la description des incisives soulève tant de problèmes divers du français en général que je m'en suis tenu, le plus souvent, à étudier, à propos des incisives, quelques-uns de ces problèmes.

Les incisives ont un certain air marginal pour qui veut expliquer, et sont de ce fait, très traditionnellement, traitées comme un phénomène marginal, abrupt, tombé du ciel dans la langue française; dans plusieurs langues, à la manière dont elles sont péremptoirement exécutées, la situation semble être la même; mais l'universalité d'un caractère marginal est peu probable. Le grammairien dispose d'une riche panoplie pour les exécuter; l'historicisme: elles sont inversées parce qu'elles l'étaient, c'est un legs honorable et utile des ancêtres; le psychologisme: ces petits bouts de phrases à peine prononcés sont une petite indication donnée, si nécessaire, pour préciser qu'on n'a fait que citer quelqu'un; l'inversion, tenez, permet de la distinguer, de l'isoler, la signale à notre inattention; le populisme: bien sûr qu'on les inverse, dans la littérature et les salons, mais regardez le peuple, pratique et peu soucieux de l'académie, il ne les inverse pas, il met même "que" devant, il est en pointe et le français est en retard sur le français; le stylisticisme, dans certains cas: "faire" en incise, c'est

un verbe dont certains auteurs ont tendance à abuser (mais quel est l'usage ?); "grommela-t-il", c'est une fausse élégance de petit romancier; etc. Ces suggestions, peut-être toutes justes, ne touchent pas à la grammaire.

Faute d'une compétence ailleurs suffisante, je m'en tiendrai surtout aux incises de l'écrit, et telles qu'elles y sont écrites, puisque ce phénomène existe, la parole non parlée, et que même en cherchant, introspectivement, des exemples "naturels", le grammairien qui écrit les transforme en écrit; l'étude phonologique manque donc ici, mais presque rien ne sera pas plus nuisible que peu.

Le plan est le suivant: étude rapide de quelques études françaises, délimitant un peu le sujet; étude d'une étude de Ross sur les "parenthétiques" américains, tendant à montrer que la réduction de certaines phrases à incises à des phrases à complétive, est une solution douteuse; étude de quelques propriétés caractéristiques des incises en général, puis des incises non inversées; longues remarques tendant à montrer qu'elles doivent être assertives; remarques sur la place de la négation; le style indirect libre; l'inversion du sujet. Tel est en gros le plan; je n'ai pas pu le faire linéaire et simple. Les notes des premiers chapitres supposent parfois acquises des notions que les suivants cherchent à justifier.

## LA LITTÉRATURE SUR LES INCISES

Terminologie: Il est question, dans la littérature linguistique, de propositions ou expressions "incises", "incidentes", "insérées", "intercalées", "parenthétiques", etc. Cette variété d'appellations non contrôlées ne recouvre pas une classification raffinée et stable.

"Incidente" est parfois entendu dans le même sens qu' "incise", et parfois dans un sens plus large; "parenthétique" semble pris dans un sens plutôt plus large qu'incidente. Ces expressions peuvent aussi, plutôt que distinguer des classes d'expressions, évoquer des points de vue analytiques différents: "incise", comme "insertion" (et quelques variantes de ce terme), semble parfois désigner une propriété formelle superficielle des séquences; ainsi, en segmentant la phrase (1) en deux segments (2) et (3), on dira que le segment (2) a été coupé pour recevoir (3) qui s'y trouve inséré ou "incis":

(1) L'eau, dit-il, ne coule plus

(2) L'eau ne coule plus

(3) dit-il

On considère généralement comme négligeable la différence entre  $\bar{x}(1)$  et les phrases différant de (1) uniquement par la position de (3); l'appellation d' "insérée" ou d' "incise" est donc généralisée aux cas où (3) n'est pas intérieur à (2), comme dans (4):

(4) L'eau ne coule plus, dit-il

Autrement dit l' "incise" est considérée comme un segment à position variable dont la possibilité d' "insertion" proprement dite dans une phrase est caractéristique.

Même les cas d'incises comme celle de (4) peuvent être considérés comme proprement des cas d' "insertion", puisqu'alors l'incise est englobée, semble-t-il, dans le schéma intonatif global de la

phrase, et que dans l'écrit elle est enfermée dans les mêmes limites de ponctuation (entre deux points par exemple).

Par définition, j'appellerai BASE dans (1) l'élément correspondant à (2); en effet le terme de "titation", sémantiquement marqué, ne convient que dans un nombre limité de cas, et est inadéquat par exemple dans le cas de (5):

(5) L'eau ne coulait plus, semblait-il

Parfois le terme "incidente" semble désigner plutôt une propriété sémantique du segment inséré, qu'on considère comme accessoire sémantiquement. Souvent le terme "parenthétique" désigne les deux propriétés jointes d'un segment inséré formellement et accessoire sémantiquement.

Les nombreux flottements dans la terminologie accompagnent de nombreuses contradictions ou inexactitudes dans des descriptions même sommaires. Si "dit-il" est très généralement reconnu pour une "incise", l'expression "il l'a dit", en position parenthétique, est appelée tantôt "incise", tantôt "incidente"; la présence du pronom "le" référant à la base détermine dans ce cas l'absence d'inversion; or Grévisse, par exemple, (paragraphe 174), donne comme exemples d'"incises" (6) et (7):

(6) Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions ...

(7) Vous voyez, reprit-il ...

le même auteur, au même paragraphe,<sup>186</sup> dit que l'inversion du sujet se fait dans la plupart des incises, en donnant quelques exceptions du type "je pense"; et dit aussi, au paragraphe 174, que les incises ne peuvent pas se placer en tête de phrase.

Or le parenthétique de (6) admet l'ordre direct, comme dans (8):

(8) Un soir, il t'en souvient, nous voguions ...

Il admet également la position en tête de phrase/

(9) T'en souvient-il ? un soir, nous voguions ...

Position en tête et ordre direct sont même combinables:

(10) Il t'en souvient, un soir nous voguions ...

L'inversion dans (6) n'est donc pas due au caractère parenthétique de l'expression, mais à sa valeur indubitablement interrogative; par suite elle admet l'inversion complexe du clitique que n'admet pas l'incise, comme le montre le contraste entre (11) et (12):

(11) Un soir, mon amie s'en souvient-elle ? nous voguions ...

(12) § Un soir, Paul dit-il, nous voguions ...

C'est le pronom "en", représentant la base, qui empêche dans (6) l'inversion d'avoir d'autre fonction qu'interrogative.

Par définition, j'appellerai INCISES les parenthétiques du type de celui de (7), ne contenant pas de pronom référant à la base; INCIDENTES ceux du type de (6) ou (8), qui en contiennent un; PARENTHÉTIQUES, les incidentes et les incisives, non exclusivement.

Classification et propriétés: Une première approche de l'étude des incisives consistera à analyser les études qu'on en a faites, et tout d'abord à jeter un coup d'oeil d'ensemble sur ces études dont beaucoup sont si brèves (un paragraphe dans une grammaire du français par exemple) qu'elles ne justifient pas une analyse particulière. Quelques travaux seront analysés isolément dans les chapitres suivants.

Souvent les expressions parenthétiques sont présentées de deux manières: d'abord par des définitions (parfois assez allusives:

on est censé savoir de quoi on parle), ensuite éventuellement par la description de quelques propriétés. Les propriétés énoncées dans les définitions sont généralement, comme on peut s'y attendre, celles qui sont censées s'appliquer à toute une classe et à elle seule; les descriptions détaillent des propriétés qui ne s'appliquent, par exemple, qu'à une sous-classe. Cette démarche est caractéristique des grammaires dites traditionnelles, à première vue; mais les grammaires systématiques récentes ne s'en écartent pas nécessairement.

Ainsi Grevisse définit (paragraphe 174) les "propositions incises", c'est-à-dire une sous-classe de propositions, formellement, par leur position (dans ou après une phrase) et, ~~par~~ sémantiquement, par la fonction suivante: "indiquer qu'on rapporte les paroles de quelqu'un ou ... exprimer une sorte de parenthèse"; puis il traite de l'ordre sujet-verbe, variable selon les cas, dans une description (paragraphe 186). Cette manière de présenter des données complexes rend les définitions insatisfaisantes, en impliquant qu'il suffit de désigner assez vaguement deux ou trois propriétés (supposées liées entre elles) pour cerner une classe de syntagmes très pertinente. Toutefois on peut reconnaître un certain consensus des différents grammairiens, qui n'utilisent au total que quelques types de propriétés pour définir les incises (ou des classes voisines d'expressions):

A) propriétés syntaxiques:

- 1) l'incise est une proposition;
- 2) dans la phrase, l'incise est précédée et suivie d'une coupure (pause, ponctuation); elle est distinguée par intonation; la base peut en être distinguée par des guillemets;

- 3) la base, hors les cas de style direct, est une proposition;
- 4) l'incise est mobile dans la phrase, mais ne peut être en tête;
- 5) le sujet est normalement posposé;
- 6) la base joue le rôle de complément direct du verbe de l'incise (ou: l'incise a <sup>une</sup> valeur adverbiale);

B) propriétés sémantiques:

- 1) la base est sémantiquement complète;
- 2) l'incise est sémantiquement incomplète;
- 3) l'incise est sémantiquement accessoire (par exemple: la base est une citation, dont l'incise ne fait que spécifier accessoirement l'auteur);

C) propriétés lexicales:

- 1) le verbe de l'incise appartient à une classe limitée (souvent définie ainsi: "dire, répondre, et quelques autres verbes").

La plupart des auteurs se contentent de broder sur ce canevas, quand ils ne s'en contentent pas; la recette ordinaire pour produire une définition des incises est de combiner deux ou trois des propriétés citées. Le reste est surtout commentaires stylistiques; ainsi ai-je appris que l'usage du "tour" parenthétique permettait d'éviter des constructions difficiles comme celles de (13):

(13) Un politicien qu'on dit qui festoie trop souvent ...  
à quoi l'auteur habile préférera (14):

(14) Un politicien qui festoie trop souvent, dit-on, ...  
Le même "tour" permet d' "alléger" le récit, de présenter le dialogue d'une façon vive, etc. On recommande l'usage en incise du verbe "faire", qui "évite la monotonie" des répétitions du verbe "dire", mais on met en garde naturellement contre l'abus qui ra-

mène au défaut initial; etc. La longueur, toute relative d'ailleurs (sauf dans le cas de M. Dessaintes), des études traditionnelles est due principalement à des considérations de ce genre.

Remarques sur les propriétés citées:

propriété A1: cette propriété des incises ne s'applique pas (au moins en surface) à des insertions comme "selon lui", "bien à tort", etc.; Dessaintes, classant les insertions surtout sémantiquement (c'est-à-dire, dans une certaine mesure, subjectivement), ne l'utilise pas, et ne caractérise pas formellement les incidentes. On a vu que Grevisse l'utilisait comme caractère générique dans sa définition des incises, mais sa définition de "proposition" est insaisissable, et il apparaît dans son analyse des "compléments" qu'il considère ceux-ci comme faisant partie de la proposition, et que certains verbes (transitifs par exemple) en exigent; par suite il devrait classer (15), mais non (16) (comme il fait également), comme proposition incise, et considérer (16) comme une partie de proposition à compléter par sa base:

(15) je le répète

(16) dit-il

Le caractère incomplet des "propositions" incises apparaît bien dans l'étude de Le Bidois, qui attribue à la base la valeur de complément de l'incise.

Grevisse (paragraphe 173-174) et Le Bidois opposent les propositions incises à la fois aux propositions principales, aux subordonnées et aux indépendantes; plus précisément Le Bidois (p. 191) les considère comme mixtes par rapport aux principales et aux subordonnées; aucun auteur ne discute, corrolairement, le statut de la base. Le Bidois justifie ainsi le caractère mi-principales, mi-

subordonnées, qu'il attribue aux incisives: elles ne sont pas principales, puisqu'elles n'ont de sens qu'en fonction d'une autre proposition; elles ne sont pas vraiment subordonnées, puisqu'elles ne sont pas introduites par un conjonctif ou une conjonction.

En somme, de ce que les incisives ne seraient ni principales, ni subordonnées, Le Bidois conclut selon un art logique improvisé qu'elles sont mi-principales, mi-subordonnées; les prémisses de son raisonnement ne sont pas claires elles-mêmes; je discuterai de la première au sujet de la propriété B2 (plus bas); la seconde tranche des subordonnées sur un unique critère de surface, l'absence ou la présence d'un morphème lui-même~~x~~ à définir, alors que la tradition caractérise aussi bien les subordonnées par leur fonction de complément, et que Le Bidois lui-même attribue un caractère complétif à la base; enfin Le Bidois n'envisage pas l'hypothèse selon laquelle le rôle d'une conjonction pourrait être joué par un morphème nul, ou par un morphème supra-segmental (pauses, intonation, ponctuation).

Dubois (1970), rapidement, informellement et sans argument, suggère de traiter les incisives comme des relatives appositives en profondeur; ainsi on dériverait de (17) (18), puis (19):

(17) Pierre a oublié de quelque manière, la manière que nous pensons

(18) Pierre a oublié, comme nous pensons

(19) Pierre a oublié, nous pensons

à supposer que la phrase (19) est bien acceptable, on notera que la première personne ("nous") risque de masquer une différence de sens entre (18) et (19), qui apparaît mieux à une autre personne:

(20) Jeanne a oublié, comme il pense

(21) Jeanne a oublié, pense-t-il

en effet la base est une assertion du locuteur dans (20) et non dans (21), contrairement à l'intention de Dubois qui est de relier "transformationnellement" uniquement des phrases synonymes.

Ross traite les parenthétiques anglais correspondant aux incises comme dérivant de principales dont la base est complétive en structure profonde: une règle de déplacement convertit la structure de (22) en celle de (23):

(22) I think Max is a Martian (je crois que Max est martien)

(23) Max is a Martian, I think (Max est martien, je crois)

Ross conclut au caractère superficiel de la catégorie de proposition subordonnée; on notera que ce statut d'une proposition principale en structure profonde, subordonnée en surface, pourrait s'il était justifié rendre compte en partie du caractère "mixte" des incises évoqué plus haut.

propriété A2: dans la phrase, l'incise est précédée et suivie d'une coupure (pause, ponctuation); elle est distinguée par intonation; la base peut être distinguée par guillemets.

La règle de Ross n'introduit qu'un seul morphème séparatif, après la base et devant le parenthétique terminal; on peut suppléer facilement à cette insuffisance, en introduisant d'emblée un second séparateur après le parenthétique ou en l'introduisant lorsque une règle ultérieure éventuellement déplace le parenthétique dans le corps de la phrase.

Les autres auteurs, sans se prononcer toujours explicitement sur la nature syntaxique ou non des formes phonologiques ou graphiques que sont les pauses ou la ponctuation, les considèrent souvent comme des marques importantes des parenthétiques. La Grammaire Larousse déjà citée établit ainsi les rapports entre les signes de ponctuation

d'une part et les pauses, accents, etc. d'autre part (p. 32):

"Les signes de ponctuation sont des marques typographiques qui donnent des indications nécessaires à la lecture d'un texte écrit. C'est un équivalent -approximatif- des arrêts, des accents, des intonations, des mélodies, et même des gestes dont s'accompagne le langage parlé"; au paragraphe 48 on lit que la virgule "est le signe de la pause la plus légère ... elle permet d'isoler un terme"; exemple: l'incise.

Dans ce texte, la notion d' "indication nécessaire" ne permet certes pas de distinguer clairement les signes de ponctuation proprement dits des autres signes typographiques; elle semble ici utilisée en fait pour réduire la ponctuation à un rôle accessoire: éclaircir, et non constituer l'écrit; parallèlement, les pauses, accents, etc. permettraient de comprendre une séquence parlée; ce parallélisme (approximatif) n'interdit pas de considérer pauses et virgules comme des réalisations phonologiques ou graphiques de morphèmes séparatifs identiques, phonologie et graphisme constituant deux niveaux indépendants et concurrents de réalisation finale des structures syntaxiques; mais faire de la virgule "le signe de la pause", c'est postuler un rapport de dépendance entre phonologie et graphisme, rapport que les études actuelles n'autorisent pas à établir, et que met en question, sous sa forme la plus simple, la variabilité des pauses et la fixité de la ponctuation. Beaucoup d'études sur les parenthétiques présentent cette faiblesse: autant parfois elles insistent sur les différences entre langage écrit et langage parlé, en ce qui concerne le caractère usuel ou non des phrases, autant elles tendent à méconnaître l'autonomie de l'écrit en tant que tel, et mélangent dans leurs descriptions, par soucis d'être complètes, des phénomènes appartenant à

des niveaux différents. C'est le souci d'éviter cette confusion qui me fait étudier les incises écrites (ce qui ne signifie pas: littéraires) en elles-mêmes.

On attribue souvent aux incises une intonation spécifique; ainsi pour la Grammaire Larousse "la proposition incise est dite sur un ton uniformément bas, la proposition incidente admet des intonations très variées"; l'attribution d'un ton uniforme et bas à l'incise s'harmoniserait fort bien, symboliquement, avec le caractère sémantiquement accessoire qu'on lui prête, mais elle n'est pas autrement justifiée; l'incise peut porter un ton haut et un ton bas simultanément, et elle peut porter le ton le plus haut d'une phrase.

Grossomodo, pauses et intonation sont en général moins décrites qu'expliquées par la fonction qu'on leur impose a priori de distinguer l'incise dans la phrase.

propriété A3: la base, hors les cas de style direct, est une proposition.

Cette propriété est révélée par commutation d'une incise avec zéro; la grammaticalité de ((24) implique celle de (25):

(24) Il pleut, paraît-il

(25) Il pleut

Toutefois un bon nombre d'études, tout en donnant la propriété A3 sans aucune restriction, produisent, voire analysent des exemples sans noter qu'ils l'infirmement sur deux points au moins. Premièrement, avec une incise comme "dit-il", on peut avoir une base au style direct qui ne soit pas une phrase, ni même un syntagme, comme dans (26):

(26) A, B, C, répétait-il

Deuxièmement, il est insuffisant d'assimiler la base à la phrase

qui contient l'incise, ou du moins cette assimilation ne va-t pas de soi quand l'incise ne "porte" que sur une partie de la phrase; Le Bidois donne cet exemple, ou l'absence de virgule devant l'incise impose une telle interprétation:

(27) Il avait gardé, intactes semblait-il, ...

les auteurs n'examinent pas si; dans ces cas, la base réelle est une proposition.

Nulle part non plus, semble-t-il, on ne précise explicitement si toutes les phrases admettent également des incises à style indirect; par suite on n'aperçoit pas des limites qui apparaissent dans les exemples suivants:

(28) Il sort, (dit-il + paraît-il)

(29) Sortez, (dit-il + § paraît-il)

propriété A4: l'incise est mobile dans la phrase, mais ne peut être en tête.

Dans les cas où elle est possible, l'incise est considérée comme permutable; ainsi on comparera:

(30) § Sortez, paraît-il, de votre chambre

(31) § Sortez de votre chambre, paraît-il

(32) Il est sorti, paraît-il, de sa chambre

(33) Il est sorti de sa chambre, paraît-il

La seule étude faite sur les limites dans lesquelles on peut déplacer l'incise dans la phrase est celle d'Emonds, <sup>1973</sup> à ma connaissance; encore porte-t-elle sur les parenthétiques anglais, différents en général, mais surtout à cet égard, des incises du français.

Les cas où la portée d'une incise est restreinte fournissent des contre-exemples à la libre permutableté des incises, comme le montre le contraste entre (34) et (35):

(34) Dis à ton frère, qui est là, paraît-il, tout cela

(35) § Dis à ton frère, qui est là, tout cela, paraît-il

Faute de distinguer entre des types de parenthétiques différents, la propriété A4 est souvent inexactement appliquée.

Ross n'engendre d'abord les parenthétiques qu'en position finale; de ce fait on n'aperçoit pas la différence entre (36) et (37) d'une part, (38) et (39) d'autre part:

(36) Max is a Martian, I feel

(37) Max, I feel, is a Martian

(38) Is croquet permissible, do you think ?

(39) ?? Is croquet, do you think, permissible ?

en effet la règle de Ross est destinée à engendrer (38) comme (36); mais, faute que l'analyse soit poussée au delà, on n'aperçoit pas que le parenthétique de (38) n'obéit pas aux mêmes règles de placement (nous verrons qu'il est particulier à d'autres égards).

L'analyse de Dubois (1970), dérivant les incises des relatives appositives, permet incorrectement d'attribuer aux incises, comme aux incidentes que d'ailleurs elle n'en distingue pas, des positions finales, intérieures et initiales; comme elle fait dériver (41) de (40), elle ferait dériver (43) de (42):

(40) Comme nous le pensons, Pierre a oublié

(41) Hous le pensons, Pierre a oublié

(42) Comme dit Jacques, Pierre a oublié

(43) § Dit Jacques, Pierre a oublié

Le Bidois cherche à distinguer les incises (incomplètes, privées de leur complément) des incidentes, et observe qu'elles sont exclues de la position initiale; toutefois, peut-être parce qu'il ne songe qu'aux compléments d'objet direct, il admet "j'en conviens" comme incise, alors que cette incidente, contenant un pronom référant à la base, admet la position initiale (contrairement à l'in-

cise "convient-il"); en effet on opposera:

(44) J'en conviens, c'est beau

(45) § Convient-il, c'est beau

(à comparer à l'exemple (6), tiré de Grévisse).

propriété A5: le sujet est normalement postposé.

Les exceptions à cette règle sont du type:

(46) C'est beau (je crois + il est vrai + il me semble)

les exceptions à la règle d'inversion sont le plus souvent expliquées par une prétendue difficulté phonologique de l'inversion du sujet "je"; cette explication ne vaut évidemment pas pour le second et le troisième exemple de (46): ce problème sera abordé plus loin. On notera simplement ici que pour les tenants de cette explication le fait que les parenthétiques du type de "je pense" sont des incisives de la même classe que "pense-t-il" va de soi, puisqu'ils l'admettent tacitement.

Or les "incisives" à ordre direct et les incisives à inversion ne sont pas en distribution complémentaire puisqu'on admet simultanément:

(47) C'est beau, il me semble

(48) C'est beau, me semble-t-il

Il ne s'agit pas là de variantes libres puisqu'on oppose:

(49) C'est beau, me semble-t-il parfois

(50) § C'est beau, il me semble parfois

Il n'est donc pas évident que les "incisives" à ordre direct appartiennent à la même classe que les incisives; ce problème sera abordé dans un chapitre particulier.

propriété B3: l'incise est sémantiquement accessoire.

L'incise serait sémantiquement accessoire, pour certains grammair-

K  
riens, parce qu'elle ne ferait que préciser l'auteur d'une citation et quelques autres circonstances concernant celle-ci; ces considérations sont sans doute subjectives; [soit l'exemple (51):

(51) Il se fait attendre, disait-elle; moins que tu ne penses, répondit-il

la suppression d'une seule des deux incises ferait attribuer à un seul des deux locuteurs en jeu les deux citations; l'incise n'a donc pas pour seul effet possible de "préciser" quel est le locuteur; de la même manière, une phrase sans incise peut être considérée comme étant déclarée par le locuteur qui la prononce, alors qu'accompagnée d'une incise, elle sera attribuée au locuteur qu'il cite.] Enfin, si on compare (52) et (53):

(52) Il<sub>i</sub> viendra, dit-il<sub>i</sub>

(53) Il<sub>i</sub> dit qu'il<sub>i</sub> viendra

(où les indices marquent l'identité référentielle), et à plus forte raison si on considère ces phrases comme à peu près équivalentes, on ne voit pas pourquoi l'information donnée par la principale dans (53), où elle n'apparaît pas accessoire, deviendrait accessoire dans (52).

L'incise est loin de toujours indiquer l'auteur d'une citation; soit (54):

(54) Il a plu, semble-t-il

il n'y a dans (54) ni citation, ni auteur; dans (55):

(55) Tic, tac, faisait l'horloge

il n'y a ni pensée, ni parole, mais bruit<sup>1</sup>; dans (56):

(56) "Demain", crus-je entendre

l'auditeur et non le locuteur est désigné par l'incise.

propriété G1: le verbe de l'incise appartient à une classe li-

mitée de verbes.

Les grammairiens qui cherchent à définir sémantiquement l'étendue de cette liste la réduisent en général aux verbes de sens "dire" et "penser"; on a déjà vu par plusieurs exemples l'insuffisance de cette définition. Certains types d'exceptions à cette définition trop restreinte y sont ramenés par des explications réductionnistes.

C'est ainsi que "faire", dans (57):

(57) "Merci", fit-il

est parfois considéré comme un "substitut" du verbe "dire"; cependant, c'est bien le verbe "faire" dans son sens ordinaire qui est employé ici.<sup>1</sup> Un autre type de réduction, plutôt syntaxique, vise à rendre compte d'incises telles que:

(58) Toi! sursauta-t-elle

(59) Un whisky? offré-je un verre

dans de telles phrases la base ne peut jouer le rôle de complément direct du verbe, puisque celui-ci est intransitif dans (58) et accompagné du complément "un verre" dans (59); on n'en rend compte parfois par l'ellipse de l'expression "en disant", hypothèse qui ne simplifie nullement le problème puisque (60) et (61):

(60) § Toi ! sursauta-t-elle en disant

(61) § Un whisky ? offré-je un verre en disant

sont également inacceptables. Grévisse se contente de dire que dans ces exemples le sens de "dire" se superpose à celui du verbe; Verschuur, qu'il y a là une extension de sens. Seule, M. Lips note que ce phénomène intéresse plus particulièrement des bases au style direct.

De toutes manières, différentes raisons font qu'il n'est peut-être

pas possible de déterminer une liste satisfaisante des verbes qu'on peut trouver en incises.

Une première raison est que, dans les incises du type (58) ou (59), où le verbe ne semble pas régir la base, le choix du verbe semble à peu près libre.

De plus, il ne fait guère de sens, parfois, de déclarer simplement qu'un verbe est correct en incise; ainsi (62) est bizarre, sinon inacceptable:

(62) ? Il fait beau, sait-il

mais à certains temps ou aspects, "savoir" entre correctement dans une incise:

(63) Il faisait alors beau, ai-je su depuis

de plus, quel que soit le temps, "savoir" peut être employé s'il est régi lui-même par "faire":

(64) Il fait beau, me fait-il savoir

Si on admet que (65) contient une incise:

(65) C'est faux, il est vrai

on est conduit à chercher non seulement les verbes, mais les adjectifs qui peuvent former une incise; si c'est une incise qu'on a dans (66):

(66) C'est vrai, j'ai l'impression

on est conduit à rechercher également les expressions verbales complexes qu'admet une incise; encore faudrait-il à chaque fois observer les limites de leur emploi; ainsi on n'admet pas:

(67) § C'est faux, est-il vrai

(68) § C'est faux, il était vrai

(69) § C'est vrai, ai-je l'impression

(70) § C'était vrai, j'avais l'impression

Ces remarques tendent à montrer qu'une liste des verbes, expres-

sions verbales ou adjectifs qui peuvent former des incises n'aurait pas en elle-même beaucoup de ~~spécificative~~ signification.

## ETUDE DE LE BIDOIS

C'est dans L'Inversion du Sujet dans la Prose Contemporaine que Robert Le Bidois traite des propositions incises (Livre Deuxième, chapitre premier, pp. 192-210); Le titre de l'ouvrage comme celui du chapitre ("L'inversion dans l'incise") montrent que le principal propos de l'auteur n'est pas d'étudier les incises pour elles-mêmes, mais par rapport au problème plus général de l'inversion du sujet; toutefois l'auteur ne semble vouloir délibérément négliger aucun aspect des incises, et les considère en elles-mêmes avant de prétendre expliquer les inversions qu'elles présentent.

Le Bidois caractérise ainsi les propositions qu'il appelle "incises" (une partie seulement de celles que j'appelle incises):

- 1) elles contiennent un verbe déclaratif ("dire", ou un verbe sémantiquement équivalent);
- 2) elles sont indépendantes syntaxiquement en ce sens que leur position dans la base est libre;
- 3) elles dépendent, en ce qui concerne le sens, de la base;
- 4) le sujet est normalement inversé.

Le Bidois, original en cela, distingue des "incises" certains "tours qui participent de la nature de l'incise", (que provisoirement j'appellerai au besoin "quasi-incises", mais que dans cette étude je range parmi les incises), qu'on peut caractériser ainsi en suivant son étude:

- 1) elles contiennent un verbe ou un adjectif de jugement (opinion, connaissance) ou d'apparence;
- 2) même caractère 2 que les incises;
- 3) même caractère 3 que les incises;
- 4) le sujet est normalement inversé dans certains cas.

Les caractères 2 et 3 sont suffisamment vagues dans cette étude pour que la description qui suit n'y apporte guère d'exception; or ils se trouvent être les seuls caractères vraiment communs aux incisives et quasi-incisives, c'est-à-dire aux incisives au sens le plus ordinaire du mot; la principale différence entre incisives et quasi-incisives (ou "incisives non déclaratives", ainsi nommées p. 206) semble être liée à la différence des caractères 1, sans y être directement et explicitement exprimée: en effet presque tous les exemples que Le Bidois fournit d'incisives contiennent une base au style direct, et presque tous ses exemples de quasi-incisives contiennent une base au style indirect correspondant, comme il l'observe lui-même d'ailleurs, à une complétive; mais cette distinction, qui nous semble plus nette que celle énoncée dans les caractères 1, ne lui est pas exactement équivalente puisqu'avec un verbe déclaratif comme "dire" on peut opposer:

(1) "J'ai tort", disait-il

(2) Il<sub>i</sub> avait tort, disait-il<sub>i</sub>

malgré le style indirect, (2) est une véritable incisive déclarative pour Le Bidois.

Le Bidois lui-même, dans sa description, est amené à nuancer sérieusement la classification purement lexicale des caractères 1: il reconnaît en incisives des verbes marquant l'aspect (commencer, continuer); des verbes marquant une notion "voisine de la déclaration" (conseiller, rectifier, hasarder, compléter, interrompre); des verbes énonçant non pas la communication, mais la manière dont elle se fait (ordonner, murmurer, réciter, insister, glisser, flâner); Le Bidois donne même, comme "plus hardis", ces exemples: "tous-

sa", "se hâta-t-elle", "applaudissaient", "l'encouragement", "Mon mari, présenta Madame K."; ces distinctions semblent en partie arbitraires, étant fondées sur des intuitions sémantiques évanescentes; pourquoi, par exemple, ne pas compter "compléter" au nombre des verbes marquant l'aspect ? on soupçonne derrière certains emplois "hardis" des différences formelles plus caractéristiques que les différences sémantiques: "tousse", par exemple, est intransitif; "encouragement" est accompagné d'un complément direct ne référant pas à ~~xi~~ la base dans "l'encouragement", etc.

Le Bidois précise dans sa description des incises que le verbe peut être à l'infinitif et gouverné par un autre verbe ("dut-elle se dire", "vint-il me répondre"), sans indiquer de limite à ces possibilités (ce type d'indication n'est pas justifié dès lors qu'il se contente d'analyser un corpus); qu'il peut être au passif avec sujet impersonnel ("est-il dit"); on doit observer que ces constructions sont tout aussi régulières avec des quasi-incises:

(3) On la<sub>i</sub> sous-estimait, semblait-elle<sub>i</sub> croire

(4) Ces triangles sont isocèles, est-il souvent supposé

Le Bidois donne aussi des exemples de verbe à l'infinitif de narration dans l'incise, où le sujet n'est pas un pronom personnel ("de renchérir celle-ci"): il serait bien difficile de préciser si ce tour vraiment bizarre permet d'opposer les incises aux quasi-incises; il donne enfin des exemples où l'incise est une proposition attributive invertie "dont le sujet énonce une idée de déclaration" ("fut la réponse hardie"); dans ce dernier cas, attribut et sujet sont à peu près interchangeable, et on peut considérer comme parallèles les variations (5) et (6):

(5) Un grognement fut sa réponse = sa réponse fut un grognement

(6) "Non", fut la réponse hardie = la réponse hardie fut "Non"

Caractère 2: le caractère 2 n'exclut pas que les incisives ou quasi-incisives puissent se trouver en position initiale aussi bien que finale ou intérieure; Le Bidois explique ainsi cette observation (incorrecte), p. 197: "quant à la place de l'incise par rapport à la citation, elle est évidemment des plus libres, puisqu'elle dépend, non du locuteur, mais de l'auteur qui rapporte les paroles d'autrui", explication curieuse.

Le Bidois cite quelques exemples d'une construction qui "consiste à juxtaposer directement la citation à une subordonnée qui ne s'y rattache pas grammaticalement":

(7) Quand Madame Verdurin avait annoncé qu'on aurait dans la soirée M. Swann: - Swann ? s'était écrié le docteur d'un accent rendu brutal par la surprise ...

(8) Si le docteur Cottard croyait devoir partir pour retourner auprès d'un malade en danger: - Qui sait, lui disait Madame Verdurin, cela lui fera peut-être beaucoup plus de bien ...

dans ces phrases, note-t-il, "l'incise tient lieu de proposition principale". Dans d'autres exemples, la citation est juxtaposée "à un objet secondaire placé en tête et se rapportant au verbe de l'incise":

(9) Même à une ou deux remarques particulières que fit Swann sur sa phrase préférée : - Tiens, c'est amusant, je n'avais jamais fait attention (...), répondit Madame Verdurin

De ces constructions "curieuses" comme le note Le Bidois on ne peut rien conclure quand à la structure profonde de l'incise. Les incisives correctes correspondantes seraient du type de (10):

(10) Swann ? s'était écrié le docteur d'un accent rendu brutal par la surprise, quand Madame Verdurin avait annoncé qu'on aurait dans la soirée M. Swann ...

ce rapprochement peut conduire à conclure que la subordonnée ou le complément qui est placé avant la base dans (7), (8) et (9) fait partie de l'incise et, partant, que l'incise peut-être placée avant la base comme le soutient Le Bidois; mais on doit compléter les exemples du type de (7) par les variantes suivantes, qui sont tout à fait inacceptables:

(11) \$ Quand Madame Verdurin avait annoncé qu'on aurait dans la soirée M. Swann, s'était écrié le docteur d'un accent rendu brutal par la surprise: - Swann ?

(12) \$ S'était écrié le docteur d'un accent rendu brutal par la surprise, quand Madame Verdurin avait annoncé qu'on aurait dans la soirée M. Swann: - Swann ?

le sujet et le verbe de l'incise ne peuvent donc pas être placés en tête de phrase; par suite on devra dire non pas que le complément de l'incise, dans (7), (8) et (9), est placé devant la base, mais, d'une manière plus pertinente, qu'il est placé devant l'ensemble "base + noyau de l'incise", ensemble dans lequel l'incise ne saurait être en tête.

Le Bidois donne cet exemple d'une seconde construction où l'incise pourrait être en tête:

(13) Comme le disait Madame Verdurin (...):- A côté de lui, (...) rien ne tient

mais en reconnaissant là un exemple d'incise il se contredit au moins doublement: d'une part, on a vu que pour lui l'incise n'est pas subordonnée parce qu'elle n'est pas introduite par un conjonctif ou une conjonction; le parenthétique introduit

par "comme" n'est donc pas une incise; d'autre part, Le Bidois considère que la base joue le rôle de complément ou de complétive des incises et quasi-incises, qui ne contiennent pas elles-mêmes leur complément direct; la circonstancielle introduite par "comme" contenant un pronom "le" référant à la base (ou la principale): on reconnaît là une confusion déjà signalée chez le même auteur et chez Grèvisse.

La position initiale que Le Bidois admet pour les incises n'est donc pas justifiée par les exemples qu'il en produit pour étayer cette analyse. Mais, en traitant d'un autre problème, il en produit d'un autre type qui vont également dans le sens de sa thèse:

(14) On risque d'aller se casser (...) les reins, je dis bien: les reins

(15) La vulgarité je ne dirai pas de John Bull (...) mais de l'oncle Sam

(p. 204); ces parenthétiques sont bien préposés à leur base effective: la base de l'incise dans (14) est la seconde occurrence de l'expression "les reins"; dans (15), c'est "John Bull" et "de l'oncle Sam"; mais à plusieurs égards elles ne correspondent pas aux incises telles que les caractérise l'auteur; ainsi on n'admet pas:

(16) § On risque d'aller se casser les reins, les reins, je dis bien

(17) § La vulgarité de John Bull, je ne dirai pas, mais de l'oncle Sam (je dirai + E)

Même avec inversion on refusera:

(18) § On risque de se casser les reins, les reins, dis-je bien

(19) § La vulgarité de John Bull, ne dirai-je pas, mais de

l'oncle Sam (dirai-je + E)

contrairement à l'énoncé de la caractéristique 2, ces parenthétiques ne sont donc pas librement déplaçables. Comparons de plus (20) et (21) à (14) et (15):

(20) On risque d'aller se casser les reins, les reins

(21) La vulgarité de John Bull, (E + § mais) de l'oncle Sam

la suppression de ces incises transforme le sens quand elle ne rend pas l'expression inacceptable: elles ne sont donc pas accessoires sémantiquement au même titre que les autres. Elles doivent donc être radicalement distinguées des incises proprement dites; je les distinguerai donc sous le terme d'INTERCALEES.<sup>1</sup> Compte tenu de cette distinction, on peut dire que les incises et les quasi-incises ne sont jamais placées avant la base.

np385

Caractère 4: Le Bidois donne des exemples assez variés d'incises et quasi-incises sans inversion.

Certains ne sont pas pertinents, comme l'exemple (13), parce qu'un pronom référant à la base suffit à les différencier des incises.

Ceux du type de (14) et de (15) ne sont pas pertinents parce que différentes propriétés les distinguent également des incises, comme on l'a vu.

L'incise dans (6), du fait que Le Bidois met en parallèle (5) et (6), pourrait être considérée comme un cas de non-inversion, l'incise ayant la forme "copule + attribut", et la base étant considérée comme sujet; une telle analyse est exclue; en effet comparons:

(22) Ses dernières paroles (furent + § fut): "je m'en vas"

(23) "J'ai soif", (furent + § fut) ses dernières paroles

(24) On dit que "J'ai soif" (fut + § furent) ses derniè-

res paroles

lorsque "j'ai soif" est sujet, le verbe s'accorde au singulier, selon l'exemple (24); d'après (22), le verbe s'accorde normalement au pluriel quand ~~l'incise~~ "j'ai soif" est attribut, et "ses dernières paroles" sujet; dans (23), l'incise est donc attribut et le sujet est inversé. De plus, à (6) on peut comparer:

(25) Quelle fut sa réponse ? - "Non", fut-elle

Dans (25), qui n'est guère plus bizarre que (6), le clitique "elle" inversé (avec liaison obligatoire) ne peut être que sujet. Même si on veut rendre compte d'incises comme celle de (6), on doit donc y reconnaître des exemples d'inversion du sujet.

Dès lors les seuls exemples d'incises (quasi-incises pour Le Bidois) à ne pas présenter d'inversion sont celles du type "je pense", "il me semble".

Causes de l'inversion: Les pages 198 à 200 de l'étude analysée sont consacrées à "expliquer" les causes de l'inversion du sujet en incise; notons d'emblée ce que Le Bidois ne remarque qu'incidemment, qu'une caractéristique de l'inversion en incise est qu'elle est toujours du type le plus simple, que le sujet soit clitique ou non.

Un grand principe illumine les explications de Le Bidois et leur donne une unité: le français est la langue la plus claire du monde, tout y concourt à la clarté. L'inversion a donc d'abord pour fonction de distinguer l'incise de la citation qui la porte; "notre langue" se refuse à juxtaposer deux propositions qui n'ont pas la même fonction syntaxique,

à moins, "bien entendu", que la postposition du sujet n'indique que l'une est dans la dépendance logique de l'autre; alors que les anglais, eux, disent, obscurément: "she went out, Paul said".

Nos incises ont une autre supériorité sur celles des autres: "comme la phrase où se trouve l'incise commence par tout ou partie de la citation, il faut que celui qui rapporte les paroles d'un tiers attache à ces paroles plus d'importance qu'à la mention de celui qui les a prononcées, puisqu'il prend la peine de renoncer un instant à parler pour son propre compte ...".

Autre avantage de l'inversion: "comme le verbe déclaratif se trouve "actualisé" par l'énoncé même de la citation, et qu'il ne reste ~~pas~~ alors à préciser que le sujet, l'ordre des mots dans l'incise est donc conforme à la pensée, qui, logiquement, procède du connu (ici, le verbe actualisé par la citation), pour arriver à l'inconnu (le sujet postposé)".

Ainsi l'ordre des mots marquerait la dépendance syntaxique d'une proposition à l'autre; à l'intérieur même d'une proposition, il exprimerait d'une part un rapport d'importance relative des termes, et reflèterait d'autre part la progression du connu à l'inconnu. Et tant de raisons universelles n'ont pas prévalu de l'autre côté de la Manche !

Ce n'est pas tout, ni l'essentiel: l'inversion siérait à la nature incomplète de l'incise, privée de son complément, et rapprocherait le verbe de ce dernier.

Le Bidois sait même pourquoi l'inversion complexe en est exclue: elle marquerait la parataxe au lieu de la dépendance.

La raison "essentielle" qu'avance Le Bidois (complément d'ob-

jet antéposé) est également avancée par plusieurs autres grammairiens; or l'antéposition <sup>de l'objet</sup> ~~du sujet~~ n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante de l'inversion, <sup>de l'objet</sup> ~~car~~ on peut <sup>comme</sup> le vérifier sur les incises elles-mêmes.

Les incises du type "je pense", "il me semble", ne sont jamais antéposées; elles sont correctes, alors même que "me semble-t-il" l'est aussi; la condition n'est donc pas suffisante.

Dans des exemples comme "Quoi ? frémit Jérôme", "vous voilà, vous autres ! s'étonna un peu de nous voir M. Puta", etc., l'incise n'est pas incomplète, et il <sup>paraît</sup> douteux que la base joue le rôle de complément; la condition n'est donc pas nécessaire.<sup>1</sup>

np 385

Incises interrogatives: Le Bidois donne (p. 206) quelques exemples d'incises interrogatives:

(26) Comment ai-je fait ? demandes-tu ?

(27) Dans le même sac, dites-vous ?

(28) Nous vivons -ne dirait-on pas ?- avec les bêtes des abîmes

(29) Je prends, faut-il le dire, toutes les responsabilités

(30) La réserve de M. Pierfitte ne pouvait, faut-il l'avouer, qu'exciter ma curiosité

les parenthétiques de (28) et (29), contenant des pronoms référant à la base, sont des incidentes; les exemples (26) et (27) ne peuvent être paraphrasés par (31) et (32):

(31) § Comment, demandes-tu ? ai-je fait ?

(32) § Justement, dites-vous ? dans le même sac (?)

l'impossibilité de déplacer le point d'interrogation avec l'incise à l'intérieur de la base découle de ce que celle-ci n'est pas interrogative, et que c'est la phrase entière qui l'est (demande par intonation); on notera de plus qu'on ne saurait construire d'exemple avec inversion complexe, univoquement interrogative:

(33) § Dans le même sac, Paul dit-il ?

Seule (28) contient donc un parenthétique interrogatif, comme l'atteste univoquement la ponctuation; mais celui-ci a des propriétés particulières qui autorisent également à le distinguer des incises banales, comme on le verra dans les chapitres VII et IX.

ETUDE DE FRANZEN  
SUR L'ANCIEN FRANÇAIS

T. Franzen traite des incises dans sa Syntaxe des Pronoms Sujets en Ancien Français, au chapitre V sur "l'emploi des pronoms sujets dans les propositions intercalées en discours direct ou indirect" (Uppsala, 1939); ce n'est donc encore qu'indirectement une étude des incises, et Franzen, sachant mieux que Le Bi-dois s'en tenir à un point de vue unique, n'étudie dans les incises que ce qui est pertinent à son propos.

L'étude des incises dans leur ensemble, pour l'ancien français, est donc encore à faire; mais, malgré les limites qu'elle se fixe volontairement, celle de Franzen, éclairant quelques phénomènes importants, permet surtout, négativement, de se défaire de certaines explications de type historique du statut des incises du français contemporain.

On peut admettre que les propositions parenthétiques que Franzen reconnaît comme "incises" correspondent, grossomodo, aux incises du français contemporain; encore sur certains points doit-on redéfinir la classe des expressions qu'il traite sous ce nom; ainsi, remarquant que les incises sans sujet sont rares, à moins de contenir le pronom "ce" (ou telle forme équivalente de l'ancien français), Franzen donne à titre d'exception l'emploi des cris de guerre ou de ralliement suivis d'une incise; ainsi, dans (1):

(1) Montjoie escriez

le pronom sujet de la deuxième personne du pluriel est omis; toutefois on pourrait ne voir dans ce cas particulier qu'une raison de ne pas considérer (1) comme une incise; d'autres raisons seraient que les phrases du type (1) ne contiennent pas de virgule, comme dans:

(2) Montjoie, escriez (séquence non attestée)

elles ne contiennent pas non plus de pronom comme "ce":

(3) Montjoie, (ce) escriez (séquence non attestée)

elles apparaissent, contrairement aux autres incises, dans des propositions enchâssées qui ne contiennent d'autre prédicat qu'elles-mêmes:

(4) Qui estes, chevalier, qui Montjoie escriez

Il ne semble donc pas qu'il y ait la moindre raison de considérer qu'il s'agit là d'incises.

Franzen compare l'ordre des mots dans des phrases à incises et des phrases sans incise; ainsi on oppose typiquement:

(5) Un fil lour donet

(6) Mult pueples fist li il

le pronom datif est placé après le verbe dans la phrase sans incise ("lour donet"), après le verbe dans l'incise ("fist li"), qui contient un pronom sujet ("il"); il conteste ainsi l'explication traditionnelle selon laquelle l'inversion du sujet en incise, aussi bien dans le français contemporain que dans l'ancien français, serait due, comme celle du pronom datif pour l'ancien français, à la présence du complément direct devant le verbe; mais il en conclut seulement que cette explication doit être raffinée: le régime substantif dans (5) exercerait une influence forte, alors que la citation régime exercerait dans (6) une influence plus faible; cette notion d' "influence" ne semble guère différer ici d'une "vis attractiva" circulaire, où il est hasardeux de reconnaître des degrés.

C'est encore la faiblesse de l'influence de la citation régime qui expliquerait, selon Franzen, l'absence d'inversion dans des incises comme:

np 385

- (7) je cuit<sup>1</sup>
- (8) je vos promet
- (9) je croi
- (10) je vos comant
- (11) je dout
- (12) je vos afi
- (13) je vous dis
- (14) jo sai bien
- (15) jeo vous pris
- (16) je vos plevis
- (17) je l'espoir

qui auraient remplacé, vers la fin du XIIIème, des incises comme:

- (18) ce vous dis
- (19) ce cuit
- (20) ce croi
- (21) ce criem
- (22) ce dot

remarquons toutefois que dans (18) le pronom datif est placé comme dans (5) et non comme dans l'incise (6), et surtout que les exemples (18) à (21), ne contenant pas de pronom sujet, ne fournissent pas un témoignage suffisamment net, associés aux exemples (7) à (17), d'un progrès vers l'ordre direct; plus généralement, l'explication apportée par Franzen de ce phénomène l'empêche de remarquer la spécificité des incises ici en jeu: toutes ont pour sujet le pronom singulier de la première personne; toutes ont un verbe au présent. Ces incises sans inversion ne succèdent donc pas, historiquement, à des incises à inversion (du moins ne trouve-t-on dans les exemples de Franzen aucun té-

moignage solide de cette évolution); et l'absence d'inversion ne nous renseigne vraisemblablement pas sur la "cohérence" du lien de l'incise avec la citation régime. Il n'est pas sans intérêt de remarquer, au passage, que Franzen, en expliquant l'absence d'inversion dans certaines incises par une faiblesse de la tendance à l'inversion dans les incises en général - et il s'agit de la fin du XIIIème -, se donnent la même facilité que les grammairiens contemporains qui voient dans l'existence d'incises comme "je pense" un signe certain de la tendance à la disparition de l'inversion; et il est dommage que de telles "explications" diachroniques ne puissent servir au plus qu'une fois.

On a vu que les incises (7) à (17) avaient quelques propriétés en commun, qui sont censées, par exemple, caractériser les performatifs explicites; ceci les rapproche des incises du français contemporain du type "je pense", que nous étudierons dans un chapitre particulier; les quelques exemples cités permettent toutefois de soupçonner entre elles quelques différences; notons d'abord que l'incise (17) n'a été incluse dans cette liste, semble-t-il, que par distraction, puisqu'elle contient le pronom objet "le" qui suffirait à lui seul, dans toute incise où il réfère à la base, à bloquer l'inversion; mais une incise comme (10) n'est pas possible en français contemporain, surtout accompagnée d'une base comparable à celle qu'elle a dans l'exemple de Franzen:

(23) Alez, je vos comant, a mon seignor seürement  
 en effet l'impératif est caractéristique, dans le français contemporain, du style direct, lui-même incompatible, semble-t-il, avec les incises du type "je pense"; l'unique exception à cette règle est à ma connaissance la formule:

(24) Entrez, je vous prie  
 encore celle-ci n'est-elle peut-être devenue qu'une variante figée, dans un style affecté, de l'incidente régulière "je vous en prie" (où le pronom "en" réfère à la base). Mais, de toute manière, l'impératif avait dans l'ancien français une souplesse d'emploi beaucoup plus grande que celle qu'il a aujourd'hui, et pouvait par exemple apparaître en complétive - on en a quelques exemples avec ou sans "que" introducteur -; on pourrait voir là comme une vague confirmation historique de l'hypothèse de Grossselon laquelle l'impératif aurait pour structure profonde la complétive enchâssée sous un performatif explicite effacé (mais, sur ce sujet, cf. chapitre sur les incises à ordre direct).

Franzen rapproche des incises (7) à (17) les parenthétiques du type suivant:

- (25) je le te di
- (26) je le sai bien
- (27) jel vos comant
- (28) gel te plevis
- (29) je vos en pri

où un pronom représente la base (il faudrait ranger l'incidente (17) dans ce groupe); toutefois ce pronom n'est pas, semble-t-il, la seule différence en jeu; ainsi on peut avoir, dans le second groupe, une proposition complexe par coordination:

- (30) jel voi bien et entent

et il conviendrait de vérifier, sur ce point, si aux exemples sélectionnés par Franzen on ne pourrait pas ajouter des parenthétiques comparables, mais avec une autre personne comme sujet, ou à un autre temps, voire avec une autre modalité que la déclarati-

ve, et sans la valeur performative ou modale des incises du premier groupe, ce qui confirmerait qu'il n'y a guère de parallélisme entre les deux groupes.<sup>1</sup>

np 386

Plus qu'aucun autre grammairien, Franzen s'attache à distinguer, dans les phrases à incises, celles dont la base est au style direct et celles dont la base est au style indirect, d'une part; celles qui contiennent un pronom représentant la citation et celles qui n'en contiennent pas, d'autre part; à cet égard on doit distinguer dans l'ancien français les pronoms comme "le" ou "en" du démonstratif "ço" (ou de ses équivalents). Franzen montre que la présence d'un pronom du premier type est incompatible avec le style direct dans la base (ce qui semble correspondre à l'opposition entre incises et incidentes dans le français contemporain); il ajoute que le pronom sujet est presque toujours sous-entendu dans les incises dont la base est au style indirect, mais, s'agissant de prouver ce point, ne donne que des exemples d'incises contenant "ço" initial, le style indirect dans la base entraînant presque toujours la présence de ce pronom dans l'incise à sujet pronominal. Si on considère de nouveau les exemples (18) à (22), dans la mesure où ils sont équivalents à ceux du groupe (7) à (17), on peut suggérer qu'il y a là une raison de considérer que ces derniers ont une base au style indirect - problème en effet difficile à trancher et qu'on pourrait même croire non pertinent puisqu'avec la première personne du présent les styles direct et indirect sont pratiquement indiscernables.

Le pronom "ço" en tête de l'incise est donc obligatoire quand la base est au style ~~direct~~ indirect; et il l'est également, que le style soit direct ou non, quand le sujet de l'incise n'est pas un cli-

tique, mais un pronom non atone ou un substantif; Franzen rattache cette dernière construction au tour (31):

(31) Une lasse mere avoie

à rapprocher de (5); dans ces incises le pronom datif est placé comme dans (5):

(32) ço lur respunt liber

ce qui semble montrer que la position du datif ne dépend pas de l' "attraction" de la citation régime.

Franzen tente d'expliquer les oppositions entre styles direct et indirect, sujets fort et atone, sujet et absence de sujet, présence et absence de "ço", par des contraintes rythmiques ou des influences analogiques, ce qui ne va pas sans quelques bavures que lui-même souligne. Peut-être, avant d'en arriver là, conviendrait-il d'examiner de plus près certains problèmes préalables; ainsi il existe d'autres différences entre style direct et indirect, peut-être: Franzen donne une liste de phrases apparemment pléonastiques où l'incise semble simplement répéter l'information donnée par une phrase introductrice, comme/

(33) Cele follement respondiet: "Empere", dist-ele, "..."

or tous les exemples de ce type présentent des bases au style direct; peut-être pourrait-on rapprocher de ceci le fait que le pronom "ço", redondant par rapport à la base en quelque sorte, n'est nécessaire qu'au style indirect<sup>1</sup>?

ap 386

Un autre problème préalable n'est pas examiné: entre deux propositions à sujet inversé (et peut-être en ordre direct) dont l'une a un sujet fort et l'autre un sujet faible, il se pourrait qu'il y ait des différences syntaxiques profondes et non simplement superficielles et rythmiques; on sait en effet, d'autre part, que les emphases, présupposition<sup>2</sup>, etc. sont différentes dans les deux cas; tant que ces divers points ne peuvent pas être élucidés,

on peut soupçonner que les différents types d'incises en ancien français ne sont pas simplement des variantes de surface, mais recouvrent des structures profondes différentes, avec peut-être, selon les cas, application de règles différentes.

ETUDE DE ROSS  
SUR L'ANGLAIS AMERICAIN

np 388

J. R. Ross a d'abord présenté son analyse des "incises" anglaises au colloque de l' I.R.I.A. ("A first look at parentheticals"<sup>1</sup>, 1970), puis sous forme miméographiée ("Parentheticals", M.I.T., 1972); la communication orale n'est, comme son titre l'indique, qu'une ébauche de la seconde, elle-même non publiée à ce jour; je n'examinerai donc que celle-ci.

Ross traite de parenthétiques tels que:

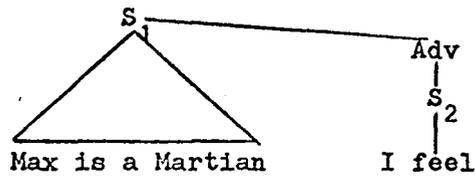
- (1) Max is a Martian, I feel
- (2) ..... , we realized
- (3) ..... , it seems to have been believed
- (4) ..... , remember
- (5) ..... , don't you think ?

qu'il ne définit pas autrement que par leur nom de "parentheticals" et par ses exemples; il est visible qu'ils ont en commun d'être des propositions que n'introduit ni un coordonnant, ni un subordonnant, et de ne contenir aucun pronom référant à la base; toutefois Ross ne les définissant pas, même d'une manière approximative, sa véritable définition est peut-être la règle qu'il propose pour les engendrer.

Selon l'analyse proposée, ces parenthétiques dériveraient de propositions principales, et leurs bases de complétives; Ross oppose cette analyse à celle qui dériverait les phrases (1) à (5) de structures profondes telles que (6):

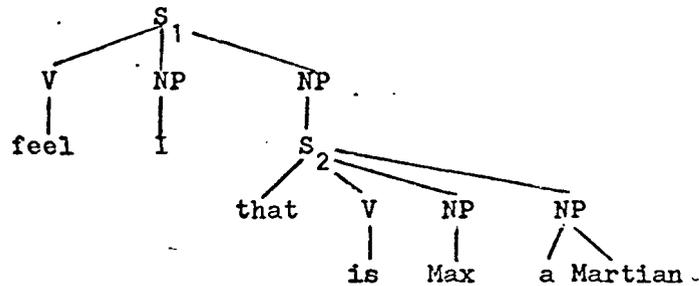
*K. Sur "Lifting" et les questions cf aussi Ross 1975.*

(6)



ceci n'est pas extrêmement original; ce qui l'est plus est que pour Ross la structure d'arrivée elle-même n'a rien à voir avec (6), comme on le verra; or sa démonstration, si elle tend à exclure (6) comme structure de départ, me semble ne pas porter sur cette seconde exclusion; la structure profonde de (1) serait:

(7)

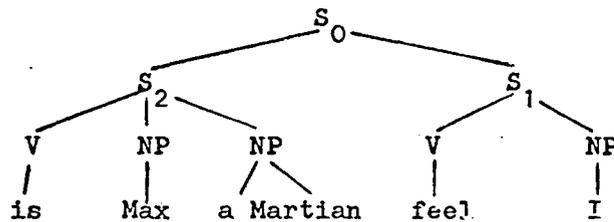


(7) étant pour Ross également, et plus directement, la structure profonde de (8):

(8) I feel that Max is a Martian

la transformation qui différencie (8) de (1) doit être considérée comme facultative. La structure dérivée de (7) serait (9):

(9)



après les permutations internes nécessaires,<sup>1</sup> (9) doit aboutir à (10):

np 388



On notera à ce propos que si Slifting suit Extraposition, et que même après Slifting les verbes précèdent encore les sujets (ils les précèdent, pour Ross, en structure profonde, cf. (7), et le verbe est encore en tête dans (9) ), la règle de Rosenbaum doit au moins être décomposée en deux opérations; ainsi pour passer de (20):

(20) Is ( it that P ) obvious

à (21) par Extraposition:

(21) It is obvious that P

il faut d'une part permuter "obvious" et "that P", et d'autre part placer "it" en tête; Ross ne semble pas préoccupé par le détail de ces opérations.

Mais on a d'autres raisons de douter que la restriction d'application de Slifting aux complétives finales soit le seul effet de Slifting sous la forme (11): si on veut dériver (22):

(22) P, he said to John

de (23):

(23) He said that P to John

il faut ou bien admettre que dans (11) (structure de départ) "Z" représente "to John" et que "he said that P" dans (23) est un "S", ou bien passer par une autre règle que Slifting.

Mais cette relation d'ordre qu'il établit extrinsèquement entre Slifting et Extraposition n'explique pas, au grand étonnement de Ross, que certaines occurrences du pronom "it" que fait apparaître Extraposition ne peuvent pas passer dans un parenthétique; ainsi, à (24), qu'il explique, Ross joint (25), qui l'étonne:

(24) P, it seems to me

(25) P, I explained ( E + § it ) to Jo

mais si on admet qu'au stade où Extraposition a opéré (26) n'est déjà plus correct:

(26) § I explained it to Jo that P

L'inacceptabilité de (25) est naturelle et prévue par la règle de Slifting; (26) ne doit pas être confondue avec (27), qui est correcte, mais où on a affaire à un cas de détachement, et non d'extraposition:

(27) I explained it to Jo, that P

et où "I explained it to Jo" est un "S".

L'inacceptabilité de (25) devrait être nuancée: avec emphase phonologique sur "Jo" par exemple, (25) (avec "it") serait peut-être acceptable; toutefois la nette différence de statut entre (25) (avec "it") et (25) (sans "it") est sans doute à mettre en parallèle avec la différence de structure dans le français entre les phrases analogues (avec ou sans représentant de la base), qu'aucune étude à ma connaissance n'a mise clairement en lumière, parce qu'en français les deux types de parenthétiques sont naturels même sans aucune emphase.

Style direct et style indirect: Tous les exemples de Ross et la règle qu'il donne ne valent que pour des parenthétiques dont la base est au style indirect, ou, du moins, pour lesquels on ne peut montrer sans ambiguïté aucune différence de référent entre le locuteur et la personne qu'il cite; ainsi dans:

(28) He was there, she said

"he" ne doit pas représenter le locuteur ("I"), "was" ne doit pas être un présent transposé ("am"), "there" ne doit pas être, par exemple, une transposition de "here", sans quoi on serait

dans le style direct, et Slifting ne pourrait pas dériver cette base d'une complétive. Ross laisse donc de côté (négligence non signalée en 1970, et à peine mentionnée à la fin de l'étude de 1972) tous les parenthétiques tels que:

(29) Come in, she said

(30) He was there, she uttered

où la base (impératif) dans le premier cas, le parenthétique (verbe "utter") dans le second, impliquent que la base est univoquement au style direct.

La majorité des arguments de Ross sont inapplicables à ces parenthétiques, mais peut-être serait-il aisé de formuler une adaptation de Slifting pour en rendre compte; toutefois la valeur de quasi-coordonnées que Ross assigne aux parenthétiques à un niveau intermédiaire de leur dérivation (voir plus bas) leur est absolument inapplicable; en effet, à:

(31) Ough, he cried out

on ne peut rien faire correspondre qui ressemble à:

(32) § Ough and he cried out

Cette limite à l'adéquation de Slifting n'est pas la moindre objection qu'on puisse soulever contre cette règle.

Equivalence sémantique: Ross admet avec Integrated Theory et Aspects que les transformations ne modifient pas le sens des séquences qu'elles modifient; par suite Slifting n'est pas censée modifier le sens des phrases sur lesquelles elle opère; pourtant les phrases ne différant entre elles que par l'application de Slifting n'admettent pas exactement les mêmes contextes; ainsi

on opposera:

(33) What did Paul answer ? - ( He answered: "yes" +

§ "Yes", he answered )

(34) Who said "come in !" ? - ( Paul said: "come in !" +

§ "Come in", Paul said )

(35) What did Paul do ? - ( He answered: "I'm coming" +

§ "I'm coming", he answered )

ces différences se manifestent aussi bien avec le style direct qu'avec le style indirect; elles sont reconnues, pour le français, par la plupart des grammaires traditionnelles, dans la mesure où celles-ci disent que les incises ont une importance sémantique secondaire, tout le poids étant laissé à la base; il faudrait donc au moins montrer que ces différences sont superficielles, en donnant enfin un sens à cette notion, mais on s'interdirait alors de relier ces contraintes sur les incises à d'autres contraintes telles que l'absence de négation (ou de sans négatif) dans le parenthétique. Mon impression est que, dans la littérature actuelle, "différence de sens superficielle" signifie à peu près "différence de sens dont les règles proposées ne rendent pas compte".<sup>1</sup>

np 388

La phrase (36):

(36) He said that she was there

est ambiguë, en ce que "she was there" peut être ou ne pas être une information nouvelle; ce n'en est pas une, par exemple, dans le contexte:

(37) She was there, but did he say that ? - Yes, he said

that she was there

c'en est une dans le contexte:

(38) Was she there ? - I doubt it; he said that she was

there

Avec la forme parenthétique, dans (39):

(39) She was there, he said

la séquence correspondant à la complétive n'est jamais présupposée par le locuteur qui produit (39): l'ambiguïté à cet égard a disparu; or cette différence "superficielle" pourrait être liée au fait que(40):

(40) That she was there was said by him

ne donne pas de parenthétique (comme le prévoit la formulation de Slifting); en effet (40) n'est pas ambigu comme (36), et a pour unique valeur la valeur que les parenthétiques ne peuvent pas avoir: en effet, dans (40), "she was there" est supposé déjà connu. On rencontre en français le même phénomène; ainsi s'explique l'opposition entre (41) et (42):

(41) Qu'il était là ( est su de tous + a été révélé par Jean )

(42) § Qu'il était là a été prétendu par Jean

en effet le sens de "prétendre" implique que "il était là" n'est pas admis par le locuteur, mais la fonction sujet de la complétive suppose le contraire. Cette différence de valeur entre les complétives sujets et objets pourrait être analogue à celle qu'a observée Dubois(1967) entre les déterminants des substantifs sujets et objets dans la phrase. On notera à ce sujet que l'extrapolation donne aux complétives sujets le même statut à cet égard que les complétives objets, ce qui s'accorde avec la possibilité de faire opérer alors Slifting.

Structure profonde, structure superficielle: De ce que les parenthétiques dériveraient de phrases à complétives, Ross conclut que la notion de proposition subordonnée n'est pas une notion de

structure profonde; prise à la lettre cette conclusion invaliderait précisément son argumentation, qui consiste à montrer qu'à part la position et l'absence de subordonnant (effacement de "that") les bases de parenthétiques ont des propriétés de propositions complétives; pour être cohérente l'analyse devrait montrer que les propriétés examinées sont superficielles seulement; mais alors tomberait la conclusion qu'on doit avoir une complétive en structure profonde. Moins incohérentes sont des études "traditionnelles" comme celle de Le Bidois qui soutiennent que les bases d'incises sont principales à certains égards, complétives à d'autres égards.

Pour que sur ce point la conclusion de Ross ait un sens, il faudrait donc distinguer les caractères superficiels et les caractères profonds des subordonnées, et fonder rigoureusement l'argumentation sur cette distinction.

Récurtivité: Ross note, à la suite de Bolinger, que Slifting doit s'appliquer récursivement, propriété déjà signalée à propos du français par Le Bidois.

Ainsi de (43):

(43) I realize that Osbert feels that frogs have souls  
on peut dériver par une double application de Slifting:

(44) Frogs have souls, Osbert feels, I realize  
mais pour passer de (43) à (44) on a deux intermédiaires possibles:

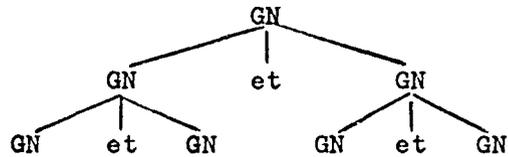
(45) Frogs have souls, I realize that Osbert feels

(46) Osbert feels that frogs have souls, I realize

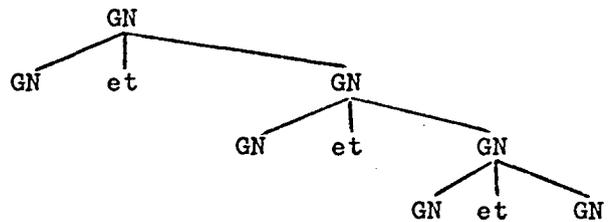
Si, comme le pense Ross, (45) est acceptable, (44) peut être con-



(51)



(52)



Une réponse à ce type de problème serait de dire que selon les cas il faut choisir la structure sémantiquement la mieux appropriée, et que par exemple si Bob et Carol d'une part, Ted et Alice d'autre part, ont des relations plus étroites, la structure (51) est adéquate; mais, outre que c'est là accorder à la structure syntagmatique une fonction qu'elle n'a peut-être pas, on s'interdit ainsi, sauf à abandonner le principe d'une grammaire finie, de pouvoir considérer que les partenaires ont chacun à chacun des relations identiques (ce qui exigerait une règle: GN = GN et GN et GN et GN ); on peut donc penser là, comme Ross le présume pour *Slifting*, que la séquence terminale n'est pas ambiguë. Mais, quelle que soit la structure qu'on choisira parmi les cinq possibles, les quatre partenaires ne seront pas placés sur le même plan; cette solution n'est donc pas satisfaisante.

Si on considère comme différentes des dérivations qui ne diffèrent que par l'ordre dans lequel on a appliqué telle ou telle règle récursive, le problème apparaît inévitable dans tous les cas.

Si on veut respecter les deux conditions suivantes: 1) que la grammaire soit finie (contienne un nombre fini de règles), 2) que la structure soit intuitivement satisfaisante, c'est-à-dire ne présente pas sur des plans différents des éléments qui sont sur

le même plan, alors la seule solution naturelle est de considérer que la propriété de récursivité n'est pas spécifiquement inhérente à chaque règle récursive, mais que la récursivité en général transcende la compétence linguistique et que le locuteur qui, connaissant la règle récursive (50), forme une séquence telle que:

(53) GN et GN et GN et GN et GN et GN

ne passe pas par les étapes successives d'une dérivation pas à pas en appliquant la règle élémentaire, mais passe d'emblée à la structure (53), en fonction d'une compétence qui dépasse de beaucoup le cadre de sa compétence linguistique. En d'autres termes, le problème soulevé par Ross à propos de l'ambiguïté récursive de Slifting ne me paraît pas pertinent.

Parenthétiques à portée limitée: Slifting permet de dériver, de (43), (54):

(54) I realize that frogs have souls, Osbert feels

phrase que Ross propose en effet dans sa communication de 1970, quoiqu'a bien des locuteurs anglais elle paraisse au moins douteuse dans le sens de (43). Il admet également qu'on puisse dériver, de (55), (56):

(55) They say that they feel that there will be enough helmets

(56) They say that there will, they feel, be enough helmets qui ne paraît pas excellent non plus à bien des informateurs, et devient tout à fait inacceptable si on supprime l'identité des sujets de "say" et "feel":

(57) \$ He says that there will, they feel, be enough helmets

ce type de dérivation devrait donc au moins être fortement restreint; la caractéristique de ces parenthétiques est qu'ils sont eux-mêmes issus de complétives, et que Slifting a pour effet de transformer la complétive d'une complétive intermédiaire en complétive de la principale; dans la séquence dérivée, le parenthétique a une portée limitée, c'est-à-dire ne régit pas sémantiquement toute la phrase, mais seulement la complétive où il est inséré.

Selon les mêmes informateurs anglais, c'est dans le cas de (55)(56) que cette dérivation serait le moins gênante; cette correspondance serait vraisemblablement à rapprocher de correspondances sémantiques ou pragmatiques du type:

(58) I feel that there will be enough helmets

(59) There will be enough helmets

en effet, si on n'attribue pas à "I feel" dans (58) une valeur purement introspective, (58) a une valeur proche de (59): je ne décris pas mon avis, mais je le donne; dans (56), au sens de (55), selon les informateurs que j'ai pu interroger, "ils" (they) ne décrivent pas non plus leur avis (comme on pourrait le faire, par exemple, pour répondre à une enquête sur notre état d'esprit), mais le donnent. Il faudrait donc, pour restreindre convenablement ce type de dérivation, exclure les structures qui ne peuvent pas correspondre à expressions modales introductrices d'assertions. Par exemple, il faudrait exclure les séquences où le temps de la principale n'est pas celui du parenthétique, comme dans:

(60) § They say that there will, they'll feel, be enough helmets<sup>1</sup>

Si à cet égard Slifting engendre un excès de parenthétiques à

portée limitée, à d'autres égards, il n'en engendre peut-être pas assez.

En effet on peut avoir des phrases comme:

(61) On the Nile, which, Ramses said, has its source in Paradise, a dam has been built

(62) On the Nile, the source of which, Ramses said, is in Paradise, a dam has been built

Pour que Slifting puisse dériver (61) et (62), il faudrait montrer que cette transformation, dont on a vu qu'elle opérerait ~~avant~~ après Extraposition, opère avant les règles qui forment les relatives: ce point n'est pas discuté.

De (63):

(63) The man of whom you said he was a fool died yesterday

Slifting permet de tirer quelque chose comme:

(64) § The man who was a fool, you said of him, died yesterday

qui n'est pas du tout acceptable.

Peut-être ces derniers défauts de Slifting ne sont-ils imputables qu'au caractère provisoire de la formulation de cette règle, et sont-ils remédiables.

Pour des phrases telles que, en français:

(65) Cet éléphant s'étonnait qu'on l'honorât, puisque, songeait-il, il n'était qu'une bête

l'inadéquation de Slifting est vraisemblablement radicale; en effet (65) devrait, selon cette règle, dériver d'une de ces phrases:

(66) Cet éléphant songeait qu'il s'étonnait ...

(67) Cet éléphant s'étonnait de songer qu'on l'honorât ...

(68) ... puisqu'il songeait qu'il n'était qu'une bête

dont aucune ne respecte le sens de (65). On aurait le même problè-

me avec (69):

(69) Il est entré dans cette boîte; puis il en a été vidé, à cause, dit-il, de ses activités sportives en effet si on fait régir "a été vidé" par "dit", le locuteur qui dit (69) n'annonce plus, mais au mieux présuppose qu' "il" a été vidé.

Non utilisation d'un constituaht "Adv": Ross tient à faire l'économie de la catégorie d' "adverbe", tant en structure profonde qu'en surface, étant de ces linguistes pour lesquels toute catégorie qui n'a son son répondant dans quelque syntaxe logique actuelle doit être éliminée; mais cette économie est bien payée en un autre point de l'analyse, par le stage que les parenthétiques doivent faire comme séquences quasi-coordonnées avant d'être des parenthétiques à part entière (voir plus bas "Nicking"). En effet les points d'insertion possible des parenthétiques dans la phrase sont expliqués par la structure quasi-coordonnée qu'ils auraient d'abord.

Liste lexicale: Slifting étant applicable à un beaucoup trop grand nombre de verbes, une liste de verbes est donnée pour corriger cette trop grande généralité; les grammaires comme celle de Le Bidois, Dessaintes, etc. pour le français ne procèdent pas autrement, mais donnent des listes beaucoup plus fournies (quoiqu'elles traitent d'un phénomène à certains égards plus restreint), et surtout distinguent entre certaines catégories de verbes.

Ross admet dans sa liste, par exemple, "realize", "don't doubt", et rejette "don't realize", "doubt"; il remarque à ce sujet que Slifting est sensible à la négativité; mais sur ce point préci-

sément une simple liste, quelle que soit sa longueur, ne peut être que superficielle; dans les parenthétiques "realize" doit être associé à "don't fail to realize" par exemple (la négation portant sur un verbe qui régit "realize"), et "don't realize" comme "fail to realize": la négativité intervient donc quelle que soit sa forme, à un niveau d'enchâssement imprévisible; cette notion est même peut-être trop restreinte: on ne peut avoir, par exemple, de parenthétique à valeur modale irréal<sup>1</sup>le, etc.

np 390

Argumentation de Ross: En gros l'argumentation de Ross vise à montrer que la base des parenthétiques est originellement complétive; elle ne tend pas à montrer, me semble-t-il, que (6) est une mauvaise structure superficielle et que (9) est la bonne. Elle est faite d'une dizaine d'arguments - le nombre étant censé faire la force - que nous allons examiner tour à tour.

Premier argument: On ne peut s'offrir que des propositions en "that"; ceci rend compte de l'inacceptabilité de:

(71) \$ P, we'll ( eat + try )

cet argument ne fait qu'énoncer le parallélisme le plus frappant entre les phrases à parenthétiques et les phrases à complétives; mais ce parallélisme doit être nuancé; ainsi (72):

(72) He invited me to supper; I could bring my dog, he insisted

n'est pas nécessairement équivalent à:

(73) He invited me to supper; he insisted that I could bring my dog

en effet dans (73), univoque à cet égard, l'"insistance" ("insisted") porte sur la proposition en "that" superficielle, alors que

dans (72) l'insistance peut sémantiquement porter sur l'invitation (phrase précédente).

D'autre part on doit noter qu'avec des parenthétiques non verbaux, on peut avoir des bases du même type qu'avec des parenthétiques verbaux:

(74) It's enough, to my mind

ou encore on peut avoir des parenthétiques constitués par une proposition introduite en surface par un subordonnant:

(75) It's enough, if I'm to believe Zac

le parallélisme leur fait correspondre:

(76) ( My mind is + I believe ) that it's late

mais les introducteurs "to" et "if" produiraient ici une chaîne de dépendance circulaire; si ce parallélisme est du même type, comme il semble, que celui qu'on observe pour les incises, alors l'explication pour celles-ci doit être autre que la formulation de Slifting.

Deuxième argument: factivité: le complément des verbes factifs doit être présupposé vrai; ainsi on opposera "realize", factif, à "think", non factif, dans:

(77) \$ Max realizes that there are eleven planets

(78) Max thinks that there are eleven planets

cette propriété des factifs a son parallèle dans les parenthétiques:

(79) \$ There are eleven planets, Max realizes

(80) There are eleven planets, Max thinks

Ross souligne que Slifting rend compte de cette liaison en dérivant les secondes phrases des premières.

Pour que ceci soit un argument en faveur de Slifting, il faut

drait que la restriction observée dans ces deux structures ne se rencontre pas dans d'autres structures qui ne soient pas elles-mêmes dérivables de celles de (77) et (78); or de telles structures existent, et on opposera par exemple:

(81) As you believed, there are eleven planets

(82) \$ As you realized, there are eleven planets

qu'on ne saurait dériver de:

(83) \$ As you ( believed + realized ) that there are eleven planets

qui n'est pas la structure d'une phrase complète.

Troisième argument: concordance des temps: Ross observe que les factifs admettent certaines séquences de temps, telles que celle qu'on a dans:

(84) The astronomers ( realize + realized ) that there ( is + was ) something funny about Venus

on retrouve les mêmes possibilités dans les parenthétiques:

(85) There ( is + was ) something funny about Venus, the astronomers ( realize + realized )

avec la plupart des verbes non factifs marquant une attitude subjective, on observe pas les mêmes possibilités que dans (84):

(86) It seems to me that there ( is + was ) something funny about Venus

(87) It seemed to me that there ( \$ is + was ) something funny about Venus

on retrouve les mêmes impossibilités dans les parenthétiques:

(88) There ( is + was ) something funny about Venus, it seems to me

(89) There ( \$ is + was ) something funny about Venus, it seemed to me

ce parallélisme des phrases à complétives et des phrases à parenthétiques constitue, selon Ross, un argument particulièrement puissant en faveur de Slifting; en effet, selon lui, si on attribue aux phrases à parenthétiques la structure (69), ces contraintes sont "logiquement" imprévisibles et leur correspondance est arbitraire.

Que ces contraintes soient imprévisibles, illogiques et arbitraires est un argument sémantique du type le plus informel; il a pour pendants, dans le sens inverse, les considérations de F. Brunot qui, dans La Pensée et la Langue, tente de montrer que les contraintes de la concordance des temps en français sont des contraintes sémantiques de bon sens.

Mais, quoi qu'il en soit, l'argument de Ross est cruciallement incomplet, puisqu'il n'examine pas si les contraintes observées se manifestent également dans des structures concurrentes de celle qu'il défend; or c'est bien le cas en français, où on opposera:

(90) A ce qu'il me semble, le café ( est + était ) réchauffé

(91) A ce qu'il me semblait, le café ( \$ est + était ) réchauffé

np 390  
L'argument n'existe donc pas<sup>1</sup>.

Quatrième argument: spécificité: Ross tire argument de la valeur spécifique ou non des groupes nominaux dans des phrases comme:

(81) Giovanni baptized a Communist

(82) I notice that Giovanni baptized a Communist

(83) I hope that Giovanni baptized a Communist

dans (81) et (82), le groupe nominal "a Communist" désigne un

communiste précis (interprétation spécifique), alors qu'en plus de cette interprétation, on peut penser dans (83) qu'il ne s'agit pas d'un communiste précis, mais d'un communiste quel qu'il soit (interprétation non-spécifique). Certains verbes comme "notice" n'ajoutent donc aucune ambiguïté à la proposition complétive, alors que des verbes comme "hope" le font. Ross compare alors:

(84) Giovanni baptized a Communist, I notice

(85) Giovanni baptized a Communist, I hope

et remarque que (84) admet seulement l'interprétation spécifique, alors que (85) admet en outre la lecture non-spécifique; ce parallélisme constituerait, selon lui, un argument fort en faveur de Slifting.

Ce parallélisme semble s'observer également dans les phrases françaises correspondantes; toutefois on peut se demander si la possibilité ou l'impossibilité d'une interprétation spécifique ou non pour un groupe nominal doit se conserver à travers les transformations, ou si elle ne pourrait pas relever uniquement des structures superficielles (auxquelles au besoin, dans cette étude même, Ross accorde tant d'importance); soit par exemple:

(86) Don Juan a baptisé un communiste, comme nous l'espérons tous

la proposition principale, selon la lecture de Ross, contiendrait ici un groupe nominal univoquement spécifique; on admettrait mal, par exemple, que l'expression "quel qu'il fût" soit insérée après lui; mais dans la proposition subordonnée, où le pronom "le" représente la proposition principale, il faut bien admettre, pour le groupe nominal virtuel ou effacé "un communiste" la possibilité d'une lecture non-spécifique: notre espoir pouvait être que Juan bap-

tiserait n'importe quel communiste, et non celui qu'il a effectivement baptisé; ainsi la même proposition est à la fois univoque et ambiguë à cet égard, selon sa position structurale superficielle.

En français les deux phrases:

(87) J'ai remarqué la chose suivante: don Juan a baptisé un communiste

(88) Il me reste un espoir: don Juan a baptisé un communiste

présentent la même opposition que (82) et (83), mais dans des structures différentes: syntaxiquement, la deuxième proposition de chaque phrase est indépendante de la première, et l'adjectif "suivante" en particulier implique qu'il s'agit bien de deux phrases indépendantes; on a ici un cas de style indirect libre, assez proche, nous le verrons, de celui des incises à style indirect, et qui montre que les propriétés que Ross veut faire transporter par Slifting d'une structure dans une autre n'ont pas besoin de Slifting, en général, pour être transportées.

Condition d'Influence: les quatre arguments précédents sont renforcés, selon Ross, par une hypothèse de Ross (1967) selon laquelle il existe une "Influencer Constraint" (contrainte sur le noeud influençant), que j'appellerai "Condition d'influence", formulée ainsi dans "Parentheticals":

Condition d'influence: Si un noeud d'un arbre "influence" (c'est-à-dire provoque un changement de traits dans, ou efface, ou provoque une neutralisation de traits dans) un autre noeud, alors le premier noeud doit commander le second. En d'autres termes, l' "influence" descend toujours le long de l'arbre, et

non l'inverse.

La notion de "commandement" utilisée dans cette condition est due à Langacker (1969): un noeud en commande un autre s'il appartient à une proposition plus haute dans l'arbre.

Ross souligne d'abord que sa condition reflète le langage des grammaires traditionnelles; par exemple on décrit l'opposition entre les exemples (86) et (87) en disant que le choix du temps de la complétive dépend de celui de la principale, et non l'inverse; pourtant une formulation inverse serait possible selon Ross, qui donne en exemple la suivante:

(89) Le temps est neutralisé au présent dans les verbes marquant l'attitude du sujet quand ils dominent un temps présent enchâssé.

Notons en passant qu'aucun grammairien traditionnel n'aurait vraisemblablement proposé une formulation de ce genre; en effet, plutôt que de dire que le temps est neutralisé, ils diraient que seul le présent est possible; et en effet on ne doit pas confondre le présent de (87), qui est, en termes sémantiques "traditionnels" un présent réel, avec, par exemple, certains présents du subjonctif qui peuvent équivaloir sémantiquement à des futurs; ceux-ci admettent alors des adverbes marquant le futur; celui-là n'admet pas d'adverbe indiquant le passé.

Ross donne encore l'exemple suivant: les grammairiens parlent de prédicats qui admettent des compléments en "that", plutôt que de propositions en "that" qui excluent certains verbes régissants (comme "begin").

Les grammairiens traditionnels auraient donc, inconsciemment, suivi le principe de Ross (1967).

Ross tire argument de la position de la négation pour montrer que la Condition d'influence permet parfois de décrire les choses plus simplement que le principe inverse. Normalement "not" suit immédiatement la forme auxiliaire finie, comme dans:

(90) He could (not) find his ears

(91) I wish that she were (not) portly

par suite dans:

(92) I require that he (not) be followed

l'explication la plus élégante de la position de "not" serait de considérer que toutes les propositions en "that" contiennent dans leur forme profonde un auxiliaire fini, à la droite duquel "not" serait éventuellement placé, et que certains verbes régisants peuvent déclencher (donc influencer) l'effacement d'un élément fini dans une proposition régie.

L'autre possibilité, conforme au principe inverse (influence remontante), serait selon Ross la suivante: les propositions en "that" sans auxiliaire fini excluent certains verbes régisants; elles sont l'objet d'une règle pour le placement de la négation.

Ross souligne que la seconde description amène à compliquer la règle de placement de la négation; mais ce point devrait être examiné de plus près; en particulier on pourrait concevoir que la négation soit, dans toutes les structures profondes, située à gauche de la totalité du syntagme verbal, puis qu'elle soit éventuellement déplacée à droite du premier auxiliaire en même temps que les affixes de temps et de personne, situés eux-mêmes d'abord à gauche selon Syntactic Structures. Ceci ne nécessiterait donc aucune règle supplémentaire, mais seulement l'é-

largissement d'une règle indépendamment justifiée.

De toutes manières la règle de Ross obligerait à postuler des structures de that-clause avec auxiliaire fini dans des phrases comme:

(93) Climbing was difficult, but not climbing was still more difficult

(94) To be or not to be is the question

la plus grande simplicité de l'analyse proposée par Ross n'est donc pas évidente.

Qu'une analyse conforme au principe de la Condition d'influence soit plus simple ou non que l'analyse conforme au principe inverse, le principe général de simplicité n'est pas pour autant résolu: il doit être placé dans un contexte plus général; la constitution de syntaxes ne représente en effet qu'un versant des grammaires, qui doivent non seulement donner des procédures pour engendrer les séquences grammaticales, mais aussi donner des procédures pour les interpréter; or un bon nombre de problèmes ~~qui~~ peuvent recevoir des solutions plus ou moins simples selon ~~qu'on~~ qu'on envisage la question d'un point de vue unique (génération ou analyse), mais équivalentes si on considère les deux points de vue comme complémentaires, la simplicité d'une part correspondant à la complexité de l'autre. Un exemple assez clair et non sans analogie en est le problème débattu entre Jackendoff et Lakoff, qui ~~se~~ consiste à se demander si la négation remonte syntaxiquement, ou si elle descend sémantiquement, dans des phrases que ces auteurs considéraient comme paraphrastiques, telles que:

(95) Je veux ne pas y aller

(96) Je ne veux pas y aller

(cf. discussion de cette équivalence à propos des déplacements de négation).

Une formulation neutre de ces problèmes est en général possible; un bon nombre de grammairiens traditionnels, contrairement à ce qu'allègue Ross, ne posent pas le problème de la concordance des temps comme un problème d'influence d'une part ou de l'autre, mais se contentent de décrire des séries, ou justifient indépendamment tous les temps; ainsi F. Brunot, Wagner et Pinchon pour le français; les termes traditionnels de "concordance", de "correspondance" (Grévisse) sont eux-mêmes neutres. Certains grammairiens transformationnalistes réalisent la concordance des temps pas un blocage des suites inacceptables, qui ne préjuge d'aucune orientation, ni de l'existence même d'une influence; chez Harris ou chez Gross pour le français, il n'y a pas non plus d'influence, sinon mutuelle, c'est-à-dire simplement parallélisme. La notion d'influence, imprégnée de causalité mécaniste, est peut-être un concept superflu dans la théorie de la syntaxe.

En conclusion de l'analyse des quatre premiers arguments de Ross on peut dire que 1) aucun ne montre la supériorité de l'analyse par Slifting sur les solutions concurrentes, 2) les quatre reposent sur un principe général faiblement argumenté et utilisant un concept peut-être étranger à la théorie de la description linguistique.

Cinquième argument: pronoms et questions: Ross remarque que certaines questions peuvent être bizarres en fonction du choix d'un pronom:

(97) ( Are tyou + ? am I ) hungry ?

(98) Does it seem to ( you + ? me ) that you're drunk ?

les phrases à parenthétique correspondantes présentent les mêmes particularités:

(99) Are you drunk, does it seem to ( you + ? me ) ?

Si la source des phrases à parenthétique était du type (69), il faudrait, selon Ross, ajouter des restrictions supplémentaires pour rendre compte de (99).

Ceci sous-entend que Slifting peut produire (99) à partir de (98). Mais ce type de correspondance fournit précisément un argument contre Slifting (dans de tels cas au moins). En effet pour que Slifting dérive (99) de (98) il faudrait que la proposition en "that" de (98) contienne un marqueur d'interrogation, qu'exclut le verbe "think"; pour des verbes comme "ask", "wonder", il a été suggéré par Katz et Postal que les complétives traditionnellement appelées interrogatives indirectes qui dépendent de ces verbes pourraient contenir un marqueur interrogatif.

Le parallélisme entre (99) et (98) doit sans doute être rapproché plutôt du parallélisme entre les phrases suivantes:

(100) ( Do you think + does it seem to tyou ) that P ?

(101) P ?

(100) et (101) sont pratiquement des messages équivalents dans certaines situations; cette équivalence tomberait si on remplaçait dans (100) "you" par "he", "him", ou le présent de "think" ou "seem" par un autre temps; de l'équivalence pratique entre messages, rien ne permet de conclure d'emblée à l'équivalence formelle entre séquences; le parallélisme (100)-(101) lui-même peut être rapproché du parallélisme entre:

(102) I think that P

(103) P

(104) I don't think that P

(105) Not P

qui dépend de la première personne et du présent. Ces faits sont à rapprocher, par leurs conditions de temps et de personne, des faits de performativité explicite examinés dans le chapitre sur les incises à ordre direct. Si ce rapprochement est fondé, il n'y a pas plus lieu de chercher à ~~en~~ rendre compte d'une manière purement syntaxique qu'il n'y a lieu de considérer qu'une phrase comme:

(106) Je vous salue

doit son ambiguïté pragmatique (message performatif ou simple assertion) à une ambiguïté structurale.

On notera que les phrases du type de (104) correspondent à (engendrent~~x~~, selon Ross)~~x~~ des phrases à parenthétiques comme:

(107) Not P, I don't think

sur lesquelles nous reviendrons plus loin, et qui fournissent contre Slifting une objection du même type que celle qui est soulevée ici.

Le parallélisme entre (98) et (99) doit être complété par d'autres structures telles que:

(108) Are you drunk, to ( your +?my ) mind ?

qui révèlent que le problème est beaucoup plus général que celui que Slifting prétend résoudre.

Sixième argument: pronoms et déclaratives: Ross note que certaines déclaratives sont bizarres ou non en fonction du pronom qu'on y emploie:

(109) It seems to ( me + ? you ) that Marge is a witch

on retrouve cette différence dans les parenthétiques:

(110) Marge is a witch, it seems to ( me + ? you )

seule une analyse selon laquelle, dans la structure profonde de (110), "seems" régit - "Marge is a witch" rend compte de ceci selon Ross.

Là encore le problème n'est pas reconnu dans son ampleur, puisqu'on a:

(111) To ( my + ? your ) mind, Marge is a witch

Septième argument: transformations saucissonnantes: certaines séquences ne sont pas plutôt développées transformationnellement qu'elles sont découpées en tranches par les "chopping transformations" ou transformations saucissonnantes de Ross; ainsi une transformation saucissonnante découpe et déplace un groupe nominal dans (112) pour former (113):

(112) I believe that he never answered these questions

(113) These questions I believe that he never answered

Mais une contrainte sur les groupes nominaux complexes, la "Complex NP Constraint" (Ross 1967) interdit de faire sortir un constituant d'une phrase qui modifie un nom hors du NP constituant; ainsi de (114):

(114) I believe ( your claim ( that he never answered these questions )<sub>S</sub> )<sub>NP</sub>

on ne peut pas dériver (115):

(115) § These questions I believe your claim that he never answered

De même une contrainte sur les syntagmes coordonnés, la "Coordinate Structure Constraint", (Ross 1967), interdit d'extraire d'un noeud coordonné tout noeud qu'il domine; ainsi de (116):

(116) Mama Wolf disliked Remus and favored Romulus

on ne peut pas dériver (117):

(117) § Romulus Mama Wolf disliked Remus and favored  
Les mêmes contraintes s'appliquent selon Ross aux parenthé-  
tiques, à considérer:

(118) Max has a tuba, I believe that Pete pointed out

(119) § Max has a tuba, I believed your claim that Pete  
pointed out

où jouerait la contrainte sur les groupes nominaux complexes;  
la contrainte sur les structures coordonnées expliquerait éga-  
lement l'opposition entre (120) et (121):

(120) Max has a tuba, Ted will find out

(121) § Max has a tuba, Ted is reading a book and will  
find out

Ross n'en conclut donc pas que les contraintes doivent être  
généralisées, mais qu'il faut attribuer aux parenthétiques u-  
ne structure profonde qui les y soumette, c'est-à-dire que les  
phrases (118) à (121) sont dérivées, en accord ou non avec les  
contraintes, de:

(122) I believe ( E + your claim ) that Pete pointed out  
that Max has a tuba

(123) Ted ( E + is reading a book and ) will find out  
that Max has a tuba

mais ce sont bien les contraintes de Ross, et non les faits,  
qu'il faudrait accommoder en l'occurrence; en effet à:

(124) You believed he was there  
peut correspondre:

(125) He was there, as you believed

mais à (126):

(126) You were in a bad temper and believed he was there

ne peut correspondre (127):

(127) § He was there, as you were in a bad temper and believed

on reconnaît là le phénomène dont la contrainte sur les structures coordonnées est censée rendre compte, mais où ces syntagmes coordonnés apparaissent (en (127)) dans une proposition dont Ross lui-même n'a pas cherché à montrer qu'elle était principale en structure profonde.

De la même manière à (128):

(128) You believe that Max has a tuba

peut correspondre (129):

(129) Max has a tuba, as you believe

mais à (130):

(130) You believe his claim that Max has a tuba

ne peut pas correspondre (131):

(131) § Max has a tuba, as you believe his claim

où la subordonnée devrait encore être dérivée d'une principale si on voulait expliquer cette inacceptabilité par la contrainte sur les groupes nominaux complexes.

Huitième argument: "Une intéressante confirmation de la justesse de l'analyse par Slifting est fournie par la règle de nominalisation en "so"x", annonce Ross. En effet les complétives de certains verbes comme "think", "believe", "assume", "suppose", "say", "hope", etc. peuvent dans certaines conditions être nominalisées en "so" quand elles sont identiques à la complétive d'un verbe de la même classe; ainsi dans (132):

(132) Max ( thinks + believes + hopes ) that P, and his doctor ( hopes + fears + thinks ) so too

Dans certains contextes, une proposition non enchâssée ne peut pas servir d'antécédent au pronom de phrase "so"; ainsi, si

(133) est correcte, (134) par contre ne l'est pas:

(133) Rufus is flatulent, even though his wife may not think so

(134) § Rufus is flatulent, and his wife thinks so too

Ross remarque alors que si la première proposition de (134) est suivie d'un parenthétique dont le verbe appartient à la classe pertinente pour la règle de pronominalisation en "so", la phrase ainsi formée est grammaticale:

(135) Rufus is flatulent, I ( think + hope + fear ), and his wife thinks so too

ceci constitue selon Ross un "argument frappant" en faveur de Slifting, qui fait dépendre le verbe de la principale de (135) du parenthétique dans la structure profonde.

Là encore c'est une analyse incomplète des "contextes" du type de (133) qui fait toute la vigueur de l'argument; ainsi on peut opposer à (134) une autre forme de coordination qui rend la phrase à peu près acceptable:

(136) Rufus is flatulent, or his wife thinks so at least et on peut rendre (134) correcte en y introduisant d'autres expressions que celles que Ross utilise dans (135):

(137) Rufus is flatulent, ( to my mind + if I'm to believe Don ), and his wife thinks so too

là encore l'analyse par Slifting n'est donc mise en valeur que par une analyse partielle des phénomènes en jeu.

Neuvième argument: identité floue: les phénomènes d' "identité floue"<sup>1</sup> fournissent un autre argument; on en a un exemple dans:

(138) Merv<sub>1</sub> will photograph his<sub>1</sub> lap, and Ed will too qui est ambiguë; on peut comprendre: 1) Ed will photograph Merv's

lap, ou 2) Ed will photograph his own lap. Une règle d'effacement sous condition d'identité a opéré dans (138) en négligeant pour le sens (2) la différence de référence entre les pronoms des deux groupes verbaux; l'identité est "floue" à cet égard; mais elle devrait être stricte si les pronoms en jeu n'étaient pas "commandés"; ainsi (139) n'est pas ambigu au sens où l'est (138):

(139) The girl who Merv<sub>i</sub> is ogling will photograph his<sub>i</sub> lap, and Ed will too

mais (140), avec un parenthétique, se comporte comme (138):

(140) People dislike him<sub>i</sub>, Merv<sub>i</sub> feels, and Ed feels so too

pour qu'il y ait ambiguïté, il faut que le pronom "him<sub>i</sub>" soit commandé dans la structure profonde par "Merv<sub>i</sub>", condition que vérifie l'analyse selon Slifting.

Encore une fois on complétera l'argumentation de Ross par l'examen d'autres structures où Slifting est visiblement inapplicable; dans (141):

(141) People dislike him<sub>i</sub>, ( to his<sub>i</sub> mind + if I'm to believe him<sub>i</sub> ), and Ed feels so too

(141) présente la même ambiguïté que (138) et (140); il s'ensuit que le pronom ne doit pas nécessairement être commandé et qu'une analyse comme Slifting ne s'impose pas à cet égard.

Dixième argument: déplacement de négation: en règle générale le parenthétique ne peut pas contenir de négation, à moins que le verbe ait lui-même un sens négatif; ainsi Ross oppose:

( (142) Mushrooms are great on diets, I don't ( doubt +  
\$ think )

mais les verbes auxquels peut s'appliquer la règle de déplacement

de négation (voir le chapitre concernant ce sujet) admettent la négation dans un parenthétique, si la base est négative:

(143) Her Majesty will not require frisking, I don't believe

Ross explique ces faits en décomposant la règle de déplacement de négation en deux règles: d'abord, une règle de reproduction de "Not" (Not Copying), facultative, qui adjoint au verbe régissant une simple reproduction d'une négation de la complétive; puis une règle d'effacement de "Not" (Not Deletion), obligatoire, qui efface le "Not" original; ainsi on passerait facultativement de la structure de (144) à celle de (145) par Reproduction de Not:

(144) I believe he isn't there

(145) I don't believe he isn't there

puis obligatoirement de (145) à (146) par Effacement de Not:

(146) I don't believe he is there

Ross propose, conjointement, de faire opérer Slifting après Reproduction de Not et avant Effacement de Not; en modifiant la structure, Slifting rendrait Effacement de Not inapplicable; ainsi, de la source de (143), on pourrait tirer (147) par Reproduction de Not et Effacement de Not:

(147) I don't believe that Her Majesty will require frisking

et (148) par Slifting:

(148) Her Majesty will not require frisking, I believe  
on obtiendrait (143) par Reproduction de Not et Slifting.

Cette analyse est selon Ross une forte justification de Slifting d'une part, de Reproduction de Not et Effacement de Not d'autre part.

Elle ne rend pas compte, toutefois, du statut particulier de (143); en effet cette phrase, contrairement à celles qui lui sont associées transformationnellement par Ross, n'est acceptable que moyennant une interprétation particulière du parenthétique, où le sujet doit être mis en relief, l'intonation marquant cette insistance; la décomposition de Déplacement de Négation en Reproduction de Not et Effacement de Not repose donc sur un rapprochement approximatif des acceptabilités.

Ross souligne (notes 25 et 27) certains problèmes théoriques que soulève son raffinement de Déplacement de Négation; toutefois c'est le principe même de cette règle qui est contestable, comme on le verra dans le chapitre sur Déplacement de Négation, et par suite l'argument tout entier est sans objet.

Le cas étudié ici doit être rapproché du cas qui fournit le cinquième argument de Ross: il y a dans (143) deux négations, et non une négation et son image, comme il y a dans (99) deux interrogations, et Slifting ne peut pas en rendre compte.

Remarque complémentaire sur le cinquième et le dixième argument:

Le rapprochement que je viens de faire peut conduire à voir dans les parenthétiques interrogatifs à base interrogative et dans les parenthétiques négatifs à base nécessairement négative une classe très particulière; notons seulement ici que ces parenthétiques ne peuvent pas être à leur tour la base (conjointement avec leur propre base) d'une incise à style indirect: ils ne sont pas récursifs, et cette propriété à elle seule<sup>α</sup> justifierait qu'ils soient traités d'une manière différente des autres.

Onzième argument: performatifs: Ross reconnaît des phrases per-

K

α - Non, s'il est vrai qu'une incise modale ne peut pas être enchâssée sous une autre incise modale (p. 140) -

formatives dans (149) et (150):

(149) We'll subdue those ocelots, I promise (you)

(150) I promise(you) that we'll subdue those ocelots

la valeur performative de (149), dérivable de (150), fournirait un argument "très simple" en faveur de Slifting<sup>H</sup>; au contraire, dans des structures comme celle de (151), l'interprétation performative serait impossible:

(151) Although I promise you that I will give up pickup sticks, I never really mean it

des exemples comme celui-là tendraient à montrer qu'un performatif explicite ne peut être enchâssé, donc que le parenthétique performatif doit bien être principal.

Faute d'informations sur ce point en anglais, je le discuterai pour le français où les exemples (149) à (151) peuvent se transposer avec l'argumentation de Ross (notons seulement qu'en traduisant "although" par "quoi que", où en le remplaçant en anglais même par "though", et surtout en permutant la principale et la subordonnée dans (151), on peut interpréter performativement la subordonnée (à moins, bien sûr, qu'on attribue la proposition "I promise ..." pour référent à "it", car en ce sens l'exemple est grossièrement truqué)).

D'abord on peut mettre en question le commentaire de Ross sur (149): il n'est pas nécessairement équivalent de dire que (149) est une phrase (explicitement) performative, et de dire seulement que (149) contient un parenthétique (explicitement) performatif; en effet la première formulation ne se justifie pleinement que dans une analyse du type de Slifting.

On peut reconnaître des performatifs en français dans:

(152) Je viendrai, je vous le promets, dès demain

(153) Viendrez-vous vraiment ? - Je vous promets

dans (152) le parenthétique est performatif, mais la présence d'un pronom représentant la base y rend inadéquate de toute manière une analyse comme Slifting; dans (153), la réponse est performative, mais son complément ne saurait être l'intégralité de ce qui la précède; nous avons vu dans le paragraphe précédent l'emploi en parenthétiques d'introducteurs d'assertion comme "je pense" quasi performatifs<sup>4</sup>; dans (154):

np 391

(154) Bonne affaire, je pense

on a bien cette valeur quasi performative, mais la base n'a pas la forme d'une complétive: elle a, comme celles de l'argument cinq, la forme d'une proposition non enchâssée; il en va de même pour (155):

(155) Demain, dernier essai, je vous promets

qui est une promesse. Dans (156):

(156) Je viendrai, promesse de fonctionnaire

l'apposition performative explicitement ne saurait être une principale; c'est une apposition à "je viendrai". Enfin on a clairement des performatifs enchâssés dans:

(157) Paul a apporté un alcool que je vous jure que vous apprécierez

à (157) correspond, avec une incise performative:

(158) Paul a apporté un alcool que, je vous jure, vous apprécierez

mais l'argument jouant sur l'opposition entre subordonnée et principale ne marcherait pas ici.

Douzième argument: "gather" et "take it", verbes "quasi performatifs" selon Ross, lui fournissent un douzième argument. Ross ne les appelle pas précisément "performatifs" parce qu'ils peuvent apparai-

tre dans des subordonnées où les performatifs n'apparaissent pas; ainsi dans (150):

np 391

(159) ( Although + since ) I ( gather + take it<sup>1</sup> ) that you and Miss Pecan are acquainted, I will be happy

qu'on peut traduire approximativement:

(160) ( Quoique + puisque ) je vois (voie) que vous vous connaissez vous et Miss Pecan, je serai enchanté

pour établir plus clairement ce qu'est la valeur "quasi-performative" de telles phrases, il faudrait joindre à celui-ci des exemples comme:

(161) Although I gather it's pouring, ( they're going out bare-headed + the sun is still shining )

cet exemple n'est pas choquant (du point de vue du bon sens), alors que (162), si on exclut l'interprétation qu' "il se trompe", le serait:

(162) ? Although he ( knows + gathers + thinks ) it's pouring, the sun is still shining

(162) en effet, et non (161) pose une relation entre la pensée de quelqu'un et les phénomènes atmosphériques; (161), et non (162), semble donc paraphrasable par (163) approximativement:

(163) Although it's pouring, the sun is still shining

Les quasi-performatifs se comportent donc comme les introducteurs d'assertion du type "je pense" en français. Une particularité de ceux que présente Ross semble être qu'ils n'admettent parfois, lorsqu'elle est possible, que l'interprétation quasi-performative (et non l'interprétation "introspective").

Pour Ross en effet "gather" présente la distribution suivante:

(164) ( I ( gather + gathered + am gathering ) + Bill

( \$ gathers + gathered ) ) that you had sampled these  
brownies

et "take it" présenterait une distribution assez proche. Or les phrases à parenthétiques correspondantes présenteraient les mêmes distributions; ainsi (165):

(165) You had sampled those brownies, ( I ( gather + gathered + \$ am gathering ) + Bill ( \$ gathers + gathered ) )

Slifting rendrait compte de ce parallélisme.

D'autre part on a:

(166) \$ I ( gather + take it ) that you were sick, they realize

Slifting rendrait également compte de cette impossibilité, puisque dans la phrase dont elle dérive (166) les performatifs seraient enchâssés.

Il me semble qu'avec des expressions comme "to my mind" des phénomènes semblables se produisent, masqués simplement par le fait que cette expression n'admet pas exclusivement une interprétation quasi-performative, mais admet aussi l'interprétation introspective; ainsi, parallèlement à (161)<sub>x</sub>, (167):

(167) Although to my mind it's pouring, the sun is still shining

peut avoir le sens de (163), que ne peut avoir la même phrase si on substitue "to his mind" à "to my mind" (en excluant encore l'interprétation qu' "il se trompe").

A (166) on peut comparer (168):

(168) To my mind you are sick, they realize

qui n'est correct, contrairement à (166), que parce que "to my mind" admet l'interprétation purement introspective, seule possible ici, et admettant la paraphrase approximative:



(169) They realize that I think that you are sick  
 alors que (168) n'admet pas la paraphrase correspondant à  
 la valeur quasi-performative de "to my mind", ici exclue:

(170) They realize that you are sick  
 "To my mind", dans son interprétation quasi-performative, a  
 donc un comportement comparable à "I gather" ou "I take it"  
 en parenthétique, mais Slifting ne rend compte du phénomène  
 que dans ces derniers cas.

Treizième argument: contrainte sur les règles de mise en  
 tête: Ross observe l'opposition suivante:

(171) They say that the tacos Judge Bean won't go for  
 (172) ? § That the tacos Judge Bean won't go for is said  
 dans (171) une règle post-cyclique de mise en tête (fronting-  
 rule) aurait déplacée l'expression "the tacos", placée originel-  
 lement à droite de "for", en tête de la complétive; dans (172)  
 cette règle ne pourrait pas opérer parce qu'une contrainte in-  
 terdirait aux règles de mise en tête d'opérer ailleurs que dans  
 l' "file" la plus haute d'un arbre (Ross définit "file": partie  
 d'un arbre dont on ne peut pas extraire d'élément), et qu'en  
 particulier les complétives sujets seraient des files.

Or (173) équivaut, selon Ross, à (174):

(173) They say that they feel that there will be enough  
 helmets

(174) They say that there will, they feel, be enough hel-  
 mets

mais à (175) ne pourrait pas correspondre (176), inacceptable:

(175) That they feel that there will be enough helmets is  
 said

(176) § That there will, they feel, be enough helmets  
is said

Ross propose de rendre compte de l'inacceptabilité de (176) par la même contrainte que (172); ceci implique que (174) et (176) soient respectivement tirés de (173) et (175) par une règle de mise en tête: Slifting en est une précisément.

Un examen plus approfondi du phénomène en jeu ici suggère que les règles de mise en tête ne sont pas seules ici en jeu.

On a déjà vu dans le paragraphe intitulé "équivalence sémantique" que les complétives objets peuvent être ambiguës d'une manière dont les complétives sujets (sauf extraposition) ne le sont pas: les complétives sujets du type de celle de (40) ne peuvent pas apporter une information nouvelle.

On a déjà eu affaire, d'autre part, à propos des cinquième, onzième et douzième arguments à des expressions quasi performatives introductrices d'assertion du type "I think" paraphrasables par la complétive qu'elles régissent (exemples (102) et (103), (161) et (163) par exemple); "I feel" est de ce type, et on peut paraphraser approximativement (177) par (178):

(177) I feel the reason is something else

(178) The reason is something else

rappelons que (177) est à cet égard ambigu, et peut non pas constituer un avis qu'on donne, mais la simple description de mon état d'esprit (interprétation purement introspective); en ce sens il n'est naturellement pas paraphrasable par (178). Or dans (179):

(179) That the reason is something else is felt (by me)

acceptable à la rigueur dans la lecture purement introspective, ne l'est plus dutout pour la lecture quasi performative<sup>1</sup>. La va-

leur quasi performative, comme la valeur performative des performatives explicites, est donc en général incompatible avec la position de la complétive à gauche du verbe comme sujet.

Or si, pour certains informateurs, (173) et (174) peuvent être compris comme synonymes (certains refusent (174) en ce sens), il n'en va pas de même de (180) et (181)<sup>1</sup>:

np 391

(180) They say that he feels that there will be enough helmets

(181) They say that there will, he feels, be enough helmets

qui ne diffèrent de (180) et (181) que par la substitution de "he" à "they" dans la complétive: en règle générale (et non absolue) Slifting n'est pas applicable à l'intérieur d'une proposition complétive. On obtient la même différence en substituant à "feel" (présent) le passé "felt":

(182) They say that they felt that there would be enough helmets

(183) They that there would, they felt, be enough helmets

(certains locuteurs n'acceptent même pas (181) et (183). Mais les phrases suivantes peuvent être comprises comme synonymes:

(184) He says that he feels that there will be enough helmets

(185) He says that there will, he feels, be enough helmets

de même (186) et (187):

(186) They said that they felt that there would be enough helmets

(187) They said that there would, they felt, be enough helmets

La condition de synonymie semble être la suivante: les sujets de la principale et de la complétive doivent être référentiellement identiques; les temps de la principale et de la complétive doi-

~~Il faut~~ vent l'être également; il suffit de transposer ces conditions au style direct pour s'apercevoir qu'elles sont les conditions classiques de la (quasi) performativité, car on obtient ainsi les discours directs "I feel" ou "we feel", au présent et à la première personne. La paraphrase du type (102)-(103) permet en effet de paraphraser, par exemple, (173) et (184) par:

(188) They <sup>say</sup> that there will be enough helmets

et (186) et (187) par (189):

(189) They <sup>said</sup> that there would be enough helmets

Où l'argument de Ross perd sa force, c'est quand on généralise ce phénomène des propositions quasi performatives à des adverbes quasi performatifs comme "to my mind" qui, manifestement, ne peut être dérivé d'une proposition originellement principale. En effet (190), mais non (191), est paraphrasable par (192):

(190) They say that to their mind there will be enough helmets

(191) They ~~say~~ <sup>say</sup> that to ~~their~~ his mind there will be enough helmets

(192) They say that there will be enough helmets

l'effet quasi performatif d'assertion se transpose donc avec "to my mind" au style indirect; or (193):

(193) That to their mind there will be enough helmets is said (by them)

est univoque, et ne peut être paraphrasé que par la lecture purement introspective de (190); l'exclusion de la lecture quasi performative correspond ici à l'inacceptabilité de (176), l'incise de (176) étant inacceptable parce que l'interprétation quasi performative est exclue.

Contrairement aux incises, l'expression "to my mind" peut se placer en tête de proposition: il n'y a aucun lieu de supposer qu'une règle de mise en tête à placé, à un moment quelconque, la base de ce parenthétique à sa gauche, où elle n'est pas d'ailleurs dans les exemples (190) à (193). Sans doute une analyse plus générale que la contrainte sur les fronting-rules doit-elle donc, simultanément, rendre compte du phénomène identique dans le cas des incises et dans le cas de "to my mind".

Ajoutons enfin à propos de cet argument une remarque sur un point de détail, formel, qui montre que Slifting, dans l'étude de Ross, présente une multitude d'avantages, mais que ces avantages ne sont pas toujours compatibles: pour les besoins de l'argument treize, Slifting est mise au nombre des fronting-rules, qui sont des règles post-cycliques; pour les besoins du dixième argument, Slifting était ordonnée entre Reproduction de Not et Effacement de Not, et faisait donc partie comme Déplacement de Négation des règles cycliques (sur ce point, voir Lakoff 1970).

Niching(mise en niche): Slifting place tous les parenthétiques en position finale de phrase; il reste à leur attribuer les positions variées qu'ils peuvent avoir dans le corps de la phrase; Ross appelle Niching la règle qui opère ces déplacements; cette règle traite les parenthétiques terminaux comme des coordonnées, les parenthétiques étant censés être assimilables à ces propositions à ce stade. Les parenthétiques tels que nous les observons "en surface" auraient donc un passé chargé, une histoire dérivationnelle mouvementée: propositions principales en naissant, propositions coordonnées plus tard, propositions subordonnées pour fi-

nir.

Le premier argument en faveur de cette analyse est le suivant: la comparaison des propositions parenthétiques et des coordonnées fait ressortir que ces positions sont les mêmes; Ross compare, d'une part, (194), (195) et (196):

(194) Slim <sup>^</sup>is <sup>^</sup>proud <sup>^</sup>of his wrists, ( and + but ) even his mother doesn't know this

(195) These examinations <sup>^</sup>should <sup>^</sup>be collected from them <sup>^</sup>on Tuesday, or do you think that we should wait till later ?

(196) Shulman <sup>^</sup>is <sup>^</sup>a fine broth of a lad, isn't he ?

(où les coins marquent les possibilités d'insertion de la coordonnée finale intégrale), et d'autre part (197), (198) et (199):

(197) Slim <sup>^</sup>is <sup>^</sup>proud <sup>^</sup>of his wrists, even his mother realizes

(198) These examinations <sup>^</sup>should <sup>^</sup>be collected from them on Tuesday, wouldn't you agree ?

(199) Shulman <sup>^</sup>is <sup>^</sup>a fine broth of a lad, don't you think ?

Le deuxième avantage que les parenthétiques tireraient, selon Ross, de leur stage en coordination serait la possibilité de rendre compte de phrases à double tête comme:

(200) Is Agnew a figment, do you think ?

(201) Don't be late, remember

en effet la base aussi bien que le parenthétique a dans ces phrases une structure de proposition non subordonnée (impératif, question); Ross rapproche ces deux phrases de:

(202) Are they in that closet, and did they brush their teeth ?

(203) Put the eggs in the salad, and leave the fish to me  
et suggère que si Slifting produit des structures de forme coor-

donnée, d'une part, et que d'autre part les règles qui forment les impératifs ou les questions, etc. dans les phrases comme (202) et (203) sont adéquatement formulées, (200) et (201) seront formées correctement.

Ross ne précise pas autrement son espoir, mais sa prudence n'est pas pour surprendre; s'il est déjà difficile de rendre compte des coordonnées au moyen de structures profondes de coordonnées, des complétives au moyen de structures profondes de complétives, et ainsi de suite, combien il doit falloir d'ingéniosité pour rendre compte des parenthétiques au moyen des structures des principales et des coordonnées successivement sans que les structures des coordonnées ne se mettent à produire toutes sortes de parenthétiques indésirables (comme: "Ross, and even Lakoff wrote eleven ~~px~~ important papers last year, wrote seven papers last week") et les structures de principales toutes sortes de coordonnées. Sans précéder Ross dans cette voie difficile, on peut discuter du principe même de son argumentation; on a déjà noté au paragraphe intitulé "structure profonde, structure superficielle" que son argumentation, faute d'une distinction définie et constante entre propriétés dépendant de la structure profonde et propriétés dépendant de la structure de surface (ou intermédiaire), présupposait constamment ce qu'elle mettait d'autre part en question; on en a ici encore un exemple: les parenthétiques, qui ne seraient pas des subordonnées malgré leur forme, parce que ils ont certaines propriétés des propositions principales, sont, cette fois, des coordonnées, malgré les propriétés de propositions principales qu'ils exhiberaient, parce que ils partagent une propriété formelle ou deux avec les coordonnées.

Dans les exemples (197) à (199) le sens du parenthétique est tel (présence d'un factif dans (197), demande de confirmation dans (198), ainsi que dans (199) ) que la base se trouve être une assertion du locuteur, valeur qu'elle a aussi en cas de coordination; mais dans les exemples comme:

(204) Slim is proud, she thinks

la base n'est pas mise au compte du locuteur, mais uniquement du sujet du parenthétique; si la base et le parenthétique doivent être coordonnés à quelque niveau, ce genre de distinction risque d'être oublié.

Un autre problème que soulève l'étape de la coordination pour les parenthétiques est qu'elle n'a aucun répondant qui ait quelque vraisemblance que ce soit dès lors qu'on veut traiter les incises à style direct: quelle pourrait être la structure de type coordonné précédant les séquences de surface (205) et (206):

(205) Ough ! he screamed

(206) Rat tat tat, the machine-gun chattered

Enfin le premier avantage attribué à l'analyse selon Níching est le placement des incises; or les coordonnées ne sont pas, et de loin, les seules expressions à admettre les mêmes positions que les incises; un grand nombre d'adverbes admettent les mêmes positions que celles que Ross examine, à cette seule différence qu'ils peuvent aussi bien se placer en tête de proposition, position exclue pour les incises et les coordonnées: tel est le seul point, à cet égard, qui les unifie.

Si de plus, au départ, coordonnées et parenthétiques se trouvent en position terminale de phrase (après la base, en ce qui concerne les seconds), cela n'est dû qu'à la formulation de Slifting qui assigne d'emblée cette unique position aux incises. Or ce point

n'est pas discuté; la raison - et non la justification - n'en est sans doute pas empirique, elle est théorique; les arbres qu'utilise Ross sont, conformément au modèle d'Aspects et à ses développements chez les sémanticiens générativistes, doublement orientés, et par suite une transformation donnée n'assigne pas une place quelconque à un syntagme qu'elle détache, mais une place déterminée; même si les parenthétiques étaient produits tels quels dans la base (en faisant l'économie de la transformation de Slifting) ils le seraient à une place déterminée; le problème découle donc de l'utilisation du modèle, qui impose un ordre aux syntagmes d'emblée, et ne permet pas d'exprimer la notion d'élément à place libre.

Les contraintes qui limitent le placement d'un syntagme à position libre peuvent être très diverses; ainsi en français (et en anglais) l'exclusion des parenthétiques de la position initiale est corrélative du fait que la base joue le rôle de complément de l'incise: dès lors qu'elle est représentée dans celle-ci par un pronom (incidentes), le parenthétique peut se mettre en tête: l'impossibilité de placer une coordonnée en tête est très générale, et différente: le morphème coordonnant ne se place jamais devant les deux éléments qu'il coordonne; ainsi on n'accepte pas:

(207) § Et je le sais, il est usagé

(208) § Et le premier, le second, sont semblables

dans les exemples (194) à (196) cette condition générale est respectée, et c'est elle qui interdit (209):

(209) § Or do you think that we should  
wait till later, these examinations should be collected  
from them on Tuesday

Conclusion: L'addition d'une douzaine d'arguments, voire trei-

ze, n'aboutit pas nécessairement à la force d'un véritable argument: on peut collectionner autant qu'on veut les propriétés communes à deux structures, elles ne prouvent pas que l'une découle de l'autre si elles ne sont pas rigoureusement choisies en fonction de cette utilisation. Comme on l'a vu ce type d'argumentation se prête à une critique facile consistant à signaler d'autres structures, irréductibles aux premières, et présentant les mêmes propriétés.

On a déjà vu, à propos des arguments 5 et 13 (caractère cyclique et post-cyclique de Slifting) que les arguments additionnés pouvaient même se détruire; signalons encore, en ce sens, le quatrième et le dixième argument: le quatrième suppose - pour en être un - que l'interprétation spécifique (ou non-spécifique) dépend de la structure profonde; le dixième utilise une transformation dont cette interprétation dépend, à comparer:

(210) Je ne crois pas que quelqu'un ( est + soit ) venu

(211) Je crois que quelqu'un n'est pas venu

l'interprétation de "quelqu'un" est non-spécifique dans (210); dans (211), qui devrait être issu de la même structure que (210) selon la règle de déplacement de négation, elle est non-spécifique.

Ce chapitre visait surtout à montrer que les analogies nombreuses entre phrases à parenthétiques (incises) et phrases à complétives ne signifiaient pas nécessairement que les premières sont dérivées des secondes; il est complété par les arguments, disséminés au long de cette étude, tendant positivement à montrer que ces deux types de phrases sont irréductibles l'un à l'autre.<sup>1</sup>

## SPECIFICITE FORMELLE

## DES INCISES

On a déjà vu à propos d'études portant sur les incises qu'il était douteux qu'on puisse caractériser les incises sémantiquement (au moins en termes intuitifs); or c'est sans doute l'idée qu'une définition en partie sémantique des parenthétiques est possible qui fait parfois étudier sur le même plan des expressions comme:

(1) dit-il

(2) selon lui

(3) à l'en croire

etc. ces expressions auraient en commun leur fonction sémantique d'une part, et d'autre part leur valeur syntaxique superficielle de parenthétiques (déplaçables dans la phrase, isolables par intonation ou par ponctuation); ce mélange de propriétés formelles et sémantiques ne saurait définir une classe linguistiquement pertinente d'expressions; ainsi, à s'en tenir aux caractères formels généraux des parenthétiques, on devrait rendre compte d'expressions qui n'ont rien à voir avec la valeur séma-  
tique de (1) à (3), comme le circonscrit dans:

(4) Il parut, ce jour-là, une beauté à la cour

et à s'en tenir aux caractères sémantiques tels qu'ils sont ordinairement définis il faudrait prendre en considération des expressions non parenthétiques comme la proposition coordonnée dans:

(5) C'était du chat ou je me trompe

(6) Ou je me trompe, ou c'était du chat

ce qui serait intéressant, ce serait par exemple qu'une classe bien définie syntaxiquement se trouve présenter une certaine unité sé-

mantique; mais on ne peut pas postuler que cette situation existe. On va donc étudier dans ce chapitre quelques-unes des propriétés formelles qui distinguent les incises d'autres parenthétiques, et en particulier des incidentes avec lesquelles elles sont le plus souvent confondues.

Rappelons les propriétés caractéristiques déjà observées: on distingue les incises des incidentes par l'absence d'un pronom référant à la base dans l'incise, et sauf exceptions du type "je pense", par une inversion simple du clitique ou du non-clitique sans valeur interrogative; on les distingue des incidentes ainsi que des intercalées par l'impossibilité d'apparaître en position initiale.

I- Choix des verbes dans les parenthétiques: On a déjà noté, dans le chapitre "Littérature sur les incises", au paragraphe concernant la propriété C1, qu'une simple liste de verbes ne permettrait pas de décrire d'une manière pertinente les incises possibles; ainsi pour rendre compte de:

(7) ? Napoléon était corse, ( sait + savait ) -elle

(8) Napoléon était corse, a-t-elle su depuis

(9) Napoléon était corse, me fit-elle savoir

il ne suffit pas de noter que "savoir" appartient à la liste des verbes qui entrent en incise, ou n'y entre pas: l'aspect du verbe, son enchâssement sous certains autres verbes, doivent aussi être pris en considération; ce qui est en jeu, ce sont donc des syntagmes complexes comprenant, entre autres choses, le choix du verbe, de l'auxiliaire, de l'aspect, etc.

On a vu aussi, à propos de l'analyse de Ross, que la négativité, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est déterminante dans l'acceptabilité de l'incise, et qu'il fallait tenir compte de l'é-

ventuelle négativité, lexicale ou non, de l'auxiliaire.

Les incidentes diffèrent des incisives sur ces points; les verbes qu'elles admettent y sont admis indépendamment de la négativité, du temps ou de l'auxiliaire en jeu; ainsi on admet simultanément:

(10) Shakespeare, Paul le sait, n'était pas corse

(11) Shakespeare, je l'ai fait savoir à Paul, n'était pas corse

(12) Shakespeare, Paul n'a pas l'air de le savoir, n'était pas corse

toutefois, au moins en ce qui concerne la négativité, des restrictions apparaissent dans les incidentes, au moins avec la première personne:

(13) Shakespeare, je le sais, était corse

(14) ? Shakespeare, je ne le sais pas, était corse

mais les bizarreries d'exemples comme (14) sont dues à la factivité du verbe "savoir", qui fait que le locuteur est présumé savoir ce qu'il ~~ne~~ dit qu'il ne sait pas ( ce qu'il présume contredit ce qu'il affirme ), et on rejette en effet, sans incidente, (15) de la même manière que (14):

(15) ? Je ne sais pas que Shakespeare était corse

toutefois la contradiction est peut-être plus flagrante dans (14) compte tenu de ce que, comme nous le verrons plus loin, toute base d'incidente est assertée par le locuteur.

II- Enchâssement dans l'incise: A propos d'arguments non pertinents ici, Ross utilise dans son étude les exemples suivants:

(16) Max has a tuba, I believe that Pete pointed out

(17) They say that there will, they feel, be enough helmets

traduits littéralement en français, ils donneraient des séquen-  
incorrectes ou douteuses, me semble-t-il, dans un français sou-  
tenu:

(18) § Max a un tuba, ( je crois + crois-je ) que Pete a  
signalé

(19) ? Ils disent qu'il y aura, croient-ils, suffisamment  
de casques

le français exclut en effet que le verbe de l'incise soit à une  
forme finie (avec sujet) et enchâssé (on admettrait "crus-je l'en-  
tendre dire"); je n'ai pu m'informer sur le point de savoir si cet-  
te possibilité était restreinte en anglais: je soupçonne toutefois  
que l'incise de (16) est un relayeur complexe, et qu'on fait con-  
fiance au personnage cité (cf. "pointed out")<sup>1</sup>.

np392

Si on substitue aux incises de (18) et (19) un parenthétique  
subordonné par "comme" et contenant un représentant de la base,  
on obtient les phrases correctes:

(20) Max, comme je crois que Pierre l'a signalé, a un  
tuba

(21) Ils disent qu'il y aura, comme vous le savez, suf-  
fisamment de casques

Si on substitue à l'incise dans (18) une simple incidente, on  
obtient encore une phrase correcte:

(22) Max, je crois que Pierre l'a signalé, a un tuba  
en revanche une simple incidente ne semble pas admettre la ba-  
se restreinte de (19):

(23) § Ils disent qu'il y aura, vous le <sup>{pensez}</sup> savez, suffisam-  
ment de casques

Signalons encore un type d'enchâssement dans l'incise qui ne

semble pas avoir de répondant en français:

α

(24) The wind is too strong, a messenger reports  
Wilson as saying

III- Groupe nominal complexe: appelons groupe nominal complexe un groupe nominal composé d'un nom modifié par une proposition de la manière suivante:

- (25) le fait qu'il pleut
- (26) la démonstration que 3 est impair
- (27) l'idée qu'il puisse s'en sortir

On peut observer entre les phrases à complétives et celles à parenthétiques la dissymétrie suivante (cf. étude de Ross):

- (28) Pierre constate le fait qu'il pleut
- (29) § Il pleut, constate-t-il le fait
- (30) Il donne une démonstration que 3 est impair
- (31) § 3 est impair, donne-t-il une démonstration
- (32) Il émet l'idée qu'elle pourrait s'en sortir
- (33) § Elle pourrait s'en sortir, émet-il l'idée

la seule exception à cette contrainte semble être la suivante:

- (34) J'ai l'impression que c'est fini depuis longtemps
- (35) C'est fini, j'ai l'impression, depuis longtemps

encore (35) ne semble-t-il pas admis dans un style très soutenu, et on rejette d'autre part:

- (36) ?? C'est fini, a-t-il l'impression

autrement dit "avoir l'impression" ne semble admis que comme incise à ordre direct. Des exemples précédents on doit rapprocher:

- (37) On a l'impression qu'elle aime ça
- (38) ce qu'on a l'impression qu'elle aime
- (39) On produit une démonstration que B inclut A

- (40) § l'ensemble qu'on produit une démonstration que B inclut

α - On peut insérer wrongly devant reports, me dit Tony McKenna; cela semblerait montrer que l'expression rejoignant saying peut n'être pas relayeur contrairement à ce qui me semble.

- (41) l'ensemble qu'on démontre que B inclut
- (42) Il émet l'idée qu'elle pourrait aimer ça
- (43) § ce qu'il émet l'idée qu'elle pourrait aimer
- (44) ce qu'il suggère qu'elle pourrait aimer

"avoir l'impression" fait donc exception à la contrainte dont la Contrainte sur les groupes nominaux complexes de Ross exprime un aspect, et se comporte donc comme un verbe simple, en incise comme en relative (avec les restrictions qu'on a vu pour l'incise).

Aucune de ces restrictions n'apparaît dans les incidentes; on admet:

- (45) 3, Jacques en a fourni une brève démonstration, est toujours impair
- (46) Jeanne, Jacques en a d'ailleurs émis l'idée récemment, pourrait s'en sortir sans peine
- (47) Depuis longtemps, il en a du moins l'impression, c'est fini

IV- Tour impersonnel: les tours impersonnels sont automatiquement exclus des incidentes, puisqu'on a dans aucune structure des séquences du type:

- (48) § Il le paraît
- (49) § Il me l'a été dit

le pronom du type complément d'objet direct ou attribut étant inacceptable, et les incidentes étant caractérisées par la présence d'un pronom de ce type le plus fréquemment, c'est l'extraposition elle-même, plutôt que directement tel élément lexical, qui en est exclu. Si le pronom que l'extraposition laisse comme trace (pronom "impersonnel" de l'analyse traditionnelle) pouvait représenter la base

comme les autres pronoms, on devrait avoir, à côté de l'incise de (50), l'incidente de (51):

(50) Il est mort, m'a-t-il été répondu

(51) § Il est mort, il m'a été répondu

Toutefois, dès lors que le verbe admet un complément indirect pour représentant de la base, de même qu'on peut opposer (52) à (48) et (49):

(52) Il m'en souvient

on admettra l'incidente:

(53) Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions

V-Verbes sans complétive ou sans pronom de complétive: on doit distinguer ici deux cas au moins; d'abord les verbes qui n'admettent pas de complétive susceptible de correspondre à une base, tels que "renchérir":

(54) § Elle a renchéri qu'elle viendrait à 7 heures  
à plus forte raison ces verbes n'admettent pas de pronom représentant la complétive, donc la base virtuelle:

(55) § Elle le renchérit

ils sont donc automatiquement exclus des incidentes, sans l'être nécessairement des ~~ancêtres~~; ainsi on opposera:

(56) § Elle viendrait, elle le renchérit, dès 7 heures

(57) Elle<sub>i</sub> viendrait, renchérit-elle<sub>i</sub>, dès 7 heures

mais il existe des verbes qui admettent des complétives correspondant à une base possible pour une incise, comme dans:

(58) Il répartit qu'il resterait

(59) Il<sub>i</sub> resterait, répartit-il<sub>i</sub>

(60) Il répliqua qu'il resterait

(61) Il<sub>i</sub> resterait, répliqua-t-il<sub>i</sub>

mais qui n'admettent pas de pronominalisation de la complétive, comme dans:

(62) § Qu'il resterait, il le répliqua vertement

(63) § Qu'il repartirait, il le répartit vertement

(notons au passage que ce type de distribution montre le caractère artificiel d'une théorie qui prétendrait n'engendrer que des pronoms dans la base); ces verbes sont donc automatiquement exclus des incidentes:

(64) § C'était, elle le répliqua, sa faute à elle

(66) § Il aurait, il le répartit, la part de la chèvre

toutefois il se pose à propos de certains des exemples ci-dessus un problème délicat d'interprétation; certains informateurs estiment que les incises citées contenant les verbes "renchérir", "répartir", "répliquer", ne peuvent admettre que l'interprétation de la base au style direct (exclue par les indices souscrits<sup>1</sup> dans quelques exemples). S'il en est ainsi, l'inacceptabilité des incidentes étudiées pourrait recevoir une explication différente en profondeur.

np 392

VI- Prédicat adjectival: Ross signale que les prédicats suivants peuvent entrer dans un parenthétique: "be probable", "be likely", "be true", "be clear", "be evident", "be certain"; ainsi on admet:

(67) Zac, it is likely, won't be here till to-morrow

(68) Zac, I am sure, will be here by midnight

en français, les prédicats adjectivaux semblent à peu près exclus des incises, d'après les exemples suivants:

(69) Abel, il est ( vrai + ? probable + ? certain + ? évident + ? indubitable + ? exact ), avait une petite part de responsabilité

(70) § Abel, est-il ( vrai + probable + certain + évident + indubitable + exact ) avait sa part de responsabilité

α - Exemples OK avec ce au lieu de il, mais ce référant à la base, ou à alors une incidente et non pas une incise.

K

(71) Abel, je suis ( ? sûr + ? certain + §informé + ? persuadé ), avait sa part de responsabilité dans l'affaire

(72) § Dieu, suis-je ( persuadé + certain + sûr + informé )  
 était sensible aux offrandes d'Abel

de toutes ces incises adjectivales, la seule constamment acceptée dans un style soutenu est, me semble-t-il, "il est vrai"; comme elle, celles qui sont à la rigueur acceptables sont des incises à ordre direct (ce qu'on rapprochera du statut de "j'ai l'impression" évoqué plus haut).

Ces restrictions ne se manifestent pas de la même manière dans les incidentes; on comparera:

(73) Abel, j'en suis ( persuadé + certain + sûr + informé ), flattait les désirs de Dieu

mais les adjectifs en tournure impersonnelle sont automatiquement exclus des incidentes pour des raisons indépendantes examinées au paragraphe III.

VII- Incidentales et style direct: L'acceptabilité de:

(74) "Merde", il l'a dit

comparable à:

(75) "Merde", a-t-il dit

peut faire penser que les incidentes admettent des bases au style direct, mais on doit compléter ces exemples par les suivants:

(76) "Merde, dit-il, et remerde"

(77) § "Merde, il l'a dit, et remerde"

l'expression "il l'a dit", n'étant pas insérable dans la base, quand celle-ci est au style direct, ne constitue donc pas un parenthétique; (74) n'est interprétable que comme un cas de déta-

chement.

On a vu un autre indice de ce que les incidentes n'admettent pas de base au style direct: les verbes qui exigent le style direct ne peuvent pas se construire en incidente, même si d'autre part ils admettent un complément pronominal; ainsi on opposera:

(78) Je partirai, ajoute-t-il, demain

(79) § Il partira, il l'ajoute, demain

L'exemple suivant ( Le Provençal, 14-12-1972):

(80) Les marins, nous l'avions prévu, ont déclenché une grève de trois jours hier soir

est paraphrasable par (81):

(81) Les marins ont déclenché une grève; nous avons prévu vu qu'ils la déclencheraient. (*ou: déclencheraient une grève*).

l'opposition entre les temps passé ("ont déclenché") dans (80) et futur au passé ("déclencheraient") dans (81) semble attester que la base du parenthétique est au style direct dans (80); en cet emploi l'incidente de (80) me semble s'écarter du style soutenu; mais le style direct dans (80) est celui du locuteur ("nous" au présent) et non celui du sujet du parenthétique ("nous" au passé); dans le cas contraire, on aurait:

(82) Les marins, nous l'avions prévu, déclencheront une grève

qui est inacceptable absolument comme paraphrase de (80) et (81). Ce type d'exception n'a donc, même si on l'admet, rien à voir avec le style direct admis avec les incises.

VIII- Sujet animé / sujet inanimé: un verbe comme "démontrer" admet des sujets animés et inanimés, alors qu'un verbe comme "im-

pliquer" n'admet que des inanimés:

(83) Paul démontre que Jacques n'est pas Pierre

(84) Ceci démontre que Jacques n'est pas Pierre

(85) § Paul implique que Jacques n'est pas Pierre

(86) Ceci implique que Jacques n'est pas Pierre

dans les incises correspondantes, le sujet doit être animé:

(87) Jacques n'est pas Pierre, démontre Paul

(88) § Jacques n'est pas Pierre, démontre ceci

(89) § Jacques n'est pas Pierre, implique ceci

cette limite des incises ne touche pas les incidentes:

(90) Jacques, ceci le démontre, n'est pas Pierre

(91) Jacques, ceci l'implique, n'est pas Pierre

(toutefois certains locuteurs, n'admettant pas que la compléti-

ve d' "impliquer" soit pronominalisée, n'acceptent pas, par

suite, (91) )<sup>1</sup>.

np 393

Naturellement la formulation précédente est superficielle, en ce sens que si on admet, avec les fabulistes, que les roseaux raisonnent, on admet du même coup une phrase comme:

(92) Les vents, démontre le roseau, menacent surtout les  
chênes

la classification des noms en "animés" et "inanimés" n'est donc qu'une fiction commode de grammairien. Il semble en fait que les sujets admis par les incidentes et exclus par les incises soient ici sémantiquement équivalents à une proposition nominalisée.

D'autre part on peut différencier par des paraphrases les expressions verbales apparemment synonymes selon le sujet qu'elles admettent de la manière suivante:

(93) Paul produit une démonstration que Jacques n'est pas

Pierre

(94) Ceci est une démonstration que Jacques n'est pas

Pierre

ces paraphrases de (83) et (84) respectivement suggèrent que dans les incises, et non dans les incidentes, <sup>le dictum ou événement représenté par</sup> la base doit résulter d'une activité du sujet, activité qui n'est pas nécessairement volontaire puisqu'on admet:

(95) Clac, fit la vitre

Mais cette notion sémantique floue et insaisissable ne permet pas de rendre compte de l'acceptabilité de:

(96) Il pleut, me semble-t-il

IX- Modalité du parenthétique: peut-être en anglais les parenthétiques impératifs, interrogatifs, etc. que décrit Ross sont-ils en général assimilables aux parenthétiques déclaratifs, encore qu'on a vu qu'une partie au moins nécessitait un traitement particulier; en français, en général, les incises n'admettent que la modalité déclarative, alors que les incidentes présentent librement toutes les modalités:

(97) Jacques, sachez-le, n'est pas Pierre

(98) § Jacques, prétendez, n'est pas Pierre

(99) Jacques, le sait-on, n'est pas Pierre

(100) § Jacques, Paul prétend-il ? n'est pas Pierre

(101) Jacques, que de fois je dois vous le redire ! n'est pas Pierre

les "incises" interrogatives citées le plus souvent sont en réalité des incidentes, comme on l'a vu par des exemples de Grévisse et de Le Bidois; toutefois un certain nombre de parenthétiques impératifs ou interrogatifs sont difficiles à distinguer des incises telles que je les ai définies; ainsi dans:

(102) Nous vivons - ne dirait-on pas ? - avec les bêtes  
des abîmes (exemple (28) du chapitre sur Le Bidois)

(103) Il est venu hier, sais-tu ?

(104) Il est venu hier, figure-toi

(105) C'est magnifique, dis donc

divers indices concourent à montrer que les parenthétiques interrogatifs ou impératifs de ce genre ne sont pas des incisives ordinaires, s'ils en sont; certains admettent peut-être d'être antéposés:

(106) § Prétend Bourdaloue, nous vivons avec les bêtes  
des abîmes

(107) ? Sais-tu, il est venu hier

(108) ? Figure-toi, il est venu hier

(109) Dis donc, c'est magnifique

aucun ne peut être enchâssé au style indirect sous une autre incisive, cette impossibilité découlant directement de la contrainte examinée au paragraphe X; aucun n'apparaît avec une base au style direct/

(110) § Merde, ne dirait-on pas ?

(111) § Merde, sais-tu

(112) § Merde, figure-toi

(113) ? Merde, dites-donc

aucun ne présente la troisième personne comme sujet.

Un point commun à ces divers parenthétiques -dont certains sont caractéristiques du langage familier - est qu'ils admettent des paraphrases du même type:

(114) Ne dirait-on pas que nous vivons avec les bêtes  
des abîmes ?

(115) Sais-tu qu'il est venu hier ?

(116) Figure-toi qu'il est venu hier

(117) Avoue que c'est magnifique

peut-être la paraphrase (117) est-elle trop éloignée de (105); mais un point commun aux autres est qu'elles sont ambiguës; <sup>102</sup>~~(117)~~ ne suggère pas seulement, comme question "rhétorique", une apparence, mais que cette apparence est vraie; <sup>103</sup>~~(117)~~ n'est pas simplement une question sur l'information ou plutôt l'ignorance présumée de l'interlocuteur, mais équivaut à une assertion qu'il est venu hier; (104) n'est pas seulement un appel à l'imagination de l'interlocuteur, mais une évocation de ce qu'on affirme; (105) n'est pas une sommation de dire n'importe quoi, mais de dire quelque chose de vrai; en plus de leur sens immédiat, et du fait de ce sens même, ces quatre phrases équivalent donc à des assertions de la base, alors que cet effet de sens est facultatif dans les paraphrases correspondantes, si ce n'est que dans (117) le factif "avouer" annule cette différence en présupposant la vérité de la complétive. Que les expressions qui jouent le rôle d'incises dans les premiers exemples et le rôle de principales dans les suivants n'admettent que dans le second cas leur sens nu, sans effet assertif, ressort des discours suivants:

(118) Ne dirait-on pas que nous vivons avec les <sup>bêtes des</sup> abîmes ?

et pourtant il n'en est rien puisqu'elles sont exterminées depuis longtemps

(119) ?? Nous vivons - ne dirait-on pas - avec les bêtes des abîmes; et pourtant il n'en est rien puisqu'elles sont exterminées depuis longtemps

~~(120) Sais-tu qu'il est venu hier? Eh bien tant mieux si~~

~~tu n'en sais rien~~

~~(121) ?? Il est venu hier, sais-tu ? Eh bien tant mieux~~

~~si tu n'en sais rien~~

(122) Figure-toi qu'il est venu hier, ça te fera le même effet que s'il était vraiment venu hier

(123) ?? Il est venu hier, figure-toi; ça te fera le même effet que s'il était vraiment venu hier

le caractère apparemment figé des parenthétiques en jeu semble être en partie une effet de cette contrainte sémantique; le rôle d'introducteurs d'assertion qu'ils jouent effectivement justifierait peut-être que, malgré leurs autres particularités, on les range parmi les incises à ordre direct dont on a déjà vu que seules elles admettaient certaines structures (prédicat adjectival, groupe nominal complexe) et dont on verra, dans le chapitre les concernant, qu'elles ont une valeur analogue.

On peut donc au moins dire que les incises qui n'ont pas valeur d'introduction assertive de la base ne présentent jamais que la modalité déclarative.

Un autre indice de l'absence d'incises interrogatives est le fait que les expressions inacceptables dans une proposition déclarative n'y apparaissent jamais; ainsi on opposera:

(124) \$ Tu dis pour autant que c'est lui

(125) Dis-tu pour autant que c'est lui ?

(126) \$ C'est lui, dis-tu pour autant

Une autre catégorie d'incises non déclaratives pourrait être fournie par les exemples suivants:

(127) Il pleuvra, je vous promets, dès demain

(128) J'y serai, je vous assure

(129) Il l'a encore raté, je parie

(127) constitue une promesse, (128) une assurance et (129) un pari verbal; si comme on l'admet ordinairement les performatifs explicites, opposés aux "constatifs", n'étaient pas des déclaratives, ces incises constitueraient une exception certaine, mais on verra dans le chapitre les concernant que les performatifs explicites peuvent avantageusement être considérés comme des assertions.

X- Modalité de la base: les modalités de la base discriminent également les incises des incidentes; la base d'une incidente peut avoir les modalités impérative et interrogative, si le sens du verbe convient:

(130) Entrez, je vous l'ordonne

(131) Est-il, je vous le demande, sur le point de partir ?

Les incises dont la base est au style direct admettent évidemment n'importe quelle modalité; mais les incises à base au style indirect n'admettent que la modalité déclarative dans la base:

(132) \$ Laissez-le<sub>i</sub> tranquille, ordonne-t-il<sub>i</sub>

(133) \$ Qu'on le<sub>i</sub> laisse tranquille, ordonne-t-il<sub>i</sub>

(124) \$ Avait-il<sub>i</sub> eu tort, se demandait-il<sub>i</sub> (pour: il se demandait: "ai-je eu tort ?")

la difficulté est ici que ces trois exemples admettent une interprétation au style direct (où les pronoms de la base et de l'incise ne sont pas co-référentiels) pour laquelle ils sont acceptables; ils ne sont donc guère convaincants; il faudrait trouver des verbes qui admettent pour la base le style indirect et excluent le style direct, comme "il paraît", "convevoir",

"comprendre", "s'apercevoir", etc., mais n'admettent ~~pas~~ sémantiquement <sup>une</sup> autre modalité que la modalité déclarative dans la base; un tel verbe, semble-t-il, n'existe pas.

Mais ces conditions qui rendent le test rigoureux inapplicable sont précisément un indice assez fort de ce que les bases au style indirect ne peuvent être que déclaratives: sur le grand nombre de verbes qui admettent des bases au style indirect seulement, le hasard qui fait qu'aucun n'admet sémantiquement une autre modalité que déclarative n'est pas un hasard si les bases au style indirect doivent être déclaratives.

XI- Rapport modal de la base au locuteur: Dans une phrase comme:

(125) Il a faim, dit-elle

deux locuteurs sont en jeu: celui qui produit la phrase (125) et celui qui est cité, et qui a produit la phrase reproduite dans la base ("elle"); comme avec certaines incises telles que:

(126) Il a faim, croit-il

(127) Il a faim, semble-t-il

il n'y a qu'un locuteur (au locuteur cité dans (125) correspondant ici un "penseur" ou l'apparence pour un sujet anonyme), je réserverai le nom de "locuteur" à celui qui produit la phrase totale ( base + incise ). Il s'agit ici de montrer que lorsque le parenthétique est une incise, la base, qu'elle soit au style direct ou non, n'est jamais assertée par le locuteur (si elle est déclarative), et que plus généralement la modalité de la base n'indique jamais un rapport du locuteur à ~~la base~~ la base; alors qu'au contraire, s'il s'agit d'une incidente, la modalité de la base indique toujours et au moins le rapport énonciatif du locuteur à la base.

Cette différence fondamentale entre les incises et les incidentes est masquée par une série de faits dont nous allons examiner les plus évidents.

XI-A) Factivité: Dans:

(128) C'était le facteur, a-t-il su depuis

(129) C'était le facteur, lui apprit-on le lendemain

la base, à première vue, semble déclarative du point de vue du locuteur; mais il faut tenir compte de la différence entre présupposition et assertion; dans les phrases à complétive correspondantes:

(130) Il a su depuis que c'était le facteur

(131) On lui apprit le lendemain que c'était le facteur

les complétives ne sont pas assertées, mais seulement présupposées; on le vérifie en changeant la modalité de la principale:

(132) Il n'a toujours pas appris que c'était le facteur

(133) Personne ne lui a appris que c'était le facteur

(132) et (133) présupposent toujours la vérité de la complétive; or la présupposition dépend du sémantisme du verbe et non de la syntaxe de la phrase (ceci découlant des tests ordinaires par lesquels on la définit); la "modalité" présupposatoire, par rapport au locuteur, de la base dans (128) et (129) ne nous dit donc pas grand chose sur le rapport modal de la base au locuteur, malgré l'apparence.

Pour montrer plus clairement que seule la présupposition joue dans (128) et (129), il faut choisir des verbes ayant, s'il se peut, la présupposition négative; ainsi avec "prétendre" ou "s'imaginer":

(134) On le<sub>i</sub> sous-estime, prétend-il<sub>i</sub>

(135) On le<sub>i</sub> sur-estime, s' imagine-t-il<sub>i</sub>

il est clair que dans ces exemples la base n'est pas assertée par

le locuteur: au contraire, elle est censée être fausse pour lui; ceci confirme que seule la factivité est déterminante. Si la base d'une incise était assertée par lui, les exemples (134) et (135), présentant une valeur assertive et une valeur présuppositive contraires, seraient bizarres.

Eh jouant sur les mêmes phénomènes de factivité, on peut produire des phrases à incidentes bizarres; ainsi on opposera:

(136) Tout le monde, il le sait, le surestime

(137) Tout le monde, il l'a appris à ses dépens, le sous-estime

(138) ?? Tout le monde, il le prétend, le surestime

(139) ?? Tout le monde, il se l'imagine, le sous-estime

ainsi il apparaît que les incidentes peuvent contenir (si elles sont assertives positives) des factifs, mais seulement des factifs à tendance positive; ceci est un premier indice de ce que les bases des incidentes ne sont pas modalement indifférentes au locuteur.

Les exemples (138) et (139) peuvent être rendus acceptables si on adjoint à l'incidente une expression restrictive comme "du moins", ou qu'on leur affecte une intonation marquée de valeur restrictive également: on reviendra sur cette possibilité intéressante; mais on doit noter ici même que les différences d'acceptabilité que j'ai attribuées à (136), (137), (138) et (139) ne sont pas reconnues par certains locuteurs qui jugent les quatre phrases également acceptables et prétendent, quand le verbe de l'incidente n'est pas factif, interpréter la base de l'incidente comme modalement indifférente au locuteur; ces locuteurs ne feraient donc pas la différence entre une incidente et une incise à cet égard. Je m'en tiendrai pourtant à la description de mon propre langage, non seulement parcequ'il présente sur ce point une certaine cohérence (cf. les phénomènes évoqués plus bas) qui

exclut un mirage introspectif, mais aussi parce que des vérifications portant sur plusieurs centaines de pages (dont Du Côté de chez Swann de Proust et En Peignant la Giraffe de San Antonio) ne m'ont pas révélé un seul contre-exemple à cette règle; au point qu'on peut se demander si les informateurs qui ne font pas la différence en question, ou ne la font qu'à grand peine lorsqu'on leur soumet un exemple de "grammaire" ne la font pas inconsciemment dans leur activité langagière normale.

XI-B) Première personne du présent: comme les factifs, la première personne du présent (réel et immédiat) peut masquer la différence modale entre bases d'incises et d'incidentes.

Dans:

(140) C'est là, dis-je, une différence significative

(141) La linguistique, crois-je comprendre, est le fer de lance de la lutte contre l'impérialisme

le locuteur s'identifie à la personne dont il cite le discours ou la pensée; l'éventuelle valeur assertive par rapport à ce locuteur de la base peut être un effet de cette identification.

Cette identification se réalise parfaitement entre le locuteur et la personne qu'il cite dans le cas des incises performatives ou quasi-performatives; dans (142) et (143):

(142) Cet exemple de Lakoff, je pense, va en porter un vieux coup au vice-président Agnew, surtout à un an des élections

(143) Cet exemple de Ross, je t'assure, est une charge de dynamite

il n'y a, pour la base et pour l'incise, qu'un énonciateur au sens strict; dès lors la base est bien assertée par le locuteur, mais cette assertion peut être un effet de sens.

On va étudier quelques phénomènes qui permettent d'opposer les valeurs modales par rapport au locuteur des bases d'incises et des bases d'incidentes.

XI-D) Du moins, d'ailleurs: les expressions "du moins" et "d'ailleurs" permettent de confirmer, ou inversement de restreindre, la valeur d'une assertion préalable; ainsi dans:

(144) Cet exemple de Nicolas, les curés l'auront dans l'os;  
du moins si La Croix le cite

(145) Cette thèse est bourrée d'exemples explosifs; d'ailleurs Le Figaro n'en a pas fait mention

En l'absence d'une assertion préalable on obtient des phrases bizarres; ainsi, si on marque par le signe # le début d'un discours (c'est-à-dire l'absence de toute sorte de contexte à gauche), comme dans:

(146) § # D'ailleurs il était une fois une église de village qui sonnait les minuit

(147) § # Dumoins il était une fois un fonctionnaire qui concoctait des tigres de papier dans une mansarde

il apparaît que "du moins" et "d'ailleurs" n'ont pas de sens en tête de discours, puisqu'il leur manque l'assertion préalable qu'ils confirmeraient ou restreindraient. L'insertion de ces expressions à droite de "il était une fois" dans les exemples utilisés ne modifie pas cet effet.

On peut préciser la différence de valeur entre "du moins" et "d'ailleurs" à l'aide des factifs; on opposera:

(148) La terre, chacun le sait d'ailleurs, est ronde

(149) ?? La terre, les ignorants se l'imaginent d'ailleurs, ~~est ronde~~ a la forme décrite ici

(150) ?? La terre, chacun le sait du moins, a la forme décrite ici

(151) La terre, les ignorants se l'imaginent du moins,  
a la forme décrite ici

il ressort de ces exemples que "d'ailleurs" va bien avec un factif positif, "du moins" avec un factif négatif; "d'ailleurs" va mal avec un factif négatif, "du moins" avec un factif positif; c'est ce qui autorise à parler de la valeur confirmative du premier, restrictive du second.

Ces expressions permettent de discriminer les incises des incidentes; soit:

(152) Jacques n'est pas d'accord; la terre, a-t-il d'ailleurs soutenu, n'a pas exactement cette forme

(153) Jacques ne semble pas d'accord; votre idée, a-t-il du moins répondu, n'est pas évidente

ces exemples montrent qu'on peut insérer les expressions utilisées dans une incise; mais dans chaque cas la relation qu'elles expriment unit l'incise à la phrase précédente et non pas à sa base; en effet pour (152) et (153) on peut proposer les paraphrases approximatives (154) et (155) respectivement:

(154) Jacques n'est pas d'accord; il a d'ailleurs soutenu que la terre n'a pas exactement cette forme

(155) Jacques ne semble pas d'accord; du moins a-t-il répondu que votre idée n'était pas évidente

mais (152) et (153) n'admettent pas les paraphrases suivantes:

(156) Jacques n'est pas d'accord. La terre n'a pas exactement cette forme; il l'a d'ailleurs soutenu

(157) Jacques ne semble pas d'accord. Cette idée n'est pas évidente; du moins c'est ce qu'il a répondu

ces exemples confirment que les expressions étudiées lient l'incise à la phrase précédente et non pas à la base; il s'ensuit qu'avec un contexte nul à gauche elles produisent des incises bizarres:

(158) ?? # Il était une fois, m'a raconté d'ailleurs mon bisaïeul, un grammairien traditionnel qui faisait de la grammaire traditionnelle

(159) ?? # Il était une fois, m'a raconté du moins mon bisaïeul, un grammairien traditionnel qui faisait de la grammaire réactionnaire

Les incidentes ne se comportent pas de la même manière; ainsi à (160) et (161):

(160) Les syllogismes en baralypton, Aristote l'a d'ailleurs noté dans sa Rhétorique, sont particulièrement utiles dans l'art et la discipline militaires

(161) Le calcul des prédicats du second ordre, du moins Keenan le dit, est d'une grande fécondité en linguistique

on peut associer les paraphrases approximatives suivantes:

(162) Les syllogismes en baralypton sont particulièrement utiles dans l'art et la discipline militaires; Aristote l'a d'ailleurs noté dans sa Rhétorique

(163) Le calcul des prédicats du second ordre est d'une grande fécondité en linguistique; du moins un linguiste l'a-t-il dit

et au contraire on ne peut pas leur associer les paraphrases suivantes, qui renvoient au contexte de gauche:

(164) Aristote a d'ailleurs noté dans sa Rhétorique que les

sylogismes en baralypton sont particulièrement utiles ...

(165) Du moins un éminent sémanticien générativiste dit

que le calcul des prédicats est très fécond ...

ces exemples montrent que, exactement à l'inverse des incisives, les incidentes sont reliées par "du moins" et "d'ailleurs" à la base, assertée indépendamment d'elles, et non à un contexte antérieur. Elles sont donc acceptables même en l'absence d'un contexte à gauche:

(166) # Il était une fois, la légende le rapporte du moins, une église de village qui sonnait les minuit

(167) # Il était une fois, mon bisaëul me l'a d'ailleurs mainte fois raconté, une église de village qui s'illuminait toute seule à chaque minuit

J'ai ici utilisé pour les incisives des paraphrases approximatives (conformes à l'analyse de Ross); elles suffisent à montrer que les incidentes, et non les incisives, peuvent correspondre peut-être à des coordonnées (ou simples indépendantes juxtaposées) par rapport à leur base, ce qui implique que pour les incidentes, et non pour les incisives, la base correspond à une proposition indépendante en ce qui concerne sa modalité (*a une modalité autonome*).

On peut utiliser les factifs pour confirmer ce phénomène en opposant:

(168) Je ne peux pas vous dire exactement qui c'était; c'était, m'a-t-on du moins appris, quelqu'un de votre groupe

(169) ? Je ne peux pas vous dire exactement qui c'était; c'était, on me l'a du moins appris, quelqu'un de votre groupe:

la factivité de "savoir" s'oppose dans (169) et non dans (168) à la valeur restrictive de "du moins"; inversement on a:

(170) Il est un peu bizarre; la terre, s' imagine-t-il d'ailleurs, est plate

(171) ? La terre, il se l' imagine d' ailleurs, est plate "du moins" et "d' ailleurs" ne peuvent être incompatibles avec un factif positif ou négatif que si leur valeur présuppositoire porte bien sur la même proposition, à savoir la base.

α

α -

XII- Portée partielle: on peut opposer incidentes et incisives par leurs possibilités différentes d'insertion dans une proposition enchâssée:

(172) La terre tourne parce qu'elle est, je l'ai appris jadis, ronde

(173) § La terre tourne parce qu'elle est, m'a-t-on appris jadis, ronde

la position des parenthétiques dans ces deux exemples excluant qu'ils aient pour base la totalité de la phrase, l'acceptabilité de (172) signifie que l'incidente admet la circonstancielle pour base; avec des complétives comme avec ces circonstancielles on peut opposer:

(174) Ceci démontre que la terre, Aristote l'avait d'ailleurs déjà pressenti, est ronde

(174) § Ceci démontre que la terre, pressentait ( d'ailleurs + E ) ( déjà + E ) Aristote, est ronde

la causale en "parce que" et la complétive de "démontrer" introduisent dans ces exemples des propositions posées ou présupposées par le locuteur, ce qui permet l'insertion d'une incidente, mais exclut l'incise, dont la modalité doit dépendre seulement de la

K. α - Autre argument: P, et il l'adit est OK, mais non P, et a-t-il dit: une incidente peut souvent être précédée d'une conjonction comme et entre autres; une incise, jamais.

personne citée.

On notera à propos de ces exemples que des paraphrases coordonnant les incidentes à la proposition imbriquée ne seraient pas satisfaisantes: (175) et (176) ne paraphrasent pas correctement (172) et (174) respectivement:

(175) La terre tourne parce qu'elle est ronde et que je l'ai appris jadis

(176) Ceci démontre que la terre est ronde et qu'Aristote l'avait déjà pressenti

Mais les paraphrases (177) et (178), qui n'attribueraient pas aux incidentes une portée limitée, seraient également incorrectes:

(177) J'ai appris jadis que la terre tourne parce qu'elle est ronde

(178) Aristote pressentait que ceci démontre que la terre est ronde

Il reste seulement la possibilité de paraphraser (172) et (174) par deux phrases indépendantes juxtaposées:

(179) La terre tourne parce qu'elle est ronde; je l'ai appris jadis

(180) Ceci démontre que la terre est ronde; Aristote le pressentait déjà

mais (179) et (180) sont ambiguës; elles peuvent paraphraser (177) et (178); elles peuvent aussi paraphraser (172) et (174) si le pronom "le" représente simplement la proposition enchâssée précédente; ceci suggère pour les incidentes une structure profonde différente de celle des incisives.

Une difficulté mineure apparemment pour trouver des paraphrases de ce genre apparaît quand la proposition enchâssée qui sert

de base à l'incidente ne termine pas la phrase dont elle fait partie; ainsi:

(181) Ceci démontre que la terre, Aristote l'avait d'ailleurs déjà pressenti, est ronde, et que les comètes ne tournent pas rond

la paraphrase qui désenclave l'incidente de cet exemple comme dans (180) n'est guère satisfaisante:

(182) Ceci démontre que la terre est ronde et que les comètes ne tournent pas rond; Aristote l'avait d'ailleurs déjà pressenti

cette inadéquation pourrait signifier que les paraphrases de type discursif (en séquences de phrases ordonnées) ne représentent pas exactement le type de structure profonde désirable; il convient donc de considérer plutôt que (181) dérive non pas d'une suite de phrases (source discursive), mais d'un couple (ensemble non ordonné) de phrases, notion un peu plus abstraite; ce qui conviendrait comme formalisation serait donc ici, si ce doit être une transformation, une transformation généralisée, et non unaire, à moins qu'on admette que les transformations peuvent opérer sur des structures partiellement non ordonnées.

XIII- Coordination: deux incises ne peuvent pas être coordonnées:

(183) § Nous avons faim, criait-il et hurlait-elle  
deux incidentes peuvent l'être:

(184) Tous les cercles, Euclide l'a démontré et l'expérience le confirme journallement, sont ronds  
toutefois cette propriété, si elle permet de différencier les incidentes des incises, n'est pas absolument exclue pour celles-ci.

On admet en effet:

(185) On va lui donner un os, pense-t-il ou du moins dit-il toutefois nous négligerons de tels cas: la conjonction "ou" peut signifier que le locuteur se reprend (ce qu'il ne peut peut-être pas faire librement: (185) serait moins naturel si on substituait "elle" à une occurrence de "il"). Soit:

(186) J'ai très faim, a-t-il dit hier et répété ce matin

(187) § J'ai très faim, a-t-il dit hier et a-t-il répété ce matin

(188) J'ai très faim, a dit et répété Paul

(189) § J'ai très faim, a dit Paul et répété

(190) § J'ai très faim, a dit Pierre et a-t-il répété

l'agrammaticalité de (189) ne caractérise pas les incises: l'inversion thématique (chapitre XII) respecte la même contrainte. Mais les autres exemples montrent que la forme verbale finie de l'incise est toujours unique; les sujets non clitiques peuvent être en nombre quelconque:

(191) Oui, répondirent Jean, Georges et Luc

mais là encore il semble qu'il existe une contrainte plus difficile à observer et formuler; l'exemple (192):

(192) "Pépé", ont dit, pour la première fois, Jojo et Toto à deux jours d'intervalle

me semble moins naturel que:

(193) "Pépé", a dit hier, pour la première fois, (Jojo + Toto)

De ces faits <sup>(?)</sup> on rapprochera les suivants: on oppose:

(194) Paul répondit:

- C'est l'évidence même

(195) Jacques avait répondu:

- C'est l'évidence même

(196) ?? Jacques avait répondu et Paul répondit:

- C'est l'évidence même

On ne peut en effet, me semble-t-il, coordonner deux propositions introduisant conjointement une réplique; mais avec deux noms coordonnés dans une proposition on obtient (éventuellement) une phrase correcte:

(197) Jacques et Paul répondirent:

- Oui

ces exemples semblent montrer que les incisives, comme les introductrices de dialogue, ne se coordonnent pas, mais peuvent contenir des sujets (ou des participes passés) coordonnés; ceci pourrait suggérer que l'action (dans les cas où on peut parler d'action du moins) exprimée par l'incise est, en un sens un peu vague, unique, parce que la base, "jouant" un événement (plutôt que signifiant), s'applique à un mot ou à une idée unique (en quelque sens !) (cf. chapitre XI). On ne saurait s'étonner, après tout, que la coordination de deux propositions ne soit pas équivalente à la coordination de deux membres à l'intérieur d'une proposition; ainsi il est classique d'opposer:

(198) \$Paul est venu et Michel est venu ensemble

(199) Paul et Michel sont venus ensemble

de même les incisives à coordination de sujets semblent toujours complétables par un complément tel que "en chœur", "ensemble" ou "pareillement", etc. On voit que (185) ne constitue pas une exception significative à ce point de vue.

Conclusion: l'ensemble de ces différences entre incisives et incidentes justifie assez une étude distincte des premières, et infirme toute tentative de transformation directe des unes dans les autres (cf. celle de Dubois).

On montrerait encore plus aisément que les incidentes

ainsi que les incisives diffèrent considérablement des parenthétiques comme "comme il me l'a dit"; relevons simplement quelques-unes des différences les plus triviales: "comme il me l'a dit" n'admet pas l'insertion de "du moins", admet la suppression du pronom caractéristique des incidentes, ("comme il dit"), admet une base à modalité interrogative ("Y a-t-il dit, comme il l'a dit, encore une goutte de vin ?"), etc. Là encore toute tentative de transformation d'une structure dans une autre rencontrerait de sérieux obstacles (et là encore, cf. Dubois).

Les insertions de types divers ("selon lui", "à son avis", etc.) posent des problèmes aussi complexes et variés que nous n'examinerons qu'incidemment dans cette étude. On peut suspecter que l'unique raison d'étudier ensemble toutes ces structures relève d'intuitions sémantiques vagues et sans support formel sérieux (cf. Dessaintes).

## INTERCALEES

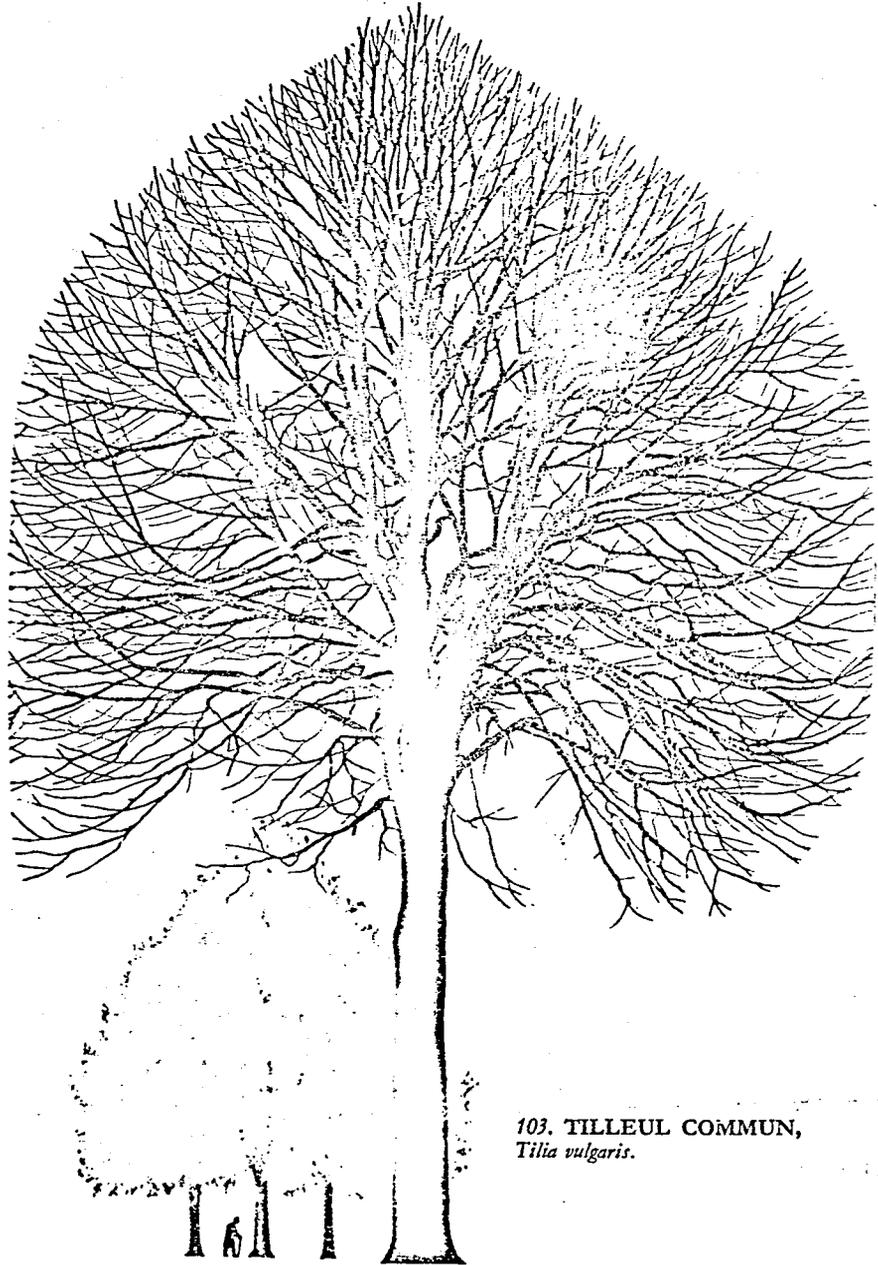
Outre leurs propriétés formelles déjà signalées, les intercalées se signalent d'emblée comme n'ayant guère lieu d'être confondues avec les incisives; on saluera en passant, à titre de preuve, cet échantillon:

- (1) C'étais - j'insiste - le père du régiment
- (2) C'étais - je me permets d'insister - le père du régiment
- (3) C'était - permettez que j'insiste - le père du régiment
- (4) C'était - permettez que je pèse lourdement là-dessus - le père du régiment
- (5) C'était - j'insiste sur ce point et je n'hésiterai pas à le répéter même si certains murmurent - le père du régiment
- (6) C'était - faut-il vous l'écrire au tableau ? - le père du régiment
- (7) C'était - nom d'un chien mais non d'un chien vous trouvez peut-être pas ça intéressant - le père du régiment
- (8) C'était - excusez, j'ai eu un trou de mémoire - le père du régiment
- (9) C'était - excusez la présente interruption - le père du régiment
- (10) C'était - euh, euh - le père du régiment
- (11) C'était - heuk - le père du régiment
- (12) C'était - tout de même cette fenêtre on entend tout voulez-vous-bien me la fermer s'il vous plaît Dupont - le père du régiment

Pour une étude approfondie de la valeur stylistique de ces interca-

lées, cf. Dessaintes (pages 1 à 253); pour leurs structures profondes, peu profondes et abyssales, arborescences diverses, trans-dérivations globales, Ross-prunages et Chomsky-adjonctions, consulter les numéros passés, présents et futurs de Linguistic Inquiry.<sup>1</sup>

np 393



103. TILLEUL COMMUN,  
*Tilia vulgaris.*

INCISES MODALES  $\alpha$ 

Alors que dans le langage soutenu les incises, en général, présentent obligatoirement l'ordre inversé, certaines incises sans inversion y sont admises, telles que:

- (1) Il ne pleuvra pas, je pense, avant une dizaine de jours
- (2) Vous avez oublié votre parapluie, je suppose
- (3) Je suis désolé, je vous assure, de ce contretemps

L'objet de ce chapitre est de caractériser cette classe comme une classe d'incises à valeur modale.

## I- STATUT PHONOLOGIQUE DES INCISES MODALES

$K$  *La plupart des*  
~~Tous les~~ grammairiens qui traitent de ces incises, à ma connaissance, les considèrent comme des substituts phonologiques, en quelque sorte, des incises à inversion correspondantes, telles que (4), (5) et (6):

(4) ? Il ne pleuvra pas, pensé-je, avant une dizaine de jours

(5) ? Vous avez oublié votre parapluie, supposé-je

(6) ? Je suis désolé, vous assuré-je, de ce contretemps

les phrases (4), (5) et (6) sont censées être uniformément peu naturelles, et l'origine de leur bizarrerie serait dans le statut atone de "je" en particulier, voire, d'une manière plus générale, <sup>dans</sup> la répugnance du français contemporain à pratiquer l'inversion du sujet clitique ou du sujet en général.

Ainsi pour Martinon (1927), traitant de l'inversion dans l'interrogation (p. 266), malgré l'inversion, le pronom "je" "est décidément resté atone (...), La conséquence, c'est que l'inversion

$K$  -

$\alpha$  - C'est-à-dire, plus précisément, incises relayeurs (opérant spécialement sur la modalité).

de "je" a presque entièrement disparu de la langue usuelle, notamment au présent des verbes en er, dont l'e muet était obligé de s'accentuer"; le peuple éviterait systématiquement l'inversion du clitique. Pour Wartburg et Zumthor (1947, pp. 163-164), au présent de l'indicatif, avec les verbes en -er, si le sujet est "je", on "éviterait" l'inversion en incise, "pour des raisons de rythme et d'euphonie"; à l'avant-garde de cette tendance, le langage populaire emploierait la construction progressive dans, par exemple, "je viendrai, qu'il m'a dit". Pour Sandfeld, (t. I, pp. 15-16), l'usage de l'inversion varierait selon les cas; elle n'aurait pas lieu avec le pronom "je", à l'exception de "dis-je"; on aurait ainsi, sans inversion:

(7) je crois

(8) Et pourquoi quittez-vous le salon, je vous prie ?

(9) C'est immuable, tu sais !

(10) Il est jeune encore, vous dites ?

(11) Elle ne sait rien, tu penses !

(12) Moi, vous comprenez, avec ma figure, on ne m'a jamais fait la cour

Inversement l'inversion se ferait dans:

(13) Je suis très content, vois-tu, que tu sois poète

(14) J'avais, ai-je dit, de l'amour une certaine vue réaliste

Sandfeld précise que l'inversion serait "nécessaire, si l'incise ne finit pas la phrase", pour des incises comme "il me semble" dans lesquelles l'inversion est facultative; ainsi s'opposeraient:

(15) Riz et Bruneaux, je vous dis

(16) J'étais sûr, sûr, vous dis-je, que j'e rencontrais la tête de ce misérable.

Pour Blinkenberg (1928), l'ordre est libre avec les sujets "tu", "vous" et "nous"; ainsi cet exemple:

(17) D'autres propositions semblables sont, nous croyons,  
soumises à la Chambre

tandis que le sujet "je" est régulièrement antéposé.

L'étude de Le Bidois sur ce sujet est la mieux documentée; on a déjà vu en la critiquant que les exemples d' "incises" (au sens où il empie ce mot, c'est-à-dire d'incises déclaratives à base au style direct en général) qu'il produit présentant l'ordre direct se réduisaient essentiellement à des intercalées; mais pour lui l'inversion, dans les incises non déclaratives, "n'est obligatoire que si le sujet est un substantif ou un pronom non proclitique"; les pronoms "tu" et "vous" restent devant le verbe "à moins qu'on ne veuille présenter l'incise sous la forme d'une question"; quant à l'exemple (17) de Blinkenberg, c'est une construction "tout à fait exceptionnelle"; l'inversion avec "je" est exclue, mais au présent seulement. Avec "sembler" et "paraître", l'inversion de "il" serait "à peu près obligatoire" lorsque l'incise n'est pas postposée à la base, surtout si elle "se rapporte à un seul mot" comme dans (18):

(18) Il avait gardé, intactes semblait-il, la vigueur et la  
netteté de son esprit

en fin de phrase, le tour serait "plus libre", d'après (19):

(19) Rien de ce à quoi il tenait n'était menacé; au contraire,  
pouvait-il lui sembler

L'inversion serait impossible pour les incises représentées dans:

(20) J'ai, ce me semble, le droit de trouver que l'air de  
Djelabad vous réussit à merveille

(21) On voyait çà et là un pommier privé il est vrai de ses

## fleurs

Les exemples de non-inversion avec "je" en incise s'expliquent, pour Le Bidois comme pour les autres grammairiens, uniquement par le statut phonologique de ce pronom; ils sont donc expliqués de la même manière que la prépondérance, dans le français parlé surtout, des interrogations en "est-ce que" sur les interrogations par inversion de "je". Le pronom "je", lit-on p. 35, "par suite de sa faible accentuation, ne se prête à l'inversion qu'avec certains verbes très courts ou très usuels ("suis-je", "vais-je", "sais-je", "ai-je", etc.) (...). Avec les verbes formés d'une diphtongue nasale ou d'une liquide, on évite l'inversion au moyen de la périphrase". "L'emploi de la formule, lit-on encore p. 56, permet (...) d'éviter des répétitions désagréables ou des rencontres de sons insolites: "Exigé-je donc trop de moi ?" (...); cf. "cours-je", "dors-je", "perds-je", etc."

On a déjà admiré, en critiquant l'étude de Le Bidois, le nombre des raisons par lesquelles il expliquait l'inversion dans les incises; mais, traitant aussitôt après des incises déclaratives sans inversion (p. 200-201), il ajoute: "quels que soient le bien-fondé et la fréquence de l'inversion en phrase incise, il faut reconnaître que le tour inversé constitue une dérogation à l'ordre régulier de la proposition, et qu'à ce titre il représente toujours un procédé plus ou moins littéraire (...) Quant au peuple, qui a le goût des racontars et du bavardage, il fait un grand usage de l'incise. Mais, plus soucieux de clarté que d'exactitude et de correction, il tourne la difficulté en rattachant la citation au moyen de la conjonction universelle "que" (...)"

A Martinon, Wartburg et Zumthor, Sandfeld, Blinkenberg, Le Bidois, on pourrait joindre les observations et explications de nombreux autres grammairiens - je n'ai pas cité les grammairiens modernes, plus sommaires encore sur cette question -; de leurs études ressort uniformément l'idée que l'incise sans inversion est une simple variante, libre ou obligatoire, de l'incise invertie, dont les conditions sont phonologiques sinon simplement phonétiques; les points de vue ne sont guère plus nuancés en ce qui concerne l'interrogation. Même l'interprétation et la classification des exemples qu'ils proposent doit souvent être remise en question.

Ainsi l'exemple (15) de Sandfeld est caractéristique du style familial, alors que l'exemple (16) appartient au langage soutenu; l'incise de l'exemple (8) caractérise une certaine affectation de langage, alors que les exemples (9) à (14) sont naturels, ou à peine littéraires, ou un peu familiers. Comme Le Bidois le note à propos de certains exemples de Blinkenberg, on remarquera que "tu sais" dans (9) et "vois-tu" dans (13) sont vraisemblablement des interrogations, l'une intonative, l'autre syntaxique; malgré les apparences, "vous dîtes" dans (10) est sans doute une incise déclarative, et non interrogative, l'interrogation intonative y étant seule possible; mais l'absence d'inversion la classe comme familière. On doit reconnaître avec Le Bidois que l'exemple (17) de Blinkenberg est exceptionnel, et remarquable; encore faut-il reconnaître qu'il est préférable à (22):

(22) ?? D'autres propositions sont, elles se sont imaginées,  
soumises à la Chambre

La contrainte de Sandfeld et Le Bidois selon laquelle l'inversion serait nécessaire, et non plus libre, si elle ne termine pas la phrase se dégage peut-être de leur corpus statistiquement; mais si

"vous dis-je", dans l'exemple (16) présente l'inversion, c'est qu'il doit toujours la présenter quelle que soit sa place dans le style soutenu; en revanche l'exemple (1) n'est pas typiquement familier, quoique l'incise<sup>ne</sup> le termine pas, et l'expression "il me semble" peut y être substituée à "je pense", comme dans (23):

(23) Il ne pleuvra pas, il me semble, avant une dizaine de jours

Ainsi les exemples sont-ils mélangés, incomplets et parfois interprétés d'une manière douteuse.

Interrogation et incise: si les conditions de l'absence d'inversion étaient les conditions phonologiques qu'on nous propose, elles devraient déterminer les mêmes effets dans les interrogations et dans les incises, comme le présume explicitement Le Bi-  
dois; on comparera:

(24) L'ordre inversé est une conséquence du bouleversement général, veux-je dire

(25) Veux-je dire que l'ordre inversé est une conséquence funeste de ces bouleversements ?

(26) Veux-je déguster encore de ce délicieux Bourbon ?

l'incise de (24) caractérise, sans doute, un style presque littéraire, mais elle est moins remarquable que les phrases (25) et (26); soit encore:

(27) Les exemples précédents ne sont pas fameux, dis-je

(28) Dis-je dans l'article que vous incriminez que vous participez à des réunions honteuses ?

(29) Dis-je la vérité, ou s'il vaut mieux la taire ?

l'exemple (27) est simplement propre au style soutenu, alors que les deux interrogations qui suivent sont nettement plus litté-

K. *25 et 26 sont non probants à cause d'une interférence pragmatique; je sais ce que je veux.*

raires; même, dans l'exemple (29), l'inversion interrogative est peut-être plus remarquable à cet égard que la forme d'interrogation double en "ou si", elle-même très littéraire. Soit encore:

(30) Puis-je me retirer ?

(31) Cet exemple, puis-je dire, est le fruit de trois années de recherche

(32) Votre dissertation, puis-je ajouter <sup>au mot de</sup> à mon cher collègue ici présent, témoigne de ...

Cette fois, c'est l'interrogation qui est la moins marquée littérairement; les deux incisives sont nettement plus recherchées; soit encore:

(33) Que réponds-je à ce cuistre qui m'écrit en hexamètres dactyliques ?

(34) Réponds-je <sup>aussitôt</sup> aux vœux ou aux insultes ?

(35) Soyez-en remercié, réponds-je aussitôt

l'incise me semble moins bizarre que les interrogations (33) et (34). Soit enfin:

(36) Pensé-je de vous tout le mal que vous croyez ?

(37) Qu'en pensé-je, me demandez vous ?

(38) Vous vous mettez trop tard à ce travail, pensé-je<sup>1</sup>

l'incise me semble plus recherchée que les interrogations correspondantes. On produirait avec "fais-je", "crois-je", "écris-je", et une foule d'autres verbes bien d'autres exemples, certains également naturels pour tel locuteur, mais prouvant par leur accumulation que le caractère recherché ou naturel d'une inversion du pronom "je" dépend largement du contexte, à coup sûr, et vraisemblablement, en particulier, de la structure interrogative ou paren-

np394

α

K

α - A la relecture toutes les évaluations <sup>d'acceptabilité</sup> de ce paragraphe me paraissent tendancieusement des grammairiens cités p. 120-121 ont raison de mentionner le problème phonologique lié à «je».

thétique de la phrase, pour ne citer que ces deux-là.

α

Inversion et cacophonie: cet argument est le plus faible; α  
 si "cours-je", "dors-je", "perds-je", etc. sont réputés phoné-  
 tiquement bizarres, "courage", "gorge", "berge", etc. sont par-  
 faitement acceptables; si "exigé-je trop de moi" est insolite,  
 "est-ce que je sais ce que c'est que le sexe" et "les chausset-  
 tes sèches de l'archiduchesse", séquences tout à fait françai-  
 ses, dans un style soutenu ou familier, ne le sont pas moins.  
 L'atonie du "je" postposé est simplement comparable à une multi-  
 tude de finales muettes en français.<sup>1</sup> Cacophonie et phonologie  
 ne méritent pas d'être les deux poubelles de la syntaxe.

np 394

Grammaire et démocratie: des études examinées ressort l'idée  
 qu'en pratiquant l'ordre direct dans un nombre assez restreint  
 d'incises comme "il me semble", "je pense", etc. la langue lit-  
 téraire, foncièrement réactionnaire, suit à grand peine et de  
 loin les progrès du parler populaire. Les mêmes puristes qui  
 pourfendent "malgré qu'il soit parti" et "par contre" pour prê-  
 ner "en revanche" ou "malgré qu'il en ait" recourent à l'occasion  
 au modèle du parler "naturel". Même s'il est vrai que dans son en-  
 semble le langage familier ou populaire devance toujours l'évo-  
 lution du langage écrit ou soutenu, cette règle générale ne per-  
 met de faire aucune prévision dans les cas particuliers; et mê-  
 me si le français soutenu est miné par la tendance à la progression  
 sujet-verbe, rien n'assure que les structures où cet ordre est res-  
 pecté manifestent cette tendance; au contraire, l'acceptabilité de  
 "il me semble" dans ce style rend plus significatif l'inaccepta-  
 bilité de "il me dit", qui jusqu'ici a mieux résisté que Mallarmé

α. cf note α p 126



np394

au démon de l'analogie.<sup>1</sup>

Au besoin, inversement les grammairiens prennent le laitier, la femme de chambre et l'épicière pour témoins du parler des aïeux; un exemple de cette tendance est Proust, grammairien de page en page, par qui Le Bidois qui l'a tant étudié s'est peut-être fait une idée du langage populaire. L'appel au peuple, soit en avant, soit en arrière, a pour fonction ordinaire de tirer le grammairien d'un problème embarrassant.

On se reportera à l'étude de Franzen, par exemple, pour vérifier que les incisives à ordre direct ne succèdent pas à des incisives inverties, mais à une classe déjà particulière d'incisives sans sujet.

La notion de tour de secours: si l'incise progressive n'était qu'un "tour" destiné à suppléer à la défaillance d'un autre, et que l'acceptabilité de "je pense" avait pour raison suffisante l'inacceptabilité présumée de "pensé-je", on pourrait s'attendre que la bizarrerie de "m'exclamé-je", "hurlé-je", "écris-je" ou "réponds-je" soit compensée par l'acceptabilité de "je m'exclame", "je hurle", "j'écris" ou "je réponds" en incise, mais ces expressions sont exactement aussi caractéristiques du langage familier que "je dis" dans "Non, Je lui dis". Selon un raisonnement d'égale valeur, "dit-il" serait acceptable parce que "il dit" est impossible. L'explication de l'acceptabilité d'une construction par l'inacceptabilité d'une autre, même s'il elle n'est pas limitée à une classe apparente d'exceptions, est typiquement un cercle vicieux. Comme, de plus, "il est vrai" s'inverse parfaitement en interrogation ou après "peut-être", etc., et que "il me semble" et "me semble-t-il" sont également corrects, il est forcément inadéquat.

Il me semble que même dans le style où on admet des incises  
comme :

(39) Il va pleuvoir, qu'il m'a dit

(40) C'est ta faute, que j'ai répondu

on n'emploie guère cette forme d'incise pour :

(41) ?? Il va pleuvoir, qu'il me semble

(42) ?? C'est ta faute, que je crois

(43) ?? Ils ont gagné, qu'il paraît

cette restriction, que je n'ai pas pu vérifier pour les précédents  
exemples, est plus nette avec :

(44) \$ Ils ont gagné, que tu sais

(45) \$ J'avais raison, que tu vois

(46) \$ Ce problème, que tu comprends, c'est autre chose

(47) \$ Elle a tout vu, que tu penses !

En revanche, à (10) on comparera, dans ce style :

(48) Il est encore jeune, que vous dites ?

Cette opposition confirmerait que (10) est une banale incise sans  
inversion du style familier, déclarative et non interrogative; les  
incises non déclaratives et celles qui semblent correspondre aux  
incises à ordre direct du style soutenu se distingueraient donc,  
à l'intérieur même du langage familier ou populaire, par l'impos-  
sibilité d'être subordonnées par un relatif.

## II- SPECIFICITE DES INCISES MODALES

Comme on l'a vu, la construction invertee et la construction  
progressive ne sont pas deux tours que le locuteur, selon les seu-  
les exigences de son oreille, sortirait de son sac alternativement.  
Il reste à montrer que les incises modales présentent en commun  
des propriétés qui les distinguent des autres parenthétiques, et

que, malgré leur spécificité, elles peuvent être considérées comme des incisives proprement dites.

1) Temps: si on les distingue des intercalées (cf. chapitre sur Le Bidois) on constate que les incisives modales, dans le style soutenu, sont toutes au présent ; on n'accepte donc pas, dans ce style:

(49) § Il ne tarderait pas à venir, il allait de soi

(50) § Il appartenait à A, il me semblait

(51) § Il venait de mourir, il paraissait

(52) § Il sera beau, je croirai

(53) § La tarte était brûlée, j'avais supposé

les incisives non déclaratives sont également au présent:

(54) § Il était beau, tu pensais !

(55) § Tu as failli rater le train, savais-tu ?

(56) § Tu t'en tireras sans peine, verras-tu ?

on observera, à propos de ces exemples, que "il paraissait" n'apparaît jamais dans sa signification de "le bruit court (courait) que" à l'imparfait, ou à un autre temps que le présent; (54) est sans doute acceptable dans le style où on ne pratique pas l'inversion, mais en ce sens la valeur exclamative ne peut porter sur l'incise; de même dans (55) et (56) la valeur interrogative ne peut pas porter spécifiquement sur les incisives, à supposer que ces exemples soient acceptables comme interrogations globales.

2) Mode: dans le style vraiment soutenu, seules les modes indicatif est admis, et l'incise modale est déclarative; toutefois on y admet à la rigueur des expressions comme:

(57) Il est malade, on dirait

encore faut-il préciser que "on dirait" et ses variantes temporel-

les, lorsque leur base n'est qu'une partie de la phrase, la précédente parfois:

(58) Un inconnu, malade on eût dit, s'approcha

(59) Un inconnu on aurait dit malade s'approcha

à remarquer que le temps n'est pas non plus le présent dans ces exemples; comme on le verra pour "il paraît", dans certains emplois, ils semblent donc se comporter comme des expressions toutes faites et se placer comme des adverbes du lexique. A part ces cas on refuse donc:

(60) § Il va mal, je penserais

(61) § La nuit tombe, il me semblerait

(62) § Tu le réussiras, je parierais

encore que dans un style à peine familier ces incises puissent peut-être être acceptées. Plus nettement on refuse:

(63) § Il va mal, pense

(64) § Il va mal, pensez

(65) § Il va mal, crois

(66) § Ce cheval est foutu, parie

avec des impératifs, de même que:

(67) § Il va mal, pensé-je ? à cause de sa chute

(68) § Il est foutu, crois-je ? définitivement

où l'inversion marquerait l'interrogation et non l'incise. Mais on a vu des exemples d'impératifs et d'interrogative ou d'exclamative avec (9), (11) et (13) par exemple.

On a donc, dans le langage le plus soutenu, des incises sans inversion toujours indicatives, et, dans un style plus ou moins familier (mais non nécessairement populaire), des incises à modes divers où l'inversion peut servir à marquer l'interrogation.

Notons qu'alors l'interrogation peut être marquée par l'into-

X § au noté 99  
B

nation (exemple (9)) autant que par l'inversion (exemple (13)); mais l'interrogation en "est-ce que" est absolument exclue:

(69) & § Ce chiffre, est-ce que tu sais, est le plus beau jour de ma vie

(70) & § Je suis très content, est-ce que tu vois, que tu sois poète

3) Personnes: le style littéraire admet le pronom de la première personne dans:

(71) Cet adverbe doit faire magnifiquement, je suppose

(72) Vous nous reviendrez, j'espère

la première personne du pluriel est ordinairement exclue (cf. l'exemple (17)); ce style admet peut-être aussi le pronom "on" dans (73):

(73) Vous êtes mal, on dirait

il admet la tournure impersonnelle dans:

(74) Je suis mal, il est vrai

(75) Tu veilles tard, il me semble

et dans un style à peine moins soutenu on peut trouver:

(76) C'était, il va de soi, la première fois qu'elle le faisait

(77) Elle témoigna, il faut avouer, de dons extraordinaires  
on a rencontré aussi, dans un style peut-être plus familier, des exemples de sujet "tu" ou "vous" (dans (11) et (13)) "vous" est substituable à "tu"; il ne s'agit pas que du "vous" de vouvoiement puisqu'on a de même:

(78) Vous serez un jour caporaux, vous savez !

(79) Vous serez un jour caporaux, savez-vous !

(80) Je vous estime et vous connais bien tous, vous pensez !

les sujets non pronominaux semblent absolument exclus; ainsi on n'a pas:

(81) § Ton dérailleur, Paul croit, n'est pas assez huilé

(82) § Votre comportement, Madame espère, sera digne de votre éducation

(83) § Les flèches, Aristote<sup>estime</sup>/~~se figure~~, désirent la cible  
 cette contrainte s'englobe dans une contrainte plus générale: c'est dans son ensemble la troisième personne qui est exclue comme on peut le vérifier en pronominalisant le sujet des trois incises précédentes.

Remarques sur les contraintes précédentes: deux types de remarques suggèrent que les contraintes examinées ci-dessus ne sont pas simplement formelles, au sens purement syntaxique ou superficiel du terme.

On doit d'abord observer qu'elles sont interdépendantes; ainsi les incises déclaratives n'admettent que la première personne; les incises impératives (comme "remarquez"), interrogatives ou exclamatives sont inversement à la deuxième personne. De même mode et personne sont interdépendants: "penses-tu" ne peut être au conditionnel comme "on dirait", "sais-tu" et "tu vois" ne peuvent être ni au conditionnel, ni à l'impératif, etc. au point qu'on pourrait être tenté de croire qu'à chaque fois on a affaire à une locution plus ou moins figée.

Surtout on doit noter que les contraintes observées concernent véritablement le sens.

Ainsi le présent exigé en incise à ordre direct dans le style littéraire ne saurait être, par exemple, un présent narratif dénotant un passé; on accepte dans un récit au coin du feu:

K

α- Dans ces exemples j'ajoute aussi la contrainte de proximité mentionnée p. 357.

(84) L'adversaire s'approche; il veut me frapper, pensé-je ( aussitôt + E )

dans les mêmes conditions on refuse:

(85)\$L'adversaire s'approche; il veut me frapper, je pense ( aussitôt + E)

(à moins de voir dans (85) une incise caractéristique par son ordre direct du langage familier). De même le présent des incises modales ne dénote jamais un futur proche ou éloigné.

On a vu aussi que le sujet "nous" était normalement exclu; mais l'exemple (17) de Blinkenberg est concevable, sinon acceptable dans un style soutenu où (22) est inacceptable absolument; or ce caractère concevable du "nous" ne dépend pas seulement du présent; (17) me semble impliquer, ou bien que le locuteur parle de lui-même à la première personne du pluriel (nounoiement de majesté), ou qu'il se fait le porte-parole d'un groupe auquel il appartient et que sa parole engage; en ce sens, le degré d'acceptabilité dépend non d'une question purement formelle, mais de la valeur pragmatique de l'énonciation. De la même manière on peut forger des exemples à la troisième personne comme (86):

(86) Ce plan, le Président vous promet, sera exécuté en tous ses détails dans les délais prévus<sup>α</sup>

si le locuteur parle au nom du Président, et que son énonciation constitue la promesse même de celui-ci; entendu ainsi, (86) est au moins préférable à (87):

(87)\$Le plan, le Président vous promet, sera exécuté comme il est prévu; mais ferez-vous confiance à celui qui vous a déjà trompés ou à ses ministres sans parole ?

α - Exclu par la contrainte de proximité (p 357)

4) Style indirect: dans le langage soutenu, les incises sans inversion sont toujours accompagnées de bases au style indirect, et les incises modales en général sont soumises à cette contrainte.

On opposera en effet (88) et (89):

(88) "Il veut me frapper", pensé-je ( en moi-même + E )

(89) § "Il veut me frapper", je pense ( en moi-même + E )

où les guillemets dénotent le style direct, et (90) et (91):

(90) Merde, pensé-je

(91) § Merde, je pense

où le mot de C. exclut le style indirect. Mais le point peut paraître insuffisamment établi par ces oppositions; en effet, quoiqu'il n'existe pas, à ma connaissance, de structures où le style direct est admis, mais avec certaines restrictions<sub>x</sub> sur la séquence au style direct, on peut se demander si une telle situation n'est pas réalisée ici et si les arguments ne doivent pas être complétés en conséquence; bien entendu, l'existence d'une telle situation mettrait en cause le bien fondé de la catégorie non-L (cf. chapitre sur le style indirect libre).

S'agissant des incises à ordre direct du langage soutenu, le problème de savoir si les bases sont ou ne sont pas au style direct peut sembler insoluble; en effet les grammairiens, traditionnels ou non, qui prétendent dériver le style indirect du style direct (la dérivation inverse reviendrait au même, en ce qui nous concerne pour l'instant) le font par des règles de transposition qui affectent tous les éléments référentiels (l'opposition entre les styles direct et indirect pourrait même

servir de critère pour la détermination de la classe des référentiels); ainsi ils compareront:

(92) Il criait: j'ai soif

(93) Il criait qu'il avait soif

si (93) doit être dérivé de (la source de) (92), la transformation présumée doit transformer "je" en "il" et Présent en Imparfait; mais pour :

(94) Je criais: j'ai soif

(95) Je criais que j'avais soif

la même transformation n'opérera que sur le temps, et pour:

(96) Il crie: j'ai soif

(97) Il crie qu'il a soif

elle n'opérera que sur la personne; par suite, pour:

(98) Je crie: j'ai soif

(99) Je crie que j'ai soif

la transformation agit comme un opérateur d'identité; en conséquence (98) et (99) ne se distinguent que par la pause ou l'intonation,<sup>ou</sup> les deux points et éventuellement les guillemets ou un tiret dans l'écrit; en ce qui concerne les incisives, toute marque peut disparaître puisqu'il y a pause (parenthésage) et absence de subordonnant de toute manière.

Or c'est une propriété importante des incisives sans inversion du langage soutenu que si elles subissent la transformation du style direct en style indirect, celle-ci ne peut y être qu'identique; ainsi (100) semble formellement ambigu par rapport à (101) et (102):

(100) C'est de la tarte au boudin, je pense

(101) Je pense (ceci): c'est de la tarte au boudin

(102) Je pense que c'est de la tarte au boudin

Comme on l'a déjà aperçu, tous les prédicats d'incisives à ordre

direct peuvent apparaître dans des structures où le style indirect est indubitable: "je pense", "je crois", "j'espère", etc. admettent des complétives en "que"; on n'a donc pas d'incise comme celle de (103):

(103) § Il pleut, je fais

où le verbe, comme "faire", n'admette que le style direct ("faire que ..." produisant un sens tout différent); on trouve au contraire dans ces incises des prédicats qui n'apparaissent jamais avec le style direct; ainsi sont inacceptables:

(104) § Il est vrai: tu l'avais prédit

(105) § Il me semblait: il va finir par s'en aller

De plus certains de ces prédicats ne comportent de référence à aucun locuteur déterminé, ou même à aucun locuteur; ainsi "il paraît" réfère, au mieux, à quelque chose comme "on"; il en va de même, à la rigueur, pour "il semble"; "il est vrai" ne réfère à personne; par suite, dans (106):

(106) La faim m'est venue, il est vrai, un peu trop tard le "je" et le présent ne sauraient résulter d'aucune transposition, même identique.

Les incises moins soutenues à modalité non déclarative fournissent un argument plus net; dans:

(107) J'avais très faim, sais-tu

(108) J'avais très faim, tu vois

le pronom "je" de la base désigne le locuteur et non la personne sujet de l'incise; il y a donc "transposition" des <sup>embrayeurs</sup> ~~référentiels~~ et la base est au style indirect. Plus précisément, on verra dans un autre chapitre que les incises modales, comme les incises

à base au style indirect en général, présentent le style indirect libre excluant le type de transformation de Ross.

5) Coordination: Les incisives modales, à quelque niveau de langage qu'elles appartiennent, ne peuvent pas être coordonnées à des incisives non modales; ainsi:

(109) \$ Ils ont faim, paraît-il et il me semble

(110) \$ Elle se mouche, crois-je et je parie

(111) \$ Elle ne s'était pas mouchée, pensais-je alors et je suppose ( encore + E )

Les incisives modales ne peuvent pas être coordonnées entre elles:

(112) \$ Ils ont faim, il paraît et il me semble

(113) \$ Elle se mouche, je crois et je parie

(114) \$ Elle se mouche, je crois et parie

(115) \$ L'eau est vraiment glaciale, tu sais et tu vois

(116) \$ L'eau est vraiment glaciale, sais-tu et vois tu

6) Introduction par un coordonnant: contrairement aux incisives non modales, les incisives modales ne peuvent pas être rattachées sémantiquement au contexte de gauche par "du moins" ou "d'ailleurs" ni aucun coordonnant de ce genre:

(117) \$ Il est passé, du moins il me semble, dans la cuisine

(118) \$ Vous vous seriez, il me semble du moins, trompé de tasse

(119) \$ Jacqueline, tu sais du moins, est dans le lit du dessus

(120) \$ Jacqueline, vois-tu d'ailleurs, est dans le lit du dessus

toutefois on admet peut-être:

(121) Jacqueline, il paraît du moins, est dans son lit mais comme on l'a déjà noté l'expression "il paraît", si elle peut

jouer le rôle d'une incise modale, se comporte à certains égards comme si elle était lexicalisée.

7) Adjonctions: les incises modales se réduisent sans exception à une forme très simple: elles n'admettent aucun type de complément ou de modifieur<sup>α</sup>:

(122) \$ Il se pourrait que je me sois trompé de main, je crois depuis peu

(123) \$ Le vin ne sera pas aussi beau que l'année dernière, il me semble d'après ce que vous dites

(124) \$ A vous le tour, je crois réflexion faite  
à ces exemples on opposera:

(125) Je me suis embrouillé, crois-je depuis peu

(126) Le vin rajeunit, me semble-t-il d'après ce que vous dites

(127) A vous le tour, crois-je réflexion faite

8) Enchâssement: une incise non modale peut être enchâssée<sup>β</sup> sous une incise modale:

(128) Merde, a-t-il répondu, il paraît

(129) On le<sub>i</sub> sous-estime, s'imagine-t-il<sub>i</sub>, il me semble  
ces deux exemples montrent qu'à cet égard la base de l'incise imbriquée peut être au style direct ou indirect.

Une incise modale peut être enchâssée sous une incise non modale, si la base de celle-ci est au style direct:

(130) A mon tour, je crois, a-t-il dit

dans (130), ~~le "je"~~ "je" peut référer à "il" comme au locuteur, mais cette ambiguïté découle d'une ambiguïté plus profonde, l'incise dominante pouvant être "je crois" ou "a-t-il dit"; dans:

- α - Cette contrainte de simplicité est sans doute liée à la spécialisation dans la fonction de relayeur.  
β - Cet "enchâssement" n'a aucune signification syntaxique s'agissant de syntagmes non-L.

(131) A mon tour, je crois, puisque tu viens de jouer,  
a-t-il répondu

"je" ne peut référer qu'à "il"; or (131) n'est pas ambigu comme (130), et exclut la paraphrase approximative:

(132) Je crois qu'il a répondu: "A mon tour"

cette désambiguïsation est rendue possible par, d'une part, le fait que "je crois" n'admet aucun complément, et que par conséquent "puisque tu viens de jouer" est un complément de "à mon tour"; d'autre part, parce qu'en cette position "je crois" ne peut porter sur l'ensemble de la phrase. Or puisqu'on admet que dans (133):

(133) Il<sub>i</sub> y sera sans faute, a-t-il<sub>i</sub> répondu

les deux pronoms puissent être coréférentiels, l'exclusion du style indirect pour la base de "a-t-il répondu" dans (131) est bien dépendante de l'enchâssement de l'incise modale sous l'incise non modale. Pour les mêmes raisons, dans (134):

(134) C'est moi, je crois, qui suis la plus belle, a-t-il  
répondu

le sujet de "a répondu" est une femme dont on parle au masculin, ou un homme qui parle de lui-même au féminin.

Une incise modale ne peut pas être enchâssée sous une autre incise modale:

(135) § Tu as peur, il me semble, je crois

(136) § A mon tour, je crois, il paraît

~~(137) § A ton tour, sais-tu, je crois~~ (*réprise*) .

(138) § A ton tour, je crois, sais-tu

~~(139) § A ton tour, sais-tu, tu penses!~~ (*réprise*) .

à (135) on opposera:

(140) Je crois qu'il me semble que tu as peur

(141) Il me semble que je crois que tu as peur  
ces exemples peuvent exiger de la part du locuteur qui les énoncerait un esprit assez torturé, mais ils sont parfaitement acceptables.

Si une incise modale ne peut être enchâssée que sous une incise non modale à base au style direct, c'est que, plus simplement, une incise modale ne peut absolument pas être enchâssée: l'incise "enchâssée" au style direct appartient en effet à un syntagme non-L (cf. chapitre sur le style indirect libre) et n'a donc aucun rapport syntaxique spécifique avec l'incise enchâssante .

Naturellement le terme d'enchâssement est employé ici dans un sens sémantique seulement, puisqu'on a vu que l'analyse syntaxique de Ross était incorrecte.

La notion de catégorie non-L élimine à ce sujet une contradiction<sup>apparente</sup>: on a vu que les incises <sup>modales</sup> n'admettent aucun complément; si nous les considérons comme des adverbes contrairement à Ross, il s'ensuit apparemment que dans (131) l'incise "je crois" est modifiée par l'adverbe "a-t-il répondu"; ce paradoxe disparaît dès lors que la base de cette dernière incise est considérée, ~~à l'exception~~ par rapport à elle, comme inanalysable.

9) Position de l'incise enchâssante dans l'incise modale: soit:

(142) J'ai, ( parfois + il faut l'avouer + dit-il + malheureusement ), l'impression que vous vous foutez de moi

(143) Il convient, ( ma foi + sans doute + fit-il ), d'avouer que cette voiture secoue un peu

les expressions jouant ici le rôle de principales peuvent recevoir des insertions variées, dont des incises; d'autre part, elles peuvent

former des incises sans inversion plus ou moins naturelles, et plus ou moins littéraires, selon le goût des locuteurs, mais au moins à peu près acceptables; or on opposera:

(144) Elle est bonne, j'ai l'impression, ( fit-il + a-t-il répondu )

(145) Elle est bonne, il convient d'avouer, ( fit-il + a-t-il répondu )

(146) § Elle est bonne, j'ai, (fit-il + a-t-il répondu ), l'impression

(147) § Elle est bonne, il convient, ( fit-il + a-t-il répondu ), d'avouer

il ne s'agit pas là d'une règle générale aux incises puisqu'on admet:

(148) Elle est bonne, a-t-il, (je crois + fit-elle), répondu

(148) Elle est bonne, ai-je, fit-il, l'impression

cette contrainte interdisant de placer l'incise supérieure à l'intérieur d'une incise modale est d'autant plus curieuse que, celle-ci ne pouvant être enchâssée qu'en style direct, elles sont indépendantes syntaxiquement. Ainsi les incises modales, dont on a déjà vu qu'elles n'admettent aucun modifieur, n'admettent même pas l'insertion d'un corps "étranger".

10) Rection: les incises sans inversion comme "il faut avouer", "il convient de dire", "je dois reconnaître" peuvent paraître un peu affectées<sup>1</sup>; en règle générale, non seulement les incises modales subissent les mêmes contraintes d'enchâssement que les autres (cf. le chapitre sur la spécificité formelle des incises), mais elles ne peuvent d'aucune manière être régies; ainsi on n'accepte pas:

(149) § Vous serez là, j'ose parier, le dernier comme d'habitude

(150) § Ce passage, je dois supposer, est le dernier

(151) § La dernière couvée, il peut sembler, était plus importante

(152) § Demain à 9 heures, je tiens à vous promettre, vous vivrez encore

### III- LES INCISES MODALES COMME INCISES

La section précédente tendait à montrer que les incises modales présentent un certain nombre de propriétés particulières qui justifient qu'on les distingue, contrairement au point de vue traditionnel qui en fait de simples variantes stylistiques des incises classiques, dont elles ne différeraient que par l'absence d'inversion; ce point de vue nous a conduits aussi à leur associer des incises non déclaratives, ou à d'autres personnes que la première, même si celles-ci appartiennent souvent à un langage plus familier.

Les particularités des incises modales deviennent si frappantes, dès qu'on les considère, que la question peut se poser de savoir si on doit les joindre aux incises ordinaires; on va voir qu'elles partagent avec celles quelques propriétés fondamentales.

On notera d'abord que la majorité des caractéristiques qu'on a relevées dans les incises modales sont des restrictions supplémentaires, et non des différences, par rapport aux incises non modales.

np 395

1) Lexique des incises modales: voici une liste, forcément très arbitraire, des incises modales sans inversion (au non mode<sup>1</sup>), suivie d'un échantillon d'incises modales non déclaratives (incluant sans doute des parenthétiques non incises; je souligne les expressions qui me paraissent acceptables dans un style à la fois naturel et soutenu. "Te" et "vous" sont substituables dans les premières.

#### Déclaratives

1-A) Cadre "je Verbe Présent": je ( ? E + vous ) assure, je ( ? E + vous ) avertis, je ( E + vous ) avoue, je ( E + vous ) confesse, je conviens, je crains, je crois, je ne doute pas, j'espère, j'estime, je gage, je ( ? E + vous ) garantis, j'imagine, je m'imagine, je ( ? E + vous ) jure, je ( E + vous ) parie, je pense, je présume, je ( ? E + vous ) préviens, je ( ? E + vous ) promets, je me rappelle, je reconnais, je sache<sup>2</sup>, je sais ( E + bien ), je me souviens, je ( ? E + vous ) signale, je suppose, je trouve

np 400

1- B) Cadre "on Verbe Présent" (conditionnel): on dirait

1-C) Cadre "je Verbe Nom Présent": j'ai l'impression

1-D) Cadre "Il(impersonnel) ( Verbe + Locution verbale ) Présent": il s'entend, il paraît, il ( E + me ) semble, il va de soi, il va sans dire<sup>3</sup>

np 400

Plus variantes: s'entend, ce me semble

2-A) Cadre "je suis Adjectif": je suis certain, je suis sûr

2-B) Cadre "Il(impersonnel) est Adjectif": il est certain, il n'est pas douteux, il est probable, il est vrai, il est vraisemblable

Remarques sur la liste d'incises déclaratives:

Peut-être pourrait-on ajouter un cadre "tu Verbe Présent" si on accepte des incises comme "tu t'imagines", "tu penses", "tu sais", "tu sais bien", etc., sans valeur exclamative ni interrogative, dans un style où on refuse, sans inversion, "il dit"; naturellement "tu" se comporte ici comme "vous". On voit que la liste des cadres est elle-même assez arbitraire.

Dans le cadre (1-A) j'ai omis volontairement l'expression "j'entends" qu'on a dans (153):

(153) Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire; j'entends de ceux qu'il fait lorsqu'il fuit les chiens  
 mais cette expression, dont on note d'abord qu'elle peut être ~~pré~~ antéposée à sa base, est peut-être moins acceptable postposée; au contraire on opposera:

(154) Ils sont ~~entrés~~ dans la jument, dans la jument de Troie  
 s'entend

(155) § Ils sont entrés dans la jument, s'entend dans la jument de Troie

"s'entend", comme "il s'entend", se place donc comme une incise et  
 α uniquement comme elle.

On a vu ailleurs que "je vous prie" semblait se comporter d'une manière particulière.

J'ai omis dans le cadre (1-B) les variantes au passé de "on dirait", c'est-à-dire "on aurait dit" et "on eût dit", que n'atteste pas d'ailleurs Dessaintes.

K.

α. Mais s'entend est peut-être forcément terminal, et non mière?

J'ai omis des incises modales complexes comme "je crois j dire", "il faut avouer", "j'ose croire", etc., qui font affecté, il me semble. Par contre "je crois me rappeler", dans un style familier, est inversement naturel.

### Non déclaratives

#### 1) Incises impératives

mettons, rappelons-nous

comprenez, remarquez, notez, rappelez-vous, figurez-vous, songez, dites

soyez certains, soyez sûrs

#### 2) Incises interrogatives

crois-tu, sais-tu, vois-tu, croirais-tu

ne dirait-on pas, n'est-t-il pas vrai, ne vous semble-t-il pas, ne pensez-vous pas, ne croyez-vous pas, ne trouvez-vous pas

vous ne pensez pas, vous ne croyez pas, vous ne trouvez pas

#### 3) Incises exclamatives

vous pensez, vous vous imaginez

Remarques sur l'échantillonnage d'incises non déclaratives:

Cet échantillonnage restreint est plus arbitraire encore que le précédent, ces incises étant les plus difficiles à apprécier du point de vue de l'acceptabilité, du style et de la valeur modale qu'elles ont quand elles sont formellement ambiguës; ainsi l'inversion dans certains cas peut sembler être celle de l'interrogation, mais l'inversion est aussi la marque des incises non modales; à l'ordre direct peut correspondre l'interprétation d'une demande intonative, ou d'une valeur modale, ou d'un style familier ne pratiquant pas l'inversion.

Certaines peuvent sembler figés, comme "sais-tu", "tu vois",

s'analysent parfaitement comme incisives; d'autres, apparemment figurées aussi comme "mettons", semblent bien se distinguer des incisives par certaines propriétés (antéposition possible, voire préférable, par exemple). De même "comprenez" n'est peut-être qu'une intercalée à rapprocher de "comprenez-moi bien", "écoutez-moi", "tenez".

Les deuxièmes personnes sont librement au singulier ou au pluriel, dans les deux listes, aussi bien comme sujets que comme compléments.

Au vu de ces listes, dont la seconde surtout est loin d'être exhaustive, il apparaît d'abord que les incisives modales diffèrent substantiellement des autres par les prédicats qu'elles admettent; mais cette observation doit être nuancée.

On remarquera en premier lieu que le cadre le plus important, celui des incisives de forme "je Verbe Présent", ne contient, à une expression près, que des prédicats qui peuvent apparaître dans des incisives inverties. Il y a donc ici restriction supplémentaire, et non écart, par rapport aux incisives non modales. L'exception elle-même n'est pas nette: "je ne doute pas" n'est pas très naturelle, et "ne doute-t-il pas" n'est pas tout à fait exclue. De même "on dirait" (cadre (1-1-B)) apparaît en incise non modale. L'incise "j'ai l'impression", qui n'appartient pas au style soutenu, est comparable à "a-t-il l'impression", qui est à peu près acceptable.

Les différences sont plus nettes pour les cadres (1-1-D), (1-2-A) et (1-2-B): à "il s'entend", "il va de soi", "il va sans dire", "je suis certain", "je suis sûr" et aux incisives du cadre (1-2-B) ne correspondent pas d'incisives inverties déclaratives; on note-

ra toutefois que "est-il probable" et "est-il vraisemblable" et même leurs formes à l'imparfait ne sont pas tout à fait inconcevables.

Un caractère commun à plusieurs de ces expressions est qu'elles impliquent la certitude du locuteur quand au contenu de la base: ainsi "il va de soi", "il va sans dire", "il s'entend", "il est vrai", "il est certain", "il n'est pas douteux". On reviendra sur ce point.

Les incises non déclaratives <sup>ne</sup> présentent, au moins dans l'échantillonage proposé, que des verbes acceptables en incise non modale, mais elles diffèrent de celles-ci par les négations qu'elles admettent lorsqu'elles sont interrogatives; provisoirement, on observera seulement qu'alors la question, si elle invite une réponse, invite une réponse positive, se rapprochant ainsi des incises.

Par le fait qu'elles sont fortement contraintes lexicalement et dans une certaine mesure par les verbes qu'elles admettent, les incises modales se différencient très nettement des incidentes et des intercalées (comme "j'insiste", "tenez") et s'apparentent aux incises.

2) Position et référence: on a déjà vu que par les positions qu'elles admettent (excluant la position initiale) ainsi que par l'absence de pronom référant à la base les incises modales se distinguent des incidentes et s'apparentent aux incises.

3) Rapport modal au locuteur et modalité: comme les incises inverties<sup>α</sup> dont la base est au style indirect, les incises modales exigent une base amodale; ainsi on n'accepte pas:

α - Pour celles-ci cette contrainte est sans doute inexacte.

§(156) \$ Pleut-il, je vous demande ?

(157) \$ Qu'elle est belle, il est vrai !

sinon, pour (156), dans un style où on admet l'incise "il dit" (auquel cas l'interrogation serait plutôt de la forme "est-ce que"); la seule exception certaine dans un style soutenu est "je vous prie", mais cette incise figée et d'un emploi affecté admet la position initiale; "je vous conjure" et "je vous demande", non attestées par Dessaintes, sont des incisives assez douteuses dans un style soutenu où les incisives non modales doivent s'invertir.

Les exceptions du type:

(158) Viendra-t-il, crois-tu ? avant demain ?

ne permettent pas d'assimiler les incisives<sup>1</sup> aux incidentes; à (158) on opposera (159):

(159) \$ Il viendra, crois-tu ? avant demain

qui montre que cette incise, sous sa forme interrogative, exige une base interrogative; inversement à (160):

(160) Il viendra, vois-tu ?

si "vois-tu" est interrogatif, on peut opposer (161):

(161) \$ Viendra-t-il, vois-tu ?

d'une manière comparable "ne dirait-on pas", "ne trouvez-vous pas", etc. exigent une base déclarative: les modalités de la base et de l'incise sont donc étroitement interdépendantes, quoique d'une manière différente selon les cas. Au contraire on comparera: -

(162) Il sera là, vous semblez le croire du moins, cette après-midi

(162) ? Y-a-t-il, Paul le croit, encore un peu de beurre ?

(163) Cette nuit, vous le savez, il neigera

(164) Cette nuit, le savez-vous, il neigera

où (162), sinon acceptable, est au moins interprétable.

Dans bien des cas la base peut n'être qu'apparemment interro-

α- Si cela est vrai, je vous prie aurait tout l'air d'une incidente (= je vous en prie) avec ellipse de son pronom. - J. n. d. p. 135.

gative ou impérative; ainsi dans:

(165) Saluons tous comme il se doit ce qui est, il me semble, un triomphe de notre équipe

(166) Savez-vous ce que des gens qui, je crois, n'ont rien à espérer de nous racontent ?

la base des deux incises ci-dessus n'est pas la phrase impérative ou interrogative, mais la proposition déclarative "qui est un triomphe de notre équipe", ou la proposition également déclarative "qui n'ont rien à espérer de nous".

A ces contraintes doit peut-être se joindre le fait que les incises modales sont, comme les incises en général, sensibles à la négativité.

A certains égards donc les incises modales apparaissent comme un sous-ensemble des incises; à certains égards, elles en sont une extension; mais leurs ressemblances avec les incidentes sont superficielles; peut-être la plus frappante est que la modalité de leur base, comme celle des incidentes et de certains adverbes, ~~les~~ rattache celle-ci au locuteur; on verra que même ce point commun a, dans le cas des incises modales, une explication spécifique qui les rattache aux incises inverties.

#### IV- LA FONCTION DE RELAYEUR

Il convient de nuancer, en ce qui concerne Blinkenberg au moins, l'idée selon laquelle les grammairiens n'auraient vu qu'un phénomène phonétique dans l'ordre direct des incises modales. Je partirai donc de son analyse pour essayer de définir la fonction essentielle et caractéristique des incises de cette catégorie.

L'analyse de Blinkenberg: Blinkenberg (1928, pp. 230 sq.) définit ainsi, dans son chapitre sur les "adverbes subjectifs et phrases subjectives", les adverbes subjectifs: "Un certain nombre d'adverbes ont pour fonction de nuancer le fait énoncé dans la phrase à laquelle ils s'ajoutent, en indiquant l'attitude, le sentiment qui accompagne chez celui qui parle l'énoncé principal, plaisir, déplaisir, affirmation, doute: "heureusement, malheureusement, décidément, sûrement, certainement, évidemment, vraiment, naturellement, sans doute, peut-être"; ou bien la notion d'une connexion avec un énoncé précédent (...)." Ces mots, pour Blinkenberg, "déterminent la phrase entière". Les adverbes subjectifs du premier groupe s'apparenteraient "étroitement à des phrases subjectives telles que: "c'est heureux, malheureux, certain, etc.; on le voit, je le crois, il est vrai, etc.".

Parmi les exemples de telles phrases subjectives on trouve:

(167) chose curieuse, c'est entendu, je t'assure, je crois,  
je le vois, bien entendu, on le sait, on le voit

Les phrases subjectives pourraient "aussi se subordonner l'énoncé principal: "Il est (c'est) heureux qu'il soit là" ".

On lit d'autre part au chapitre sur l'ordre relatif du sujet et du verbe (pp. 102-103) que si l'incise "ne marque pas une citation, mais constitue une courte phrase subjective", l'ordre n'est pas très fixe. "Si le sujet est "je", il est régulièrement antéposé (...). Pour les autres pronoms, l'ordre est libre et indifférent"; exemples:

(168) il semble, semble-t-il, nous croyons, croyons-nous,  
avons-nous vu

"S'il y a un complément, cependant, l'ordre sujet-verbe est fixe";  
exemples: "nous l'avons vu".

Les raisons de ces différences "sont en partie d'ordre phonétique".

Remarques sur l'analyse de Blinkenberg: en les désignant comme "subjectives", Blinkenberg assigne aux incises sans inversion une fonction caractéristique sémantique et non plus seulement phonétique. Son analyse appelle toutefois les remarques suivantes:

Formellement et sémantiquement, la notion d'expression (adverbe ou phrase) subjective ne permet pas de cerner d'une manière même imprécise une classe consistante.

Ainsi on voit que les "phrases" de (167) sont tantôt une apposition nominale ("chose curieuse"), tantôt une apposition participiale ("bien entendu"), tantôt une proposition amputée de son complément direct ("je t'assure"), tantôt une phrase (ou proposition complète); dans celle-ci on peut trouver un pronom déictique sujet ("ce") ou un pronom non déictique complément ("le") référant à la base. Formellement, l'objet de l'analyse est donc extrêmement vaste et flou; on ne trouve, pourtant, aucun exemple d'"incise" ou d'incidente non déclarative dans ses exemples. <sup>x</sup>

La définition sémantique des expressions "subjectives" est aussi vaste et floue; les exemples le confirment: "chose curieuse" indique explicitement le caractère objectivement "curieux" d'un fait énoncé; le locuteur ne prétend certainement pas ~~XXXXX~~ par là que la chose ne soit curieuse que pour lui; "on le sait" indique aussi peu de chose, me semble-t-il, sur le sentiment ou l'attitude du locuteur à propos du fait énoncé; si "heureusement" peut révéler une appréciation purement individuelle, en la livrant ainsi le locuteur ne marque pas qu'elle est telle (elle ne l'est que pour autant qu'est subjectif tout ce qu'on dit); seules les expressions comme "bien entendu", "je crois", "je t'assure",

K α - Si: «je t'assure».

mettent explicitement (même si l'agent n'apparaît pas morphologiquement dans la première) en cause le locuteur. Apparemment au moins "il paraît" explicite l'attitude "subjective" du on et non du locuteur; les exemples d'incises évoquant l'attitude de l'interlocuteur ("tu vois", "sais-tu", etc.) manquent.

Enfin, lorsque deux incises comme "il me semble" et "me semble-t-il" coexistent, le choix entre elles est tenu pour indifférent; ainsi les incises subjectives pourraient (sauf quelques cas d'obligation inexplicables) et non pas devraient présenter l'ordre direct. Les différences formelles que nous avons constatées entre de telles incises requièrent que la caractérisation sémantique de Blinkenberg soit à la fois étendue et surtout raffinée.

L'induction modale: avant de la développer dans les chapitres suivants, je voudrais indiquer ici les grandes lignes de l'analyse que je propose des incises modales.

La notion de modalité est largement utilisée en linguistique; elle est entendue souvent d'une manière voisine de "subjectif" chez Blinkenberg - si on peut comparer des nuages; ainsi on peut sans doute d'une certaine manière, parler de la modalité appréciative liée à "heureusement" et "malheureusement", de la modalité déclarative des déclarations, prémissive des promesses, optative des souhaits, etc.; et pour s'en tenir aux exemples de Blinkenberg, de la modalité "curiosive" de "chose curieuse" ou "satisfactive" de "enfin!". On prendra ici le mot "modalité" en un sens plus restreint défini ainsi:

(169) La modalité est le supplément éventuellement nécessaire à l'occurrence d'une proposition formellement et sémantiquement complète et dont même les référents sont assignés pour que cette occurrence (emploi) ait un sens.

le type même des propositions complètes sémantiquement et référentiellement, mais dont les occurrences nécessitent un supplément pour n'être pas elles-mêmes dépourvues de sens est fourni par les phrases à l'indicatif; ainsi:

(170) Tu me recouds ce galon

(171) Toi c'est pile et moi c'est face

qui doivent être interprétées soit comme un ordre, soit comme une décision, soit comme une pure assertion, soit comme une question, etc. (l'intonation marquant souvent, mais non toujours la valeur de l'emploi de la phrase); une variation du mode ou de la construction peut toutefois marquer la valeur modale; ainsi dans (172) et (173):

(172) Recouds-moi ce galon

(173) Est-ce toi pile et moi face ?

l'impératif et l'inversion du sujet clitique dénotent, dans la phrase même, la valeur de son emploi<sup>4</sup>; en ce sens donc l'indicatif et la construction directe simple sont modalement neutres; non interprétées modalement, (171) et (170) sont des occurrences de signe insignifiantes, des paroles en l'air, quoique, par exemple, le temps, le référent de "tu" et celui de "ce galon" et le sens de "recoudre" puissent être clairs.

Si vagues qu'elles soient ces notions permettent d'éliminer un certain nombre de "modalités"; ainsi la valeur positive ou négative d'une proposition, toujours marquée dans la proposition même, n'est jamais décidable uniquement au vu de son emploi, et les négations peuvent être nécessaires à la détermination des référents ("ceux qui ne sont pas dans la chambre"); d'aucune proposition assertive il n'est nécessaire de savoir si le locuteur porte sur son contenu un jugement appréciatif comme "heureusement" ou "curiositif" comme "chose curieuse"; seulement, comme cet adverbe et cette apposition, lorsqu'ils modifient une proposition, impliquent généralement qu'elle soit asserti-

ve, on peut les prendre, mais d'une manière très indirecte, comme des indicateurs de modalité: mais eux-mêmes doivent d'abord être interprétés comme des assertions (que ceci est une chose curieuse ou heureuse).

Ces notions éliminent aussi ce qu'on appelle la valeur ~~ix~~perlocutoire d'une énonciation: il n'est pas nécessaire que, par exemple, (170) vise à vexer l'interlocuteur ou (171) à lui donner de l'espoir pour que leur emploi ait un sens. Une propriété importante permet de distinguer la valeur modale de la valeur perlocutoire: seule la première peut être décidée par une ~~mar~~que dans la phrase même, sans risque d'échec; ainsi l'inversion élimine radicalement l'interprétation assertive dans (172), alors que:

(174) Pour te vexer, je te prie de me recoudre ce galon  
ne nous assure pas absolument que le locuteur veuille vexer l'interlocuteur.

Ainsi entendue la valeur modale semble proche de la "force illocutoire" d'Austin. Etant <sup>(si elle est marquée)</sup> la partie du sens d'un signe qui concerne son occurrence, on peut dire qu'elle est autoréférentielle, lorsqu'elle est dénotée à l'intérieur même de la phrase. Le rapport qu'une modalité instaure entre une phrase et un locuteur n'est qu'une conséquence de ce que normalement l'occurrence d'un signe est produite par un locuteur.

Une proposition enchâssée peut être modalement neutre par rapport au locuteur; dans (175) et (176):

(175) Jean a dit qu'il allait pleuvoir

(176) Je leur avais dit qu'il allait pleuvoir

le locuteur ne se prononce pas sur le contenu de la complétive<sup>1</sup>; comme pourtant il se cite lui-même, mais historiquement, dans (176), il faut bien distinguer le locuteur actuel, immédiat, de (176), du personnage (lui-même) dont il parle; là encore la notion d'occurrence de (176)

est plus radicale: si "il allait pleuvoir" peut avoir un rapport modal au locuteur (en tant que personnage), il n'est pas en tout cas participant de la modalité de l'occurrence de (176); ~~xx~~ la modalité de déclaration évoquée par cette complétive est indépendante du caractère assertif qu'on peut attribuer à (176). En revanche dans (177):

(177) Je pense qu'il pleut

on peut parler d'une modalité de "il pleut" relative au locuteur actuel, à modalité de l'occurrence (177) elle-même, dans la mesure où dire (177), c'est dire (même d'une manière nuancée) qu'il pleut; mais cette modalité déclarative de "il pleut" dépend de la modalité de "je pense que ..."; en effet l'interrogation (178):

(178) Pensé-je qu'il pleut ?

convevable, sinon habituelle à un esprit normal, n'est pas une manière de déclarer qu'il pleut; pour que (177) soit une déclaration (nuancée) qu'il pleut, il faut tout d'abord que ce soit une déclaration que je pense qu'il pleut. De même (179):

(179) Figure-toi qu'elle s'est encore trompée de corset

est bien une déclaration que "elle s'est trompée de corset", mais cette modalité de (179) portant sur la complétive de (179) est conditionnée par la modalité impérative de l'énoncé; (180):

(180) Tu te figures qu'elle s'est encore trompée de corset

interprétée assertivement, n'est pas une déclaration qu'elle s'est trompée de corset.<sup>1</sup>

ap 401

L'hypothèse que je développerai est que l'interprétation assertive de (177) (elle-même facultative, la phrase étant au non-mode indicatif, mais probable, en situation banale) ainsi que l'interprétation impérative (obligatoire, puisque dénotée) de (179) produisent un effet de sens tel que leurs complétives sont en quelque sortes des occurrences assertives. Ainsi "je pense" et "fi-

figure-toi" induisent une modalité dans leur complétive, lui passent le relai de la valeur modale de (177) et (179) par exemple; l'image d'un relai signifie, en particulier, qu'une fois ce rôle de transmission joué, elles passent au second plan: (177), finalement, n'est pas une information sur mon état d'esprit, ni (179) un conditionnement de pensée de l'interlocuteur, si la principale joue ce rôle (qu'on ne lui fait pas nécessairement jouer).

Prenant la notion de complément<sub>x</sub> en un sens purement sémantique, ou, si l'on veut, usant de l'analyse de Ross comme d'une métaphore, on peut alors dire que dans:

(181) Il pleut, je pense

(182) Elle s'est encore trompée de corset, figure-toi

l'interprétation respectivement assertive et impérative des incises<sup>//</sup> attribuée pour fonction ultime à l'occurrence de ces phrases celle d'être une assertion de leur complétive; ce rôle de relayeur justifie seul dans (181) l'absence d'inversion. Dans (183):

(183) Il pleut, dit-il

l'assertion "dit-il" ne pouvant relayer la la fonction modale de l'occurrence de (183), (183) n'est ni une assertion, ni un souhait, etc. sur la pluie et l'inversion est obligatoire.

Ce point de vue explique peut-être que dans le langage soutenu la modalité ultime (relayée) d'une phrase à incise modale soit toujours assertive; supposons qu'on puisse dire:

(184) § Pleut-il, je me demande

étant interrogative, la base (qui est au style indirect libre, comme on le verra) doit être marquée comme telle, seule la modalité assertive n'étant pas marquée; dès lors la modalité de la complétive <sup>ne serait</sup> n'est plus induite par l'incise modale, elle <sup>serait</sup> est autonome.

Comme les autres incises à style indirect, les incises modales

sont donc des incisives dont la modalité propre est celle de la phrase; mais à la différence de celles-ci, qui n'induisent rien, elles induisent une modalité (assertive) dans la base et ce rôle de relayeurs une fois joué passent au second plan. Comme elles se distinguent des incidentes, qui n'induisent jamais aucune modalité dans leur base, en sorte que celle-ci peut être aussi bien interrogative qu'assertive ou impérative d'une manière toujours autonome.

On admettra donc les essais de définition suivants: la modalité d'une proposition indépendante P est sa MODALITE PROPRE; si P contient sémantiquement une proposition Q et qu'une occurrence modalisée de P équivaut au moins à une occurrence modalisée de Q, la partie X du sens de P qui conditionne cette modalisation de Q joue le rôle de RELAYEUR; la modalité de Q n'est pas une modalité propre, mais une MODALITE INDUITE par le relayeur X. Ainsi quand (185):

(185) Il pleut, je pense

est asserté, "je pense" joue le rôle de relayeur de modalité assertive en faisant de la proposition amodale "il pleut" une assertion. Dans (186):

(186) Il pleut, vous le savez

il n'y a pas d'induction de l'incidente à la base: toutes deux ont (éventuellement) une modalité assertive propre. Une proposition simple contenue dans une proposition complexe peut avoir une modalité propre: tel est le cas de la base dans (186), des relatives explicatives (non déterminatives), des circonstanciellles en "puisque", etc.

REPRISES  
EN ANGLAIS

En assimilant dans une unique catégorie formelle les "parenthétiques" de (1), (2) et (3):

(1) He wouldn't get through, she thought

(2) He won't get through, I don't think

(3) Will he get through, do you think ?

comme le fait Ross, on introduit dans la grammaire de l'anglais de sérieux problèmes, que les incises soient formées par une règle de déplacement comme Slifting à partir de phrases à complétives, ou interprétées par une règle d'interprétation analogue; en effet, dans (2), une négation au moins doit être ajoutée par une règle syntaxique pour réduire (2) à (4):

(4) I don't think he will get through

ou à (5):

(5) I think he won't get through

ou alors une règle d'interprétation aura pour fonction de supprimer celle des deux négations qu'on voudra sacrifier à la théorie. On a vu comment Ross bricolait Negative-transportation pour accommoder la difficulté, et on verra que Negative-transportation n'est aussi qu'un bricolage rapide. D'autre part, dans (3), il faudra soit engendrer des propositions interrogatives régies par "think", soit les interpréter, avec autant de règles paradoxales de déplacement, addition ou effacement. Enfin l'anglais présenterait des incises d'allure nettement modale dont le complément serait lui-même marqué modalement d'une manière autonome<sup>1</sup>, et à cet égard se distinguerait radicalement du français.

L'objet de ce chapitre est de montrer que les "parenthétiques" de (2) et (3) ne sont <sup>pas</sup> des incisives, contrairement à (1) et même à (8), incise modale:

(6) He won't get through, I think

mais qu'il appartient à la même famille que les contre-questions de (7) et (8):

(7) He will get through, won't he ?

(8) He won't get through, will he ?

ou les questions en reprise de (9) et (10):

(9) Will he get through, will he ?

(10) Did he succeed, did he ?

J'appellerai "reprises" les membres de cette grande famille.

Naturellement on pourrait choisir de (ne pas) traiter les ré-currences de négation ou de marque interrogative dans (2) et (3) comme des formes pléonastiques aberrantes, assimilées à:

(11) Vous n'êtes pas sans ~~x~~ignorer que ...

(12) Il est plus grand qu'elle n'est pas

où à l'emploi de (13) dans le sens (si on peut dire) de (4) ou (5):

(13) I don't think he won't get through<sup>1</sup>

mais (11) s'emploie, dans son emploi aberrant, exactement de la même manière (avec le même "sens") que (14):

(14) Vous n'êtes pas sans savoir que ...

alors que (2) ne s'emploie pas exactement de la même manière que (15):

(15) He won't get through, I think

qui présente une nuance et une intonation différente, ni que (16):

(16) He will come, I don't think

qui ne s'emploie simplement pas; de plus (2) n'est pas ressenti comme une aberration par les locuteurs qui rejettent son synonyme de for-

me (13). De son côté, (3) est accepté par des locuteurs clairvoyants qui rejetteraient (17):

(17) Do you think <sup>will</sup> ~~he~~ get through?

comme mal formé, comme on refuse normalement en français:

(18) Je me demande pourquoi est-ce qu'il parle

(19) Sais-tu pourquoi parle-t-il sans arrêt<sup>1</sup>?

np402

Les règles de "Recopiage de Négation" (cf. Ross) ou de "Recopiage de Question" qu'on pourrait imaginer sont, au mieux, une image des exemples aberrants que j'ai cités, mais non une description satisfaisante de (2) et (3).

En anglais les incises peuvent jouer le rôle de relayeur de modalité, et ce rôle s'accompagne de contraintes formelles analogues à certaines de celles qu'on observe en français, mais il n'est pas marqué, comme en français, par un ordre relatif du sujet et du verbe qui les rende univoques, - les incises non modales étant elles-mêmes, en anglais, <sup>α</sup> progressives ("he said"<sup>2</sup>). Ainsi (20):

np402

(20) God is something important, I think

est ambigu, et peut aussi bien être une pure description introspective de mon état d'âme qu'une déclaration d'esprit missionnaire; il faudrait adjoindre un complément à "think" (tel que "since then") pour éliminer la seconde interprétation; seules les "incises" de (2) et (3), qui ont intuitivement une allure modale, le seraient sans ambiguïté<sup>3</sup>.

np402

Outre les paradoxes qu'elles soulèvent, les "incises" de (2) et (3) se distinguent par leur valeur sémantique; ainsi, alors que l'incise modale semble, intuitivement, apporter une nuance restrictive dans (15), l'"incise" de (2) apporte une nuance d'insistan-

K-α. L'inversion étant en anglais possible (mais seulement facultative) uniquement dans des incises non modales, alors qu'en français littéraire les incises S-V sont "marquées" comme modales, en anglais seules les incises V-S sont "marquées" comme non-modales (comme en français familier).

ce; dans le langage parlé, cette nuance sémantique est formellement marquée: l'intonation de (2), et non celle de (15), doit être légèrement emphatique. De plus, on opposera:

(21) He's got a nice bicycle; but I think he won't come

(22) He's got a nice bicycle; but I don't think he'll come

(23) He's got a nice bicycle; but, I think, he won't come

(24) He's got a nice bicycle; but he won't come, I don't think

(25) § He's got a nice bicycle; but, I don't think, he won't  
come

et on opposera de même:

(26) But will he come, do you think ?

(27) § But, do you think, will he come ?

Les "incises" de (2) et (3) sont donc, sémantiquement et syntaxiquement, des incises d'un genre très particulier.

La contrainte de position qu'on vient d'observer, et qui distingue les expressions en jeu des incises, les rapproche au contraire des reprises; à (24) et (25) on comparera (28) et (29):

(28) He's got a nice bicycle; but he won't come, will he ?

(29) § He's got a nice bicycle; but, will he, he won't come

et de même on opposera:

(30) And John has left, has he ?

(31) § And, has he, John has left

(32) And he hasn't left, hasn't he ?

(33) § And, hasn't he, he hasn't left

Les reprises doivent donc être placées après, et non avant, la forme finie de la proposition qu'elles complètent<sup>1</sup>. Les incises ne sont pas sujettes à cette contrainte; celle-ci doit être

rapprochée du sentiment qu'on a que seules les reprises, y compris celles du type présenté par (2) et (3), s'ajoutent à un énoncé déjà complet et modalisé, plutôt qu'elles ne le modalisent.

Une incise, et en particulier une incise modale, peut s'enclaver dans une relative prédicative qu'elle a strictement pour base; ainsi (34) est très naturelle:

(34) This capital, which was not strictly doric I think,  
was repudiated by Elgin

l'interprétation de l'incise comme modale est la plus vraisemblable, y compris dans un style soutenu; en revanche (35) et (36) sont ~~nettement~~ moins naturelles dans le même style:

(35) ? This capital, which was not strictly doric I don't  
think, was repudiated by Elgin

(36) ? This capital, which was not strictly doric, was it,  
was blasted by Elgin

np 402

Les contraintes<sup>1</sup> sur la portée des "incises" du type de (2) semblent être celles-mêmes des reprises.

Que la base d'une reprise n'est ni syntaxiquement, ni sémantiquement son complément, est évident dans le cas des exemples (7) à (10); on fera l'hypothèse qu'il en va de même avec les reprises de (2) et (3). Un argument en faveur de ce point de vue est fourni par les dialogues suivants:

(37) Albert: - Do you think my name is really Albert ?

Linda: - I don't think

(38) Albert: - My name is really Albert. Linda: -(It is,  
but why not change it ? + It isn't, but why not change it ?)

(39) Albert: - Do you think my name is really Albert ?

Linda:-\$ I think

Comme on le voit "I don't think", "it is" et "it isn't", mais non "I think" (qu'il faudrait compléter par le complément "so") peuvent former une proposition sémantiquement complète, dont une partie est implicite (ou effacée); au lieu d'assertions de cette forme, on peut avoir des questions comme dans:

(40) Albert: - My name is Albert. Linda: - Is it ?

(41) Albert: - My name is Albert. Linda: - Do you think ?

On a là des propositions sémantiquement, mais non syntaxiquement complètes de deux formes: "pronom + auxiliaire"(sous forme interrogative ou non, négative ou non) et relayeur sans complétive, le reste étant implicite. On appellera REPRISES SIMPLES les formules du premier type, REPRISES COMPLEXES celles opérées par un relayeur, en distinguant les reprises autonomes (relativement) de ces discours des reprises liées vues auparavant.

Soit:

(42) Don't you think he'll come ?

(43) I think he'll come

(44) I don't think he won't come

denuances variables mais approximativement paraphrasables par:

(45) He'll come

et:

(46) Do you think he'll come ?

paraphrasable par:

(47) Will he come ?

(en ne tenant pas compte des interprétations non modales des principales); la modalité, ultime ou unique selon les cas, de ces exemples est explicitement marquée, dans le cas des formes simples, par

l'ordre relatif sujet-auxiliaire; dans le cas des formes complexes, par la totalité du relayeur et non seulement par son sujet et son auxiliaire ; la substitution de "say" à "think", par exemple, en modifiant le sens de la principale, peut altérer ou détruire la valeur modale qu'elle induit; ainsi (48) n'est pas comme (42) paraphrasable par (45):

(48) Don't you say he'll come ?

(44) montre de plus , comme (42), que la négation du relayeur doit aussi être prise en compte; enfin on doit noter à propos de (44) que le relayeur peut induire la négativité.

Le point commun diverses reprises, simples ou complexes, est qu'elles sont des reprises de modalité, simplement répétitives de celle-ci (de manière simple ou complexe) , ou confirmatives (sug-  
gérant confirmation) <sup>etc.</sup> Cette fonction sémantique commune est la principale raison de distinguer les expressions de (2) et (3) des incises: une "incise" comme "don't you think ?" doit être sémantiquement rapprochée des contre-questions du type "won't he ?" et non d'incises comme "I think".

Une objection à cette analyse serait l'existence de reprises complexes négatives comme celle de (49)<sup>1</sup>:

(49) You might not get through, I don't think (approx.: il se pourrait que tu ne t'en tires pas, je crois)

en effet (50):

(50) I don't think he get through

qui devrait être synonyme de la reprise de (49) n'est, à la rigueur, acceptable que dans le sens où "I don't think" est la simple contradictoire, et non le contraire, de "I think" (c'est-à-dire avec le sens fort de "think"<sup>2</sup>, défini au chapitre sur les déplacements de négation);

np 402

np 402

dans ce sens "I don't think" n'est pas un relayeur modal.

Il s'agit là d'une difficulté de l'analyse, mais non d'une objection au rapprochement des fausses "incises" avec les reprises simples; au contraire celles-ci présentent des problèmes analogues: ainsi on oppose:

(51) He won't come until ten

(52) § Will he come until ten ?

(53) He won't come until ten, will he ?

la reprise de (53) équivaut à (52) qui est inacceptable; en cas d'opposition entre une phrase et sa reprise, les cas exceptionnels de polarité négative ou positive rapprochent donc les reprises simples des reprises complexes; de même, en effet, que (51) et sa contradictoire inacceptable ("he will come until ten") s'opposent du point de vue de l'acceptabilité, de même:

(54) You might get through

n'est pas la contradictoire de (49). Je n'essaierai pas de résoudre cette difficulté, notant simplement qu'elle confirme l'apparement des reprises simples et complexes.<sup>4</sup>

np403

Le français n'est pas sans analogie avec l'anglais, quoique le rôle très différent de l'inversion du clitique (inexistant en anglais) impose d'importantes différences; ainsi on peut rapprocher des reprises simples de l'anglais les pronoms de phrases, autonomes parfois dans le discours (réponses "oui", "non", "si", hein"), dans les emplois suivants:

(55) Il viendra, hein ?

(56) Il viendra, non ?

(57) Il <sup>ne</sup>viendra pas, si ?

et d'autre part on doit rapprocher des contre-questions la contre-question complexe:

(58) Il viendra, n'est-ce pas ?

(59) Il ne viendra pas, n'est-ce pas ?

demême en effet que la reprise complexe en contre-question "don't you think" se différencie des contre-questions simples en ce qu'elle ne varie pas selon la positivité ou la négativité de sa phrase d'appui, de même "n'est-ce pas" ne s'oppose pas à "est-ce<sup>1</sup>"; ceci ne signifie nullement qu'elle est figée, mais que (58) et (59) s'opposent à:

np 404

(60) C'est qu'il viendra !

(61) C'est qu'il ne viendra pas !

où le relayeur "c'est" n'induit que l'assertivité (obligatoirement emphatique et exclamative sous cette forme, comme "do" doit l'être dans "he DID come"), et où la négativité est marquée par la complétive.<sup>2</sup>

np 404

Parmi les parenthétiques que j'ai classés dans la liste des "incises non déclaratives" modales, au moins un bon nombre doivent être considérés comme des reprises, et non des incises; ainsi on admet dans un langage familier:

2

(62) Je pense qu'il viendra, tu ne crois pas ?

avec l'interprétation relayeur (non introspective) de "je pense"; le parenthétique "tu ne crois pas ?" (comme "ne crois-tu pas") ne peut ici correspondre ni à une complétive du relayeur "je pense" (puisque'il est interrogatif), ni à un relayeur dominant le relayeur "je pense", puisque (63):

(63) Ne crois-tu pas que je pense qu'il viendra ?

impose la lecture introspective de "je pense": "je pense" n'est relayeur qu'assertif (inductivement ou non). Le même test amènerait à

K

2 - Peut-être les ex. (44) sv (p. 129) peuvent-ils fournir un argument.

classer "ne dirait-on pas", "ne trouves-tu pas", "ne vous semble-t-il pas", etc. non parmi les incisives, mais parmi les reprises complexes.

## L'INDUCTION MODALE

## I- Tests

De quelque manière qu'on la nomme, la notion d'induction modale s'impose intuitivement; la parenté entre les énoncés "je pense que P" et "P", "croyez-vous que P ?" et "P ?", "je vous assure que P" et "P" est une observation banale. Plus récemment les grammairiens qui proposent de relier grammaticalement (le plus souvent transformationnellement) "P" à la source de quelque chose comme "je dis que P", ou "Impératif P" de la source de quelque chose comme "je te somme que P" jouent, même si c'est en la dénaturant, sur cette notion. Il n'existe pas, à ma connaissance, de test formel permettant de définir clairement la classe des relayeurs de modalité, mais quelques tests partiels sont assez souvent utilisés.

Le test le plus connu, utilisant le phénomène le plus évident, est celui des reprises interrogatives; dans (1):

(1) Il pleut, n'est-ce pas ?

la même proposition indépendante (à une nuance de complexité près) est assertée puis questionnée; dans (2):

(2) Je crois qu'il pleut, n'est-ce pas ?

la reprise questionne soit la principale (pour son interprétation introspective), soit la complétive; dans (3):

(3) Jacques dit qu'il pleut, n'est-ce pas ?

la reprise ne peut questionner que la principale.

Ce test peut assurer, si la complétive est questionnable par reprise, que la principale est un relayeur; mais on doit distinguer de

(2) une très grande diversité de cas comme celui de (4):

(4) ? Partons, puisqu'il va pleuvoir, n'est-ce pas ?

(5) ? J'ai croisé hier Paul, qui ne va pas très bien, n'est-ce pas ?

où la reprise peut questionner le contenu d'une causale ou d'une relative indépendamment de celui de la principale; dans ces cas, pour vérifier que la principale n'induit pas la modalité en jeu, un test complémentaire consistera à en faire varier le contenu; ainsi on complétera (4) et (5) par des phrases comme (6) et (7) qui présentent le même degré d'acceptabilité (acceptable ou à peu près acceptable selon les locuteurs):

(6)? Je resterais volontiers, puisqu'il va pleuvoir, n'est-ce pas ?

(7) ? N'allons pas aujourd'hui voir Paul, qui ne va pas très bien, n'est-ce pas

L'indépendance de la modalité des subordonnées à l'égard du sens de la principale montre que celle-ci n'induit pas la modalité. Enfin le test des reprises interrogatives présente une insuffisance plus grave: la réponse négative à ce test ne permet pas de classer définitivement la principale comme non-relayeur. Soit en effet:

(8) Je prétends qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(9) Je soutiens qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(10) Je certifie qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(11) Je t'assure qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(12) Et moi je dis qu'il pleut, n'est-ce pas ?

Toutes ces phrases sont correctes dans leur interprétation introspective, et la reprise questionne alors la principale; d'autre part, si on omet les reprises, toutes peuvent être interprétées comme une déclaration qu'il pleut, et cette interprétation dépend du contenu de la principale (qui, par exemple, ne doit pas être négative); mais, dans cette interprétation qui est la plus naturelle,

la reprise par "n'est-ce pas" peut paraître inégalement acceptable, avec des nuances selon les locuteurs; si on les entend ainsi, seule pour moi (11) est à peu près aussi acceptable que (1); certaines de ces phrases paraissent bizarres aux locuteurs qui n'imaginent pas leur interprétation introspective. La modalité induite assertive ne peut donc pas toujours être aisément reprise par une question. Si elle n'est pas assertive, l'insuffisance du test devient plus nette; ainsi (13):

(13) §Croyez-vous qu'il pleut, n'est-ce pas ?

est inacceptable parce qu'une principale interrogative ne peut pas plus être contre-questionnée ~~en français~~ qu'une complétive interrogative par induction.

La possibilité d'omettre "that" dans une complétive semble caractériser les prédicats qui peuvent servir de relayers; ainsi:

(14) I believe this shoe-polish is fine, ( don't I + isn't it )

(15) I believe that this shoe-polish is fine ( don't I + § isn't it )

(14), mais non (15) peut être une manière d'asserter la complétive; mais (14) comme (15) admet la lecture introspective, attestée par la contre-question correspondante; cette possibilité correspond à celle de:

(16) The poor guy believed everybody would like it

qui ne saurait évidemment être une assertion de sa complétive, et admet l'omission de "that". La complétive sans "that" est toujours focus et ne peut être thématifiée par rapport à l'expression qui la régit, d'après:

K -

α - C'est douteux si j'en crois certaines évaluations d'acceptabilité de Tony McKenna.

K -

β - isn't it : OK, me signale McKenna.

(17) § I believe it, it's fine

(18) § It's fine, I believe it

(19) § It's fine I believe

(17) et (18) ne seraient acceptables que comme séquences de propositions indépendantes: la complétive ne peut être détachée ou "topicalisée". Toute emphase soit sur "I" (c'est moi qui), soit sur le verbe (je crois, et non je sais; ou: je ne doute pas, je crois), bloque l'interprétation non introspective (inductive de la complétive) en reléguant la complétive au rôle de thème. De même s'opposent:

(20) Don't you think it's fine ?

(21) Don't you think that it's fine ?

seul (20) peut équivaloir, par induction de modalité interrogative, à la simple question (22):

(22) Isn't it fine ?

pour (21) l'interprétation "introspective" s'impose: on s'étonne de l'opinion de l'interlocuteur, qui semble douter de ce qu'on croit évident. En reprise, bien entendu, cette seconde lecture est exclue; l'absence de "that", soit en reprise, soit en incise modale, non seulement autorise, mais impose la lecture inductive de ce qui correspondrait à une complétive sans "that", la base. A "believe that" correspondent les phrases:

(23) I believe ( it + so )

et à "believe" sans "that" correspond:

(24) I believe (= yes)

qui est l'assertion (mitigée) de la complétive qu'il n'a pas ("imply-cite"); à cela correspond le fait qu'on n'ait pas:

(25) § I believed

(26) § He believes

(à moins, peut-être, que "he" désigne une personne dont on tient l'avis pour décisif). Les relayeurs "I guess", "I suppose", "I think" semblent se comporter à peu près comme "I believe" à cet égard; en revanche les relayeurs "performatifs" comme "I say", "I state", "I promise" peuvent jouer leur rôle de performatifs même avec une complétive thématifiée, dans:

(27) I promise it

(28) I say that he'll come

qui sont une promesse et une déclaration (éventuellement); mais la complétive ne peut alors être contre-questionnée, comme si le relayeur ne disparaissait pas tout à fait, <sup>α</sup> une fois son rôle joué: (28) est une assertion qu' "il viendra", mais n'est pas réduit à cela.

Dans les cas où le relayeur s'efface complètement, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas "that", un mot peut se placer à gauche de l'assertion fondamentale en position de thème ("topic") comme il se placerait à gauche de l'assertion simple; ainsi on a:

(29) Eggs I like

(30) Eggs ( I say + I suppose + I think + I guess ) he likes

(31) \$ Eggs ( I say + I suppose + I think ) that he likes

(32) \$ Eggs ( he says + he supposes + he thinks ) she likes

(32) est toutefois acceptable si on se repose sur l'avis du personnage cité: citer son avis, c'est alors le répéter. Une règle approximative peut donc être formulée ainsi: le thème d'une assertion peut se placer à gauche de l'assertion fondamentale, qu'elle soit identique ou non (inductrice) à la première. Si cette règle est correcte, elle fournit un test de reconnaissance de relayeurs d'assertion.

Toutefois on admet également (cf. l'étude de Ross, qui dissocie ces phénomènes):

*α - au simplement parce que le relayeur marque la certitude alors que la contre-question demande confirmation.*  
*β - Informations à contrôler; comparez exemple 113 p 67!*

(33) He said that eggs she would like

qui est clairement une transposition du même phénomène au style indirect: "eggs" est dans (33) thème, non pas par rapport à l'assertion du locuteur (33), mais par rapport à la déclaration citée du personnage; (33) n'est donc pas synonyme de (34):

(34) Eggs he said that she would like

où "eggs" est thème pour le locuteur: dans (33), le locuteur dit que le personnage disait qu'elle aimerait au moins des oeufs; dans (34), il dit que le personnage à ~~six~~ a cité au moins les oeufs comme un plat qu'elle aimerait. Parallèlement à (33) on a (35):

(35) He thought that eggs she would like

(il se disait qu'elle aimerait au moins des oeufs); la position de "eggs" à gauche de "she would like" est encore conditionnée par le fait que "he thought" amène la transposition d'une pensée au style indirect; "eggs" n'est donc pas thème dans (35), mais on peut parler de "thème indirect" et transposer simplement la règle proposée pour le style direct. Si on aime les métaphores mouvementées, on pourrait dire qu'un relayeur qui sait s'effacer est "franchissable" par un syntagme en voie de topicalisation.

Une propriété qui évoque assez cette "franchissabilité" des relayeurs, et n'est pas moins caractéristique, est ce qu'on pourrait appeler leur "transparence" sémantique; comme on l'a déjà vu à propos de Ross ( cf. chapitre IV, exemple (161)), l'exemple (36):

(36) Although I believe it's pouring, he's still cycling

peut ne pas signifier que la pensée du locuteur n'empêche pas un cycliste de pédaler: la relation sémantique

de concession traverse ou franchit (si on aime le mouvement) le relayeur "I believe", qui est, selon une métaphore plus classiciste, transparent: un relayeur peut donc apparaître dans une subordonnée sans être dominé par un autre relayeur, si cette subordonnée admet une modalité autonome { ainsi avec "puisque" en français on admet:

(37) Je ne peux pas vous parler, puisque je vous dis  
que j'ai mal aux dents

qui peut ne pas signifier que je ne peux pas parler parce que je dis quelque chose. On verra dans d'autres chapitres d'autres exemples du même phénomène.

Signalons à titre de pure curiosité la relation qui unit les faits de transparence et de franchissabilité à d'autres phénomènes souvent utilisés dans de récentes argumentations; observant que des phrases comme:

(38) Franchement, je vous ai menti

(39) Sincèrement j'ai une sale colique

pouvaient ne pas évoquer un mensonge franc ou une colique sincère, des chercheurs parfois américains en ont conclu que le locuteur pressé avait effacé avant de parler les mots "je vous déclare que" ou "il faut que je vous avoue", ou autres expressions de la même eau; (38) et (39) sont donc engendrés à partir des profondes structures (40) et (41):

(40) Dois-je vous avouer franchement que je vous ai menti

(41) M'est-il permis de vous faire observer sincèrement que j'ai une sale colique

on voit bien que le fameux "performatif effacé" n'est pas apte seulement à dépérir avant de faire surface: les phénomènes de transpa-

rence et de franchissabilité, de perméabilité si on veut une seule image, attestent sa faculté de GENERATION SPONTANEE, (s'il est permis d'enrichir la théorie transformationnaliste d'un nouveau concept); ceci pose un petit problème: étant donné qu'il existe des performatifs ou des relayeurs qui disparaissent avant de faire surface et des relayeurs qui surgissent entre deux eaux, qu'est-ce qui nous assure qu'un performatif "effacé" n'était pas né lui-même entre deux structures peu profondes, ou qu'un performatif "ajouté" n'est pas la réincarnation d'un performatif effacé ? ce sont là des problèmes que nous laisserons à débattre dans le cadre de la linguistique générativiste.

La transparence est une propriété typique des relayeurs; elle s'applique même dans le cas de relayeurs tels que "Aristote a bien dit que", comme l'atteste le bon sens de:

(42) Quoiqu'Aristote ait bien dit que lorsqu'il pleuvait à la Saint-Médard on bronza à la Saint-Maurice, je ne risque pas de brunir si on m'enferme dans cette bicoque

(43) Tu devrais toujours me faire confiance, parce que je crois qu'il m'arrive rarement de ~~m'enfermer~~ tromper

(44) Quoique l'Humanité annonce la fin de la grève pour demain, les monopoles en auront pris un vieux coup

(il est vrai que les divers informateurs à qui j'ai soumis ces exemples ne sont pas également sensibles au phénomène formel qu'ils exemplifient).

Les incises sont assez contraintes en proposition subordonnée; on oppose:

(45) Jean m'a dit que les fleurs, s'imagine-t-elle dans ses

moments de dépression, n'ont pas d'âme

(46) § Nous étions tous terrifiés parce que deux et deux, commençait-il à expliquer, faisait cinq

(47) § Quoique la fin de la grève, annonçait hier l'Humanité sur quatre colonnes, soit pour demain, les monopoles doivent être au bord du commencement de la fin

On admet pourtant les incises suivantes:

(48) Quoique la grève, il me semble, soit sur le point de cesser, les monopoles ont dû en prendre un vieux coup

(49) Nous pourrions sortir puisque le temps, je pense, est sur le point de s'arranger

1 np405  
11 np405  
dans une proposition <sup>subordonnée</sup> à modalité assertive autonome, dans certains cas, on peut donc insérer une incise modale<sup>1</sup>; plus exactement la modalité de cette proposition peut être induite par incise, même, me semble-t-il, dans un style soutenu<sup>2</sup>. Mais au moins certains locuteurs admettent, dans un style familier peut-être, les phrases:

(50) Elle dit qu'elle a, croit-elle, assez de temps pour finir

(51) Elle m'avait raconté qu'elle avait, lui semblait-il, de l'asthme

Ces exemples signifieraient que les incises modales transposées en style indirect pourraient rester incises; dans ces quatre derniers exemples, l'incise peut être remplacée par une proposition régissant sa base stricte: le sens ne varie guère; toutefois l'incise exclut la lecture introspective, qu'admet l'autre construction; ainsi (50) ne peut signifier qu'elle dit qu'elle croit seulement, et non sait, qu'elle a assez de temps, alors que la phrase correspondante avec "qu'elle croit qu'elle a" est acceptable

en ce sens: l'analogie avec le style direct est donc fidèle.

Pour certains locuteurs même, plus tolérants, on oppose:

(52) Je suis allé chez Paul parce qu'il avait, disait-il, des difficultés

(53) ? Je suis allé chez Paul parce qu'il avait, écrivait-il dans une de ses dernières lettres, de grosses difficultés

(54) Je me rappelle que Paul avait, disait-il, une fièvre

(55) ?? Je me rappelle que Paul avait, disait-il d'un air lamentable et désespéré, une grosse fièvre

toutefois ces incises ne sont acceptées que dans la mesure où on prend la parole du sujet de l'incise au sérieux.

L'inacceptabilité assez nette de (55) peut correspondre au fait que les incises modales, contrairement aux relayeurs non insérés qui leur correspondent, n'admettent guère d'adjonction<sup>1</sup>.

np 406

Ces faits ne fournissent aucun argument pour dériver les incises de propositions régissantes: au style indirect libre, après "puisque", comme on le verra au chapitre XI, l'incise insérable ne peut être remplacée par une proposition à complétive sans changement de sens: elle n'est pas transparente alors.

Vues sous ce jour les incises modales n'apparaissent que comme un cas particulier d'un phénomène assez général, et on doit admettre la notion d'analogue d'incise modale en style indirect. Les exemples de Ross suggèrent que le phénomène est plus net encore en anglais. Les possibilités d'insertion d'incise permettent peut-être de tester l'existence de certains relayeurs, mais on ne saurait utiliser ce test pour étudier précisément les incises modales.

Peut-être en français le détachement est-il limité par les mêmes contraintes que la "topicalisation" en anglais; il me semble que à "moi, j'en ai plus que les autres" on peut peut-être opposer comme moins correct "moi, il n'a jamais dit que j'en avais plus que lui" alors qu'on admettrait (56):

(56) Moi, il paraît que j'ai eu plus de retard que Pierre il me semble que "quant à moi", "en ce qui me concerne, "personnellement" (dans le sens de "moi, je") se comportent de même, et se transposent au style indirect comme les syntagmes anglais topicalisés ("il dit que personnellement il en a assez", " ? cela démontre que personnellement il en a assez", "personnellement, ça prouverait que j'en ai assez"); mais les données, si on peut dire, me semblent peu nettes.<sup>1</sup>

np406

Le manque de netteté de ces phénomènes dans certains cas est lui-même explicable: les raisons de bon sens - voire de déraison - qui font que telle expression, comme "Jacques a dit", ~~est~~ est un relayeur pour Pierre mais non pour Maurice, font aussi, d'une autre manière, qu'il est difficile de trancher une frontière nette entre relayeurs - même banaux - et non relayeurs - même universels; les incisives modales présentent cet avantage, tout en étant signalées par l'absence d'inversion, d'obéir à des contraintes assez précises, même si par ailleurs la limitation de leur classe varie quelque peu selon les locuteurs.

## II- Une sous-classe

## d'incises modales

Le "Lexique des incises modales" contient diverses sortes de relayeurs.

Les uns sont formellement marqués comme non déclaratifs; l'impératif dans "figure-toi" et l'inversion dans "ne croyez-vous pas" caractérisent nettement les modalités impérative et interrogative; d'autres, présentant l'ordre sujet verbe et le non-mode indicatif, ne sont pas modalement marqués; je les ai classés comme déclaratifs (assertifs) en notant que cette classification semblait simplifier certains problèmes; mais on verra qu'elle contredit une thèse communément admise qu'il sera nécessaire de réfuter.

Les uns induisent une modalité de type déclaratif; tels sont "je crois", "je parie", "il est vrai", "figurez-vous", "ne vous semble-t-il pas"; les autres, à savoir "je vous prie", "je vous conjure" et "dîtes" sont adjoints à des bases interrogatives ou injonctives.

Mais on a déjà vu que "je vous prie", "je vous conjure" et "dîtes", qui peuvent être antéposées à leur base, se distinguent formellement des incises; d'autres "incises", non déclaratives, sont peut-être plutôt des reprises que des incises; enfin une partie seulement est acceptable et naturelle à la fois dans un style soutenu; j'étudierai désormais plus particulièrement celles-ci, "je vous prie" étant exclus, c'est-à-dire, sauf cette exception, les incises soulignées dans le lexique. Toutes ont une base déclarative, ou de modalité voisine, et toutes sont classées comme déclaratives. C'est dans cette portion du lexique qu'on va distinguer une sous-classe problématique.

Si on admet que les relayeurs étudiés ici sont assertifs, on peut y distinguer deux classes: celle de ceux qui sont automatiquement vrais et celle de ceux qui ne sont pas automatiquement vrais.<sup>1</sup> Cette distinction est délicate dans quelques cas. Prenons d'abord que la propriété d'une énonciation à relayeur automatiquement vraie dépend bien du relayeur en tant que tel; car, si l'expression candidate au rôle de relayeur est interprétée selon une lecture de type introspectif, cette propriété s'évanouit; les incisives à ordre direct, dans le style soutenu, ont l'avantage d'être univoques à cet égard, comme on l'a vu; ainsi donc on peut opposer (57) et (58):

(57) La thèse d'Aristote sur la convoitise des flèches est très séduisante, je t'avoue

(58) Je t'avoue que la thèse d'Aristote sur la convoitise des flèches est très séduisante

En effet (57), en tant qu'assertion que "je t'avoue ...", est automatiquement vraie: c'est un aveu, on ne peut le nier; (58) a de grandes chances d'être interprétée de la même manière, mais admet aussi une interprétation où "je t'avoue" n'est pas relayeur, où par exemple j'évoque ce que j'ai écrit dans une vieille lettre pour montrer comme j'ai changé d'avis. Hors de tels cas, dire ~~XXXX~~ "je t'avoue", c'est bien reconnaître, concéder, etc.

De même l'incise "je t'assure" est automatiquement vraie; si on me dit "P, je t'assure", je veux dire véridiquement qu'on m'assure que P, donc en même temps qu'on dit vrai; naturellement "assurer" n'a pas alors le sens de "rendre effectivement certain", "persuader": en me disant qu'il me persuade que P (une absurdité), le locuteur prend le risque de se tromper; dans le sens de "donner pour

certain", il l'évite. La propriété d'un relayeur automatiquement vrai dépend donc du sens exact qu'on lui donne; ce n'est pas une propriété de l'élément lexical formel simplement.

Une énonciation "P, je crois", n'est pas automatiquement vraie; le locuteur qui me dit "tu as raison, je crois" me flatte peut-être; il en va de même pour "je pense". Le locuteur qui dit "vous serez là, j'espère", peut aussi craindre une présence, alors que s'il disait qu'il souhaite cette présence, au sens où "souhaiter" signifie seulement formuler un espoir, sincère ou non, l'assertion de souhait pourrait être automatiquement vraie; mais "je souhaite" est exclu des incises modales.

"Estimer" peut s'entendre de deux manières différentes; un expert qui estime (pense) qu'un objet vaut un franc peut l'estimer à deux; le mot "estimation" sélectionne ce second sens; en ce sens "j'estime cet objet à deux francs" peut être automatiquement vraie; cette lecture est peut-être moins naturelle dans la construction "j'estime que cet objet vaut deux francs"; elle est certainement exclue dans "il vaut deux francs, j'estime"; l'incise est donc une assertion sur l'opinion, non sur la décision du locuteur, et en ce sens elle n'est pas automatiquement vraie.

On peut parier, gager, sans autre enjeu que l'honneur d'avoir vu juste, c'est-à-dire sans enjeu; ainsi en criant au départ d'une course: "le 13 gagnera !"; en disant "le 13 gagnera, je parie (je gage)" on ne risque de tromper personne: on parie; en ce sens ces incises sont automatiquement vraies même s'il n'y a pas de 13; on avait en effet parié pour le 13. Mais si on estime que "parier" signifie alors simplement "croire prévisionnellement (d'avance)", et non nécessairement "se prononcer d'avance) (aux yeux de soi-même ou d'autrui)", alors "P, je parie" n'est pas plus automatiquement

vraie; le caractère automatiquement vrai des énoncés à incise "je parie" ou "je gage" dépend de la signification exacte qu'on accorde à ces mots.

"Garantir" admet deux sens voisins de ceux qu'on a distingués pour "assurer", semble-t-il: "être une assurance certaine que P" (ou la donner), et "se porter garant que P"; l'incise "je <sup>te</sup> garantis" exclut le premier sens, où elle ne serait pas automatiquement vraie, et impose le second où elle l'est.

On peut me dire "vous êtes fonctionnaire, j'imagine" et me croire rentier; mais me croire rentier, c'est imaginer que je ne suis pas fonctionnaire; l'incise "j'imagine n'est pas automatiquement vraie.

Si on me dit "P, je vous jure" ou "P, je vous promets", je peux dire qu'on m'a promis ou juré; ces incises sont automatiquement vraies.

"Présumer" a peut-être parfois le sens d' "exprimer la conjecture que"; en incise modale en tout cas il me semble avoir pour seul sens "conjecturer", voisin de "penser" et non de "dire"; dans le premier sens il serait automatiquement vrai, il ne l'est pas au moins dans "P, je présume"; celui qui emploie cette phrase ne présume pas nécessairement que P.

L'incise "je te préviens" peut paraître candidate à la fausseté; en effet si on m'a dit hier: "il pleuvra demain, je te préviens" et qu'il ne pleuve pas aujourd'hui, il n'est pas très exact de dire qu'on m'avait "prévenu" qu'il pleuvrait; comme "avertir", "prévenir" semble présupposer la vérité de la complétive, de sorte que celle-ci doit être vraie pour que la principale soit vraie ou même fausse;

par suite, si "il pleuvra demain, je te préviens" était automatiquement vraie, elle n'annoncerait pas seulement, elle déclencherait la pluie. Ici certaines hypothèses sur les présuppositions contredisent l'intuition que "prévenir" est factif en général, mais que l'incise discutée est automatiquement vraie. Mais en cela cette incise n'est pas exceptionnelle: l'hypothèse de la stabilité des présuppositions est une simplification, comme le montrent:

(59) Je crois que Paul sait qu'il fait soleil

(60) Je crois savoir qu'il fait soleil

(59) présuppose qu'il fait soleil, mais (60), qui a une structure voisine, ne le présuppose pas; curieusement (61):

(61) ? Je crois que je sais qu'il fait soleil

le présuppose, et par suite contient une sorte de contradiction (on reviendra sur ce problème); on peut donc s'en tenir à l'intuition que l'incise "je te préviens" est automatiquement vraie, en supposant que sa valeur présuppositive<sup>1</sup> a en quelque sorte disparu (ou compte non tenu de cette valeur).

np 407

K

"Supposer" admet les sens de "poser en hypothèse que" et de "conjecturer que" (approximativement), le second n'impliquant pas que la pensée est formulée; cette différence apparaît dans:

(62) ? Dans cet article, Vianson pense qu'il pleut

(63) Dans cet article, Vianson suppose qu'il pleut

(64) Dans cet article, Vianson dit qu'il pense qu'il pleut

(65) Dans cet article, Vianson dit qu'il suppose qu'il pleut

le sens de "conjecture" est exclu dans (63) et cette impossibilité est à rapprocher de la bizarrerie de (62), et le sens obligatoire est celui de "poser en hypothèse"; dans la structure où "penser" est acceptable (exemple (64)), "supposer" est ambigu (exemple (65)); inversement on opposera:

(66) Je suppose que  $2 + 2 = 4$

(67)  $2 + 2 = 4$ , je suppose

en effet (66) peut être aussi bien une simple opinion qu'une hypothèse qu'on se donne; (67) n'est qu'une opinion; (66) n'est automatiquement vraie qu'en tant que position d'une hypothèse (si celui qui la fait l'oublie dans son raisonnement, on peut éventuellement l'accuser de contradiction); dans son autre interprétation, qui est l'unique interprétation de (67), (66), comme (67), peut ne pas refléter fidèlement la pensée du calculateur. L'incise "je suppose" n'est pas automatiquement vraie.

Ni dans (68), ni dans (69):

(68) Je trouve que c'est beau

(69) C'est beau, je trouve

où "trouver" semble univoque, on n'est assuré de trouver la véritable pensée du locuteur; il peut flatter; l'incise (comme le relayeur en principale) "je trouve" n'est pas automatiquement vraie.

La même chose semble aller de soi pour "on dirait", puisque cette expression évoque un "on" sur lequel le locuteur n'a aucun pouvoir, si elle est analysable.

A la rapprocher d'expressions comme "qu'entends-tu pas là ?", "j'entends" (intercalée), l'incise "il s'entend" pourrait être sémantiquement voisine de "je veux dire"; mais elle semble plus précisément signifier "il faut (naturellement) comprendre", et elle est parfois remplaçable sans sérieuse déformation sémantique par "naturellement"; en ce sens elle n'est pas automatiquement vraie: il ne découle pas de ce que le locuteur le dit qu'une chose aille de soi. Si toutefois on accorde à cette incise le sens de "je veux dire" ou de l'intercalée "j'entends"<sup>1</sup>, sans doute est-elle automati-

quement vraie: l'intention de sens que j'attribue à mon message en tant que tel, il la porte si je l'explicité; de même dans  
 (70) Je suis entré dans une infecte poubelle, je veux dire  
 dans ta chambre

la signification est bien que je suis entré dans ta chambre, et non dans une simple poubelle, même si ces mots sont normalement considérés comme désignant des objets différents.<sup>1</sup>

np 408

Du fait que le locuteur qui dit "il paraît" en incise collabore nécessairement à la rumeur qu'il colporte, se noie dans le "on" du on-dit, on pourrait se demander si l'incise n'est pas automatiquement vraie, le on-dit se réduisant au "je dis" anonyme; mais ce n'est pas le cas, puisqu'on peut considérer qu'il dit faux s'il ne se fonde sur aucun on-dit préalable: le "on" ne peut se réduire au "je"; "il paraît" n'est pas automatiquement vraie, en tant qu'énonciation du promoteur du bruit (même si du fait qu'il l'a lancée elle est ensuite vraie, répétée).

"Il me semble" et "il semble", opposés à " \$ il te semble" en incise (le "me" étant contraint comme le "je" de "je pense"), ne sont pas automatiquement vraies; la seconde parce que comme "on dirait" ou "il paraît" elle met en cause le "on" anonyme, réel ou virtuel, mais non absent absolument; la première, comme "je pense" ou "j'ai l'impression", peut évidemment mal refléter la véritable sentiment du locuteur.

"Il va de soi", "il va sans dire" et "il est vrai" ne dépendent évidemment pas, en ce qui concerne leur valeur de vérité, du locuteur, pour les mêmes raisons que l'adverbe "évidemment" dans la présente phrase, ce qu'on tient pour "vrai" ou "évident" (comme "probable", "vraisemblable", etc. pouvant être faux.

Ces remarques longues peuvent paraître oisives, soient parce qu'elles sont pour une large part triviales, ou voisines de lapalissades,

soit qu'elles soient dans certains cas subjectives et douteuses. Mais d'une part, en l'occurrence, le contraire de ce qui va sans dire me semble, de quelque manière qu'il aille ainsi, avoir été soutenu; on a reconnu dans la notion d'énonciation automatiquement vraie une variante (qui sera justifiée) de celle de performatif explicite, classique depuis Austin; or Ross, on l'a vu, range "I gather" au nombre non pas des performatifs, mais des quasi-performatifs ("performative-like"), alors que ce qu'on dit qu'en conclut, indubitablement on le conclut; et inversement Robin Lakoff (cf. chapitre sur le déplacement de négation) range "I suppose", relayeur, mais non automatiquement vrai dans les emplois qu'elle cite (ainsi "I don't suppose" exclut le sens de "poser en hypothèse que", pour le sens faible de "suppose") au nombre des performatifs; ainsi des confusions que les disciples d'Austin évitent soigneusement à sa suite<sup>1</sup>, des grammairiens peuvent les faire, faute d'attention. D'autre part, en ce qui concerne les distinctions subjectives peut-être, j'espère qu'elles contribuent à montrer que la propriété d'un énoncé automatiquement vrai ne dépend pas de l'élément lexical (verbal ou non) qu'il contient, mais du sens qu'il assume pratiquement.

np 408

Le tableau qui suit présente, distinguées par la marque "+", les incisives qui me semblent, dans un langage soutenu, être automatiquement vraies. J'y ai laissé "je sache" qui appartient au moins à mon dialecte, quand je le soutiens.<sup>1</sup>

np 409

Incises déclaratives non  
inverties en langage sou-  
tenu

automatiquement  
vraie

1	je t'assure	+
2	j'avoue	+
3	je crois	-
4	j'espère	-
5	j'estime	-
6	je gage	+
7	je te garantis	+
8	j'imagine	-
9	je te jure	+
10	je parie	+
11	je pense	-
12	je présume	-
13	je te préviens	+
14	je te promets	+
15	je suppose	-
16	je trouve	-
17	on dirait	-
18	il s'entend	- (?)
19	je sache	-
20	il paraît	-
21	il (me) semble	-
22	il va de soi	-
23	il va sans dire	-
24	il est vrai	-

K. Note: J'ai distingué ici les incises qui sont automatiquement vraies quand elles sont dites; on pourrait aussi essayer de distinguer celles qui sont automatiquement vraies en tant que pensées quand elles sont pensées. Car dire P, je pense n'est pas forcément croire que P; mais penser P, je pense c'est peut-être forcément penser que P. Peut-être ont cette propriété (de pensées autom. vraies) 3, 4(?), 5, 8, 10 (au sens de pari-pensée), 11, 12, 15, 16, 21(?).

Représentant le tiers des incisives modales, les incisives automatiquement vraies constituent une classe non négligeable, et l'extension de l'analyse à celles que je n'ai pas considérées comme appartenant au style soutenu le confirmerait ("je t'avertis", "je confesse", "je conviens", "je reconnais"). Notons que la propriété d'être automatiquement vraie disparaît, comme celle de relayeur qui la conditionne apparemment, avec l'inversion; ainsi (71):

(71) Le 13 gagnera, parié-je

peut appartenir à un récit, et être fausse; de même (72):

(72) J'y serai, promets-je

peut être narrative et en ce sens très naturelle; si on l'emploie difficilement pour parler du passé proche, c'est sans doute seulement qu'il est inutile d'informer les témoins d'une promesse qu'on vient de faire qu'on vient de la faire, au présent narratif; enfin on ne doit pas la confondre, dans cet emploi, avec la promesse effective dont elle n'est qu'une description. A rapprocher de cette nuance est le fait que l'incise (73):

(73) § Il n'en est plus question, je ( te + E ) dis

est incorrecte en langage soutenu; pourtant (74):

(74) (Et moi + E ) je ( te + E ) dis qu'il n'en est plus question

peut être interprétée comme signifiant simplement "qu'il n'en est plus question": à la principale qui peut être automatiquement vraie ne correspond pas une incise modale douée de la même propriété; en revanche on a:

(75) Il n'en est plus question, dis-je

où "dis-je" est traditionnellement classé comme étant une incise de "répétition"; cette classification est insuffisante, puisque (75) appartient aussi bien au récit narratif ("j'ai dit telle chose"); ceci signifie seulement que, la valeur de relayeur étant

exclue par l'inversion, l'incise "dis-je", si elle est censée se rapporter au présent, ne peut être sui-référentielle, mais peut dénoter le passé immédiat ou, si l'on veut, un presque-présent.

La notion de vérité automatique rend redondante une observation qui, dans l'analyse classique des performatifs, ne l'est pas en toute rigueur: aucune incise non déclarative n'est automatiquement vraie. La notion de "performatif explicite" ne convient, d'emblée, ni à "ne vous semble-t-il pas ?", ni à "sais-tu ?", ni à "figure-toi".

Par "incise automatiquement vraie", j'entends naturellement "énonciation, contenant une incise sémantiquement principale, et automatiquement vraie"; ainsi on peut opposer les incises automatiquement vraies aux incidentes qui le sont, mais en un autre sens: étant adjointe à une proposition déjà modalisée indépendamment d'elle, l'incidente relayeur n'induit éventuellement de modalité que dans le pronom référant à la base qu'elle contient; la chose est évidente dans le cas de propositions en "comme" telles que:

(76) Si Jacques, comme je le parie, a une chaude-pisse, je n'y suis assurément pour rien

(77) Jacques est-il, comme je te l'assure, en train de monter un coup, ou est-il simplement parti se reposer ? peu nous importe de toutes manières

la valeur hypothétique de la subordonnée en "si" de (76) ou interrogative de (77) n'est pas contredite par la valeur déclarative qu'induisent le pari ou l'assurance (dans leur interprétation automatiquement vraie); cette modalité n'est donc induite que dans les pronoms de proposition "le".

Notons enfin ici une absence remarquable dans les incises modales: on a déjà vu que "je dis" en était exclue; il en va de même de "je prétends", "je certifie", "je soutiens", "j'affirme", "je déclare", etc.; pourtant ces verbes sont des plus naturels et des plus simples en incise invertie à base au style indirect ou direct; de plus, tous sont des relayeurs de modalité déclarative dans la fonction de principale ("je dis que P") et même, par leur sens, (à part "certifier"), ils se bornent presque à dénoter cette modalité; leur absence en incise modale<sup>1</sup> est un fait curieux et probablement significatif. De la même manière des relayeurs d'assertion comme "je sais", "il est évident", "je vois", n'appartiennent pas aux incises modales du style soutenu; ils induiraient aussi de pures assertions, alors que "je pense", "il me semble", "on dirait", "il paraît", "je présume", "je suppose", etc. induisent des assertions mitigées<sup>2</sup>. L'incise "je sais", si elle existe, suggérant que ce que j'ai entendu dire ("ce que je sais") n'est qu'une information, apporte une nuance restrictive à l'assertion de la base; de même "il est vrai" en incise apporte toujours une nuance restrictive ("certes"), différente toutefois puisqu'elle n'affaiblit pas l'assertion induite, mais reléguant celle-ci au rang de concession, et non de thèse du locuteur. De même dans un langage familier l'incise "je sais" a toujours valeur restrictive, précisément la même valeur <sup>(concessive)</sup> restrictive que "il est vrai"; cette valeur est parfois marquée par l'adverbe "bien" dans "je sais bien" (cf. la conjonction concessive "bien que"). Enfin "il va sans dire",

np 409

np 410

"il va de soi" et "il s'entend" introduisent bien des assertions fermes et non restrictives, mais visent également à dégager la responsabilité du locuteur et de sa parole: s'il y a un agent sous-entendu pour "s'entend", il est universel; "il va sans dire" souligne que la base n'est pas une thèse du locuteur, mais une vérité antérieure qui "va de soi", c'est-à-dire sans lui; qu'elles affaiblissent son assertion, dégagent sa responsabilité ou au contraire la renforcent, toujours les incises modales s'écartent d'un simple relayeur d'assertion comme "je sais" ou "je dis".

De ce point de vue la fonction des incises non modales peut sembler claire, et du même ordre: elles ne renforcent pas, ou affaiblissent un peu, une assertion du locuteur, ni ne dégagent sa responsabilité particulière au sujet d'une évidence: elles le dégagent totalement, n'étant absolument pas, si on peut dire, conductrices de modalité.

## III- Assertivité des

## incises modales

Le but de cette section et de la suivante est de justifier la formulation utilisée jusqu'ici selon laquelle une sous-classe d'incises modales seraient automatiquement vraies; la présente section tend à montrer que toutes les incises modales isolées dans la précédente sont effectivement assertives, y compris celles qui ne sont pas automatiquement vraies; la suivante tend à montrer que les incises modales considérées comme automatiquement vraies non seulement sont assertives, mais sont autoréférentielles, alors que les autres ne le sont pas. Dans la mesure où ce problème déborde le cadre des incises, l'argumentation pourra s'étendre à des structures de type différent.

Non seulement, depuis Austin, on ne considère<sup>pas</sup> qu'un énoncé comme (78):

(78) Je te promets de récidiver

soit automatiquement vrai, même lorsqu'il constitue une promesse, mais on nie qu'il soit déclaratif, et on pose à la place qu'il est "performatif"; c'est-à-dire qu'il est un acte. L'argument soutenant cette thèse est simple et unique: lorsqu'on produit un énoncé tel que (78) pour promettre, on promet, donc on pose un acte (valeur "performative" de l'énonciation); de plus, il est absurde de dire de l'énonciateur qu'il ment, en ce sens qu'il ne promettrait pas, ni même qu'il dit vrai: simplement il se trouve que par quelque magie - la "performativité" - il promet, et a seulement l'air de dire qu'il promet; l'énoncé qu'on ne peut qualifier, paraît-il, n'est de vrai ni de faux ne serait donc pas assertif (déclaratif): c'est un acte.

En ce qui concerne le premier point, Austin lui-même a été conduit, à la suite d'une foule d'observations et de fines réflexions, à douter que son antithèse performatif-déclaratif soit viable. A vrai dire cette antithèse s'évanouit dans une de ses premières conséquences: soit les expressions:

(79) Je déclare ne pas connaître Monsieur de Rey

(80) Je prétends que vous n'y connaissez rien

(81) Je soutiens que cette femme est la mienne

(82) Je dis qu'il est plus que temps de remettre l'affaire

qui sont autant de déclarations, et s'imposent à Austin lui-même comme des "performatifs explicites"; ainsi une partie des performatifs explicites ont pour première conséquence de leur performativité d'être déclaratifs, et pour maintenir intacte la distinction initiale entre les notions de déclaratif et de performatif il faudrait commencer par amputer la classe des performatifs de leurs représentants les plus banaux. Sans hésiter on peut donc s'en tenir au sens commun qui n'oppose "faire" à "dire" que dans le sens de "dire qu'on fait", et ne pas préjuger qu'une assertion n'est pas un acte. On cessera donc d'opposer globalement les énonciations interrogatives, impératives etc. comme des "performatives" aux assertives conçues comme un fait.

Sur le second point, concernant la non-pertinence des jugements de vérité sur un énoncé comme (78) ou sur le "je déclare", le "je prétends", etc. des exemples précédents, on notera que la pertinence d'un jugement de vérité peut se situer à plusieurs niveaux; ainsi venant d'un curé l'affirmation que "la quatrième proposition du

discours sur la montagne est vraie" paraîtrait saugrenue, puisque c'est parole de Dieu et critère même de la vérité; d'un logicien, la thèse que la douzième proposition d'Euclide est si bien déduite qu'elle est vraie surprendrait; d'une autre manière encore la parole de deux agents de police qui ne se contredisent pas ou d'un seul gendarme assermenté fait foi. La non-pertinence d'un jugement est plus ou moins radicale; s'agissant de (78) une hypothèse doit être examinée avant d'être rejetée: qu'on ne saurait mettre en question ni même confirmer que cet énoncé est vrai parce qu'il a pour conséquence nécessaire de son sens d'être conforme à ce sens, c'est-à-dire, que d'une manière particulière il est automatiquement vrai.

Ce n'est pas par hasard qu'Austin a senti le besoin de forger un mot neuf pour désigner une chose banale; à sa suite dès qu'on parle de modalité assertive ou déclarative --dans le contexte d'une étude des performatifs, et dans celui-là seulement-- on ne dit plus "assertif", mais "constatif". Le moindre avantage du nouveau terme est qu'en français comme en anglais par son étymologie au moins il connote quelque chose de passif, contrairement à "déclarer", bien entendu trop "actif", et à ce qu'on ne constate qu'une chose antérieure au moins idéalement à la constatation et distincte d'elle; l'huissier vient après l'accident et il n'est pas mêlé à l'affaire; l'adjectif "constatif" n'est donc pas anodin, il renforce en l'habillant l'antithèse entre acte et parole; l'adjectif "assertif", plus général et ne présupposant rien de semblable, s'impose aussi longtemps que l'hypothèse, par exemple, que (78) est sui-référentiel et automatiquement vrai n'est pas éliminée.<sup>1</sup>

Il va de soi qu'on ne rangera pas dans les énoncés automatiquement vrais ceux qui, quelque sens qu'on leur donne, ne le sont pas; ainsi (83):

(83) La séance est levée

n'est vrai, prononcé, que sous de nombreuses conditions, quelque sens qu'on lui donne; il justifie, de plus, qu'on observe la nuance qui sépare "déclaratif" d' "assertif"; en effet (83), prononcé avec l'effet d'ouvrir la séance, est bien une déclaration si on veut s'entendre au sens habituel de ce mot; mais les arguments qui nous permettront de dire que (78), dans sa valeur de promesse, est bien une assertion qu'on promet ne sont pas valables pour les énoncés du type de <sup>83</sup>(~~78~~); ils le sont en revanche pour (84):

(84) Je déclare la séance levée (que la séance est levée)

en ce sens que (84) est bien une assertion que "je déclare /..", mais non toutefois en ce que (84) , par induction de modalité, est équivalent à (83); en ce sens (84) est une déclaration, et non une <sup>Simple</sup>assertion que la séance est levée; seul l'adjectif "assertif" désigne strictement l'énoncé qui a pour fonction d'être vrai (et peut éventuellement ne pas l'être); le contraste de (84) avec (85):

(85) J'affirme ( prétends, asserts ) que la séance est levée

rend plus sensible cette différence; (85) n'est équivalent à (83) qu'en tant, par exemple, que déclaration d'un journaliste et non du Président.<sup>1</sup>

p 412

1) L'accoutumance au paradoxe: à force de nier que les énoncés automatiquement vrais soient déclaratifs, en les classant comme de purs actes, on oublie l'impression première et paradoxale qu'on ressent quand on "s'aperçoit" que l'énonciation de (78) est une promesse; cette impression tient à ce que (78) ressemble à un banal énon-

cé déclaratif, présentant la même structure que:

(86) Il promet de récidiver

qu'on interprète le plus couramment comme une assertion; mais la notion même d'énoncé vulgairement assertif a dû finir par répugner aux grammairiens qui vont jusqu'à soutenir, après Ross (1970), que la structure profonde de (86) est celle de (87):

(87) Je te déclare qu'il promet de récidiver

(ou approximativement); cette analyse, outre qu'elle ne prétend expliquer que les emplois assertifs (déclaratifs) de (86) (sans que cette insuffisance ait été soulignée par Ross), ne les explique pas: elle fait confiance à la magie performative de "je déclare"; mais s'il est vrai que les énoncés automatiquement vrais comme (87) ne sont tels qu'interprétés assertivement, leur caractère assertif (celui de "je déclare") à son tour nargue l'analyse: elle est circulaire à cet égard; mettre dans la forme propositionnelle la modalité assertive qui n'apparaît que dans des emplois de cette forme, sous quelque forme qu'on l'y mette (opérateur d'assertion de Culicoli ou "performatif" effacé), c'est s'enfoncer dans un processus infini<sup>1</sup>. Mieux vaut tout de suite constater qu'il n'existe pas de marque de la modalité assertive, c'est-à-dire qu'elle est dans l'emploi et non dans la forme de la proposition. Sinon, dans l'analyse du "performatif effacé", il faut au moins - et c'est beaucoup - spécifier qu'il doit être entendu dans sa valeur performative, puisque (87) pourrait être un énoncé "constatif" faux.

Que les propositions comme (78) ou (87) ressemblent à s'y méprendre aux énoncés qu'on emploie pour asserter, par leur structure d'ensemble (non-mode, ordre progressif sujet-verbe, intonation ou ponc-

tuation); que plus précisément elles soient, en gros, un sous-ensemble des propositions qu'on peut employer assertivement; tout cela cesse d'être une coïncidence dans une analyse qui les traite comme automatiquement vraies.

2) Diversité modale des relayeurs: on a rencontré des exemples de relayeurs dont les modalités propres (non induites) étaient interrogatives, impératives, exclamatives:

(88) Figure-toi qu'il s'est lanc<sup>1</sup>é dans la prostitution

(89) Tu penses si j'ai fermé ma gueule !

(90) N'est-il pas vrai qu'il a l'air échappé du bain ?

au moins dans (88) et (90) la modalité du relayeur est marquée; elle l'est, me semble-t-il, par l'intonation dans (89), et aussi par la structure "penser si"<sup>1</sup>, il me semble; pourquoi à ce compte la possibilité qu'il existe des relayeurs à modalité assertive comme (91):

(91) Je pense qu'il n'a plus un trèfle

serait-elle d'emblée rejetée, qu'il soit principale ou incise ? et pourquoi n'en serait-il pas de même pour:

(92) Je t'assure qu'il n'a rien à dire

qu'on rencontre dans les mêmes constructions ? En d'autres termes, la fonction d'induction modale n'empêche pas les relayeurs d'exhiber une modalité propre lorsqu'ex cette modalité peut être marquée; pourquoi n'auraient-ils jamais la modalité qui n'a pas de marque lorsqu'ils ne sont pas marqués ?

3) Position structurale des relayeurs: la position la plus ba-

nale des relayeurs, qu'ils soient ou non modalement marqués, est celle de proposition principale (sommet d'un arbre); mais on en a vus d'enchâssés, comme:

(93) Je t'apporte une nouvelle que je crois qui t'intéressera

(94) Je n'ai aperçu qu'une bouteille qui, je parie, était vide

(95) Sois prudent, parce que je t'assure qu'il y a des fous sur la route

en revanche les mêmes expressions ne jouent pas le rôle de relayeurs dans:

(96) C'est le seul livre que je crois qui t'intéressera

(97) Ne dépasse le 100 que si je te promets de prier Saint Cristophe

dans (96) "je crois" n'admet que la lecture introspective; mis en incise dans cette phrase, "je crois" ne pourrait porter sur la relative strictement, mais porterait sur toute la phrase; (97) ne peut contenir une promesse; ces exemples témoignent de ce que les relayeurs ne peuvent apparaître que dans des propositions admettant une valeur prédicative, et sont exclus des autres (par exemple les relatives déterminatives); ainsi "le seul" dans (96), en imposant l'interprétation déterminative de la relative, bloque le relai modal; or les propositions qu'on appelle prédicatives sont des propositions à modalité autonome non marquée, le plus fréquemment assertives, comme on s'en aperçoit en supprimant le relayeur dans (93), (94) et (95) et en les interprétant comme prédicatives.

Une autre position possible pour un relayeur est celle de complétive, dans certains cas; soit:

(98) J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il pleut

(99) J'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous  
somme de vider les lieux sous trois jours

p418  
(98) peut être une assertion qu'il pleut; (99), une sommation de vider les lieux; cette assertion et ce relayeur d'injonction sont enchâssés sous un même relayeur "j'ai l'honneur de vous faire savoir"<sup>1</sup> (lui-même complexe, mais cela importe peu ici); or sous ce relayeur on ne pourrait évidemment pas enchâsser une injonction (sans relayeur d'injonction intermédiaire), ou une interrogation (sans relayeur d'interrogation intermédiaire), etc.; ce relayeur nous fait attendre ... une déclaration, et on trouve une assertion ou un "performatif explicite" (ici, d'injonction).

Ainsi les positions structurales des relayeurs: principale; subordonnée prédicative; complément d'un relayeur d'assertion, les apparentent aux assertions.

3) Modalité unique: les exemples qui suivent, tout en fournissant un contre-exemple à l'analyse de Ross ("performatif effacé"), montrent, non pas que les "performatives explicites" sont assertives, mais qu'elles ont toutes la même modalité (quelle qu'elle soit), contrairement aux énoncés primaires qui peuvent leur correspondre.

Soit:

(100) ? Sortez et pleut-il ?

(101) ? Pleut-il et sortez

(102) Sortez et filez

(103) Pleut-il et neige-t-il ?

(104) Il pleut et il vente

on rend compte de ces oppositions par le principe suivant:

- (105) Identité modale: deux propositions coordonnées par "et" ont la même modalité

Certes, on peut conjoindre par "et" des propositions de modalité différente, comme dans:

- (106) Va t'en un peu par là-bas et tu verras si j'y suis

- (107) Tire la bobinette et la chevillette cherra

mais la conjonction "et" introduit dans ces exemples une relation sémantique dissymétrique entre les éléments conjoints, qu'explicitent les paraphrases:

- (108) Si tu t'en vas un peu là-bas tu verras si j'y suis

- (109) Si tu tires sur la tête le pied tombera

(106) et (107) n'additionnent donc pas simplement un ordre et une assertion; nous laisserons de telles interférences de côté en nous en tenant aux conjonctions qui n'introduisent aucune relation dissymétrique.

Dans les exemples (100) à (103) les modalités, interrogative ou impérative, sont formellement marquées par l'absence ou l'inversion du sujet; soit:

- (110) Tu fais trainer cette affaire

- (111) Tu attends qu'on te supplie

- (112) La séance est ouverte

- (113) La fenêtre est fermée

leur interprétation modale est libre (grammaticalement), et dépend du contexte: (110) peut être une assertion (reproche, prédiction), ainsi que (111), (112) et (113); mais (110), comme (111), peut être un conseil ou une injonction, et (112) peut être une décision (du président de séance); soit maintenant:

- (114) Tu fais trainer cette affaire et tu attends qu'on te supplie

(115) La séance est ouverte et la fenêtre est fermée  
 (114) n'est pas quadruplement ambigu comme on aurait pu s'y attendre: c'est un double conseil ou une double assertion; de même (115), même dans la bouche du président, n'ouvre pas la séance - à moins qu'il ne se croie le pouvoir de fermer la fenêtre d'un mot. Le principe d'identité modale (105) est donc plus général qu'une simple règle de syntaxe grammaticale, <sup>α</sup> puisqu'ici les modalités ne sont pas marquées grammaticalement.

Considérons maintenant:

(116) Par la présente, le signataire déclare qu'il retire sa plainte et ordonne à son fondé de pouvoir de liquider le stock

(117) Par la présente, le signataire ordonne à son fondé de pouvoir de liquider le stock et déclare qu'il retire sa plainte

(118) ? Je retire ma plainte et liquidez le stock

(119) Liquidez le stock et je retire ma plainte

(118) est bizarre et (119) ne peut être compris que comme un chantage: la conjonction y introduit donc une relation dissymétrique, alors que cette interprétation conditionnelle est impossible dans (117), qui est acceptable comme (116). Le principe d'identité modale s'applique ici <sup>normalement</sup> s'il est vrai que les "performatifs explicites" de (116) et (117) ont la même modalité, qui ne saurait être à la fois impérative et déclarative.

On opposera de même en anglais:

(120) I order you to get out and I declare you're a bastard

(121) ? Get out and you're a bastard

α. Il n'est peut-être qu'une conséquence du sens de et. Les exceptions (106, 107) sont des cas où la 1<sup>ère</sup> proposition est indépendamment énoncée en un premier temps, de sorte que l'emploi de et fait être dissymétrique. Par exemple dans 106 et conjoint la 2<sup>ème</sup> proposition si s'y suis non pas à l'ordre ("at-en") en soi mais à une proposition voisine de son contenu propositionnel ("Tu t'en vas"). (cf. Va-t-en et abso-)

(où (121) n'est à la rigueur acceptable que comme une injure conditionnelle, en conjonction dissymétrique).

Des exemples analogues montrent également que, sauf à constituer une exception au principe d'identité de modalité, les relayeurs du type "je pense" ont la même modalité propre que ceux du type "je promets":

(122) Je pense qu'il va faire bientôt froid et je vous prie d'en avertir votre arrière-grand-mère

(123) Je te parie qu'elle est encore dans la cour et tu peux être sûr qu'elle regarde dans la cuisine

(124) Je peux te dire que je n'ai jamais vu ça et je te jure que je n'aurais pas laissé faire une chose pareille

en revanche on ne conjoint pas aux assertions autonomes des relayeurs d'assertion marqués comme proprement non déclaratifs, d'après:

(125)?Est-il besoin de répéter qu' "imbécile" ne prend qu'un "l" et tu en mérites pourtant deux

(126) ? Figure-toi que la foudre vient de me passer sous le nez et elle s'est engouffrée dans ta manche gauche

(notons toutefois que, si le relayeur modalement marqué est à droite et non à gauche, et que de plus la conjonction est précédée d'une virgule (ou pause), la phrase peut être acceptable:

(125) La foudre vient de me passer sous-le nez, et figure-toi qu'elle s'est cachée dans ta manche gauche )

Un relayeur d'assertion marqué comme non déclaratif ne se conjoint pas mieux avec un relayeur du type "je promets", même s'il induit la même modalité qu'exhibe le relayeur d'assertion:

(126) ? Est-il besoin de répéter qu'on en manque et je vous assure que la situation n'est pas près de changer

(127) ? Figure-toi qu'ils sont trois et je te prie de croire qu'ils seront bientôt quatre

(ces exemples étant toutefois corrects avec une pause devant la conjonction). Notons enfin l'opposition:

(128) A-t-il mis son gibus et crois-tu que son pantalon soit bien recousu ?

(129) ?? A-t-il mis son gibus et est-il besoin de répéter que son pantalon est mal recousu ?

L'ensemble de ces observations suggère que: deux relayeurs marqués modalement (donc non déclaratifs) doivent avoir la même modalité propre et induire la même modalité (cf. (129)); les relayeurs non marqués modalement ont tous la même modalité, qu'ils soient du type "je pense" ou "je t'assure" ou même "j'ordonne", qui n'introduit pas une assertion.

4) Conjonction avec une assertive: Soit:

(130) Je suis bien content de vous rencontrer et j'en profite pour vous prier de me rappeler votre adresse

(131) Je vous ordonne de vous taire et je serais bien content que vous ( m'obéissiez + fassiez votre boulot )

(132) J'en ai ras le bol et je déclare(donc)la séance close

(133) Il pleut déjà et il me semble qu'il va bientôt tonner

(144) Il pleut déjà et je pense qu'il va bientôt tonner

(130) peut être interprétée comme une assertion suivie d'une prière;

(131), un ordre suivi d'une assertion; (132), une assertion suivie d'une déclaration de fermeture; (133) et (134) comme une suite de deux assertions; ajouté à celles-ci, "n'est-ce pas ?" pourrait contre-questionner strictement la complétive; comparons maintenant:

(135) ? Je suis bien content de vous rencontrer et donnez-moi votre adresse (s'il-vous plaît)

(136)  $\alpha$  Taisez-vous et je serais bien content que vous ( m'o-  
béissiez + fassiez votre boulot )

(137) J'en ai ras le bol et la séance est (donc) close

(135) est bizarre; mais, si (136) et (137) sont acceptables, c'est, dans le premier cas, avec une interprétation dissymétrique (conditionnelle) de la conjonction, et, dans le second cas, avec uniquement l'interprétation purement assertive du conjoint de croi-  
te. Les expressions "j'en profite pour vous prier", "je vous ordon-  
ne" et "je déclare" peuvent donc, dans leur valeur "performative", se conjoindre à des assertions, alors que les formules non expli-  
cites leur correspondant ne le peuvent pas; ces trois relayeurs, ainsi que "je pense" et "il me semble", conjoignables à des asser-  
tions, sont, d'après le principe d'identité modale, des assertions, ou des exceptions.

Les trois premiers, n'induisant pas une modalité simplement as-  
sertive, ne peuvent former de véritables incises; les deux derniers, induisant l'assertivité, le peuvent et on obtient:

(138) Il pleut déjà et bientôt, il me semble, il va tonner

(139) Il pleut déjà et bientôt, je pense, il va tonner

qui sont des paraphrases de (133) et (134).

On sait que le rôle d'un relayeur comme "je promets" peut être aussi bien tenu par un simple participe passé passif en construc-  
tion elliptique:

(140) Tu seras là demain ? - ( Promis + c'est promis )

la même structure peut avoir valeur assertive; telle est la mention

(141) portée sur une copie d'élève en guise de correction:

(141) Lu

Au bas d'un contrat la double mention:

(142) Lu et approuvé

$\alpha$  comporte, conjoints par "et", une assertion et un "performatif", ou  $\alpha$

K.  $\alpha$  . Seul si "approuvé" = "j'ai approuvé" (fait).

plus simplement deux assertions, dont une peut être fausse et l'autre ne l'est pas..

Au Mas de La Barque, station de ski des Cévennes, devant le remonte-pente il est écrit:

(143) Il est dangereux et interdit de slalomer entre les poteaux

(5) Apposition: Postal (1972)<sub>x</sub> cite cet énoncé acceptable remarqué par E. Stephenson:

(144) I hereby order you to date Greta, which is a mean thing for me to do

observation "extrêmement important", commente Postal, ce qui signifie simplement, dans son langage, qu'elle constitue un contre-exemple à l'analyse du "performatif effacé" de Ross, (puisque'on n'a pas:

(145) §           Date Greta, which is a mean thing for me to do)

et qu'une ingénieuse hypothèse (de Postal) peut accommoder les faits ( (144) et (145) ) à la théorie de Ross.

Nous n'examinerons pas le raffinement qu'il propose puisque dans notre hypothèse, où (144), et non (145), est une assertion, et où (144), et non (145), contient un verbe signifiant l'injonction ("order"), (144) est acceptable pour la même raison que (146):

(146) They ordered him to date Greta, which was a mean thing for them to do

qui lui est parallèle, avec cette seule différence que (146) peut être fausse; l'apposition prédicative s'oppose dans les deux cas très naturellement à une assertion.

(6) Disjonction: soit:

(147) Entre ou sors, mais ferme cette porte, parce qu'il y a un courant d'air

(148) Je t'ordonne d'entrer ou je t'ordonne de sortir, mais je t'ordonne de fermer cette porte, parce que je te déclare qu'il y a un courant d'air

on emploiera guère (148) pour (147), c'est-à-dire qu'on se méfiera dans la pratique de toutes les analyses de "performatifs effacés"; sans doute les structures abyssales de Mc Cawley rendent-elles compte de ces nuances dans le cadre de l'analyse de Ross; sans recourir aux unes ni à l'autre on observera simplement que là où (147) disjoint par "ou" deux impératifs, (148) disjoint deux indicatifs; ces deux indicatifs qui, pris isolément, pourraient être des relayeurs d'injonction, n'en sont pas, disjoints; on peut les interpréter alors, par exemple, comme des assertions en disjonction, quoique le message devienne saugrenu sauf à imaginer une situation compliquée; qu'un trait / + performatif / puisse être inversé par "ou", c'est un mystère; qu'une <sup>assertion</sup> disjoints jointe par "ou" ne puisse être interprétée comme automatiquement vraie, c'est une nécessité: "ou" implique qu'aucun des conjoints n'est certain.<sup>1</sup>

p418

Il en va de même avec "sinon" et même avec des relayeurs d'assertion comme "je soutiens"; soit:

(149) Dieu existe; sinon il n'existerait pas

(150) Je soutiens que Dieu existe; sinon je soutiens qu'il n'existerait pas

la seconde preuve est moins convaincante que la première parce que si on interprète la première proposition indépendante comme une thèse (que Dieu existe), c'est-à-dire une proposition automatiquement vraie (assertion que "je soutiens ...") - et c'est la

première interprétation qu'on fait spontanément - on risque d'avoir l'impression que le locuteur nie immédiatement ensuite une vérité apodictique (à savoir, qu'il a soutenu ...); d'autres interprétations sont possibles, mais celle-ci, spontanée, est impossible dans le cas de (149). Pas plus que par "ou" on ne peut mettre en doute par "sinon" une proposition automatiquement vraie.

Il est donc avantageux, à cet égard, de considérer les "performatifs explicites" comme des assertions; c'est ce qu'on fait en les considérant comme automatiquement vrais. Notons qu'ici il ne s'agit pas alors d'une sorte de règle purement formelle et linguistique (grammaticale), mais d'une contrainte très générale de bon sens.

⑦) Analogues dans le style indirect: Si nous lisons dans un reportage l'énoncé assertif:

(151) Le Président a dit qu'il promettait de favoriser les défavorisés

nous comprenons bien que:

(152) Le Président a promis de favoriser les défavorisés  
on se convaincra que cette interprétation peut être correcte en comparant:

(153) Le Président a dit qu'il avait une petite chaude-pisse; mais en réalité il avait visiblement au moins deux gouttes et trois cancers

(154) Le Président a dit qu'il promettait de favoriser les défavorisés; mais il ne l'a pas promis

(154), et non (153) risque de faire douter de la cohérence du reporter.

Le rapport entre (151) et (152) est évidemment le même que le rap-



port entre (155):

p 418

(155) Je promets de les favoriser<sup>1</sup>.

qui est une assertion certainement vraie du Président, et une promesse comme (156):

(156) Je les favoriserai

dont on peut douter; à ma connaissance, aucune des analyses proposées pour les énoncés du type de (155) n'essaie de rendre compte de la relation qui unit (151) à (152); mais, d'une part, on voit mal qu'une transformation, par exemple, puisse relier ces deux phrases, ne serait-ce que parce que le style indirect en général est irréductible grammaticalement au style direct: la relation (151)-(152) n'est donc pas par ce biais réductible à la relation (155)-(156); de plus, et c'est le point qui nous intéresse, "promettait", dans (151), se comporte exactement comme une proposition complétive normale de "dire": comme "il avait une petite chaude-pisse" dans (153) par exemple: complétive en "que" à l'indicatif; ceci nous ramène à l'argument des exemples (98) et (99).

Un partisan de la transposition grammaticale du style direct en style indirect, et de l'analyse du "performatif effacé", dériverait-il (152) de (151) ? puis (151) de (157):

(157) Le Président a déclaré qu'il disait qu'il promettait de favoriser les défavorisés

p 418

et ainsi de suite.<sup>2</sup> Qui l'arrêterait ?

8) Relayeur dans une réponse: soit les dialogues:

(158) Que me conseilles-tu ? - De te taire

(159) Est-ce promis ? - Oui

(160) Prétendriez-vous que le mieux est de ne rien faire ?

- Exactement

(161) M'interdisez-vous de sortir ? - Oui

les réponses aux questions posées sont elliptiques, comme à l'or-

dixième; mais elles équivalent à:

(162) Je te conseille de te taire .

(163) C'est promis

(164) Exactement, je prétends que le mieux est de ne rien faire

(165) Je vous interdis de sortir

et non à:

(166) Tais-toi

(167) Le mieux est de ne rien faire

etc.; autrement dit, elles sont des propositions automatiquement vraies, et non des propositions à modalité impérative, ou assertive par accident, etc. ; pour employer la terminologie d'Austin, ce sont des performatifs explicites et non primaires.

On le vérifie en anglais; dans #(168):

(168) Do you advise me to be silent ? - Yes, I do

la reprise "I do" reprend l'implicite "I advise you to ..."; moins naturels sont les dialogues:

(169) ? Do you advise me to go ? - Yes, you should

(170) ? Do you order me to go ? - Yes, you must

ainsi "yes" est bien un "performatif explicite" au sens d'Austin (ou peut l'être, ce qui nous suffit). "Exactement" dans (160) confirme qu'on peut répondre en reprenant le relayeur; mieux, dans (161), la réponse "exactement" constituerait une interdiction en qualifiant visiblement le relayeur et non le contenu de l'ordre (cf.?"sors exactement").

Or interroger, c'est inviter une assertion; la chose est particulièrement <sup>nette</sup> dans le cas d'une interrogation partielle comme celle de (158) où le locuteur veut savoir ce qu'on lui conseille, et on reconnaîtra que les réponses des exemples (158) à (161) sont par-

faitement naturelles et directes; si elles sont bien des assertions, on ne s'en étonnera pas; si elles n'en sont pas, on devrait s'en étonner.

Comme on l'a vu, "exactement", par son sens, confirme ce point de vue en qualifiant l'exactitude d'une assertion: car on ne parle pas de l'exactitude d'un ordre, d'une question, etc.; peut-être à cet égard le phénomène est-il plus clair dans:

(171) Il paraît que vous m'ordonnez de balayer la cour ?

- Il n'en a jamais été question; ce qui est vrai, c'est que JE VOUS ORDONNE de laver les vécés des deux sections<sup>1</sup>

np 419

On distinguera là encore les assertions automatiquement vraies de celles qui ne le sont pas; soit:

(172) La séance est-elle ouverte, Monsieur le Président ?

- Oui

la réponse de (172) ne saurait ouvrir la séance, parce que dans le contexte d'une question elle n'est plus qu'une assertion; "la séance est ouverte", comme ouverture, en effet pas une; soit encore:

(173) Me baptisez-vous au nom du Père, du Fils et du Saint-

Esprit, Monsieur le Curé ? - Oui, (Gwenaël + Jean + E )

même accompagnée d'un jet d'eau, la réponse du père, pourtant équivalente à la formule sacrée (qu'il peut traduire, en principe, dans la langue qu'il lui plaît) n'est pas un baptême; or un baptême, pas plus qu'une ouverture de séance, n'est effectué par une assertion automatiquement vraie, puisqu'un certain nombre de conditions telles que l'intention de l'officiant et la qualité de l'eau conditionnent sa validité.

9) Relayeurs en incise: à ce point de l'argumentation je peux

renvoyer aux remarques faites sur les incisives modales et les relayeurs à l'indicatif dans les sections précédentes; dans une étude des incisives, les incisives modales apparaissent comme exceptionnelles de plusieurs manières si elles ne sont pas des assertions; les remarques faites en ce sens et qui, isolées, pouvaient paraître ne constituer qu'une argumentation circulaire, convergent avec les observations rassemblées ici d'une manière assez nette, il me semble. En les explicitant laborieusement d'un point de vue naïf, je n'ai pas cherché autre chose que rendre à l'évidence son ancien statut.<sup>1</sup>

np 419

IV- Incises modales  
 autoréférentielles

Pour décrire la fonction des incises à ordre direct, on a montré seulement, dans la section précédente, que celles qui, comme "je pense", "je te promets", "je t'assure", étaient au non-mode indicatif étaient interprétées assertivement; comme une sous-classe d'entre elles, celles du type "je promets" (et non du type "je pense") sont généralement considérées comme non assertives depuis Austin, l'argumentation s'est concentrée principalement sur ce point litigieux.

Mais, pour montrer que les relayeurs du type "je promets" ne sont pas seulement des actes habillés en paroles, mais des assertions automatiquement vraies, il reste (non exclusivement) à montrer qu'ils sont autoréférentiels; ce point, moins litigieux, nécessite peut-être moins d'argumentation : l'autoréférentialité de ces relayeurs ressort clairement de l'analyse de Benveniste (1958), reçoit une tentative d'explication dans Benveniste (1963), Ducrot (1972) etc.; les arguments que j'exposerai ne sont pas nouveaux pour l'essentiel; toutefois, plutôt que d'"expliquer" l'autoréférence de ces expressions, en la déduisant par exemple d'une "performativité" donnée d'emblée, je chercherai à montrer que les mêmes expressions, selon qu'elles sont, librement, interprétées autoréférentiellement ou non, risquent de prendre une valeur finale toute différente si de plus, d'emblée aussi, elles sont interprétées assertivement.

1) Anomalies: on peut arguer contre une analyse autoréférentielle de "je promets", expression banale, en soulignant que les "exemples" d'énoncés autoréférentiels le plus souvent considérés sont des inven-

tions de philosophes ou de logiciens; ainsi, pour Ducrot, l'autoréférentialité de "je promets" ne saurait être donnée d'emblée, elle doit être imposée par une cause spécifique (la "performativité"); celle du paradoxe du menteur exprimé sous la forme "je mens" (la présente parole est un mensonge) est artificielle: dans le langage ordinaire l'autoréférentialité serait, en général, une anomalie. Cela est vrai.

Mais ce n'est pas pertinent; les exemples tels que:

(174) Ceci est vrai

(175) Ceci est faux

(176) Je dis vrai

(177) Je mens

interprétés autoréférentiellement, ne sont pas seulement autoréférentiels, ils sont absurdes; en effet, pour juger de la valeur de vérité de leur interprétation assertive, on doit remplacer le "ceci" par l'intégralité de l'énoncé, qui contient encore un "ceci"; l'interprétation devient un processus infini, et on n'a nul autre espoir de savoir jamais qu'ils sont vrais ou qu'ils sont faux; on sait seulement, de (175) et de (177), que s'ils sont vrais, ils sont faux, et inversement. Or cette absurdité ne découle pas seulement de l'autoréférentialité, mais de la combinaison de celle-ci et du sens (  $x$  est vrai,  $x$  est faux ).

La même absurdité n'apparaît pas dans:

(178) Cette phrase contient 100 mots

(179) Cette phrase est une phrase française (anglaise)

(180) Ceci est une phrase

(181) Ceci est interprétable

on peut aisément vérifier que (178) est fausse, (179) vraie (fausse pour "anglaise"), (180) et (181) vraies; l'absurdité des exemples

précédents ne se manifeste pas dans ceux-ci parce qu'il n'est plus nécessaire de substituer à "ceci", pour évaluer l'énoncé, une interprétation de l'énoncé, mais par exemple sa forme. De ce fait ils sont plus aisément conçus comme pouvant être autoréférentiels; ils ne risquent pas beaucoup de l'être pourtant dans l'usage quotidien.

Cela encore ne démontre pas que la suiréférentialité soit une anomalie: l'anomalie se situe à un autre niveau, qui est celui de la fonction normale d'un message; comme les exemples du premier groupe, les exemples du second ne visent à informer que d'eux-mêmes strictement; ainsi ces messages, qui n'informent que sur eux-mêmes, en un sens n'informent de rien.

Une règle de bon sens pratique qui ne s'applique pas seulement aux énoncés linguistiques suffit donc à rendre compte des anomalies autoréférentielles examinées: on est censé, quand on parle, chercher à informer d'autre chose que de sa parole. Et s'il est vrai qu'interprétée autoréférentiellement, une assertion comme "je dis qu'il pleut" est automatiquement vraie, elle ne se renferme pas dans sa propre autoréférentialité; elle informe qu'il pleut.

2) Critères linguistiques et formels: en s'en prenant à Austin, Benveniste (1963) insiste principalement sur ce que doit être l'attitude du linguiste devant les faits linguistiques, et en particulier devant les "performatifs": il doit avoir conscience de la "spécificité formelle des faits linguistiques", et s'en tenir à "des critères précis d'ordre linguistique et formel". Austin aurait failli pour avoir négligé ce principe fondamental.

Benveniste propose donc la caractérisation suivante (éd. 1966, p. 271): "les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum"; il la complète en évoquant (p. 272) "les énoncés d'engagement relatifs à la personne du locuteur" (ceux-ci présentent, dans la même structure, un verbe différent, tel que "promettre"). On voit d'abord que cette caractérisation n'est pas purement formelle: ni "verbe déclaratif-jussif", ni "dictum" ne sont formellement définis, ce sont encore des concepts intuitifs et sémantiques; on trouvera toutefois dans Vendler (1970) une tentative de description formelle des "verbes performatifs".

Cette (toute relative) précision formelle n'empêche pas Benveniste de « reconnaître comme authentiques et admettre comme performatifs les énoncés qui le sont de manière inapparente, parce qu'ils ne sont qu'implicitement mis au compte de l'autorité habilitée à les produire. Ce sont ceux qui sont en usage aujourd'hui dans le formulaire officiel: "M. X. est nommé ministre plénipotentiaire". - "La chaire de botanique est déclarée vacante". Ils ne comportent pas de verbe déclaratif ("Je décrète que ...") et se réduisent au dictum, mais celui-ci est publié dans un recueil officiel, sous la signature du personnage d'autorité, et parfois accompagné de l'incise "par la présente". Ou encore le prononcé du dictum est rapporté impersonnellement et à la troisième personne: "Il est décidé que ..." - "Le Président de la République décrète que ..." Le changement consiste en une simple transposition. L'énoncé à la troisième personne peut toujours être reconverti et reprendre sa forme typique. »

Sans doute est-ce faute que la classe des "verbes performatifs"

ait été adéquatement définie si Benveniste juge nécessaire de compléter, dans le cadre de son analyse, le verbe "nommer" dans l'exemple qu'il donne par un verbe supplémentaire ("décréter"); peut-être ce faisant ne fait-il qu'enchâsser un "verbe performatif" sous un autre "verbe performatif"; que ce point soit au moins discutable me semble montrer que la classe des verbes visés n'est pas aisément définie en termes purement formels. Mais le point important est que Benveniste soit amené à distinguer <sup>une</sup> formes typiques et des formes transposées; que la transposition d'une forme personnelle (x décide) en une forme impersonnelle (il est décidé) <sup>soit possible</sup>, on peut le penser, et même y voir une transformation; mais la transposition de la présentation du formulaire officiel ( appellation noble du Journal Officiel ) en un énoncé "je décrète que" n'est plus une opération grammaticale.

On peut encore supposer que la transposition, même non strictement grammaticale, de formules officielles en énoncés du type "je décrète que" puisse être rendue possible par quelques règles assez précises; mais, comme le montre Stephen Anderson (1970), les énoncés performatifs présentent des formes variées; on n'a pas le sujet "I" (je) dans (182):

(182) We declare Cardinal Ottaviani excommunicated

(où le sujet est la première personne du pluriel); dans (183):

(183) The court boggles at permitting counsel to go on  
with such a sideshow

le sujet nominal correspond plutôt à "we" qu'à "I"; dans (184):

(184) I don't agree to keep quiet about your eating all  
the tortillas

le verbe est accompagné d'une négation. Au passage Stephen Ander-

son montre que certaines caractéristiques formelles observées par Ross sont instables.

L. Clédat (1932) donne des exemples de performatifs au conditionnel "dubitatif de politesse" (qui n'a pas, note-t-il, de passé):

(185) Je vous demanderais d'intervenir

(186) Je vous prierais d'intervenir

Ajoutons des futurs tels que:

(187) J'ajouterai à ceci que le steak était cuit

(188) Je vais vous demander de sortir un instant

(189) Je vous avouerai que j'ai pris votre pied pour le sien  
Enfin Gordon et Lakoff (1973) donnent une liste d'exemples de performatifs enchâssés sous une "question de permission":

(189) May I ask you to move your car ?

qui me semblent avoir une valeur voisine du "dubitatif de politesse" de Clédat et nécessiteront un commentaire, si on veut les apparenter aux énoncés automatiquement vrais. D'une manière comparable ils s'enchâssent sous un impératif:

(190) Permettez-moi de vous demander de bien vouloir déplacer un peu votre siège

On a vu (exemple (183) et exemple officiel de Benveniste) des sujets de performatifs différents de "je" ou "nous"; encore, moyennant une transposition pragmatique, on peut les ramener à la première personne; de ceux-là on rapprochera:

(191) Le signataire s'engage à fournir armes et bagages  
où l'expression nominale "le signataire" a le même référent qu'un pronom de la première personne, mais où cette équivalence, dépendant du sens du terme "signataire" et de la fonction sociale de la signa-

np435

ture, n'est pas d'ordre grammatical<sup>1</sup>; mais on trouve également, et ailleurs qu'à la voix passive, des sujets de la deuxième personne; ainsi en latin (192):

(192) Salvebis a meo Cicerone

signifiant: "tu as les salutations de mon fils Cicéron", présente, avec un temps futur et un agent de la troisième personne différent du locuteur, un sujet de la deuxième personne.

De tels exemples sont pour le grammairien formaliste un défi difficile à relever; mais il y a plus: un performatif n'est pas toujours représenté par un verbe; dans:

(193) Défense de fumer

(194) Je ne récidiverai pas, promesse de poivrot

les substantifs "défense" et "promesse" définissent une défense et une promesse<sup>2</sup>; que la construction de (193) puisse être assertive, on le vérifiera en la comparant à celle de (195):

(195) Virage dangereux

L'ensemble des exemples examinés laisse à penser qu'il n'existe pas d'autre caractérisation grammaticale et formelle des performatifs que celle de proposition. Mais, même en supposant qu'il existe une caractérisation plus précise, on doit se rappeler qu'un énoncé peut rarement être classé comme performatif sur des critères purement grammaticaux; la possibilité du dialogue suivant le démontre:

(196) Puis-je vous demander de bien vouloir déplacer votre voiture, Monsieur ?

- Faites donc, je vous prie.

- Alors je vais vous demander de bien vouloir déplacer votre voiture.

- Ne tardez pas, s'il vous plaît.

- Eh bien je vous demande de bien vouloir déplacer votre voi-

np435

ture.

- Pourquoi devrais-je vous croire ?

s'il veut vraiment se faire comprendre, le demandeur, on le voit, n'a guère d'autre recours que le mode impératif parce que son interlocuteur, même armé des meilleurs critères d'ordre formel et linguistique possibles, peut douter qu'on lui demande quelque chose.

L'une, et non la seule des raisons de cette situation est que les énoncés automatiquement vrais doivent être autoréférentiels, de quelque manière que ce soit, et que si la détermination des référents d'un énoncé est en partie contrainte grammaticalement, elle ne l'est pas tout à fait; c'est une situation plutôt exceptionnelle, et non la règle, que la référence d'un pronom dans un discours donné soit, grammaticalement parlant, absolument univoque; la référence temporelle d'un présent peut être un temps passé ou futur, etc. Tout ce qu'on peut donc en ce domaine est constater que les diverses formes d'énoncés automatiquement vrais qu'on connaît peuvent s'expliquer, dans une analyse non purement linguistique, comme des moyens divers de rendre possible ou probable une interprétation autoréférentielle.

A cet égard le rôle du "je", du temps présent et d'un verbe désignant une forme de parole est clair; désignant l'énonciateur de sa propre occurrence<sup>1</sup> (cf. Benveniste 1956) il se traduit par "celui qui dit ceci", où "ceci" est autoréférentiel; (197) se traduit donc en (198):

(197) Je dis qu'il pleut

(198)(= (197)) Celui qui dit (197) dit qu'il pleut

le présent et le principe de non redondance d'un message permet de voir dans (198) l'information que:

(199) (= 197) (197) = il pleut

rp 436

Les restrictions temporelles normales: absence de la forme du présent duratif en anglais, de la périphrase "en train de" en français, des auxiliaires de <sup>passé</sup> ou futur immédiat "venir de", "aller", "être sur le point de" confirment qu'il s'agit d'un présent limité au temps de l'occurrence de discours produite; ainsi, si (200):

(200) Je suis en train de te sommer de vider les lieux n'est pas une sommation, ce n'est pas que la périphrase présente un "état" plutôt qu'un "acte" : on a déjà vu avec "il s'entend<sup>2</sup>" un énoncé automatiquement vrai (comme: "j'entends") dont il est difficile de dire qu'il désigne un acte; c'est que cette périphrase durative exprime un temps débordant le présent immédiat de l'occurrence de discours, donc non identique à ce temps, et excluant ainsi la stricte autoréférentialité (bloquant, par exemple, le passage de (198) à (199)); dans une langue à aspects comme le grec ancien, l'énoncé autoréférentiel (strictement) ne peut se marquer par un présent accompli, et se marque de préférence par l'aoriste, d'aspect ponctuel: "égélasa", "apéptusa" (je m'en moque, je crache dessus); dire "gélao", "apoptuo" (présent des mêmes verbes), ce peut être se décrire en train de rire ou de cracher, mais ce n'est pas le faire.

Anderson donne en anglais des exemples où l'adverbe "hereby", qui peut accompagner certains performatifs explicites, n'est pas autoréférentiel; l'expression française "par la présente", dénotant un écrit, est peut-être de son côté toujours autoréférentiel; mais elle ne l'est pas <sup>toujours</sup> strictement: la "présente" peut contenir plusieurs performatifs qui se réfèrent tous à elle; ces deux expressions peuvent donc favoriser l'autoréférentialité stricte, mais ne la déterminent pas de manière contraignante; il est clair par exemple que

dans (201):

(201) Les témoins dont le nom figure ( dans la présente +  
au bas de la présente ) s'engagent à dire ...

l'expression "la présente" ne saurait désigner l'occurrence stricte de l'engagement.<sup>1</sup>

np 436

On a vu qu'au lieu de la première personne du singulier, la première personne du pluriel pouvait apparaître dans un énoncé automatiquement vrai; qu'elle soit un pluriel de majesté signifiant la même chose que "je" ou un pluriel réel, elle est compatible avec l'autoréférence; dans le premier cas, la chose est aussi naturelle qu'elle l'est avec le nom "le signataire", ou même tout pronom référant à ce nom, comme dans:

(202) Le signataire s'engage à ...; il garantit ...; il donne acte ...

dans le second cas, où "nous" semble désigner d'autres personnes que le locuteur, on comparera avec la même transposition:

(203) Les signataires s'engagent à ...; elles garantissent ...; elles donnent acte ...

ainsi un texte écrit, cosigné d'une pluralité de personnes qu'on peut nommer colocuteurs, est un texte de chacune d'elles; l'autoréférence dans ce cas est de même nature que celle du "je"; mais les colocuteurs sont rares s'agissant de parole parlée; un exemple en serait une déclamation de conjurés ou un serment de communiants:

(204) Nous jurons de ne pas survivre au tyran

(204) Nous promettons de respecter les dix commandements

Mais un emploi plus intéressant de la première personne du pluriel doit être rapproché de (192) et de (205):

(205) Jacques t'embrasse

au bas d'une lettre, c'est un énoncé automatiquement vrai, mais à cette condition que le locuteur (au sens strict) joue le rôle de porte-parole de "Cicéron" (dans (192) ou de Jacques (dans (205)) ;

ce rôle peut être explicité par une expression comme "par moi", "par ma bouche"; inversement c'est l'identification du porte-parole au locuteur qui se manifeste dans:

(206) Je t'embrasse de la part de Jacques

dès lors que le locuteur est le porte-parole d'autrui, sa parole est celle d'autrui; l'autoréférence dépend alors d'autrui au lieu de dépendre du "je". "Nous" a un emploi comparable si le locuteur se fait le porte-parole d'un groupe auquel il appartient (d'où, à la rigueur, l'acceptabilité, en ce sens <sup>comme</sup> en celui de pluriel de majesté, de l'incise de l'exemple (17) dans le chapitre "Incises modales"). La notion de porte-parole n'étant certainement pas grammaticale, on peut se demander quels critères formels et linguistiques on ferait jouer dans ces exemples.

A cela s'ajoute que dans (192) c'est un complément d'agent de verbe non passif qui représente la personne dont le locuteur porte la parole: Cicéron; à cette place on pourrait avoir le pronom du locuteur:

(207) Salvebis a me (tu as mes salutations)

dans un article de 1958 sur "les verbes délocutifs", Benveniste, qui curieusement n'a pas explicité les relations qui unissent délocutifs et "performatifs", donne les éléments d'une explication de ce phénomène (je lui emprunte l'exemple (192)): le verbe "salvere" serait un verbe dérivé de la "formule de salutation" commune "salve"; tiré d'une "locution", il serait "délocutif" (par définition); (207) serait un tour exceptionnel correspondant à l'expression délocutive "jubeo te salvere" ("je te souhaite le bonjour", pour Benveniste). Dans une étude ultérieure j'essaierai de justifier la modification suivante de l'analyse de Benveniste: de l'adjectif "salvus" dérive

un verbe d'état à suffixe "e" d'état, "salvere", signifiant conformément à cette dérivation "aller bien"; l'impératif (et non seulement la "locution", ou la "formule") "salve" signifie régulièrement "va bien": c'est donc un souhait; "jubeo te salvere" signifie régulièrement "je te souhaite d'aller bien": c'est donc un souhait explicite, un énoncé automatiquement vrai, et à ce stade l'appel à une dérivation délocutive est encore superflu; il ne l'est <sup>pas</sup> en revanche dans l'analyse de "salvebis" ("tu vas bien"; en négligeant le futur sur lequel on reviendra); dire à quelqu'un qu'il va bien serait en effet une curieuse forme de souhait, ou une information épistolaire curieuse; il faut supposer ici que "salvere" a un emploi "autodélocutif" formulable ainsi à la seconde personne: "salvès" ("tu vas bien") a gagné le sens de "tu vas bien selon mon souhait", "je te dis d'aller bien" (comme "tu es bien venu" (tu viens à propos) a gagné le sens de "je te dis que tu es bien venu" (ce qui est une manière de bien accueillir, selon un énoncé automatiquement vrai équivalent à l'énoncé de départ)); ce passage a pu être facilité par le suffixe d'état de "salvere", qui le rapproche d'un passif avec complément d'agent en "a(b)"; "salvebis a me". "je te dis d'aller bien", est donc un énoncé automatiquement vrai équivalent à "salve", ou à "jubeo te salvere" (plus précisément); pour que la personne désignée par le complément d'agent dans (192) soit identifiée, par des critères purement formels et linguistiques, comme étant, sinon le locuteur, du moins celui dont il porte la parole, il faudrait (outre les difficultés générales qu'on a signalées) qu'un emploi délocutif puisse lui-même être distingué et caractérisé selon de tels critères: cela ne va pas de soi.

(192) pose encore un autre problème, dans une analyse selon laquelle ce serait un énoncé autoréférentiel automatiquement vrai: c'est un futur; notons d'abord que, dans ce cadre, il ne doit pas avoir la valeur du futur de (208):

(208) J'avoueraï que ça m'a donné de la peine  
on n'emploie guère en effet de tels futurs, si on veut vraiment saluer, embrasser (épistolaiement), etc.:

(209) Je te salueraï, pour finir

(210) Jacques t'embrassera

(211) Je vous souhaiteraï de vous porter un peu mieux

ces énoncés ne sont pas un salut, un baiser, un souhait. Pour rendre compte du futur "salvebis", peut-être doit-on recourir à la notion classique de temps "épistolaire", implicitement utilisée lorsqu'on parle, s'agissant du latin, de "imparfaits épistolaires"; ainsi on traduit généralement:

(212) Tibi scribebam /..

par "je t'écris" (littéralement: "écrivais"); ainsi le locuteur-scripteur distingue les temps pragmatiques de la rédaction et de la lecture du message, simultanés pour la parole parlée, et traités comme simultanés par l'épistolier français; mais cette distance peut être conçue sous ses deux orientations complémentaires: au présent de la lecture, l'écriture est passée; mais au présent de l'écriture, la lecture est future; en concevant le moment de la lecture, l'épistolier peut adapter son salut au futur et donner comme autoréférence à "salvere a me" l'occurrence du message en tant que chose lue; peut-être l'inverse était-il impossible, comme semble le confirmer le fait qu'en face de (212) on l'imparfait épistolaire de (213):

(213) Jubebam te salvere

n'est pas attesté. A "salvebis" (et de même "valebis") ne répond aucune énonciation automatiquement vraie marquée du temps du scrip-

teur. Cette hypothèse explicative (la seule à ma connaissance) repose sur la considération de données pragmatiques complexes dont l'analyse grammaticale n'a pas à rendre compte: là encore il ne saurait exister de critères <sup>linguistiques et)</sup> formels de l'autoréférence: les conditions de celle-ci ne sont pas dans le texte linguistique.

Dans un exemple comme (208), d'une nature toute différente, le futur pourrait sembler devoir s'interpréter comme référant au temps de l'occurrence de la complétive, excluant de son champ la principale qui l'inclut; cette analyse pourrait s'exprimer dans la paraphrase suivante de (208):

(214) Je t(avouerais (incessamment) ... que ça m'a donné  
de la peine (et voilà, c'est fait)

cette paraphrase - et cette analyse - s'appuieraient sur le fait que l'occurrence de la complétive succède à celle de la principale, et que, par induction modale, la complétive a une certaine autonomie, la principale s'effaçant; mais elle est incorrecte puisqu'une variante de (208), présentant le même futur, peut être:

(215) Que ça m'a donné de la peine, je te l'avouerais sans  
hésitation

(où l'expression "sans hésitation" exclut la confusion phonologique du futur avec un conditionnel "dubitatif"); si le futur de la principale dénotait effectivement le temps de l'occurrence de la complétive, il n'y aurait pas à strictement parler autoréférentialité, mais allo- (si l'on peut dire) -référentialité à l'intérieur même de l'énoncé: cette distinction est importante pour la suite de notre analyse.

Un autre type de cas où l'autoréférentialité semble exclue, mais ne l'est pas nécessairement, est celui des relayeurs "timides"; je proposerais cette dénomination sémantique pour regrouper les "con-

ditionnels dubitatifs" de Clédat (exemples (181) et (186)), les "questions de permission" de Gordon et Lakoff (exemples (189)),

la demande de permission de (190) et une assez grande variété de tours sémantiquement apparentés: ce regroupement n'a évidemment aucune prétention à être grammaticalement significatif. S'y joignent naturellement des relayeurs non automatiquement vrais tels que:

(216) Je croirais qu'il en est bien ainsi

(217) Je crains que vous ne deviez prendre votre parapluie (à rapprocher de (217) l'emploi fréquent dans cette valeur de "I'm afraid" en anglais).

De la question (189) on peut rapprocher:

(218) Si vous me permettez, je vous demanderai de ...

il n'y a pas lieu, je crois, de voir dans ce phénomène un phénomène linguistique - au sens strict -; je le rapprocherai plutôt de ce que généralement, dans un train, le fumeur ne demande si la fumée dérange les dames du compartiment qu'après qu'il a allumé son cigare; utilisant une expression ~~contradictoire~~, mais passée dans la langue et significative, on peut dire qu'il demande la permission de fumer après qu'il "se l'est permis"; les relayeurs timides, ou simplement précautionneux, jouent ce rôle: dire en disant qu'on pourrait dire, si ...; demander en demandant si on peut demander, etc. Leur aspect littéralement contradictoire manifeste, par exemple, le rôle fictif de la politesse, mais ne démontre pas que la question, le conditionnel, etc. ne puissent être pratiquement interprétés comme une assertion catégorique, éventuellement autoréférentielle.<sup>1</sup>

np 437

C'est là encore un type d'exemples où des critères formels et

purement linguistiques seraient au mieux illusoire; une description "formelle" qui spécifierait que l'auxiliaire "may", suivi du pronom "I", dans une phrase dont la structure profonde contenant un marqueur "Q", voire "+Q", peut introduire un performatif explicite, outre qu'elle serait, en termes grammaticaux, d'une complexité fantastique <sup>et</sup> (il faudrait une telle description pour une foule de relayeurs complexes); ou encore une description qui traiterait l'"expression" "May I" comme une locution figée, aurait une valeur explicative nulle, et une valeur descriptive voisine; elle côtoierait, sans s'y mélanger, la "description formelle" de la "locution" "may I ?" dont on use en bousculant les gens du coude dans un corridor étroit. C'est un principe de vie, et non une règle de grammaire, qu'on demande de faire en faisant.

Il ne fait guère de sens de dire que (219):

(219) Je ne jure pas de respecter la Constitution  
est un non-serment; de toute manière il n'engagerait à rien puisqu'il pourrait être immédiatement suivi du serment:

(220) Je jure de respecter la Constitution  
de cette suite d'énoncés il s'ensuivrait que le locuteur a prêté serment; de la suite inverse ( (220) suivi de (219) ) il s'ensuivrait la même chose; par suite on a pu dire (ainsi, Ross), chose invérifiable <sup>et</sup> sans conséquence, que les performatifs explicites étaient non négatifs<sup>1</sup>; l'exemple (184) d'Anderson prouve le contraire: celui qui dit qu'il n'est "pas d'accord" n'est pas d'accord (en tant qu'il ne s'agit pas seulement d'une opinion exprimée, mais d'une caution refusée); de même sont automatiquement vrais "je n'admets pas", "je n'accepte pas", d'un sens voisin. De même dans le dialogue (221):

(221) M'autorises-tu à franchir le mur ? - Non !

le demandeur peut s'estimer muni d'une non-autorisation, quelle que

soit la signification profonde qu'on doit lui accorder.

Les relayeurs non nécessairement vrais présentent une dichotomie similaire; si "je : suis persuadé", "figure-toi", "il est évident" introduisent des assertions, leurs contradictoires "je ne suis pas persuadé", "ne te figure pas", "il n'est pas évident", n'introduisent ni l'assertion positive, ni l'assertion négative de leur complétive; mais les relayeurs "je ne crois pas", "je ne doute pas", peuvent bien être relayeurs et introduire l'assertion négative ou positive de leur complétive. Le sens des relayeurs qui, comme "être d'accord", "autoriser", "permettre", "accepter", "admettre", peuvent être automatiquement vrais avec la négation semble s'apparenter à la famille des "sens faibles" évoquée dans le chapitre sur le déplacement de la négation; on notera, par exemple, que "je ne crois pas" n'introduit d'assertion (négative par induction) que si "croire" y est interprété dans le sens "d'admettre l'opinion" approximativement; inversement dans le sens fort révélé par la position d' "absolument" dans:

(222) Je ne crois pas absolument qu'il viendra

il ne fonctionne pas comme relayeur: le locuteur n'asserte ni qu'il viendra, ni qu'il ne viendra pas. L'analyse qu'on proposera de l'opposition entre sens fort et faible ne semble guère pouvoir s'exprimer en termes formels et purement grammaticaux. Par suite on ne voit guère quels critères linguistiques permettront de prévoir que "I don't agree" peut être sui-référentiel, alors que cette interprétation <sup>ne semble</sup> pas plausible dans le cas de "I don't promise".

Dans cette section j'ai cherché à montrer qu'une interprétation

autoréférentielle des assertions automatiquement vraies était généralement plausible, malgré, parfois, les apparences littérales; accessoirement j'ai aussi essayé de montrer, par la même occasion, qu'une telle interprétation référentielle était absolument imprévisible en termes purement linguistiques. On ne saurait s'en étonner: la relation référentielle n'est pas une relation grammaticale, puisqu'elle unit, non pas un concept, mais un objet de l'univers à l'occurrence, et non à la forme d'une expression grammaticale (pour ne pas parler des noms propres, qui n'en sont pas strictement). L'autoréférence d'un énoncé automatiquement vrai lie ~~à~~ une occurrence de la forme de cet énoncé, c'est-à-dire un objet de l'univers et non une phrase-type, à une partie de l'occurrence de cet énoncé (représentée ou non par un morphème) qui lui fait renvoi. Voilà pourquoi dans le cas des énoncés automatiquement vrais, ou des "performatifs explicites", il convient de parler, non pas de "phrases", mais d'<sup>1</sup>énoncés, d'une manière plus générale les relayeurs, impliquant certaines données référentielles sur lesquelles on reviendra, ne sont pas des formes grammaticales, mais des occurrences de formes grammaticales.

np 437  
K

Les phrases qui ne sont correctes que dans l'interprétation selon laquelle elles sont introduites par un relayeur sont rares, mais on a déjà vu qu'elles existent et que les incises modales, dans le style où l'inversion du sujet en incise était obligatoire, étaient de celles-là; les exemples anglais contenant l'expression "hereby" ne sont pas probants (même si pratiquement ils ne font guère de doute) parce que "hereby" admet une interprétation non autoréférentielle (cf. Anderson); un autre type de phrases non ambiguës à cet égard serait plutôt certaines expressions dé-

fectives. Il semble donc qu'on puisse prédire, au seul vu de sa forme grammaticale, que toute occurrence des exemples suivants contient un relayeur, fonctionnant comme tel:

(223) J'y serai, je te promets

(224) J'y arriverai, je crois

(225) Il paraît qu'à force de ne pas aller vite, il a perdu la course

Admettons cela, provisoirement, au bénéfice de l'intérêt des critères purement formels et linguistiques.

D'autre part, on utilise en linguistique la notion de "barbarisme" - au moins en linguistique scolaire; ainsi les mots:

(226) \$maisson

(227) \$putron

(228) \$ scorbaque

si bien formés qu'ils soient phonologiquement ne sont pas français; ils ne sont pas dans le lexique parce que le hasard ne les a pas fait naître; leur apparition ne changerait que le dictionnaire de la langue; s'ils devaient donner lieu à des verbes dénominatifs tels que "scorbaquer", "putronner", cela ne poserait de problème qu'à un Bescherelle, peut-être. Mais considérons les phrases latines:

(229) ?Ab ea salveo

(230) ?Ab omnibus salvebam praesentibus

elles contiennent autant de "barbarismes", en termes d'école: "salveo" et "salvebam" coûtent cinq points, comme "babare" ou "hetiam", dans un thème d'agrégation; mais à une agrégation de français, selon les mêmes critères, "il paraissait que le Pape était pour", "il ne paraît absolument pas que le Pape est pour", (dans le sens de: on disait, on ne dit pas), seraient véniellement

absolus comme des "solécismes" bénins. Ainsi le verbe "salvere", morphologiquement défectif, se réduirait à un paradigme avorté composé de "salves", "salvebis", "salvere" et "salve" (et les trois pluriels correspondants). Cette formulation du problème pose un problème et soulève un paradoxe.

Le problème est que, sur le plan morphologique, les quelques formes attestées de "salvere" sont disjointes: la forme nue de l'impératif y côtoie la forme suffixée du futur; quelques formes personnelles forment une association de fortune avec une forme non finie. Le paradoxe est qu'en général on analyse une forme verbale en ses composants; ou bien on respectera ce point de vue, et on sera conduit à dire que "salvebam" comprend un radical verbal "salv-", un suffixe d'état "e", un suffixe "ba", enfin une marque "m" de personne: toutes ces formes sont correctes et largement attestées; ou bien on renoncera à ce point de vue (dont par ailleurs la nécessité est évidente) et on considèrera "salvebam" comme une forme inanalysable et non attestée; mais aussi on devra, en conséquence, considérer "salveo" comme une forme inanalysable attestée !

Une autre difficulté est que "il paraissait" en toute rigueur, devrait être considéré comme un "barbarisme" au sens de "on disait", et une forme correcte au sens de "il semblait"; mieux, "il paraît", accompagné de la négation, est un barbarisme (contextuel) au sens de "on ne dit pas", et une forme correcte au sens de "il ne semble pas"; etc.; pourtant le rapport sémantique entre ces sens est intuitif: "il paraît" désigne soit l'apparence objective, soit celle, subjective, que confère une rumeur à l'événement colporté.

On gagne donc à considérer les "trous" des paradigmes de verbes comme "il paraît" ou "salvere" comme un phénomène indépendant du lexique ou de la morphologie: "il paraît" n'est usité, dans le sens de "on dit", qu'avec la fonction de relayeur d'assertion; "salvere" n'est utilisé que comme impératif (j'ai laissé de côté le subjonctif, de sens voisin) avec le sens régulier de "aller bien" ou comme délocutif dans des énoncés automatiquement vrais aboutissant à la valeur de l'impératif non délocutif. En d'autres termes, "il paraît" ne sert à rapporter un bruit qu'en le colportant; "salvere", délocutif ou non, qu'à souhaiter la santé.<sup>1</sup>

np437

Mais alors, on peut se demander ce qu'il en est des critères linguistiques et formels du caractère de relayeur reconnu dans les expressions des exemples (223) à (225).

Une "grammaire" ne reconnaîtra (223) pour correct (sans inversion) qu'à une des deux conditions suivantes:

-ou bien elle "sait", parce qu'on le lui a expressément appris, quelles expressions peuvent être relayeurs, et quelles ne peuvent être que cela;

-ou bien elle le "prévoit".

Une grammaire du premier type est simplement inintéressante, dans l'hypothèse où elle est faisable; une grammaire du second type serait très intéressante, mais elle est comme on l'a vu, irréalisable. Cela est fort dommage, mais c'est comme la vie chère, c'est comme ça.<sup>2</sup>

np438

np439

V- Incises autovérifiques<sup>1</sup>

La présente section ne traitera pas d'un nouveau sujet, malheureusement, ni même d'une nouvelle sorte d'incises inconnues à ce jour où à cette page; le terme d' "autovérifique" (ou de "suivérifique") n'est introduit par ce titre que parce que celui d' "automatiquement vrai", utilisé jusqu'ici et intuitivement clair sinon élégant, ne permet pas de caractériser d'une manière suffisamment précise les énoncés auxquels on l'a appliqué. Cette section est un essai de justification du terme nouveau; on a déjà montré que la terminologie "constatif"/"performatif" recouvrait et renforçait une conceptualisation inadéquate de certains phénomènes; on a vu que les incises <sup>à l'indicatif</sup> modales étaient assertives, et essayé de montrer qu'une sous-classe d'entre elles étaient plausiblement autoréférentielles (plus exactement, réfèrent à l'énoncé formé par elles et leur base); il reste à essayer de montrer que, dans une certaine mesure, ces caractéristiques peuvent rendre compte de ce qu'elles sont automatiquement vraies, en approfondissant sur ce point l'analyse. Ce faisant, si je le fais, je rendrai plus vraisemblable leur caractère assertif, en retour; mais si longue qu'elle soit cette déviation dans le domaine des "performatifs" me semble nécessaire pour deux raisons: d'une part, il est important de contribuer à montrer qu'un phénomène généralement décrit en termes linguistiques n'est pas strictement linguistique: ce phénomène s'observe dans une classe d'incises; d'autre part, sur ce point de grammaire qu'est l'inversion en incise, la détermination exacte de la modalité des incises non inverties me semble conditionner toute hypothèse, toute suggestion.

Désormais on n'abordera qu'incidemment les incises modales du type "je pense", non autoréférentielles; les relayeurs de ce type méritent une étude particulière, et leur caractère assertif, qui me semble évident, n'est pas en tout cas paradoxal et n'a jamais été contesté.

La notion d'énoncé automatiquement vrai peut s'appliquer à des énoncés de nature assez variée; signalons seulement en ce sens les tautologies et les énoncés suivoïcidents.

1) Tautologies: des énoncés comme:

(231) L'être est ~~et le néant n'est pas~~

(232) Pierre est là où il est

(233) La philosophie est ce qu'elle est, et elle vaut ce qu'elle vaut

sont certainement vrais, pourvu que leurs présupposés soient respectés (par exemple, que Pierre désigne quelque chose et qu'il existe un lieu, pour (232) ); mais ils se distinguent des énoncés autovérifiques comme "je dis que P" à plusieurs égards; tout d'abord, il n'est pas nécessaire qu'ils soient autoréférentiels (aucun des exemples ne se met lui-même en cause, directement ou non); plus, il ne font pas nécessairement référence; ainsi:

(234) S'il existe une chose qui bouge, elle bouge

ne fait au mieux référence qu'à un univers où se définirait l'existence; enfin leurs contradictoires:

(235) L'être n'est pas ~~et le néant est~~

(235) Pierre n'est pas là où il est

etc. sont faux et n'ont cours que dans la philosophie.

2) Énoncés suivoïcidents: j'appelle ainsi des énoncés comme:

(236) Je parle

(237) Je dis ceci

(238) Ceci a un sens

il ne sont pas des tautologies: il ne suffit pas que leurs pré-supposés, s'ils en ont, soient respectés pour qu'ils soient vrais; ils ne sont vrais, interprétés autoréférentiellement, que parce que (236) est une parole, (237) une chose dite par le locuteur, (238) un énoncé doué de sens; de même la phrase (239):

(239) Cette phrase contient 5 et cinq mots

doit être contrôlée pour vérification.

Ces énoncés ont une certaine ressemblance, pour certains d'entre eux du moins, avec les énoncés autovérifiques; mais intuitivement ils en diffèrent assez; on les <sup>en</sup> distinguera, comme les tautologies, en observant que leurs contradictoires:

(240) Je ne parle pas

(241) Je ne dis pas ceci

(242) Ceci n'a pas de sens

sont aussi faux qu'ils étaient vrais; (239) toutefois fait exception puisque son contradictoire (243):

(243) Cette phrase ne contient pas cinq mots

est vrai (si "contient" est interprété: contient exactement); grosso-modo, ceux dont la contradictoire est toujours <sup>2</sup> fausse ne font qu'énoncer qu'ils ont une des propriétés nécessaires d'une proposition vérifiable; ceux qui s'attribuent une propriété que peut ne pas avoir un énoncé vérifiable prennent le risque de ne pas changer de valeur de vérité en se niant. Mais l'essentiel est qu'ils ne sont pas seulement assertifs: ils sont "constatifs" au sens d'Austin (ou au sens que ce mot devrait avoir): pour reconnaître

K

*α - Pas toujours, mais généralement et par principe. Exceptions: "Cette phrase est faite de 8 mots exactement", automatiquement vraie, dont la contradictoire par adjonction des 2 mots «ne... pas» est aussi automatiquement vraie (mais en un sens ce n'est pas sa contradictoire). Ou: "Cette proposition (a) est (pas) négative"*

s'ils sont vrais, il faut, d'une part, examiner ce qu'ils disent et, d'autre part, examiner ce qu'ils sont. Nous verrons que la "vérité" des énoncés suivérifiques ne découle pas d'une pareille adéquation de ce qu'ils sont à ce qu'ils disent, et que par suite il n'y a pas lieu de les "vérifier" en comparant ces deux choses, mais que ce qu'ils sont découle de ce qu'ils disent, et ne peut être confronté à l'information qu'ils comportent qu'après en avoir été déduit; ce point de vue rend compte de la non-pertinence des jugements de vérité qu'on peut porter sur eux.

3) La notion d' "autovérifique" dans un élargissement du calcul des propositions: une déformation un peu hérétique du calcul des propositions, ou plutôt des règles d'interprétation qu'on lui applique, permettra de donner une idée assez claire de la notion de "suivérifique".

Nous allons nous permettre d'introduire l'usage de l'autoréférence dans une interprétation élargie du calcul des propositions; ou plutôt nous allons oublier la règle, due je crois à l'école de Tarski, par laquelle on l'exclut; on l'exclut en particulier parce que son usage fait engendrer des propositions pour lesquelles l'axiome de non-contradiction ne tient plus; on n'examinera ici que quelques conséquences de cette infraction, en s'autorisant, pour la commettre, seulement de ce que les paradoxes qu'elle provoque sont notoirement reproductibles dans toute langue.

Soit la proposition (244):

$$(244) P \rightarrow Q$$

elle n'est pas un théorème: elle est fausse, si, et seulement si

P est vrai et Q faux; P et Q étant des variables propositionnelles, imaginons une interprétation selon laquelle, dans (244), on assigne pour référent à P la proposition (244) elle-même; on comprendra donc quelque chose comme (245):

(245) Interprétation de (244):

La présente proposition  $\rightarrow Q$

en notant par "P°" l'expression autoréférentielle (référentielle à la proposition (244) ) on écrira:

(246) Interprétation de (244):

$P^\circ \rightarrow Q$

Or interpréter P, dans (244), comme se référant à (244), c'est poser l'équivalence:

(247)  $(P^\circ \leftrightarrow (P^\circ \rightarrow Q))$

Interpréter (244) autoréférentiellement (par P), c'est poser l'équivalence (247); nous pouvons maintenant examiner les implications de (247), en sachant que poser (247), c'est poser les implications de (247).

Une implication directe et intéressante nous est donnée par le théorème suivant:

(248) Théorème:

$(P \leftrightarrow (P \rightarrow Q)) \rightarrow (P \rightarrow Q)$

ce théorème nous apprend que poser (247), c'est poser, par implication, (249):

(249) Implication de l'équivalence autoréférentielle:

$P^\circ \rightarrow Q$

or (249) n'est autre que (246): c'est l'interprétation autoréférentielle de (244). Autrement dit, interpréter (244) autoréféren-

$\alpha$  - Ou par cette règle de déduction:  
 Si on a  $P \leftrightarrow (P \rightarrow Q)$   
 Alors on a  $P \rightarrow Q$

K

np440

tiellement (par P), c'est le poser comme vrai. Par définition, on dira que cette proposition ainsi interprétée est autovérifi- que: son interprétation autoréférentielle la rend vraie<sup>1</sup>.

La conjonction "P & Q" se comporte-t-elle comme l'implica- tion ? Soit la conjonction autoréférentielle (250):

$$(250) P^o \& Q$$

dont l'interprétation autoréférentielle correspond à l'équi- valence:

$$(251) P^o \leftrightarrow (P^o \& Q)$$

(251) a-t-il la même propriété que (247) ? Il faudrait pour cela que (252):

$$(252) (P \leftrightarrow (P \& Q)) \rightarrow (P \& Q)$$

soit un théorème; ce qui n'est pas le cas, car (252) est faux quand Q est faux. La conjonction autoréférentielle (250) n'est pas autovérifique.

On trouvera en annexe la liste des connecteurs binaires et unaires qui forment des propositions autovérifiques.

On remarquera que, définie dans ce cadre, la notion de l'auto- vérifique n'implique pas celle de locuteur, mais seulement celle d'occurrence (impliquée par l'autoréférence) ; de plus, la notion de "acte" comme opposée à celle de "dire" ou même simplement de "être une assertion que" n'est pas pertinente.

4) Analogues linguistiques: on peut former des énoncés français qui soient interprétables d'une manière comparable à (246) ou (250); soit:

(253) Si le présent énoncé est vrai, tu es un voleur

(254) Le présent énoncé est vrai et tu es un voleur

une différence entre (253) et (246) est que l'énoncé français présente au moins une ambiguïté de type pragmatique: "si" ne dénote strictement que la condition suffisante, mais risque d'être interprété comme condition nécessaire, - de la même manière que l'énoncé "deux personnes sont venues te voir" risque d'être interprété comme signifiant, pratiquement, que deux, et seulement deux personnes sont venues: l'information, dans les deux cas, risque d'être interprétée restrictivement. Mais, quelque que soit la facilité qu'on peut avoir à interpréter (253) dans le sens analogue à (246), on y percevra sans doute difficilement le caractère automatiquement vrai de l'énoncé; en conséquence, on ne perçoit pas naturellement que (253) est une assertion que "tu es un voleur"; de la même manière, l'interprétation de (254) comme analogue de (250) est plutôt un tour de force intellectuel; l'évaluation qu'on peut être tenté d'en faire risque donc de ne rien démontrer, linguistiquement.

Au lieu d'introduire l'autoréférence directement, utilisons le détour par la référence à un locuteur; interprétons autoréférentiellement:

(255) Si je dis vrai, tu es un voleur

(256) Je dis vrai et tu es un voleur

une telle interprétation me semble, pour (256), aussi acrobatique que pour les exemples précédents; il n'est pas aussi évident qu'elle soit naturellement exclue pour (255), et que cet énoncé ne puisse être effectivement compris comme une assertion emphatique de sa principale.

Mais cet énoncé en évoque spontanément de nouveaux; soit:

(257) Si je ne me trompe, tu es un voleur

(258) Tu es un voleur ou je me trompe

(259) Tu es un voleur ou je mens

leurs différences les plus évidentes avec les énoncés précédents sont la substitution de la conjonction de coordination "ou" à la conjonction de subordination "si" pour les derniers, la présence d'une négation dans la conditionnelle du premier, l'utilisation dans les trois d'un verbe de sens négatif par rapport à la notion de vérité (on ne peut se tromper ou mentir, en donnant un ordre ou posant une question, qu'au niveau des présupposés; ces verbes impliquent donc la présence de quelque assertion).

Provisoirement, nous allons infléchir les données que constituent ces trois exemples naturels en substituant à "se tromper" ou à "mentir" les substitut "dire faux"; il est sensible qu'il y a là plus qu'une nuance; ainsi, mentir, c'est dire quelque chose qu'on croit faux plutôt que quelque chose de faux; se tromper, c'est penser, et non dire quelque chose de faux: on peut dire quelque chose de faux sans se tromper: en mentant. Malgré ces nuances importantes, jouant sur la parenté de ces expressions, on va donc examiner les exemples suivants, plus ou moins artificiels mais concevables:

(260) Si je ne dis pas faux, tu es un voleur

(261) Tu es un voleur ou je dis faux

(cette "normalisation" supprime, on le voit, la différence entre (258) et (259) ); sans créer un scandale on peut substituer, dans (260), "non vrai" à "faux"; la double négation ainsi obtenue s'annule: le résultat de ces opérations est précisément (255); dans (261), "ou" peut signifier exactement qu'au moins une des deux propositions conjointes est vraie, c'est-à-dire que les deux ne sont

pas fausses à la fois; donc que si l'une est fausse, l'autre est vraie: c'est ce que dit également (255). Ainsi des énoncés normalisés, c'est-à-dire artificiels mais encore voisins d'énoncés familiers, sont autovérifiables selon une déduction extrêmement simple, sous la seule condition qu'on les interprète autoréférentiellement, les expressions "dire faux" qu'ils contiennent étant censées référer aux énoncés qui les contiennent. L'interprétation autoréférentielle de (260) et (261) implique qu'il est vrai que le locuteur dit vrai ou que, sinon, l'interlocuteur est un voleur.

En revanche il est difficile de trouver des énoncés familiers réductibles, moyennant une normalisation comparable à celle qu'on a faite, à (256); il existe, certes, des phrases voisines et la phrase représentée par l'énoncé (256) lui-même est acceptable: mais on ne l'interprète pas autoréférentiellement; "je dis vrai", par exemple, doit renvoyer à une précédente assertion du locuteur. L'absence de tels énoncés naturels est satisfaisante: on a vu qu'une information qui n'informait en partie que d'elle-même, sans autre conséquence de cette circularité, risquait de paraître bizarre, et que d'autre part, en plus de cette règle pratique, les énoncés du type de celui du menteur ou de celui du véridique (l'homme qui dit: "je dis vrai") étaient invérifiables.

La conséquence essentielle de l'autovérificité de (260) et (261) est que, si l'interlocuteur n'est pas un voleur, l'énoncé est faux et que s'il est un voleur il est vrai.

Je recourrai ici à la notion d' "assertion seconde" pour évoquer et regrouper les faits suivants, d'observation banale: lorsque quelqu'un dit:

(262) Il est absolument faux que Rodolphe n'ait jamais mis les pieds ici on peut dire qu'il "affirme", ou "soutient", ou "prétend", ou "dit" qu' "il est arrivé à Rodolphe de mettre les pieds (ou: passer) ici"; si quelqu'un dit:

(263) Cela n'ira pas sans poser quelques petits problèmes on peut dire qu'il "dit que cela posera quelques problèmes"; si quelqu'un dit:

(264) Mais Jerry n'est plus en Angleterre: il est à Paris on peut dire qu'il dit que Jerry est en France; à chaque fois pourtant il a dit quelque chose de plus compliqué ou de plus précis; mais il suffit, parfois, qu'un énoncé implique, logiquement ou non, certaines conséquences évidentes pour qu'on le considère, s'il est assertif, comme l'assertion (non exclusivement) d'une de ces conséquences, et il peut être produit par le locuteur dans cette intention; on appellera "assertions secondes" les conséquences d'énoncés assertifs qui peuvent ainsi être interprétées comme représentant sa portée informative.<sup>1</sup>

np440

Presque immédiatement déduite de l'interprétation autoréférentielle de (260) et (261), l'information que "tu es un voleur" est candidate à jouer le rôle d'assertion seconde; telle est effectivement, me semble-t-il, la manière dont on les entend; et telle est, en tout cas, la valeur familière d'énoncés comme (257), (258) et (259); soit le dialogue:

(265) Cet homme n'est pas honnête ou je mens ! - Mais si ! qu'on opposera au dialogue bizarre:

(266) ?? ( Je mens + j'ai menti ). - Mais si ! clairement "si" contredit, dans (265), le premier conjoint; il ne

peut contredire "mens" ou "ai menti" dans (266): ce dialogue suppose une conversation préalable; les deux suggèrent que (265) peut effectivement être entendu comme une assertion que "cet homme n'est pas honnête". De même la phrase anglaise:

(267) If I am not mistaken she's older than she says,  
isn't she ?

admet la réponse très explicite:

(268) Yes, she's older than she says

et exclut la réponse:

(269) Yes, she's older than she says if you are not mistaken plus exactement; (269) est une réponse correcte, mais le questionneur aura l'impression qu'on se moque de lui. Ainsi l'assertion primaire ne sert qu'à proposer l'assertion seconde dans ce cas. Dans le dialogue:

(270) Cet homme est un voleur ou je mens ! - C'est exact la confirmation confirme la proposition "cet homme est un menteur", non la proposition: "je mens"; elle ne confirme pas plus que "le locuteur ment ou alors cet homme est un <sup>voleur</sup> menteur". Là encore l'assertion primaire n'est qu'une introduction de l'assertion seconde. A de telles assertions secondes, qui ne sont pas seulement des conséquences accessoires ou quelconques de l'énoncé, et accaparent la valeur informative pratique du message (l'assertion primaire passant au second plan), on réservera le nom d' "assertions induites". La notion d'assertion seconde "accaparrant la valeur informative" est certes vague, et on imagine aisément tels moyens détournés, rhétoriques ou autres, de produire des "assertions secondes" sans grand rapport avec celles que j'étudie; peut-être des tests fondés sur des dialogues du type de

ceux qu'on vient de citer permettraient-ils de donner, de la notion d'assertion induite, une caractérisation plus précise et plus intéressante; faute d'avoir pu en imaginer de satisfaisant, je me contenterai de la notion ainsi vaguement évoquée plutôt que définie.

En examinant, au lieu des énoncés (257), (258) et (259), les énoncés trafiqués (260) et (261) qui leurs ressemblaient un peu par leur forme, et leur ressemblent par leurs assertions induites, j'ai négligé une différence importante entre les énoncés naturels et les énoncés trafiqués, d'une part; entre les énoncés naturels d'autre part.

Interprétés assertivement et autoréférentiellement d'emblée, les énoncés trafiqués sont autovérifiables, comme on l'a montré. Les analogues naturels ne le sont pas. Les énoncés (257) et (258), logiquement équivalents, et contenant le verbe "se tromper", sont faux si le locuteur ment; l'énoncé (259), contenant le verbe "mentir", est faux s'il se trompe. Prenons en effet le cas de (258) et supposons que le locuteur croit l'interlocuteur honnête; il sait alors que si l'interlocuteur est un voleur, lui-même se trompe et que s'il ne se trompe pas, le locuteur n'est pas un voleur; il assure donc la contradictoire de ce qu'il pense; moyennant l'hypothèse qu'on sait ce qu'on croit, et la définition suivante de "mentir": affirmer le contraire de ce qu'on croit, on peut dire qu'il ment. Prenons le cas de (259) et supposons le locuteur sincère: si l'interlocuteur n'est pas un voleur et qu'il le croie voleur, il ne ment pas, il se trompe.

De plus les énoncés (257) et (258) diffèrent de (259); on vient de le voir en montrant sous quelles conditions ils sont faux; on peut préciser cette différence partiellement en définissant ainsi "mentir": affirmer que P et penser que non-P; seule en effet une affirmation peut être mensongère; une question ou un impératif, par exemple, ne peuvent être strictement mensongers que s'ils induisent une affirmation (cf. étude des relayeurs); on définira ainsi "se tromper": "penser que P, alors que non-P"; on ne se trompe pas, en effet, si on dit que P, alors que non-P, mais qu'on pense que non-P; donc, si quelqu'un <sup>se trompe</sup> non-P est vrai et il pense que P.

L'exemple (258) peut se traduire ainsi:

(271)=(258) ( non-R et je pense que R ) ou tu es un voleur

considérons l'emploi de (258) selon le quel on traite l'interlocuteur de voleur; cet effet est évidemment inexplicable si R ne réfère pas à (258) ou à une partie de (258)<sup>1</sup>; considérons l'hypothèse non strictement autoréférentielle ou R réfère à "tu es un voleur"; on a:

(272)=(258) ( tu n'es pas un voleur et je pense que tu es un voleur ) ou tu es un voleur

cette proposition est de la forme:

(273) ( non-P & Q ) ou P

or (274) est un théorème:

(274) ( ( non-P & Q ) ou P ) = ( Q ou P )

donc (272) est équivalent à (275):

(275)=(258) je pense que tu es un voleur ou tu es un voleur

On va introduire ici un présupposé pragmatique connu:

(276) Présupposé de sincérité:

Ce qu'on affirme, on affecte qu'on le pense pragmatiquement, l'affirmation que "tu es un voleur" serait donc au moins aussi forte que l'affirmation que "je pense que tu es un vo-

d. On pourrait utiliser le fait que cette proposition entre parenthèses correspond à l'énoncé « paradoxal » de Moore. Il est insoutenable donc il faut que « tu es un voleur » soit vrai.

np448

α

K

leur" qu'elle implique pragmatiquement; on utilisera maintenant le théorème (276):

(276) Théorème:

$$( Q \rightarrow P ) = ( ( Q \text{ ou } P ) = P )$$

traitant l'équivalence pragmatique comme une implication, on peut, selon ce théorème, simplifier ainsi (275):

(277)=(258) Je pense que tu es un voleur

Ce résultat est sans doute trivial, et il est bien plausible: (277) et (258) sont, pris littéralement, vrais sous les mêmes conditions; de plus, et c'est le point qui nous intéresse, il rend compte de ce que ces deux énoncés, interprétés assertivement, induisent intuitivement la même assertion. Ainsi la propriété d'une expression verbale relayeur n'est pas une propriété du verbe, ou du sujet, etc., mais un effet logique découlant du sens de la phrase et éventuellement de présupposés pragmatiques. Enfin pour expliquer ce type d'induction on n'a pas eu à faire recours à l'autoréférentialité: dans (258), on a simplement fait l'hypothèse qu'une partie de l'énoncé faisait référence à une autre partie du même énoncé: il y a autoréférentialité à l'intérieur de l'énoncé même; comme on le voit il est peut-être utile de réserver le terme d' "autoréférentialité" aux énoncés dont une partie a pour référent une partie qui la contient.

L'exemple (259) peut se traduire ainsi:

(278)=(259) ( Je dis que R et je pense que non-R ) ou tu es un voleur

lorsqu'on emploie (259) pour insulter, on ne fait pas allusion à telle chose qu'on aurait pu dire récemment en faisant l'hypothèse qu'on a alors menti; "mentir" doit référer à l'énoncé lui-même, ou à une partie de celui-ci; dans l'hypothèse qu'il s'agit de la proposition "tu es un voleur" on a:

α- où P correspond à « je pense --- » et Q à « tu es --- »

(279)=(259) ( Je dis que tu es un voleur et je pense que tu n'es pas un voleur ) ou tu es un voleur

(279) est vrai si une des deux propositions disjointes est vraie, et si l'une est fausse, l'autre doit être vraie; or le présupposé de sincérité (276) élimine <sup>α</sup> la vraisemblance du premier membre disjoint; compte tenu de ce présupposé pragmatique on peut poser:

(280)=(259) Tu es un voleur

Ce résultat, aussi trivial que le précédent, rend bien compte de la force assertive de (259) et de la nuance qui sépare (257) et (258) de (259); <sup>de plus</sup> cette fois, contrairement à ce qui se passe avec ces deux exemples, l'assertion induite se trouve avoir la forme d'un des conjoints de l'assertion fondamentale, mais on a vu que ce n'était pas la règle. Là encore, enfin, la fonction de relai opérée par une structure de phrase complexe (par la disjonction de la conjonction de coordination "ou" ou le subordonnant conditionnel "si") semble explicable sans recours à l'autoréférentialité stricte.<sup>1</sup>

ap 450

Signalons seulement, en passant, quelques exemples d'énoncés inducteurs modaux apparentés à ceux qu'on a vus:

(281) Qu'on me pendre si Georges n'est pas un fumiste !

(281) est comparable aussi bien à (258) (qu'on me pendre, si je me trompe !) qu'à (259) (qu'on me pendre, si je mens !); mais il est injonctif (modalité marquée par le subjonctif); pour expliquer comment il peut induire la même assertion que ferait la structure de (258) ou (259), on doit le rapprocher de (282):

(282) Je veux bien qu'on me pendre si thèse n'égale pas foutaise

K

α - Cf note α p. 246.

ce rapprochement suggère que, dans certains cas, une injonction peut jouer le rôle d'une assertion; en l'occurrence l'acceptation, voire l'appel d'un châtement implique aveu (assertif) d'un crime, qui peut être de s'être lourdement trompé ou d'avoir menti. Par de tels biais on doit aussi rendre compte d'exemples de coordination aberrants; ainsi (283):

(283) \$Il pleut ou sortez

semble inacceptable parce que "ou" y disjoint deux propositions dont l'une est marquée comme impérative et dont l'autre ne l'est pas; certes on peut disjoindre:

(284) Parlez ou la mer ne se calmera pas

mais "ou" introduit ici une dissymétrie évidente dans la phrase (partielle):

(285) Si vous ne parlez pas la mer ne se calmera pas

Le principe d'identité modale (105) de la section "assertivité des incises modales" semble donc s'appliquer à "ou" comme à "et", et supporte dans les deux cas des exceptions conditionnelles avec impératif à gauche. Mais on admet, au moins à la rigueur:

(286) Tu n'es qu'un voleur ou qu'on me pend<sup>1</sup> !

le souhait de pendaison équivalant à "je me trompe", avec le subjonctif à droite.<sup>1</sup>

np 451

J'ai essayé de montrer qu'en fonction d'un présupposé pragmatique trivial et de déductions simples les assertions des propositions (258) et (277), assertions qui induisent la même assertion que l'interlocuteur est un voleur, étaient synonymes d'emblée. Or il est clair qu'en l'absence d'une telle induction ni l'un des membres disjoints de (258), ni la complétive de (277), ni encore la principale conditionnée de (257) ne seraient assertives: elles ne seraient que des éléments composants d'un énoncé globalement as-

sertif éventuellement; dans la mesure où (277) est analogue à (287):

(287) Tu es, je pense, un voleur

on a là l'ébauche d'une confirmation de ce qu'il est plausible que l'incise modale, c'est-à-dire on fait l'ensemble de l'énoncé, soit interprétée assertivement d'emblée, mais que la base ne le soit pas et n'ait de modalité qu'induite; la contre-épreuve en serait qu'on utilise peu l'incidente:

(288) Tu es, je le pense, un voleur

On a vu en effet que la base d'une incidente était modalement autonome ("Spécificité formelle des incisives"); par suite l'incidente n'ajouterait, à une affirmation donnée d'emblée, qu'une assertion de portée moins forte; de ce fait l'incidente de (288) doit avoir valeur restrictive, et est beaucoup plus naturelle si cette valeur est soulignée comme dans:

(289) Tu es, du moins je le pense, un voleur

une interprétation satisfaisante de l'incidente de (288) serait aussi celle de "je le pense vraiment"; dans le langage parlé, celle-ci suppose une intonation marquée.

J'ai signalé, dans une note, quelques-unes des difficultés de l'interprétation non strictement autoréférentielle de (259) que j'ai proposée, sans examiner les conséquences des analyses autoréférentielles qu'on pourrait en tenter: elles semblent extrêmement délicates, difficiles à départager empiriquement, et bien entendu extravagantes d'emblée; je remets donc leur examen à d'autres calendes. Mais il me semble qu'une analyse autoréférentielle des énoncés autovérifiques du type "je dis", "je pro-

ments", etc. peut s'appuyer sur des bases plus plausibles et des comparaisons presque naturelles. On va pour cela présenter de nouveau la notion d' "autovérifique" d'un point de vue légèrement différent.

4) Variante de la définition d'autovérifique: reprenons la proposition autoréférentielle (246):

$$(246) P^{\circ} \rightarrow Q$$

puisque  $P^{\circ}$  réfère à (246), on pourrait aussi la présenter ainsi:

$$(290)=(246) (246) \rightarrow Q$$

cette formulation rend manifeste que poser  $(P^{\circ} \rightarrow Q)$ , c'est poser  $P^{\circ}$ ; poser (246) c'est poser  $(P^{\circ} \rightarrow Q)$  et en même temps, par autoréférence,  $P^{\circ}$ ; c'est donc poser (291):

$$(291)=(246): ( P^{\circ} \& ( P^{\circ} \rightarrow Q ) )$$

ici intervient le théorème (ou l'axiome) (292):

(292) Théorème:

$$( P \& ( P \rightarrow Q ) ) \rightarrow Q$$

effectivement donc (246) implique  $Q$  du fait qu'il est autoréférent; il est autovérifique.

Poser (250):

$$(250) P^{\circ} \& Q$$

c'est poser  $( P^{\circ} \& Q )$  et en même temps, par autoréférence,  $P^{\circ}$ , c'est-à-dire:

$$(293) ( P^{\circ} \& ( P^{\circ} \& Q ) )$$

bien entendu ici on peut appliquer le théorème (294):

$$(294) ( P \& ( P \& Q ) ) \rightarrow Q$$

d'où il s'ensuivrait cette chose évidente que (250) implique  $Q$ ; mais cela ne voudrait pas dire que (250) soit vrai; pour que (250) soit autovérifique il faut par exemple que (295):

(295) ( P & ( P & Q ) ) & Q

soit un théorème; mais (295) n'est vrai que si P est vrai et Q est vrai (cf. annexe).

Notons que le théorème (292) est très intuitif, et correspond à un mode de déduction élémentaire. Son application à (246) donne sans doute un résultat surprenant; mais son application à une conjonction formée de deux propositions distinctes est triviale.

Soit le dialogue suivant:

(296) Vous n'êtes pas sans ignorer que le lever <sup>du soleil</sup> aura lieu désormais à 5 heures.- Qu'est-ce que ça veut dire, "vous n'êtes pas sans ignorer"? - Ça veut dire "vous savez parfaitement".

la victime du règlement peut estimer que 1), on lui a dit qu'elle ignorait l'heure du lever, 2) on lui a dit, à tort, que "vous n'êtes pas sans ignorer" signifiait "vous savez parfaitement"; elle peut considérer que la signification d'une expression de la langue ne dépendait pas d'un adjudant.

Soit les dialogues:

(297) Rrrro, alors ! - Qu'est-ce que ça veut dire, "rrrro" ?  
- Ça veut dire que j'en ai ras le bol de foutre des mouches.

(298) Rzblrkeu ! - Qu'est-ce que ça veut dire ? - Que c'est à ton tour de balayer la cour.

de tels dialogues sont fréquents: un message qui n'est pas suspect d'appartenir à la langue est ensuite traduit par le locuteur, sommé de s'expliquer; si celui-ci prétend, en le traduisant, révéler simplement la signification d'une expression rare de la langue,

ou même d'un hapax, il prend un risque: celui qu'on ne s'intéresse qu'à son explication en elle-même, et qu'on en tire aucune conséquence que d'érudition. S'il est clair qu'il ne prétend qu'à expliquer la signification de l'occurrence qu'il a produite, et non d'un type dont elle serait la réalisation, il n'instruit pas mais il fait comprendre que l'interlocuteur est invité à balayer la cour ou que lui-même en a ras le bol de foutre des mouches.

L'ambiguïté en question peut être levée; par exemple si le commentateur de soi-même donne comme réponse (dans (297)):

(299) Ce "rrrro !", ça veut dire que j'en ai ras le bol  
de foutre des mouches

en effet le déterminant démonstratif de "rrrro !" rend clair que c'est de l'occurrence, et non du type qu'il s'agit.

Ainsi le locuteur est infaillible en ce qu'il peut faire signifier ce qu'il veut à son borborygme; mais cela ne veut pas dire que le commentaire qu'il avance soit nécessairement vrai; il a pu pousser un borborygme de mécontentement; il peut craindre les effets de ce message et l'interpréter comme un message de satisfaction: son interprétation est incorrecte; mais il reste cet effet essentiel que l'ensemble ( message + interprétation du message ) fonctionne globalement comme un message chargé de la signification que le second composant assigne au premier. Il se peut même que le premier composant n'ait été qu'un borborygme involontaire et insignifiant: cela n'empêche pas que l'émetteur, en lui prêtant une signification, ne propose effectivement un message global ayant cette signification.

La composition par ces moyens d'un message complexe à partir

de messages élémentaires est soumise à des conditions assez rigoureuses.

Si l'explication du borborygme de (297) est fournie par une autre personne que celle qui l'a produit, l'interlocuteur peut raisonnablement demander "si c'est vraiment ça que ça veut dire": l'explication n'a plus valeur que d'explication, et elle ne donne plus à la complétive de "ça veut dire" la force d'une assertion; ou alors on aura l'impression que l'explicateur se permet, à tort ou à raison, de parler à la place du premier personnage, mais'il n'est pas effectivement chargé par lui de parler en son nom. Les deux messages élémentaires doivent donc être assumés, sinon physiquement produits, par le même locuteur, sous peine de ne pas former un message résultant global.

Une autre condition est que les messages soient à peu près simultanés; soit le dialogue:

(300) Qu'est-ce que ça voulait dire, ce "rrrho !", hier  
soir ? - Ça voulait dire que j'en avais ras le bol de fou-  
tre les mouches

en s'expliquant le lendemain, le locuteur s'expose moins qu'il n'eût fait la veille: un message déterré et décrypté est un parchemin plus une glose, pas un message; toutefois ce principe admet une foule d'exceptions: le locuteur peut faire sentir qu'il ne renie pas ce qu'il a dit; c'est un peu le cas de la réponse de (300) où les expressions "en avoir ras le bol" et surtout "foutre les mouches" semblent raviver la pensée de la veille; mais le seul moyen de marquer vraiment qu'il maintient sa proposition serait pour le locuteur d'employer le présent "ça veut dire" au lieu de l'imparfait; la condition en jeu est donc un peu plus abstraite

que celle que j'ai formulée: les deux messages doivent être simultanément pris à son compte par <sup>la même personne;</sup> sans quoi il n'y a plus personne pour soutenir l'assertion de l'explication proposée.

Une autre condition à l'apparition d'un message global est que le locuteur propose une explication, et ne se contente pas d'en rejeter une; s'il répond:

(301) Ça ne veut pas dire que j'en avais ras le bol  
il n'y a quasiment pas de message global parce que la signification laissée au message primitif par (301), dont on sait seulement qu'il ne doit pas signifier telle chose précise, est quasi nulle: il peut signifier presque tout; l'explication doit être assez spécifique, et pour cela elle doit être positive.

On pourrait poursuivre indéfiniment le relevé des conditions de formation d'un message résultant: les trois précédentes suffisent à faire reconnaître dans l'ensemble ( message + explication ) les propriétés caractéristiques des relayeurs et des structures apparentées, signalés par la prépondérance du pronom de la première personne, le temps présent et la sensibilité à la négativité. Dès qu'on veut leur imposer des caractéristiques formelles, ils se dérobent de la même façon: le locuteur prête sa voix à un porte-parole; il reprend de nouveau à son compte des messages passés, comme c'est le cas dans (302):

(302) Mais je t'ai toujours dit que les verres allaient sur  
cette étagère-là

qui est une répétition, malgré le temps passé, etc.

Comment expliquer qu'une expression aussi simple que "ça veut

dire" aie le pouvoir de combiner un message et un commentaire en un message nouveau ?

On pourrait faire intervenir - en l'inventant tout d'abord - un nouveau type de modalité; appelons-la "décisoire"; munie de cet appareil, l'expression "c'est-à-dire" impose souverainement au message qu'elle commente une signification; elle est décisoire, donc elle n'est pas "constative": la preuve en est que ni elle, ni ses synonymes ne se contre-questionnent ou se mettent en question; on refuse:

(303) § I mean hereby - don't I ? - that you'd better fuck off immediately

(304) § J'entends par là - n'est-ce pas ? - que le centre est à égale distance de A et B

(305) § Je veux dire que l'être est supérieur au non-être, tout en ayant sur lui l'infériorité d'exister ! - Hypocrite, tu veux dire le contraire<sup>1</sup>

(306) § It's far better than it used to be; that is to say - isn't it ? - it's warmer and warmer

Ces exemples ne font que confirmer la parenté de "c'est-à-dire" et de ses équivalents avec les relayeurs, dont on a montré qu'ils étaient assertifs; un certain nombre des arguments qu'on a développé à leur sujet sont transposables ici; ainsi les dialogues utilisés montrent que "c'est-à-dire" peut répondre à une question. Enfin, si "c'est-à-dire" était "décisoire" ou "performatif de signification", c'est, à la lettre, le message commenté qui devrait seul avoir la signification qu'il lui prête; on a vu que ce n'était vrai rigoureusement que du message résultant, qui englobe l'interprétation.

ap 454

En commentant un message par une expression comme "c'est-à-dire" suivie d'un commentaire, on peut prétendre en livrer la signification entière ou une partie seulement; cette seconde possibilité est illustrée par la possibilité de dire: "c'est-à-dire, en particulier, que ..."; supposons que l'expression est utilisée pour livrer la signification totale d'une assertion P dont on a seulement compris que c'était une assertion; on a donc une assertion P et une assertion que P signifie Q; l'addition de ces deux assertions simultanées est la conjonction (307):

(307) P et ( P signifie Q )

deux phrases synonymes sont deux phrases qui sont vraies ou fausses sous les mêmes conditions exactement: si l'une était vraie dans une situation où l'autre est fausse, elles n'auraient pas exactement le même sens, et si, quelques soient les situations les plus variées, elles sont vraies ou fausses en même temps, il est impossible de leur assigner des sens différents; (307) revient donc à (308):

(308) P et ( P = Q )

L'assimilation de la synonymie à l'équivalence, souvent admise, peut paraître abstraite; mais elle est admise même pratiquement puisque le principal paradoxe qu'elle provoque, à savoir que toutes les tautologies ont le même sens, est une opinion reçue: c'est une chose couramment admise que dire "l'être est, le néant n'est pas" ou dire "si il y a quelqu'un ici, il n'est pas ailleurs", c'est également ne rien dire.

Le théorème (292), qu'on avait appliqué à (291), s'applique a fortiori à (308); on a donc:

$$(309) \quad ( P \ \& \ ( P = Q ) ) \rightarrow Q$$

cela signifie que la conjonction (307) implique Q. Or, si l'équivalence correspond à la synonymie, l'implication correspond pour les mêmes raisons à une synonymie incomplète; (309) signifie, non pas que la conjonction du message et du commentaire est synonyme du commentaire, mais que le commentaire <sup>livre</sup> une partie, sinon le tout du sens du message. Une déduction simple montre donc que l'addition d'un message assertif et de l'assertion d'une homonymie entre ce message et une proposition quelconque constitue au moins une assertion de cette proposition.

Si au lieu d'interpréter "c'est-à-dire" comme "c'est-à-dire, exactement" on l'avait interprété comme "c'est-à-dire, en particulier", on aurait abouti, par (292), au même résultat; cette fois donc l'addition d'un message assertif et de l'assertion qu'une proposition quelconque faisait partie du sens de ce message constitue au moins une assertion de cette proposition.

On peut résumer ces deux résultats dans le principe suivant:

(310) Règle d'induction d'assertion par un commentaire:

La conjonction d'une assertion "P" et d'une assertion  
 "'P" signifie ( exactement + au moins ) Q" est une as-  
 sertation au moins de Q

La conjonction de deux assertions peut sans doute être considérée comme une assertion; inversement, la conjonction impliquant la vérité des deux conjoints, l'assertion d'une conjonction asserte chaque membre conjoint; il importe donc peu que, comme dans les exemples avec "c'est-à-dire", on ait deux propositions indépendantes ou qu'on ait deux propositions conjointes par "et" et non séparées.

On a vu que des expressions complexes, parfois construites sur le verbe "dire" comme "c'est-à-dire" et "vouloir dire" pouvait désigner la signification d'un message précédent; considérons maintenant le dialogue suivant:

(311) It rains. - Que ( veut-il dire + dit-il ) ? - Il  
( dit + veut dire ) qu'il pleut

la question et la réponse sur le sens du premier message peuvent librement utiliser la relation simple "dire" au lieu de la relation complexe "vouloir dire"; la possibilité d'employer "dire" apparaît quand il est admis que le message est clair et dit ce qu'il veut dire, c'est-à-dire est conforme à son intention sémantique (intention du locuteur); ainsi l'expression anglaise, en tant qu'insignifiante en français, peut-être commentée par "vouloir dire", mais, en tant qu'expression linguistique adéquate, peut être commentée par "dire". "Vouloir dire", comme "c'est-à-dire", souligne donc la différence possible entre l'intention sémantique et l'information effectivement transmise.

Reprenons ici l'exemple (197) de ce chapitre:

(197) Je dis qu'il pleut

traductible en (198):

(198) Celui qui dit (197) dit qu'il pleut

(198) est traductible en:

(312) Le locuteur dit (197) et le locuteur dit qu'il pleut si on interprète coréférentiellement les deux expressions on obtient la traduction suivante - en interprétant "dire" comme dans (311):

(313)=(197) (197)(veut) dire qu'il pleut

C'est une interprétation strictement autoréférentielle de (197); déjà cette hypothèse rend compte de ce que "vouloir dire" ne puisse y être employé au lieu de "dire": un commentaire est censé si-

gnifier clairement ce qu'un message peut-être obscur voulait dire, mais ne disait peut-être pas; mais dès lors que message et commentaire se superposent, le message n'étant pas antérieur au commentaire, la différence possible de clarté s'évanouit.

Ainsi (197), interprété autoréférentiellement, peut signifier que "(197) signifie qu'il pleut".

Deux sous-hypothèses sont possibles; ou la relation de synonymie est interprétée comme totale ("signifie exactement"), ou elle est interprétée comme partielle ("signifie au moins"). Dans le premier cas (197) est conforme au type:

(314) (197) = il pleut

dans le second il est conforme au type:

(315) (197) → il pleut

comme (314) et (315) sont équivalents à (197), c'est-à-dire que ces deux propositions sont autoréférentielles, le théorème (292) s'applique à la seconde et a fortiori à la première: qu'on l'interprète comme signifiant "dire exactement" ou "dire au moins", (197) signifie au moins qu'il pleut; le locuteur dit donc au moins qu'il pleut. Dans la seconde interprétation, ce qu'il dit est strictement vérifié: l'interprétation autoréférentielle de (197) du type "au moins" est autovérifique. Si (197) est interprété assertivement, il induit l'assertion qu'il pleut dans les deux cas. On peut donc formuler le principe suivant:

(316) Règle d'induction d'assertion par un autocommentaire:

Une assertion "P" signifiant "P" signifie ( exactement  
+ au moins ) Q" est une assertion au moins de Q

Visiblement la règle (316) est superflue: elle exprime seulement le cas particulier de la règle (310) où les deux conjoints sont identifiés.

5) Diversité des énoncés autovérifiqes: dès lors qu'un énoncé est interprété assertivement et qu'il signifie "j'asserte que", autoréférentiellement, il est donc autovérifique. On conçoit donc que, puisque seul joue le sens, tous les verbes proches de cette valeur tels que "soutenir", "affirmer", "prétendre", "jurer", etc. soient candidats à former des énoncés autovérifiqes ou du moins à jouer le rôle de relayeurs.

L'hypothèse d'un "trait" lexical spécifié, pour chaque verbe, au milieu d'un conglomérat de traits syntaxiques n'a donc pas de sens si, comme le trait " + performatif ", il dépend du sens de l'énoncé dont le sens du verbe est un composant. Pour les mêmes raisons on peut soupçonner que la "performativité" d'un verbe ne se décide pas conventionnellement, au sens où on peut dire que le genre de "table" (féminin) est arbitraire. S'il suffisait d'une convention tacite des locuteurs pour décider de la "performativité" des énoncés, pourquoi ne déciderait-on pas, par exemple, que "démontrer" et "prouver" sont "performatifs" ? ainsi (311) et (312):

(311) Je prouve que la performativité est un effet de sens

(312) Je démontre l'existence d'énoncés autovérifiqes se passeraient de commentaires; un vaste champ s'ouvrirait à la linguistique appliquée. Mais les démonstrations, puisque le mot a un sens, ont des caractéristiques indépendantes de notre souveraineté; en particulier, pour qu'une proposition P prouve (soit une preuve de) Q, il faut qu'elle soit vraie et que de plus elle implique Q; de ces deux conditions réunies il s'ensuit que si P prouve Q, P et Q sont vraies; or la proposition autoréférentielle (250):

(250) P<sup>o</sup> & Q

n'est pas, comme on l'a vu, autovérifique. Pour rendre "démontrer"

apte à former des énoncés autovérifiables, il faudrait changer sa signification. On peut suggérer que le caractère / - performatif / des verbes / - performatifs / est une conséquence de leur sens, non de l'absence provisoire d'une convention des locuteurs ou d'une décision académique.<sup>4</sup>

np 454

A partir de verbes relativement simples comme "dire" ou "déclarer", cette analyse peut s'étendre à des expressions plus complexes. Prenons l'exemple de (313):

(313) Je m'excuse

qui est automatiquement vrai; pour Benveniste (p. 271) il ne s'agit là que d'une trace synchroniquement inexplicable de coutumes très anciennes. Dans une analyse qui ne prend en considération que le sens, on ne prendra en compte que le sens de "s'excuser"; le Petit Larousse propose justement la définition suivante: "exprimer du regret"; selon le même dictionnaire, "dire", c'est "exprimer au moyen de la parole"; en modifiant d'une manière minimale sa définition ("exprimer du regret" = "exprimer qu'on regrette"), on peut passer de (313) à (314):

(314) J'exprime que je regrette

mais si (314) est exprimé par la parole et est employé autoréférentiellement, dire (314) revient à dire:

(315) J'exprime au moyen de ~~ma~~ la parole (par cette parole)  
que je regrette

ce qui, suivant Larousse, nous ramène au sens de (316):

(316) Je dis que je regrette

nous nous retrouvons dans le cas typique de (197); (316), autovérifiable si on l'asserte autoréférentiellement, signifie effectivement que je regrette; le dire, c'est donc s'excuser.

La même analyse s'appliquerait à un verbe comme "remercier" si on le définissait, d'une manière analogue, par "exprimer de la reconnaissance"; il en irait encore de même si on lui appliquait la dérivation et la définition "délocutive" de Benveniste (p. 281): dire "merci !", en spécifiant que "merci !" exprime de la reconnaissance (c'est même son sens originel littéral de "grâce").

Le phénomène évoqué ici étant purement sémantique et déjà, pour cette raison, échappant, dans le langage, à la pure analyse grammaticale, doit pouvoir apparaître dans toute forme de signification. Soit un énoncé comme (317):

(317) Je t'embrasse

(au bas d'une lettre), ou:

(318) Je me jette à vos pieds, j'embrasse vos genoux

(319) Je vous pisse au cul

etc.; ces énoncés sont souvent employés sans être accompagnés des gestes qu'ils désignent; on ressent bien, pourtant, qu'il serait ridicule de dire que le locuteur s'est trompé ou a menti. Il n'en va pas de même avec les énoncés suivants, qui désignent pourtant des gestes aussi simples:

(320) Je mets mon pied gauche sous le vôtre

(321) Je glisse ma main sous votre aisselle

(322) Je vous monte dessus

La différence est évidente: embrasser, se prosterner, pisser au cul, et de même lever son chapeau, lever son verre, etc. sont des gestes qui ont une signification évidente ou codifiée; les autres n'en ont pas de constante, et sont rarement employés comme messages; dans (317), (318) et (319) il faut supposer que le verbe dé-

signant un acte symbolique quelconque - mais le verbe peut ne pas y suffire: l'expression entière compte - peut transitive-ment signifier ce que l'acte signifie, et non plus l'acte lui-même; l'acte prend la transparence d'un véritable signe. Dès lors si embrasser, c'est marquer de l'affection; si se jeter au pied de quelqu'un, c'est exprimer un certain sentiment, etc. dire qu'on pose ces actes, ce peut être exprimer ce qu'ils expriment. Leur signification non linguistique s'introduit dans l'usage que nous faisons du langage.

Ils peuvent même se passer du langage pour provoquer le même effet. On peut signifier quelque chose par mimique; dans un contexte approprié, en levant le bras, je peux signifier que telle personne a levé le bras; interprété comme imitation, mon geste peut être une assertion, vraie ou fausse; de même, en faisant se serrer mes mains, je peux signifier que Paul a serré la main de Pierre: cela n'explique pas si ce geste de Paul était symbolique ou non, mais l'énoncé correspondant (323):

(323) Paul a serré la main de Pierre

présente la même ambiguïté; mais mon geste, adressé à quelqu'un, peut signifier que c'est moi qui lui serre la main, à lui; interprété ainsi, il a le même sens que "je te serre la main" (dans une lettre, par exemple); alors il est autovérifique et signifie la même chose qu'un serrement de main; c'est ainsi encore qu'on embrasse à distance, par mimique, quelqu'un qui s'en va. Il n'est pas très utile à l'explication de ces faits de penser que de tels gestes sont marqués quelque part d'un trait / + performatif /. La règle (310), ne recourant à aucun concept strictement linguistique, suffit à rendre compte, d'une part, de leur valeur et, d'autre part, que cette valeur est la même que celle des expressions lin-

guistiques qui les dénotent.

La règle (310) ne rend pas compte de la majorité, peut-être, des énoncés autovérifiées, à savoir de ceux dont l'induction n'est pas assertive; ainsi "je te prie de ..." introduit une injonction, et il est vraisemblable que le même phénomène est encore en jeu; pour rendre compte de l'ensemble de ces cas, on pourrait faire l'hypothèse d'une règle générale (324), dont (310) ne serait qu'un cas particulier:

(324) Règle d'induction de valeur par un commentaire

La conjonction d'un signe P et d'une assertion signifiant "P" a ( exactement + au moins ) la valeur de Q" a au moins la valeur de Q

np 461 . je n'examinerai pas ici la valeur de cette hypothèse; en effet sa portée assez vaste recouvre entre autres<sup>1</sup> un grand nombre de problèmes linguistiques, et la moindre chose ne serait pas de déterminer ce que doit recouvrir le terme "valeur", impliquant au moins la signification au sens strict, la modalité<sup>2</sup>, etc.; de plus, dès qu'on sort du domaine de l'assertion, l'analogie avec le calcul propositionnel, c'est-à-dire avec une représentation simple de quelques modes de déduction disparaît; enfin le phénomène ne nous concerne qu'en ce qui concerne les incises modales, et celles que j'ai isolées induisent toutes une modalité assertive ou voisine de l'assertion dans leur base: ainsi, même "promettre", sans induire une pure et simple assertion, introduit une modalité sans doute fondée sur l'assertion (cf. l'usage populaire de "promettre" dans le sens<sup>3</sup> d' "affirmer").

np 462

np 465

Une objection évidente peut être formulée contre cette analyse: si je dis "je t'assure que P", "je te promets que P", "je dis que P",

mais que nul n'est là pour m'entendre, il n'y a pas message et je n'ai, par exemple, promis à personne quoi que ce soit. Remarquons d'abord que cette objection s'applique aussi bien à l'analyse selon laquelle (325):

(325) J'irai !

pourrait être une promesse à cette seule condition qu'elle soit dite "promissivement", avec une modalité adéquate: (325), sans auditoire est un message et une promesse nuls et non avendus; parler seul est une manière de parler pour ne rien dire. Cette objection souligne seulement que, comme on l'a vu en réduisant par exemple "je dis qu'il pleut" à "ceci signifie qu'il pleut", l'autovérificité<sup>catégor</sup> est accomplie sous certaines conditions pragmatiques qui doivent être réalisées: mais ces conditions signifiées éventuellement par l'énoncé doivent être seulement présupposées, et non constituer le focus de celui-ci; ainsi "je t'assure" ne serait évidemment autovérifique si on l'entendait comme "c'est bien toi que j'assure que"<sup>α</sup>; une conséquence de cette limite est que certains énoncés comme:

(326) Je vous écris qu'il fait froid chez nous

(327) Je te dis en français que tu peux venir demain

risquent de ne pas paraître autovérifiques, parce que la spécification lexicale d' "écrire" ou circonstancielle de "en français" met indûment l'accent sur autre chose que la valeur du message.

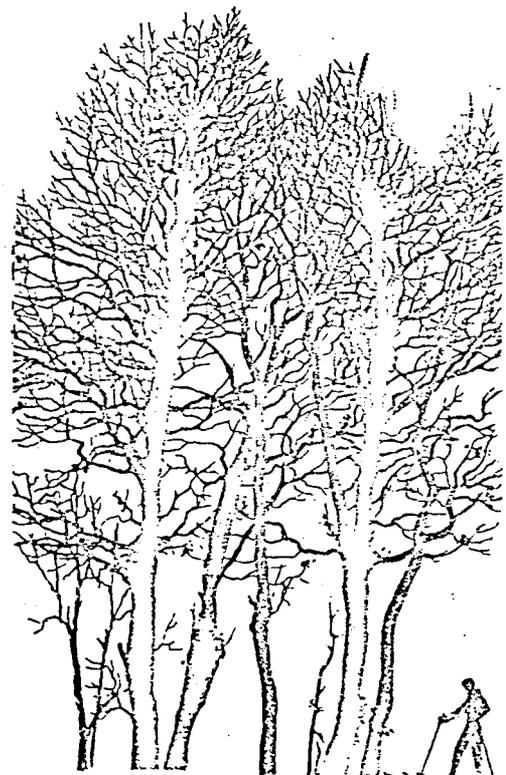
Plus qu'ailleurs, cette limitation semble marquée en incise, si l'on veut expliquer par elle que les incises modales en général et autovérifiques en particulier n'admettent aucune adjonction.

K

α- Non; la détermination des participants peut être considérée comme sémantique, et peut s'effectuer en tout cas ainsi.

Compte tenu de cette démarcation entre ce qui est le focus même du message et ce qu'il ne fait au mieux que présupposer, on aperçoit exactement comment le concept d' "acte" a pu s'introduire dans l'analyse des "performatifs" - "performatif" signifiant à peu près action - et en quoi il est absolument non pertinent; dans un énoncé autovérifique, seul le focus est autovérifique, et là il n'est question que de valeur ou de signification; le fait qu'en disant "je dis que", je dis<sub>x</sub> quelque chose en est indépendant: il ressortit seulement en partie à la classe des énoncés autocoïncidents qu'on a évoquée au début de ce chapitre; si en disant que je dis, je dis, c'est bien entendu parce que j'ai commencé par dire.<sup>1</sup>

np 465



mulation de type "interprétatif") ou que la négation a été déplacée (formulation de type syntaxique): formulations, en gros, intuitivement équivalentes, et les grammairiens "traditionnels" semblent tirer entre les deux à pile ou face, ou même plutôt ne pas percevoir la différence -s'il y en a -; ainsi Les Bidois, (pp. 113-114), <sup>tout</sup> en utilisant le concept quasi transformationniste de "déplacement de la négation", me semblent exposer le phénomène en termes plutôt interprétatifs; entre théologiens de la grammaire générative la bagarre sur cette nuance est autrement âpre, et je renvoie simplement sur ce <sup>litige</sup> aux études de G. Lakoff et R. Jackendoff citées dans la bibliographie de l'article. La solution "lexicale" que j'esquisse (pp. 53 sq.) neutralise cette dialectique: l'ambiguïté de (1) et (2) a pour origine l'ambiguïté du verbe "vouloir" qui signifie tantôt "vouloir" et tantôt "vouloir bien", la négation jouant toujours son rôle ordinaire, à sa place ordinaire. Dans une note ajoutée à la relecture (note (12), p. 57), je précisais toutefois que "l'ambiguïté lexicale (...) ne met pas en cause l'univocité des lexèmes proprement dits, mais résulte d'un effet de sens discursif";

---

mon intention n'était donc pas, comme un avant-propos en tête de la revue le laissait entendre, de m'engager dans la clique "lexicaliste" qui participe aux luttes intestines de la grande famille générativiste: la formulation strictement lexicale de la solution proposée n'étant qu'une approximation commode. J'essaierai donc d'éclaircir un peu ce point.

#### I- Spécificité

de "Déplacement de Négation"

## LA NEGATION

## ANTICIPÉE

np 478

Ce chapitre, destiné, entre autres choses, à combler un trou dans l'argumentation que j'ai développée contre l'analyse de Ross, commence virtuellement par l'article "sur une règle de déplacement de négation" paru dans Le Français Moderne, volume 41; fascicule 1, de Janvier 1973. Je maintiens grossomodo la thèse que j'y soutiens<sup>1</sup> et l'argumentation sur laquelle je l'appuie. Toutefois il me semble nécessaire ou utile, 1) de compléter l'argumentation, 2) de préciser le sens de la solution apparemment "lexicale" que j'y défends; ce second point est le plus difficile, mais le plus important.

Le problème est en effet le suivant: dans un grand nombre de langues - peut-être toutes -, avec certains verbes admettant une complétive, la négation formellement adjointe au verbe principal, semble porter exclusivement sur la complétive, au moins dans une interprétation possible (il y a le plus souvent ambiguïté); ainsi dans:

(1) Je ne voulais pas te vexer

(2) Je ne veux pas mourir idiot

Deux lectures sont chaque fois possibles, paraphrasables respectivement par:

(3) Il est faux que je voulais te vexer (négation normale)

(4) Je voulais ne pas te vexer (négation anticipée)

(5) Il est faux que je veux mourir idiot (négation normale)

(6) Je veux ne pas mourir idiot (négation anticipée)

La solution traditionnelle de ce paradoxe est de considérer, en s'appuyant sur les paraphrases utilisées ici, que la négation adjointe au verbe principal porte logiquement sur la complétive (for-

On doute facilement d'un miracle, mais au bout d'une dizaine on s'inquiète, quelquefois on se convertit, surtout s'ils sont opérés par la même personne. La règle "Déplacement de la Négation" (DN) aurait peut-être peu de fidèles si on ne l'associait, quelquefois même la confondait avec d'autres phénomènes bien distincts, et dont l'interprétation n'est pas évidente; pour un exemple de confusion totale, citons J. Carmignac (p. 283):

"Le français s'accommode de bien des fantaisies dans ce domaine (la portée exacte de la négation). Quand nous disons: "Je ne dois pas mentir", nous pensons: "Je suis obligé à ne pas mentir", c'est-à-dire: "Le mensonge m'est interdit", alors que, si l'on prenait les mots tels qu'ils sont, (je souligne), on aboutirait à: "Je ne suis pas obligé à mentir", c'est-à-dire: "Le mensonge ne m'est pas obligatoire ... mais il reste licite". De même, (je souligne), quand nous disons: "Je ne suis pas venu pour parler", tout le monde comprend: "Je suis venu pour autre chose que pour parler", et l'on commettrait un contre-sens si l'on interprétait servilement: "Je ne suis pas venu; et le but de cette non-venue était de parler", autrement dit: "(Si) je ne suis pas venu, (c'est) pour parler". Cette imprécision de notre langue nous rend très aptes à comprendre des imprécisions semblables (je souligne) dans la langue des Evangiles".

Sans les confondre, P. Martinon (1927, pp. 532 sq.) joint entre autres, dans un plus vaste groupe, les phénomènes suivants: d'une part ce qu'il appelle le "transfert de négation" (formulation syntaxique équivalente à DN), c'est-à-dire DN; d'autre part, l'emploi "fâcheux" de "pour ne pas que" au lieu de ("cette substitution") "pour que ... ne ... pas".

Dans un chapitre consacré, d'une manière significative, à la négation, Blinkenberg (1933, pp. 185 sq.) traite, sans les confondre, mais bien en les associant, de nombreux cas de "discordance entre la place de la négation et la détermination négative réelle" (p. 190: formulation interprétiste); citons seulement (p. 191) les exemples suivants, confondus dans une même analyse:

(7) Jean ne l'a pas fait

(8) Tous les grands panneaux de la voûte n'existent plus respectivement paraphrasables par {

(9) Un autre que Jean l'a fait

(10) Il est faux que Jean l'ait fait

(11) Les panneaux ont tous disparu

(12) Les panneaux n'ont pas tous survécu

On multiplierait les exemples de telles confusions ou associations d'ambiguïtés dont la négation est toujours le bouc émissaire, et qui sont toujours analysés comme des problèmes de "portée" (formulation interprétiste) ou de position (formulation syntaxique). Les études transformationnistes actuelles me semblent mieux distinguer les différents problèmes, mais continuer à les analyser du point de vue de la portée ou de la position de la négation (cf. Fillmore, Lakoff, Jackendoff, etc.).

Je ferai l'hypothèse qu'aucun des phénomènes évoqués, si ce n'est le "pour pas que" de Martinon, ne dépend strictement de la négation, et que dans chaque cas il convient d'associer les ambiguïtés avec négation à des ambiguïtés sans négation qui leur correspondent très exactement; et que de plus aucun de ces phénomènes ainsi envisagés n'est strictement un phénomène de portée ou de position.

K  
 α - Sui justement non en ce qui concerne l'effet de spécificité (p. 274)  
 β - Cf. Kimball (1972 p. 25) dérivent "Si P, Neg Q" de "Neg (Si P, Q)" -

Le problème étant vaste, je n'argumenterai que dans le cas de DN; les autres cas intéressant moins directement l'étude des incises, je remets leur étude approfondie à une autre occasion.

1) "Pour pas que" et "pour que ne pas": soit les exemples:

(13) Pour pas qu'il vienne, on n'a qu'à pas le prévenir

(14) J'ai fait ça uniquement pour pas que tu sois mouillé.

(15) ? Pour pas qu'il soit là, maniaque comme il est, a fallu qu'il tombe sur un os

(16) Pour qu'il (ne) soit pas là, a fallu qu'il tombe sur un os

(17) ? Ça doit être un drôle de flemmard, pour pas qu'il ait fini ce boulot

(18) Ça doit être un drôle de flemmard, pour qu'il ait pas fini son boulot

comme on le sent, l'emploi de "pour pas que" est toujours familier, mais il n'est pas toujours possible; parfois au contraire il s'impose (dans les limites du choix envisagé):

(19) On l'a mis dans la 17 pour pas qu'il parle à quelqu'un

(20) ? On l'a mis dans la 17 pour qu'il parle pas à quelqu'un (il faudrait ici "personne" ou interpréter "quelqu'un" comme spécifique).

En fait l'apparition de "pour pas que" dans le style familier semble compenser la disparition de "de peur que", trop soutenu ou désuet; comme cette conjonction complexe, ou comme le "ne" final latin, il me semble devoir être considéré comme une conjonction unique, telle d'emblée, et non pas obtenue par déplacement de la négation. Si telle était pourtant la juste analyse, ce serait là le seul cas où la négation franchit, dans sa course, une conjonction (le compétif "que"), puisqu'on verra que DN est incorrecte.

2) Effet de focus: L'ambiguïté de (7), paraphrasable par (9) ou (10), est réductible à l'ambiguïté de la phrase positive correspondante (21):

(21) Jean l'a fait

selon que (21) répond à la question (22) ou (23):

(22) Est-ce Jean qui l'a fait ? Qui l'a fait ?

(23) Jean l'a-t-il fait ?

notons incidemment qu'il faut rendre compte de ce que (21) ou (22), dans la conversation, est une réponse peu naturelle à (22), et qu'elle implique une forte emphase intonative sur le sujet.

La question (24):

(24) Est-ce que Jean l'a fait ?

présente la même ambiguïté que les exemples examinés: contrairement à (23), elle peut, moyennant emphase, se comprendre comme (22). En effet l'interrogation sur "c'est que" n'est naturellement pas équivalente à l'interrogation simple.

*np 478*  
L'exemple (21) sera considéré comme n'ayant fondamentalement qu'un sens, qu'une "structure profonde"<sup>1</sup>; l'opposition traditionnelle thème/focus en rend compte; admettons, de plus, que la négation, dans un énoncé, peut soit appartenir au focus, soit appartenir au thème, soit, aussi bien, être neutre; et qu'enfin il peut n'y avoir ni thème, ni focus, dans le cas limite où le focus équivaut à la totalité de l'énoncé.

Sans thème ni focus particulier (inférieur à l'énoncé), ou avec un focus sur la négation seule, ou avec un focus englobant la négation et le groupe verbal, on a l'interprétation de (7) égale à (10); c'est la contradictoire simple des interprétations de (21) dans lesquelles le sujet n'est pas seul focus.

Dans le sens de (9), (7) est la contradictoire de l'interpréta-

tion de (21) où le sujet est seul focus. D'autres combinaisons seraient possibles, et on expliquerait selon les mêmes principes que (7) peut signifier encore:

(25) C'est Jean qui ne l'a pas fait

De plus c'est une règle générale que le focus, dans la conversation, est sauf emphase parfois peu naturelle une partie droite de l'énoncé (éventuellement entière). De plus La paraphrase (10), en présentant encore l'ambiguïté qu'elle est censée lever, confirme que la portée de la négation n'est pas strictement en cause.

Les notions de thème et de focus sont assez amplement fondées dans la grammaire traditionnelle.

3) Effet de spécificité: on associe à l'ambiguïté exemplifiée par (8), traditionnellement, le fait que (26):

(26) Quelqu'un n'est pas venu

ne saurait signifier:

(27) Personne n'est venu

ainsi, dans (26), la négation porterait sur le seul prédicat au lieu de porter sur toute la phrase, puisque la contradictoire de (27) serait (28):

(28) Quelqu'un est venu

ainsi la contradictoire de (28) serait (27). De même, dans (8), au sens (11), la négation porterait sur le seul prédicat alors qu'au sens (12) elle porterait sur l'énoncé entier. Cette notion d'une négation du seul prédicat n'a sémantiquement aucun sens.<sup>1</sup>

np478

Une autre solution, popularisée par des logiciens comme Quine, et colportée par les théoriciens de la Sémantique Générative, mais non par eux seuls, consiste à introduire, dans la structure profonde des phrases contenant des indéfinis, des quantificateurs; on

se flatto ainsi de réduire l'ambiguïté de (12) à un problème logique de portée de la négation; on développe en grammaire interprétative une analyse correspondante obtenue, si l'on peut dire, par une opération "miroir": les ennemis de la famille transformationnaliste se ressemblent, même s'ils se complaisent dans leurs différences. Mais l'introduction de quantificateurs strictement non attestés en "surface", si elle est admissible de la part d'un logicien qui expose comme il peut ses problèmes aux littéraires, n'a rien d'une solution linguistique.

Une habile transition me conduit à introduire ici la transformation "Miroir" par laquelle M. L. Moreau rend compte de la ressemblance entre (29) et (30):

(29) Une solution serait de coller quinze quantificateurs

(30) Coller quinze quantificateurs serait une solution

np 481  
cette solution<sup>1</sup> rend compte d'un grand nombre de phénomènes; j'essaierai de montrer qu'elle n'est pas la seule ultérieurement; signalons seulement ici qu'elle ne rend pas compte de la ressemblance de (29) avec (31):

(31) Une solution consisterait à coller seize quantificateurs car, si (29) doit être une inversion de (30), de quoi (31) serait-il l'image miroir ?

Une solution qui rend compte de la ressemblance de (29) avec (30) et (31) , et aussi du fait que (29) et (31) semblent appartenir à un style plus soutenu que (30), est de considérer que l'indéfini "un" admet une interprétation spécifique et une interprétation non spécifique; c'est une règle générale que la première est plus naturelle à gauche de l'énoncé. Associant deux être uniques, le verbe "être" agit naturellement comme identificateur.

Reportons-nous à l'analyse de (28); dans la conversation la plus naturelle, si on veut informer qu'une personne, quelle qu'elle soit, est venue, on préférera à (28):

(32) Il y a quelqu'un qui est venu

(33) Il est venu quelqu'un

(34) Tu as manqué quelqu'un

etc.; dans une valeur non spécifique, "quelqu'un" est moins naturel à gauche de l'énoncé, mais il est pourtant acceptable, et recherché des stylistes. Je ne sais plus quel livre des frères Goncourt commence, d'une manière comparable, par "Du vin coulait", sans qu'il s'agisse d'une partie particulière telle que la lie.

Or à (26), qui en effet n'est quasiment pas ambigu, comparons:

(35) Quelqu'un n'est-il pas venu ?

(36) Je me demande si quelqu'un n'est pas venu

qui, au moins, se prête à un rapprochement avec (27); l'indétermination interrogative favorise donc la lecture non-spécifique de "quelqu'un", comme elle le fait dans les positives correspondantes:

(37) Quelqu'un est-il venu ?

(38) Je me demande si quelqu'un est venu

La négation dans (26) est donc bien une négation de phrase, "quelqu'un" y ayant seulement, de préférence, une interprétation spécifique; l'invention d'un quantificateur coulissant est inutile.

Je présume que (8) est sujet à une ambiguïté du même type.

P. Attal a souligné que la présence d'un article défini rendait plausible, et que la présence d'un démonstratif rendait encore plus probable, l'interprétation de (8) au sens (11); dans ces cas il y aurait, selon lui, négation du verbe et non plus de l'in-

défini quantifieur; cette ambiguïté de portée rendrait compte de l'ambiguïté de (8). On y verra simplement la différence entre un emploi spécifique et un emploi non spécifique de "tout". Assez paradoxale, sémantiquement, dans le cas de cet indéfini, cette analyse me semble s'imposer par la convergence de faits dans des domaines différents dont je n'ai évoqué qu'une partie infime.

4) Focus et spécificité: pour mémoire (prévisionnelle) seulement je signalerai que, comme les faits de focus, les faits de spécificité sont sensibles à la différence entre partie droite (ou entière) et partie gauche de l'énoncé (non compte tenu des détachements, parenthétiques, etc.); les seconds pourraient dépendre des premiers, et la différence stylistique semble la même dans les deux cas.

Remarquons seulement que le détachement, qui impose à l'expression détachée la valeur de thème (inverse d'un focus), est quasi inacceptable avec "quelqu'un":

(39)? Quelqu'un, il est venu

et que (39) n'admet, éventuellement, qu'une interprétation spécifique; de même, dans (40):

(40)? Tous, ils ne sont pas venus

la seule interprétation plausible serait celle où la négation "porte seulement sur le verbe", ou encore "est précédée par le quantificateur"; plus exactement, celle où "tous" est spécifique. L'élément détaché, c'est-à-dire en quelque sorte "antifocalisé", ne saurait être que spécifique parce qu'on ne peut poser pour thème, c'est-à-dire chose déjà donnée, un élément qu'on introduit.

Cette hypothèse permet de rendre compte d'un phénomène que m'a signalé N. Ruwet; on oppose en effet:

(41) Not many of them came

(42) § I saw not many of them

Pour ceci, on opposera encore les couples suivants:

(43) Je n'ai pas vu un chat

(44) § J'ai vu pas un chat

(45) § Je n'ai vu pas un chat

(46) Pas un chat n'est venu

(47) § Un chat n'est pas venu

(47) exclut l'interprétation dans laquelle "un chat" signifie "la moindre personne"; on peut donc ici écarter cet exemple. Les précédents montrent que la négation DOIT, et non peut, être accolée à "un chat" s'il est à gauche, et DOIT être accolée au verbe si le chat est à droite; or un chat ne peut être une personne qu'au sens de "la moindre personne", le diminutif de personne jouant le même rôle que les indéfinis "rien", "miette", "goutte", "queue d'ale", etc.; de tels diminutifs ont une valeur non spécifique marquée, sans ambiguïté possible. D'autre part, l'intégration de la négation à un constituant non verbal est un phénomène exceptionnel: elle ne peut être justifiée que par une exigence précise.

Or on a vu que les éléments susceptibles d'être spécifiques ou non spécifiques étaient librement l'un ou l'autre à droite, et normalement spécifiques à gauche; manifestement <sup>l'effet de</sup> l'intégration de la négation à un constituant est de rendre son interprétation non spécifique acceptable; dès lors elle s'impose avec "un chat", qui

n'a d'autre interprétation que non spécifique, s'il est à gauche; superflue s'il est à droite, elle est interdite.

Contrairement à "un chat" (personnel), "many" est ambigu en ce qui concerne la spécificité; par suite (48):

(48) Many of them didn't come

est acceptable, contrairement à (47), mais uniquement avec l'interprétation spécifique de "many"; effectivement (48) ne peut avoir le sens de (41); (42) est exclu pour la même raison que (44) et (45).

Ce n'est pas là un phénomène limité: il touche tous les indéfinis; considérons:

(49) Je n'ai pas vu quelqu'un

(50) Quelqu'un n'a pas été vu

(49) admet à la rigueur l'interprétation non spécifique de "quelqu'un", et signifie alors:

(51) Je n'ai vu personne

(50) ne peut en aucune manière admettre ce sens; comment dirait-on ?

(52) est la paraphrase obligatoire de la lecture non spécifique de (50):

(52) Personne n'est venu

"personne" joue donc ici le même rôle que "not many" ou "pas un chat"; la seule différence est que, si l'intégration négative est lexicalisée, elle est possible à droite, c'est-à-dire n'est pas un phénomène exceptionnel.

En conséquence on peut considérer que la position de la négation lorsqu'elle est intégrée à un constituant non verbal équivaut à la formation d'une expression lexicale, mais n'est admise qu'en cas de nécessité: c'est un expédient, et comme tel il est proscrit dans le langage soutenu.<sup>1</sup>

## II- Explications

## sémantiques de DN

La spécificité de DN ressort des analyses que je viens de proposer: aucune ne lui convient. J'évoquerai ici rapidement quelques-unes des très nombreuses explications sémantiques ou sémiologiques qu'on a proposées de ce phénomène avant de le décrire.

Elles sont si nombreuses qu'on doit les trier sur le volet, ou les présenter en les regroupant. Celle de Léo Spitzer, toutefois, mérite une mention particulière. Citant Tobler, Kalepky, etc., Spitzer donne un échantillon assez vaste de verbes à négation anticipée, et échappe ainsi à la tentation de les caractériser eux-mêmes sémantiquement: il donne ainsi "falloir", all. "meinen", all. "sagen" (au futur, ce que je n'ai pu vérifier), all. "sich Ziemen", "faire semblant" (Sévigné), etc. Aussi l'explication se situe-t-elle à un tout autre niveau: "Es liegt in der Natur des Menschen, dass er eher verneint als selber besser macht, dass er von vorn herein negativ gestimmt ist (...), dass er daher auch eher "ich will nicht" als "ich will" sagen wird, dass eine Abwehr gegen Bedrohung temperament-voller sein muss als ein positiver Plan. (Unser ganzes Leben is eine "Defensive", daher ital. "campare" (Krieg führen) > "leben", bauernfrz. "il se défend"(er lebt)." Cette analyse est longuement développée; au passage Spitzer écrase sous son ironie l'explication selon laquelle la négation anticipée aurait pour but la clarté. L'article finit aussi brillamment: "Ist das alles Unlogik? Oder Logik des Gefühls? Le cœur aussi a ses raisons que la raison ne

connait pas".

Pour démontrer cette théorie qui rattache la négation anticipée directement au vouloif-vivre, plus précisément à un principe vital de violence, il faudrait montrer que les peuples les plus agressifs, les plus barbares, l'emploient plus que les peuples amoureux de la paix, tranquilles et doux; je n'endiscuterai donc pas, afin de ne pas me faire d'ennemi.

Moins scabreuse est l'explication physicieste de O. Jespersen: le déplacement de la négation est un cas particulier d'une règle célèbre de I. Newton; un contre-exemple lui est opposé dans mon article, p. 44. A vrai dire, il est difficile de trancher si cette explication est syntaxique ou sémantique.

Je ne me rappelle plus l'explication de A. Gulioli, qui distingue en tout cas incidence ("accrochage" syntaxique) et portée (logique) de la négation (Séminaire de Sémantique Formelle, Ecole Normale Supérieure, années 1966sq.).

G. Lakoff, citant un poignée d'exemples, caractérise les verbes à négation anticipée par un trait sémantique commun: ils marquent une attitude subjective (ainsi "want", "believe", "thin-"); malheureusement "falloir" fait exception, et même "want" en anglais dans le sens de "avoir besoin", pour ne citer qu'eux.

Robin Lakoff, démontrant à l'aide d'une poignée de verbes et d'exemples "l'existence de trois choses: une règle de transfert de négation, la présence d'un verbe performatif abstrait, et le cycle syntaxique" (sic, mais qu'est-ce que l'existence de la présence d'un invisible ?), enseigne au passage (p. 140) que la "classe

des verbes" auxquels DN est "applicable" est la même "dans toutes les langues où on sait que (cette règle) existe", mais que l'ensemble des verbes de cette classe qui y sont sujets varie d'une langue à l'autre". La fameuse "classe de verbes" est donc un universel; Robin Lakoff ne cite pas les devanciers à qui elle doit, dit-elle, de la connaître; et sans doute une telle classe a-t-elle une caractéristique de type sémantique. Je me garderai, en attendant quelque précision, de trouver à redire à une tautologie. En passant ajoutons que ce n'est pas là la seule assertion correcte de l'article: l'auteur annonce que jusqu'à elle "il n'y avait pas de preuve qu'une telle règle existât"; mais elle prétend en donner une (cf. mon article p. 49).

Steven Cushing, développant une analyse de J. M. Lindholm, observe qu'en anglais l'opposition des pronoms "it" et "so" pronominalisant une complétive directe recoupe l'opposition des verbes qui admettent ou n'admettent pas DN; ainsi on oppose:

(53) I believe so

(54) I think so

(55) I prove ( it + \$ so )

(56) I hypothesize ( it + \$ so )

"believe" et "think", mais non "prove" et "hypothesize", peuvent anticiper la négation; Cushing rend compte de ces faits en marquant la phrase à pronominaliser d'un trait /  $\pm$  défini /, c'est-à-dire d'un trait utilisé ordinairement pour des noms seulement, et en formulant les règles de pronominalisation et de DN en fonction de ce trait: la pronominalisation en "so" et DN ne seraient possibles que quand la <sup>complétive</sup> proposition est marquée du trait / - défini /. A ce trait serait associée la valeur sémantique suivante: une compléti-

ve est marquée / + défini / si le sujet du verbe principal prend parti en ce qui concerne sa valeur de vérité.

Quelque réduit que soit le nombre des verbes sujets en anglais à DN, il s'en trouve pour résister à la théorie de Cushing; d'une part on trouve des verbes admettant le complément (si c'en est vraiment un) en "so", mais rebelles à DN; ainsi on a:

(57) I hope so

(58) I hope he won't come until ten

(59) § I don't hope he'll come until ten

(58) et (59) montrent que DN n'est pas applicable à "hope"; inversement on a des verbes qui admettent DN, mais n'admettent pas le complément "so":

(60) I don't want you to come until ten

(61) § I want so

l'échaffaudage formel de Cushing n'est donc pas syntaxiquement justifié. Sémantiquement non plus, comme le montre, une fois encore, "falloir", ou "seem" en anglais; inversement "claim", ou tous les verbes signifiant "prendre parti", n'anticipent pas la négation.

### III- Anticipation

#### de la négation ou ambiguïté

Dans cette section je présenterai quelques nouveaux arguments en faveur de la solution "lexicale" (cette formulation étant une approximation commode) ou contre la solution traditionnelle. D'abord je reviendrai sur un argument contestable de l'article "Sur une règle de déplacement de la négation".

1) Sur un regrettable argument: au paragraphe I-E, p. 47-48 de cet article, je cite cet exemple de T. Langendoen:

(62) I never thought that he would come

Langendoen paraphrase ainsi cet exemple ambigu:

(63) At no time did I think he would come

(64) I thought he would never come

peu nous importe que, malheureusement, l'exemple (63) présente la même ambiguïté que (62); l'idée de Langendoen est assez claire; son erreur manifeste est que (62) et (64) ne sont jamais synonymes: "never" ne saurait être déplacé en bloc de la complétive dans le verbe anticipateur; manifestement il faut en extraire une négation et déplacer elle seule.

J'ai cru évident que cette opération était impossible; aussi est-ce faux; les exemples (36) et (37) de l'article ne sont pas la seule hypothèse possible en ce sens; ce point doit donc être reformulé ainsi: usant de parenthésages, on peut représenter le sens de (62) des deux manières suivantes:

(65) paraphrase "not ever": Not ( I ever thought ) (that P)

(66) paraphrase "always not": Always ( I not thought )(that P)

"ever" étant interprété comme l'existentiel: à un moment au moins, quelquefois (sens classique); supposons (65) et (66) dérivés par DN des structures suivantes:

(67) source par DN de la paraphrase "not ever": I ever thought  
that not P

(68) source par DN de la paraphrase "always not": Always I  
thought that not P

la paraphrase (68), tirée de (66), est une approximation de (62): l'inadéquation de DN dans le cas des indéfinis négatifs ne ressort donc pas de cet argument; mieux, (65) l'est également si on y in-

interprète "thought" comme signifiant à peu près "admettre". L'analyse des négatifs incorporés de Klima suffit peut-être alors, pour (65); quand à (66), on observera que le morphème "ever" prend le sens de "always" dans l'expression "for ever", de la même manière que "jamais", qui peut signifier la même chose qu' "ever" dans "si jamais", signifie "toujours" dans "à jamais", traduction de "for ever"; ainsi peut-on imaginer une solution satisfaisante même morphologiquement dans ce cas.

L'argument aurait donc dû être complété; pour ceci, il faut observer que les paraphrases (65) et (66) ne sont satisfaisantes pour l'opération que si on y interprète "thought" comme signifiant "admettre"; selon cette lecture, (67) et (68) n'ont pas le sens de ces paraphrase (naturellement on interprète "thought" non comme "admettre"; selon cette lecture, c'est-à-dire en maintenant pour "tought" ce sens "admettre", (67) et (68) n'ont pas le sens des paraphrases (65) et (66) qu'on leur fait engendrer: ainsi pour justifier l'opération est-on obligé, tout de même, d'utiliser inconsciemment et subrepticement la solution "lexicale" que je propose; mais ceci nous reconduit à l'argumentation générale.

2) Contre-questions et R. Lakoff: au paragraphe I-G du même article (p. 49) j'examine sommairement la sommaire argumentation de Robin Lakoff sur les contre-questions et le soi-disant performatif "suppose"; je dois signaler que divers jugements d'acceptabilité, plus ou moins contradictoires avec ceux qu'on m'avait fournis (locuteurs anglais pour l'article), et d'ailleurs contradictoires entre eux, m'ont été objectés par divers locuteurs américains: il reste que dans aucun cas le hasard n'a voulu que l'analyse de Robin Lakoff ne soit adéquate. Les contre-questions anglaises sont un phénomène complexe; d'autre part, les rôles assez variés qu'on a vus jouer à des relayeurs ou à des structures

apparentées , associés à l'exemple (46) du Français Moderne, suggèrent une autre interprétation que celle de Lakoff.

3) Extension du phénomène: verbes anticipateurs: il importe de souligner combien la classe des verbes anticipateurs est variée sémantiquement.

En français Les Bidois (p. 113) signalent, en français classique "prétendre" dans:

(69) Je ne prétends pas que vous preniez d'autre logis  
que le mien (Molière, Monsieur de Pourcegnac, I, 4)

où le contexte impose la lecture anticipatrice.

Dans Vauvenargues (tome II, p. 396) l'expression "je ne faisais pas semblant de la voir" doit contextuellement signifier: "je faisais semblant de ne pas la voir"; cet emploi de "faire semblant" est bien connu des classicistes; je dois à Jacques Prévot, à qui elle est familière, l'observation que la paraphrase proposée ici est légèrement inadéquate: "faire semblant de ne pas" impliquerait une mimique particulière visant à cacher que "je la voyais": procédé éventuellement maladroit; "ne pas faire semblant de" n'impliquerait aucune mimique particulière, mais seulement que Vauvenargues réprime la manifestation naturelle de la reconnaissance de quelqu'un.

Il me semble avoir souvent entendu "faire mine de" dans un sens comparable: "il n'a pas fait mine de me voir" signifierait éventuellement: "il n'a pas laissé paraître qu'il me voyait"; cette paraphrase " par "laisser paraître" me semble meilleure que la paraphrase "il a fait mine de ne pas"; en tout cas elle est acceptable et correspond à une opposition "faire"/"laisser", c'est-à-dire exactement à la solution lexicale. "Avoir l'air" semble anticipateur dans "il n'a pas l'air en forme". Ces expressions sont peut-être à rapprocher de "sembler" et "paraître",

eux-mêmes notoirement "anticipateurs". Si l'on veut décomposer, comme les expressions peuvent le suggérer, "faire semblant" et "faire mine" en quelque chose comme "faire soi sembler", deux solutions peuvent être essayées dans la solution traditionnelle, formulées ainsi dans sa présentation syntaxique: (70) engendrerait (71), puis éventuellement de là (72) (on a vu que DN devait être récursive):

(70) Il fit soi sembler ne pas la voir

(71) Il fit soi ne pas sembler la voir

(72) Il ne fit pas soi sembler la voir

il faudrait admettre, si on poussait jusqu'à (72), que "faire" y est anticipateur; sinon, en s'arrêtant à (71), que la négation dans "ne pas faire semblant" peut porter seulement sur "sembler" (cas à distinguer du cas araméen ou hébreu que j'évoquerai, "faire" régissant ici "sembler", qui serait régi); les analyses lexicales correspondantes seraient que seul "sembler" prend un sens faible (stade correspondant à (71)) ou que "sembler" et "faire" prennent tous deux un sens faible; l'expression "laisser paraître", bonne paraphrase, rend la seconde solution plausible; y concourent aussi les emplois de "faire" dialectaux ou étrangers que j'évoquerai; enfin l'idée d'une négation portant uniquement sur la partie régie de l'expression (stade (71)) devrait être indépendamment justifiée: sinon une notion analogue à celle d'anticipation se trouverait pour une fois inévitable, mais incompréhensible.<sup>1</sup>

np 483

Ceci nous ramène au verbe "faire" et à l'argument suivant.

4) Sens faible sans négation: aux exemples de sens faibles de verbes soi-disant anticipateurs, attestés sans qu'il y ait de négation sous quelque forme que ce soit, que j'ai cités dans le Français Moderne, on peut ajouter les suivants.

En note (11), p. 56, je signalais le cas de préfixes factitifs ou causatifs en hébreu; un lexème unique signifiant par exemple "faire-entrer" (affixe + radical), accompagné de la négation, peut y signifier, selon la paraphrase anticipatrice, "faire ne pas entrer": c'est là évidemment un paradoxe, puisque la négation est associée au lexème, non à l'élément radical; en revanche, si l'affixe hiph'il admet le sens faible de "laisser", le paradoxe s'évanouit, et la négation porte bien sur le lexème; en portant sur le lexème, elle porte naturellement sémantiquement plus directement sur son élément régisseur (sémantiquement), et la règle contextuelle ordinaire n'a pas à être modifiée. J'ai omis de signaler, dans Le Français Moderne, que la même chose était possible lorsque le sens "faire" était marqué par le verbe "faire" lui-même; mais dans ce cas-là la supériorité de la solution lexicale est peut-être indémontrable, s'agissant d'une langue morte; ce problème est actuellement étudié par Jean Margain.

np 484  
Fort heureusement d'autres langues témoignent ici en faveur de la solution lexicale; divers marseillais<sup>1</sup> d'origine provençale m'ont attesté que "fais-moi passer", que j'ai entendu en ce sens, pouvait aussi bien signifier "laisse-moi passer" (pousse-toi) que "fais-moi passer" au sens parisien; ils diront aussi bien "le café ne me fait pas dormir" que le café m'empêche de dormir"; en revanche aucun n'admet "le café me fait dormir" dans

le sens de "le café ne m'empêche pas de dormir"; seule la locution lexicale rend compte de ces emplois d'une manière unique, "faire" admettant le sens de "laisser" dans un contexte négatif ou impératif.

Le "Grande Dizionario della Lingua Italiana" de Salvatore Battaglia atteste, à la rubrique "fare", les sens de "concedere, permettere, tollerare"; à vrai dire le seul exemple assez convaincant hors contexte est celui de De Roberto: "Da quella sera non trovo piu sonno; il suo eccitabile temperamento, esaltato dal dolore e dell'amore, non le faceva aver pace": en contexte négatif, cet exemple ne départage donc pas les solutions. Mme Eliana Ferretti et Mlles Margherita et Lidia Del Sole m'ont communiqué, pour le dialecte napolitain, les exemples suivants:

(73) Fammi rurmi (laisse-moi dormir)

(74) Mi fai rurmi, si o no ? (tu me laisses dormir, oui ou non ? )

(75) Non mi ha fatto rurmi (il ne m'a pas laissé dormir)<sup>1</sup>

les exemples ~~xxx~~ (73) et (74) attestent le sens faible de "fare" à l'impératif et en interrogative, contextes que nous avons déjà vus actifs sur d'autres verbes comme fr. "vouloir"; la solution syntaxique est donc inutile pour (75). Les mêmes informatrices d'origine napolitaine tiennent également pour admissibles en italien au moins familier:

(76) Non mi fa piu dormire (il ne me laisse plus dormir)

(77) Non farlo dormire (ne le laisse pas dormir)

(78) Il caffè non mi fa dormire (le café m'empêche de dormir)

(79) Non ci far cadere (ne nous laissez pas tomber)

ces exemples convergeraient avec les précédents.

D'autres exemples des mêmes informatrices semblent, ou marquer des hésitations, ou peut-être plutôt suggérer que l'approximation du sens faible de "fare" par "laisser" n'est qu'une approximation; soit:

(80) Prima, me faceva dormire (avant, il melaissait dormir)

(81) Non mi lassì parlare (tu ne me laisses pas placer un mot)

(82) \$ Tu non mi fa parlare (au sens de: tu ne me laisses pas placer un mot)

(83) \$ Questo caffè mi fa dormire (ce café ne m'empêche pas de dormir)

l'exemple (80) semblerait signifier que le sens faible est parfois acceptable dans une assertion positive; les exemples (81) et (82) montrent que "lasciare" n'est pas toujours remplaçable, même sous négation, par "fare"; en revanche (83) n'entraîne aucune conclusion si "lasciare" ne lui est pas substituable.

Pour autant qu'on puisse juger d'une langue d'après une autre, les emplois provençaux (là, très sporadiques) ou italiens de "fare" ou "faire" dans un sens faible voisin de "laisser" donnent à penser qu'en hébreu, aussi bien pour l'hiph'il que pour le verbe "faire", la solution anticipatrice est incorrecte; ils suggèrent de plus que, pour "faire semblant", "faire mine", la solution lexicale du stade (72) est plausible. Diverses difficultés théoriques seraient ainsi court-circuitées.

Dang Sy Xuong m'a communiqué, pour son dialecte vietnamien,

les exemples suivants:

(84) Minh không muốn đi

Minh nég. veut partir

(85) Minh muốn đi

Minh veut partir

(86) Minh muốn đi lắm

Minh veut partir beaucoup

les traductions souscrites rendent seulement compte de l'ordre des mots; (84), ambigu, signifie que Minh refuse de partir ou ne tient pas à partir; (85), ambigu, signifie que Minh veut ou veut bien partir; (86), univoque, signifie que Minh tient à partir; d'autre part on rejette:

(87) Minh không muốn đi lắm

Minh nég. veut partir beaucoup

"lâm" étant incompatible avec la négation; cet intensif impose donc le sens fort (dans (86)) à "muốn" qui serait sans lui ambigu (comme (85)); il ne semble pas y avoir de forme marquée pour "vouloir bien"; de toute manière le sens faible de "vouloir" semble nettement attesté dans une assertion positive. Je n'ai pu contrôler ces données sur d'autres informateurs.

Soit en français:

(88) Amenez-la moi, qu'elle le veuille ou non

cet exemple est ambigu; il peut en tout cas être raisonnablement utilisé dans une situation où il est improbable qu' "elle le veuille", et imaginable au mieux qu'elle le "veuille bien"; dans cette interprétation, "non" est univoque et signifie "si elle refuse"; le sens faible est donc clairement attesté dans une hypothétique

positive, et l'analyse anticipatrice est naturellement exclue pour la seconde proposition. En fait, certains locuteurs doutent même de l'acceptabilité de l'interprétation du sens fort dans des phrases du type de (88) et refusent:

(89) Qu'il le veuille absolument ou non, cela lui est interdit

mais ce jugement pourrait ne pas être purement linguistique, la structure suggérant une situation de contrainte.

Enfin la note (9) du Français Moderne, p. 54, pourrait être complétée par les exemples suivants, en français contemporain:

(90) Même s'il fallait que cela se produise, je n'y croirais pas

(91) Si cela devait se reproduire, je sévirais

(92) Pourquoi a-t-il fallu qu'il aille se fourrer dans cette sombre histoire ?

(93) Dût la guerre éclater, je ne dévisserais pas ma jambe de bois

où des paraphrases de "falloir" et "devoir" par "se pouvoir" ou "pouvoir" sont concevables.<sup>1</sup>

np 484

5) Déformation sémantique: c'est une transformation altérant le sens qui dériverait (94) de (95):

(94) Il ne veut même pas lever le petit doigt

(95) Il veut même ne pas lever le petit doigt

il faudrait plutôt dériver:

(96) Même il ne veut pas lever le petit doigt

où "même" ne semble pas adjoind au verbe, mais à la proposition, et est détachable, conjoignable par "et" au contexte de gauche, etc. Mais comment engendrer (94) ?

Les problèmes sémantiques de ce genre soulevés par DN sont multiples; ils affectent, particulièrement, tout modifieur d'une négation soi-disant anticipée: les paraphrases anticipatrices sont alors inadéquates.

6) Stabilité des présuppositions: sauf des cas tels que "croire savoir" ou dans certains relayeurs, on peut définir les présuppositions comme des contenus sémantiques indépendants de la modalité et du caractère positif ou négatif de l'énoncé; même les exceptions évoquées seraient peut-être réductibles à cette analyse. Ainsi comparons:

(97) Les astuces d'Alfred n'amuse plus Gontran

(98) Les astuces d'Alfred n'amuse-elles plus Gontran ?

(99) Il est <sup>faux</sup> que les astuces d'Alfred n'amuse plus Gontran

ces trois phrases présupposent également que les astuces d'Alfred amusaient Gontran jusqu'à maintenant; "ne ... plus" impose donc une présupposition, et celle-ci se définit à partir de la notion d' "amusement" comme le contenu prédicatif de l'énoncé lui-même.

Soit l'exemple italien ou napolitain (76):

(76) Non mi fa piu dormire

selon les informatrices il est ambigu et peut signifier:

(100) Il ne me fait plus dormir

(101) Il ne me laisse plus dormir (ou: ce n'est plus le cas qu'il ne m'empêche pas de dormir)

(100) et (101) correspondent à deux présupposés différents de (76):

(102) Il me faisait dormir

(103) Il ne m'empêchait pas de dormir (il me laissait dormir)

la solution lexicale et le principe de stabilité des présuppositions sont ici compatibles: le présupposé représente précisément le sens "faible" de "faire" ou son sens fort selon que l'analyse lexicale lui attribue l'un ou l'autre. La solution anticipatrice soulèverait ici un problème très difficile.

Notons que le présupposé d'un sens faible conditionné contextuellement par négation peut correspondre à une phrase agrammaticale; ainsi (104) présuppose (105):

(104) Seul Paul n'a pas voulu toucher un rond

(105) Les autres ont bien voulu toucher un rond

mais on sait que de même une contre-question peut correspondre à un énoncé à polarité inverse, et ainsi on oppose:

(106) He won't come until ten, will he ?

(107) ? Will he come until ten ?

7) "Vouloir de": dans Le Français Moderne, p. 54, je soulignais qu' "accepter", que je proposais comme approximation du sens faible de "vouloir", en différait syntaxiquement:

(108) § : Je n'accepte pas d'elle

(109) Je ne veux pas d'elle

en fait la représentation du sens faible par "vouloir bien" fournit justement un argument à la solution lexicale; soit:

(110) § Je veux d'elle

(111) Je ne veux pas d'elle

(112) Je veux bien d'elle

(113) Je ne veux pas cette bagnole

(113) est ambigu: ou je refuse ta bagnole, ou je n'y tiens pas mais pourrais l'accepter à moindre prix; cette lecture est exclue de (111), où la solution anticipatrice est absurde, et où le sens doit être faible; (110) montre d'autre part que le sens fort, univoquement marqué

dans une déclarative positive indépendante, exclut la complémentation en "de" (sauf partitifs, etc., naturellement); or "vouloir bien" précisément accepte de tels compléments dans "j'en veux bien", "j'en voudrais bien", ou (111). C'est un argument pour soutenir que la complémentation en "de" est liée au sens et que le sens est bien faible dans (111).

8) Distribution complémentaire: soit:

(114) Je veux que tu restes

(115) Je ne veux pas que ty restes

(116) Je veux bien que tu restes

(117) § Je ne veux pas bien que tu restes

dans le cadre de la solution lexicale, cette distribution complémentaire de "bien" et de la négation avec "vouloir" s'explique simplement: "bien", marque du sens faible dans une déclarative positive où il n'est pas contextuellement autorisé, disparaît devant la négation qui est le contexte le plus favorable au sens faible.<sup>1</sup>

np485

Inversement dans le vietnamien de Dang Sy Xuong où le sens faible de "muõn" est autorisé non-contextuellement, l'intensif "lam" spécifie le sens fort, et il n'y a pas de marque de sens faible; (exemples (84) à (86)).

9) "Until" contre "vouloir bien": l'argument classique en faveur de la règle de déplacement de négation est le comportement d'expressions à polarité négative, et cet argument à "survécu" à de nombreuses objections; G. Lakoff le présente ainsi; soit:

(118) § He will come until to-morrow

(119) He won't come until to-morrow

(120) I don't think he'll come until to-morrow

DN permet d'expliquer l'acceptabilité de (120) d'une manière simple: la négation qui a d'abord permis à "until" de naître ou de survivre s'en va ensuite ailleurs (cf. Français Moderne, pp. 45 sq.); cet argument se reproduit en français avec "de si tôt", "un rond", etc.

Supposons l'argument correct dans son principe - même si l'hypothèse paraît forte -; alors un syntagme à polarité positive devrait inversement être exclu de la complétive où la négation a séjourné d'abord; "bien vouloir", nous l'avons vu, est un tel syntagme; soit:

(121) § Je crois qu'il ne voudra pas bien venir de si tôt

(122) Je ne crois pas qu'il voudra bien venir de si tôt

l'expression "de si tôt" garantit, selon le principe de l'argument et la récursivité, éventuellement, de DN, que DN a opéré; le même principe enseigne aussi que DN n'a pas dû opérer, puisque la négation qui autorise "de si tôt" interdit "vouloir bien"; c'est un mauvais principe.

10) Choix déchirant: contemplons encore l'argument de G. Lakoff: il est caractéristique d'un certain art de l'argumentation. Que signifie-t-il ? que <sup>devant</sup> deux phénomènes "de surface" tels que la position de la négation et la distribution d'une expression à polarité négative, on doit tout d'abord postuler qu'une règle simple gouverne chacun d'eux; ainsi, une proposition élémentaire qui contient "until" doit contenir "not"; et "not" est joint au verbe qu'il modifie logiquement. Puis, si on rencontre une exception commune aux deux règles postulées, donc vraies, on postule que tel phénomène est fondamental (naturellement, la distribution de "until" par exemple), et on ajuste, si je puis dire, le second

au premier; cet ajustement, on l'appelle "Not-hopping" (Ross), ou "Negative-raising" (Ross), ou "Negative-transportation", etc.; la pluralité des noms garantit l'existence du phénomène réinventé.

Robin Lakoff, en contrôlant les principes transformationnalistes par son intuition du latin dans Abstract Syntax and Latin Complementation, se souvenait bien du but de l'argument "until": démontrer que la négation franchit aisément des verbes comme "want" (lat. "volo"), "think" (lat. "puto"), etc.; mais elle oublia le principe; car, confrontée avec d'intéressants exemples à elle offerts par S. Kuno tels que:

(123) I couldn't keep from thinking that I hadn't succeeded.

(124) § I couldn't<sup>keep</sup> from not thinking that I had succeeded sans broncher elle conclut que DN était soumise à une "contrainte" contextuelle: cette règle ne pouvait opérer si le verbe était dominé par un verbe à sens "inherently negative". Ainsi la grammaire latine lui était-elle redevable de deux règles: une règle de déplacement de négation, plus une contrainte contextuelle sur cette règle de déplacement de négation.

Curieuse situation que celle d'un linguiste obligé de choisir entre une règle et l'argument qui la fonde. Il fallait à la place, d'emblée, donner une règle unique et définitive de distribution contextuelle de "until", mais qui ne soit pas une simplification des faits observés.

11) Mise en facteur commun: on a vu, (Français Moderne, passim), que DN devrait s'appliquer à "aimer"; soit:

(125) Je n'aime pas, je déteste faire le moindre effort

l'acceptabilité de cette phrase semble constituer une objection contre DN: la complétive "faire le moindre effort" devrait, en structure profonde, être négative pour le premier verbe et négative pour le second: c'est beaucoup lui demander. Mais N. Ruwet m'a fait observer que cet argument était incorrect, DN étant censément cyclique. On peut effectivement, en gros, engendrer ainsi (125): soit d'abord la structure de:

(126) J'aime ne pas écrire, je déteste écrire

par DN on dérive la structure de:

(127) Je n'aime pas écrire, je déteste écrire

par un ensemble d'opérations qu'on peut appeler "Mise en facteur" on obtient alors (125).

L'argument me semble complétable ainsi; soit la structure de:

(128) Je voulais ne pas dormir de la nuit, (mais) je voulais veiller

par DN on dérive la structure de:

(129) Je ne voulais pas dormir de la nuit, mais je voulais veiller

et par Mise en facteur on obtient:

(130) § Je ne voulais pas dormir de la nuit, mais veiller  
c'est-à-dire une phrase de trop.

12) Variantes de la négation: En bété de la région de Gagnoa, d'après Paul Pageaud (communication personnelle), on oppose:

(131) É né gébá gbà ɔ̄ mē

Je pas veux que il parte

(132) É gébá gbà ɔ̄ t̄s̄ mē

Jo veux que il pas parte

(131) est ambigu (je ne tiens pas à ce que, ou refuse que); en chaque cas la négation est la négation normale "né"; mais la négation dans la complétive de "gébá" est "t̄s̄" (négation "impérati-

ve"); cela ne pose de problème que dans la solution anticipatrice syntaxique, et le problème y est certainement soluble; mais la solution risque fort d'impliquer qu'on renonce à utiliser l'hypothèse de DN pour rendre compte de variantes morphologiques comme celles des expressions polaires.

Ces arguments tendent, avec ceux du Français Moderne, à montrer que la solution lexicale de l'ambiguïté de (1) et (2) est une approximation satisfaisante; ils convergent, avec les hypothèses de la section précédente, vers ceci: les phénomènes d'ambiguïté expliqués par une ambiguïté de la portée de la négation ou, chose équivalente, par sa mobilité dans une théorie de la structure profonde, ont le plus souvent une portée plus générale et se manifestent en d'autres contextes que les contextes négatifs; les hypothèses de "déplacement" sont rarement nécessaires si elles le sont; enfin le dixième argument de Ross en faveur de la dérivation des structures à incises de structures à complétives, étant fondé sur DN, n'est pas plus fondé que les douze autres.

#### IV- Ambiguïté lexicale

##### ou effet de sens

Dans cette section je voudrais seulement suggérer, ne pouvant faire mieux, que l'ambiguïté de verbes comme "vouloir" entre un sens fort et un sens faible n'est pas un phénomène strictement lexical, et qu'il est plausible que dans ces deux sens, "vouloir"

n'ait en réalité qu'un sens; mais que différents types de contextes favorisent, pour différents verbes, l'apparition d'un effet de sens particulier.<sup>1</sup>

np 485

1) Richesse et pauvreté: dans Le Français Moderne (pp. 55 sq.), j'ai comparé la variation de sens supposée des verbes étudiés à celle d'adjectifs positifs dans les couples "riche"/"pauvre", "grand"/"petit", "âgé"/"jeune", etc. Cette comparaison n'est pas tout à fait exacte. Ainsi faudrait-il pour la majorité d'entre eux distinguer un sens faible<sup>1</sup> dans "pas riche" (pauvre), "pas grand" (petit), et un sens faible<sup>2</sup> dans "âgé de X années" (sens neutre). Cette dichotomie ne s'aperçoit pas dans les verbes du type "vouloir", qui ne subissent pas de telles gradations, de telles quantifications; d'autre part le sens faible de ces verbes n'est pas seulement plus faible que le sens fort; il comporte une sorte de connotation particulière: "vouloir bien" n'est pas défini de façon suffisante comme une forme inférieure, réduite du "vouloir", et l'usage de la paraphrase "accepter" par exemple en rend compte.

Pour revenir aux adjectifs du type "riche" comparons:

(133) Pierre a beaucoup d'argent

(134) Pierre a quelque argent

(135) Pierre a de l'argent

(136) Pierre n'a pas d'argent

(137) § Pierre n'a pas quelque argent

(138) § Pierre a d'argent

ce sont autant de manières d'évaluer Pierre, nuancant des degrés; mais elles ne forment pas une échelle univoque. Ainsi (136) semble être la contradictoire de (135) mais (135) est ambigu et peut signifier soit (133), soit (134); des deux sens de (135), l'un est-il

premier et lequel ? Il est tentant de considérer que l'adjectif "riche" correspond à (135) et accepte plus normalement que lui le sens (133), obligatoire hors contexte particulier; que l'adjectif "pauvre" correspond à l'univoque (136); et qu'aucun adjectif ne correspond à l'expression polaire positive (134) univoquement. Il est tentant aussi de considérer que (135) signifie strictement la contradictoire de (136), et que dans une situation où une quantité donnée d'argent peut être considérée comme négligeable, elle est confondue avec la nulle en sorte que (135) tend vers le sens de (133). Pour les adjectifs qui, de plus, admettent l'interprétation neutre ("haut de 5 pouces", "âgé de", à la rigueur "riche de"), le terme quantificateur, analogue du "tant" dans "tant d'argent", neutralise l'opposition positif/négatif; ou, plus plausiblement, "grand", "âgé", qui s'opposent aux négatifs "petit", "jeune", non comme positifs, mais comme neutres quand à la négativité, quitteraient leur valeur neutre pour la valeur marquée positive en l'absence d'une quantification: cette valeur jouerait le rôle d'une quantification vague. Quelque soit l'hypothèse qu'on peut forger sur ces sujets, elle doit vraisemblablement mettre en oeuvre des notions non strictement linguistiques.

3) "Vouloir (bien)": soit:

(139) Veux ce que tu veux

(140) Voulez, et vous réussirez

(141) ? Veuille ce que tu veux

(142) ? Veuillez et vous réussirez

(143) Veuillez passez à droite

(144) ? Voulez passer à droite

(145) Voulez passer à droite, et vous y arriverez

(146) ? Veuillez passer à droite, et vous y réussirez

de même imaginons un mot de Voltaire disant à un mot de Mallarmé:

(147) Au moins, voulez dire quelque chose

(148) ? Au moins, veuillez dire quelque chose

l'alternance morphologique "voul-"/"veill-" recouvre précisément dans ces exemples l'opposition entre les sens fort et faibles de "vouloir", c'est-à-dire au moins à l'impératif (on a déjà vu que le subjonctif au moins se prêtait parfois au sens faible); cette alternance évoque l'alternance "peux"/"puis" qui recouvre, elle, des différences d'emploi: on oppose:

(149) ? Peux-je entrer ?

(150) Puis-je entrer ?

(151) J'irai si je ( le + E ) peux

(152) J'irai si je ( ? le + E ) puis

on ne songerait pas à dire que "pouvoir" change de sens selon qu'il est exprimé par "peux" ou par "puis"; mais clairement (149) serait ambigu contrairement à (151) si on devait l'entendre, et pourrait signifier: "est-ce que je suis capable d'entrer"; inversement (150) exclut cette signification; ainsi (153) me semble bizarre:

(153) ? Puis-je soulever cette barre à 130 kilos, d'après toi ?

si c'est une demande d'opinion et non de permission. Et il est intuitivement clair que les contraintes syntaxiques sur "puis" ou sur "vouloir" ne sont pas purement formelles, mais recouvrent une nuance dans l'intention de leur emploi, même si elles sont dans bien des cas insaisissables.

Le Petit Larousse qualifie ainsi les impératifs concurrents de

"vouloir": la série "veuille" marque "une volonté moins forte, moins personnelle" que la série "veux"; ajoutons que ces derniers sont refusés par la plupart des locuteurs hors de contextes comme (139). Une explication pourrait en être que'il est difficile de concilier la notion d'un ordre donné avec celle de volonté personnelle de l'allocuté; la plausibilité de l'impératif de la série "veux" n'apparaît que si il est clair que ce qu'on commande à quelqu'un, c'est d'avoir une volonté, l'obéissance n'exigeant que de la "bonne volonté"(bien vouloir). L'énoncé (148) n'est pas une paraphrase acceptable de (147) au sens de: "signifiez" parce qu'un signe veut dire ce qu'il veut dire, non ce qu'on lui demande.

Soit:

(154) Je le voulais

(155) ? Je voulais

(156) Je le voulais bien

(157) Je voulais bien

(158) Je ne voulais pas

l'absence de complément à "vouloir" n'est possible qu'avec le sens faible: (154) est donc correct, (155) bizarre et (158) univoque, alors qu'il serait ambigu avec pronom complément. Comparons maintenant:

(159) Si tu veux, faisons un rêve

(160) Je partirai quand tu voudras

(161) ? Ils sont partis uniquement parce qu'elle a voulu

(162) ? Quand il a voulu, ils ont dû se recharger et partir

(163) ? A moins que tu ne veuilles, je n'ai pas envie de partir tout de suite

les différences d'acceptabilité sont peut-être moins nettes ici

que dans les exemples précédents: certains locuteurs acceptent indifféremment les exemples (159) à (163); dans mon dialecte, que je crois n'avoir pas inventé, les exemples que j'ai signalés comme douteux ne sont concevables que s'ils sont employés dans un contexte <sup>tel</sup> que "il a voulu" ou "elle a voulu" signifie que le sujet a accepté une proposition déjà évoquée, et éventuellement indépendante du contenu de la causale de (161) ~~et~~, de la principale de (162) ou de celle de (163). Dans (159) et (160), l'interprétation naturelle est que le contenu de la principale constitue une "proposition", invitation ou suggestion, etc, que le locuteur fait à l'interlocuteur, sujet de "vouloir"; l'interprétation qui rend (164) tout à fait acceptable:

(164) Nous partirons demain si elle veut

ne semble impliquer que l'interlocuteur doit porter le message au sujet de "vouloir", qui prend dès lors son sens de "vouloir bien". En résumé, le complément de "vouloir" peut être implicite si l'énoncé contient une proposition qui soit une "proposition" au destinataire, parce qu'alors le verbe admet son sens faible. Le fait qu'à (154) s'oppose (165):

(165) Je crois

n'est donc pas une bizarrerie formelle: "croire" a un tout autre sens que "vouloir", en sorte que les mêmes conditions ne produisent pas sur des formes analogues le même effet de sens: le sens fort de "croire" n'implique pas la présence d'un complément.<sup>1</sup>

La notion métaphorique de "proposition" doit être étendue: Si je dis "je veux qu'il pleuve", c'est qu'il ne peut pas ou je déraisonne; si je dis "je veux bien qu'il pleuve", c'est que la

pluie est une éventualité à prendre en considération; mais une aurore boréale ou un typhon étant improbable, je ne dirai pas que "je veux bien qu'il y ait une aurore boréale": les événements plausibles sont comme des "propositions" et peuvent suffire à justifier l'existence d'un sens faible comme c'est le cas dans "je ne veux pas mourir" ou "je ne veux pas mourir idiot".

La négation, dans cette analyse, n'apparaît plus comme un contexte favorisant le sens faible de "vouloir": une formulation sans doute plus exacte est que le sens fondamental de "vouloir" est la disjonction des sens "vouloir" et "vouloir bien"; on constate alors simplement que dans une déclarative positive la forme "vouloir" seule n'a que le sens fort, "bien" étant nécessaire pour signifier que la volonté n'est pas spontanée; "bien" étant incompatible avec la négation (comme il l'est, plus généralement, dans son sens confirmatif de "effectivement"), "vouloir", avec négation, garde son sens indifférencié; le véritable problème est de savoir pourquoi les impératifs et des propositions voisines sont univoques au sens faible, c'est-à-dire ne réalisent qu'une partie du sens de "vouloir": on a vu que les raisons en étaient pragmatiques: on ne peut que "bien vouloir" ce qui est donné comme une "proposition". Ainsi la négation n'ajoute pas un sens, mais certaines conditions pragmatiques en suppriment un, et d'autre part les déclaratives positives utilisent obligatoirement un système avec sens faible marqué.

L'ambiguïté de phrases comme "je ne veux pas ...", en un mot, n'a pas à être expliquée par une règle particulière: elle représente le sens fondamental du verbe "vouloir", sans qu'il soit précisé - pour employer les termes du Larousse - si la volonté est per-

sonnelle ou non; il se trouve que l'adverbe "bien", signifiant confirmation, doit marquer, dans une déclarative positive, si la volonté n'est qu'acceptation, et que dans certaines autres structures le bon sens exclut que la volonté puisse être personnelle. Ainsi un cas problématique n'est autre que le cas normal, et toute explication <sup>spécifique</sup> de l'"ambiguïté" de phrases comme (1) ou (2), posant un problème à l'envers, est une aberration.

La notion d' "ambiguïté" ne doit pas en effet être utilisée sans discernement; ainsi le concept de chaussette pourrait être tenu pour ambigu parce que certaines chaussettes sont droites tandis que d'autres sont gauches; celui de manchot, parce que certains manchots ont un bras tandis que d'autres n'en ont pas; celui de "volonté" parce que la volonté est parfois spontanée et personnelle et parfois induite; il n'y a pas, dans chaque cas, deux structures profondes, et lorsqu'un concept n'est manifestement qu'une spécification d'un autre concept, c'est une coûteuse solution de considérer le second pour ambigu, même si dans certaines structures il se trouve employé contrastivement avec le premier.

Où se manifeste le concept particulier de "volonté non personnelle" en français ? il n'est jamais grammaticalement (ou lexicale-ment) spécifié par un terme unique, lorsque "vouloir" est en jeu, si ce n'est, peut-être, dans l'alternance morphologique observée à l'impératif, encore que "veull-", au subjonctif, semble pouvoir correspondre au sens fort; en effet l'adverbe "bien"

n p 488

peut être considéré comme apportant son sens ordinaire<sup>1</sup> de confirmation dans "vouloir bien": si cette analyse est justifiable, et il n'y a en tout cas, à ma connaissance, aucune raison de l'écartier a priori, "vouloir bien" n'est pas une locution, mais un verbe modifié d'une certaine manière par un adverbe très vivant; dans les autres emplois où "vouloir" signifie précisément "vouloir bien", on a vu que cette spécification n'était pas imputable au lexique, mais à un effet de sens conditionné par la valeur effective du message, et conditionnant en retour les possibilités syntaxiques de celui-ci.

4) "Faire" et "laisser": on aurait bien du mal à réduire à l'analyse de "vouloir" celle de "faire" dans les langues où il se prête au mirage de l'analyse par DN: "fare", en italien, n'a pas le sens faible voisin de "laisser" dans les mêmes conditions syntaxiques où "vouloir" s'affaiblit: ainsi, à l'impératif, le sens fort de "fare" est quasiment toujours plausible - sauf contexte ou situation contraignants, sans doute -. De plus la négation, on l'a vu, ne suffit pas seule toujours à autoriser son sens faible.

Il faudrait être italien pour exprimer la nuance exacte du sens faible dans cette langue, où certains faits semblent assez nets; on peut imaginer seulement, grossomodo, que, dans une expression du type "X fait<sup>1</sup> ( Y faire<sup>2</sup> ceci )", ~~XX~~ lorsque l'action de Y (faire<sup>2</sup>) est voulue par lui, spontanée, et que l'action de X (faire<sup>1</sup>) ne consiste qu'à favoriser négativement le faire<sup>2</sup>, (par exemple: se taire pour laisser quelqu'un dormir, se retirer pour le laisser passer, etc.), la spécification de "fare" en "lasciare" n'est pas toujours obligatoire.

5) Diversité des variations de sens: on a pu deviner quelque analogie entre les variations de sens fort à sens faible de verbes comme "vouloir" et "faire"; la tentation est dès lors de poser en principe que "vouloir", "faire", "croire", "faire semblant", "faire mine", "paraître", all. "hoffen", grec "φημί"<sup>α</sup>, etc. subissent tous une variation de sens identique; puis, la solution DN ayant été écartée,<sup>de</sup> s'en consoler dans une solution lexicale rendant compte de l'analogie postulée, ou sublimer DN dans une formulation du style de la "sémantique générative".

Poursuivre dans cette voie, ce serait encore poser un problème à l'envers: qu'est-ce qui nous assure, en effet, qu'une immense diversité de variations de sens pour un mot donné, pour tous les verbes de toutes les langues, ne doit pas être envisagée? la question ne peut se poser comme on l'a posée, en termes de variations systématiques, que parce qu'on a d'emblée sélectionné les verbes qui admettent une variation telle que, en gros, "X verbe que non P" équivaut parfois à "Non X verbe que P"; ainsi la réponse qu'on chercherait serait donnée dans les prémisses de la recherche; l'analogie des variations peut donc d'emblée, sans même observer les faits, être formulée ainsi: soit "verbe-fort" le nom du sens fort, et "verbe-faible" celui du sens faible; alors par définition, le sens fort étant connu: "X verbe-faible que P" signifie "Non ( X verbe-fort que non-P)", et inversement, si on veut partir du sens faible. Cela serait intéressant, si ce n'était dans les prémisses, et si c'était exact.

Mais, notoirement, il n'en est rien. Chacun sait que "je ne veux pas y aller" ne signifie pas exactement la même chose que "je veux ne pas y aller", et ainsi de suite; mieux, avec "aimer", comme on

l'a vu (Français Moderne, I-D, p. 47, et II-D, p. 51), la phrase, encore tentante, est grossièrement incorrecte.

Ceci suggère d'aller voir du côté des verbes qui ne sont pas du tout suspects de subir DN; soit lat. "capere", signifiant "prendre"; mais le sens de "recevoir" est également bien attesté; une analogie se propose en français avec "prendre" dans "prendre le bien d'autrui" et "prendre" dans: "prendre froid", "prendre l'eau", "prendre un coup", etc.; ainsi "prendre" pourrait se représenter sémantiquement par "X faire (X avoir)", où en principe X est identique à X, mais où parfois il est différent; cela ne nous mène pas trop loin, par exemple, de la variation de sens de "faire"; mais l'équation imposée par le critère de DN, qui ne fonctionne plus du tout ici, ne serait plus satisfaisante du tout.<sup>1</sup>

np 491

Prenons de nouveau un verbe susceptible de subir DN puisqu'il semble subir cette règle dans quelques langues: ~~xx~~ admettons, en effet, que les verbes, de langue à langue, se correspondent (avec bien sûr des aménagements, etc.): en allemand, ce n'est pas "tun" ou "machen" qui admet pour sens faible "lassen", mais inversement, en apparence, "lassen" qui signifie "faire" dans "eine anzug machen lassen"; en anglais, "have" semble se substituer à "faire" dans "have a suit made". Ces échanges apparents de signification contribuent à montrer, avec le cas de verbes comme "aimer" ou "prendre", que le phénomène des variations de sens ne se fixe pas dans un cadre a priori: il fuit dans toutes les directions.

Il faut donc abandonner la notion de sens fort et de sens faible, comme ne recouvrant pas un phénomène régulier et objectivement isolé. Cette notion, dans mon article du Français Moderne,

n'est qu'une séquelle de la notion même de règle de déplacement de négation. L'ensemble des verbes vaguement sélectionnés par les périphrases plus ou moins approximatives qui fondent DN et les variations de sens correspondantes n'est qu'une intersection inintéressante dans le domaine immense des variations de sens, de quelque nature qu'elles soient. La "classe" qu'il forme doit être rangée avec la classe des mots anglais, français et espéranto dont la troisième lettre ressemble un peu à un "p".

Le dixième argument de Ross est donc ~~peut-être~~ fondé sur une règle qui peut-être "exister", comme dit Robin Lakoff, mais à laquelle aucun phénomène spécifique ne correspond.



1973

COR 1